

Projet d'activités et de budget par programme 2019

Sommaire

Missions	
Programmes	
Enfance et famille	5
Accueil de la petite enfance	6
Aide sociale à l'enfance	12
Protection maternelle et infantile, planification familiale	19
Action sociale, prévention, santé	24
Accompagnement social	25
Promotion des droits fondamentaux	30
Prévention et promotion de la santé	34
Prévention des conduites à risques	41
Animation du développement social local	44
Autonomie	46
Personnes âgées	47
Personnes handicapées	52
Emploi, insertion et attractivité territoriale	58
Insertion par l'emploi	59
Attractivité territoriale	64
Economie sociale et solidaire	68
Education et jeunesse	71
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	72
Projet éducatif départemental	79
Actions pour la jeunesse	85
Culture, patrimoine, archives	87
Culture	88
Patrimoine culturel	95
Archives	100
Citoyenneté active et sports	107
Sport et loisirs	108
Promotion de la vie associative et démocratie participative	114
Europe et international	116
Coopération, relations internationales et européennes	117
Animation et gestion de projets européens	122
Réseau routier et mobilité durable	128
Réseau routier	129
PDU et infrastructures de transports en commun	135
Circulations douces et cadre de vie	140

Développement urbain	144
Aménagement et mobilités métropolitaines	145
Habitat et politique de la ville	150
Ecologie urbaine	153
Biodiversité et nature en ville	154
Assainissement	159
Qualité de l'environnement urbain	163
Supports internes	165
Bâtiments départementaux	166
Logistique	171
Patrimoine immobilier et sécurisation juridique	177
Secrétariat général	181
Numérique et systèmes d'information	183
Innovation et territoires numériques	184
Systèmes d'information	187
Modernisation et l'administration et ressources humaines	193
Pilotage et stratégie	194
Politique salariale et gestion des carrières	200
Modernisation et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	203
Relations sociales et qualité de vie travail	209
Egalité et diversité	214
Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	215
Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations	216
Conduite de l'action départementale	217
Stratégie budgétaire et financière	218
Gestion de la dette	224
Commande et achats publics	227
Information et communication	230
Audit interne	235
Marketing territorial et mécénat	239
Jeux olympiques et paralympiques	241
Transition écologique	243
Orientation des politiques départementales	245
Assemblée départementale	246
Moyens des groupes politiques	247

Mission

Enfance et famille

Programme

Accueil de la petite enfance

Programme

Aide sociale à l'enfance

Programme

Protection maternelle et infantile, planification familiale

Programme : Accueil de la petite enfance

*Ce programme relève
de la Mission
Enfance et famille.*

Ce programme comporte trois actions :

- Crèches départementales,
- Accueil collectif de la petite enfance,
- Accueil individuel de la petite enfance.

Objectifs du programme

Le Département de la Seine-Saint-Denis a la particularité d'intervenir à plusieurs titres en matière d'accueil de la petite enfance.

Il assure la gestion directe de 55 crèches départementales. Ces établissements représentent environ 3 000 places, soit près de 20 % de l'offre d'accueil collectif du département.

Au titre de la compétence obligatoire de protection maternelle et infantile, il donne un avis ou une autorisation de création, d'extension ou de transformation d'établissement et a en charge le contrôle des établissements. Il est également responsable de l'agrément, du suivi et de la formation des assistant(e)s maternel(le)s.

Le Département soutient en fonctionnement les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), par un dispositif propre destiné aux structures d'accueil associatives et coopératives, ainsi que via des fonds aux côtés d'autres partenaires (FIPEP, dispositif conjoint avec la CAF, FAPI, fonds pour l'insertion aux côtés de l'Etat). Il propose aussi des aides en investissement à l'ensemble des établissements d'accueil du territoire.

Enfin, il contribue conjointement avec la CAF à la promotion de l'accueil individuel avec le pôle innovation petite enfance et parentalité (cf infra, action 3).

L'intervention du Département en matière d'accueil du jeune enfant est structurée par deux dispositifs transversaux qui définissent son action sur plusieurs années.

1/ Le **Plan petite enfance et parentalité 2015-2020 (PPEP)**, voté par l'Assemblée départementale le 16 octobre 2014. Ce plan d'investissement prévoit la création de 3 500 places d'accueil sur la période, dont 2 500 en collectif et 1 000 en individuel.

Ce plan de 80 millions d'euros comprend plusieurs volets :

- la rénovation des bâtiments départementaux (crèches, centres de PMI, circonscriptions ASE et de service social), afin en particulier d'améliorer les performances énergétiques et l'accessibilité aux personnes handicapées. Dans ce cadre, 12 crèches départementales doivent faire l'objet d'une rénovation lourde ;
- les aides à l'investissement à la création de places dans les crèches non départementales publiques ou privées (aide financière de 3 000 à 7 800 euros par place créée),
- les aides à l'investissement à la création de maisons d'assistantes maternelles (MAM),
- les aides à l'investissement à la création de lieux uniques d'inscription.

Pour l'ensemble des aides, le soutien financier du Département est ciblé prioritairement sur les territoires les moins bien desservis et les plus pauvres.

2/ Le **Schéma départemental de la petite enfance et de la parentalité**, en lien avec la CAF et l'Etat.

Les orientations nationales sont de mieux coordonner les interventions des différents acteurs de la petite enfance et de la parentalité et de favoriser un rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil. Adopté le 25 novembre 2014, il s'articule autour de quatre objectifs :

- accroître l'offre de services d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité tout en réduisant les inégalités territoriales d'accès,
- continuer d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant comme vecteur d'éducation et d'intégration sociale,
- améliorer l'information des familles et encourager leur participation dans les actions liées à la petite enfance et à la parentalité,
- permettre une action coordonnée des différents acteurs sur le territoire.

La politique d'accueil de la petite enfance du Département s'inscrit dans un contexte national renouvelé avec la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2018-2022 entre l'Etat et la CAF, ainsi que des mesures qui seront présentées dans le dernier trimestre 2018 dans le cadre du Plan national de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Concernant le volet accueil collectif, la COG de la CAF prévoit notamment la création au niveau national de 30 000 places supplémentaires avec une attention particulière pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville, ainsi qu'un soutien supplémentaire au fonctionnement à travers un « bonus territoire » de 1000 euros par place et par an, un « bonus mixité » concourant à soutenir l'accueil d'enfants issus de familles modestes ainsi qu'un « bonus handicap » pour l'accueil d'enfants en situation de handicap. Concernant le volet accueil individuel, la COG prévoit la création de 1 000 Relais assistants maternels supplémentaires. A noter également la mise en place à titre facultatif du tiers payant pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le). Autant de mesures qui justifient d'interroger le niveau et les critères d'intervention du Département afin d'être en synergie avec les mesures nationales. Concrètement cela passera par une révision des instruments et règlements financiers existants, que ce soit les aides au fonctionnement, les aides à l'investissement ou les aides aux familles (ADAJE).

L'objectif stratégique majeur de ce programme est de répondre aux besoins en modes de gardes des familles par le développement d'une offre d'accueil qualitativement et quantitativement adaptée en accueil collectif (crèches, structures d'accueil) ou individuel (assistants maternels).

Pour 2019, cinq objectifs opérationnels seront mis en œuvre.

1/ Engager la réflexion sur un nouveau dispositif d'**aide au fonctionnement**, se substituant aux aides actuelles et donnant la priorité comme pour l'investissement au soutien à l'innovation, aux publics en insertion et à l'accueil d'enfants en situation de handicap.

2/ Adapter le dispositif d'**aide à l'investissement**, en poursuivant la mise en œuvre du PPEP et en définissant un nouveau cadre d'intervention en cohérence avec les nouvelles orientations nationales (COG de la CAF, Plan pauvreté). Cela permettra de répondre à des enjeux prioritaires de réduction des inégalités sociales territoriales, d'adaptation aux besoins des publics spécifiques (en insertion ou formation) ou d'accueil des enfants porteurs de handicap, pour une mise en œuvre dès 2020.

3/ Créer 180 nouvelles places en **accueil individuel**, pour une cible de 1 000 nouvelles places sur 6 ans, dans le cadre du Plan petite enfance. Parallèlement, les modalités de soutien à l'accueil individuel auprès des familles (ADAJE) seront réinterrogées (cf *infra*, action Accueil individuel).

4/ Elaborer le **nouveau Schéma départemental** petite enfance et parentalité avec la CAF et l'Etat, en prenant en compte les nouvelles orientations en matière d'accueil collectif et individuel.

L'année 2018 a été marquée par la création avec la CAF du pôle innovation petite enfance et parentalité intégrant l'Agence départementale de l'accueil individuel (ADDAI) et le pilotage du schéma départemental. Ce pôle a pour mission d'animer la mise en œuvre du schéma, dont le bilan doit être présenté aux acteurs locaux fin 2018. Le futur schéma départemental devra prendre en compte les priorités renouvelées du Département sur le soutien aux modes d'accueil (innovation, accueil de publics en insertion, accueils des enfants en situation de handicap ...), mais aussi donner plus de lisibilité aux dispositifs de soutien à la parentalité.

5/ Poursuivre les travaux d'organisation et de développement de **protocoles**, pour mieux accompagner les établissements d'accueil collectifs et les assistantes maternelles et ainsi contribuer au développement de la qualité de l'accueil.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Accueil de la petite enfance	Dépenses	12,214	11,945	10,585	8,786
	Recettes	22,164	22,264	23,776	25,033

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Accueil de la petite enfance	Dépenses	0,895	1,116	2,222	2,041

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	1 308	118	142	1 048

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Créer 400 nouvelles places par an en accueil collectif pendant la durée de mise en œuvre du PPEP				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de places créées en accueil collectif	cible	400	400	400	400	400
	réalisé	382	406	540*		
<p><u>Commentaire :</u> En 2018 il est prévu la création de 52 places en crèches municipales, 146 places par des associations, 315 places par des entreprises privées et 27 places par une coopérative, soit une prévision de 540 places au total. Pour 2019, la prévision de création est actuellement de 803 places (442 places en structures municipales, 220 places par des associations, 110 places par des sociétés et 31 places en coopératives), soit le double de la cible fixée par le PPEP. *estimation</p>						

Objectif		Créer 200 nouvelles places par an en accueil individuel pendant la durée de mise en œuvre du PPEP				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de nouvelles places créées en accueil individuel	cible	200	200	200	200	200
	réalisé	300	282	250		

Action 1 : Crèches départementales

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- garantir un accueil optimisé et de qualité des enfants,
- développer et améliorer la place et la participation des familles dans le processus d'accueil du jeune enfant,
- soutenir et valoriser les équipes, accompagner les parcours professionnels
- favoriser l'ouverture de la crèche sur l'extérieur et son environnement.

Les priorités de l'année 2019 seront les suivantes :

- adapter l'offre d'accueil en crèches pour être au plus près des besoins des familles, dans le cadre des nouvelles orientations de la CAF : renforcer la diversification des modalités d'accueil, mieux prendre en compte les besoins spécifiques (publics en insertion, publics en situation de handicap) et individualiser la contractualisation avec les parents,
- poursuivre la mise en œuvre du projet éducatif des crèches départementales, notamment autour des réponses aux besoins de l'enfant et de la place des parents dans les crèches,
- développer l'offre et améliorer les conditions d'accueil en crèches grâce au Plan petite enfance et parentalité (PPEP),
- garantir la qualité des conditions de travail et accompagner les parcours professionnels des agents des crèches,
- participer à l'élaboration d'un nouveau Schéma petite enfance et parentalité avec la PMI, la CAF et l'Etat,
- mettre en œuvre les opérations PPEP de l'année. En 2018, 5 crèches ont été fermées pour travaux (Jules Guesde à Montreuil, Lamaze à Bobigny, Hautes-Noëlles à Saint-Denis, Buisson à Aubervilliers et Rosa Parks à Noisy-le-Sec). Ces rénovations vont permettre la création de 16 berceaux supplémentaires en 2019 (10 à Lamaze et 6 à Jules

Guesde). Pour autant, le déploiement du Plan dans les crèches pourra ponctuellement susciter une baisse temporaire du nombre d'enfants accueillis. Ainsi, 3 crèches fermées en 2018 vont rouvrir début 2019 avec un retour progressif à pleine capacité. De plus, il est prévu la fermeture de la crèche Anatole France à Bagnolet (50 berceaux) de septembre à décembre 2019.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Crèches départementales	Dépenses	1,780	1,740	1,777	1,727
	Recettes	22,163	22,261	23,776	25,033

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Crèches départementales	Dépenses	0,278	0,310	0,350	0,320

Action 2 : Accueil collectif de la petite enfance

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- augmenter le nombre de places et structures d'accueil de la petite enfance,
- améliorer le contrôle et le suivi des établissements et services d'accueil de la petite enfance,
- améliorer l'accompagnement des gestionnaires publics et privés dans l'aide à la création, extension et transformation de structures dans le respect de la réglementation (étude de plan, rencontres régulières afin de rendre des avis et des autorisations d'ouverture), notamment avec le guide pratique départemental.

La priorité de l'année 2019 sera de mettre en œuvre le volet de soutien en investissement aux crèches et autres structures non départementales du Plan petite enfance et parentalité, avec le principe de cibler les territoires les moins pourvus.

Les priorités 2019 seront les suivantes :

1/ Construire un nouveau dispositif d'aide au fonctionnement, se substituant aux aides au fonctionnement actuelles et priorisant comme pour l'investissement le soutien à l'innovation, aux publics en insertion et à l'accueil d'enfants en situation de handicap.

2/ Adapter le dispositif d'aide à l'investissement, en poursuivant la mise en œuvre du PPEP et en définissant un nouveau cadre d'intervention permettant d'être en cohérence avec les nouvelles orientations nationales (COG de la CAF, Plan pauvreté). Cela permettra de répondre à des enjeux prioritaires de réduction des inégalités sociales territoriales, d'adaptation aux besoins des publics spécifiques en insertion, en formation ou des enfants porteurs de handicap, pour une mise en œuvre dès 2020.

3/ Élaborer le nouveau Schéma départemental petite enfance et parentalité avec la CAF (cf *supra*)

4/ Poursuivre et finaliser le cadre d'intervention du service de PMI en collaboration avec la CAF

- pour le soutien et l'accompagnement des projets d'EAJE : soutien technique à la création, à l'extension et à la transformation de structures dans le respect de la réglementation (étude de plan, rencontres régulières) afin de sécuriser et rendre plus transparente la procédure d'ouverture,
- pour le contrôle et le suivi des établissements dans une approche bienveillante et respectueuse mais également soucieuse de la qualité de l'offre de service. Un travail sera engagé notamment avec la CAF autour des projets d'établissements.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Accueil collectif de la petite enfance (hors crèches départementales)	Dépenses	4,328	4,321	2,658	2,409

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Accueil collectif de la petite enfance (hors crèches départementales)	Dépenses	0,618	0,807	1,872	1,721

Action 3 : Accueil individuel de la petite enfance

Objectifs de l'action

Cette action concerne la prestation ADAJE, l'agrément, la formation et le suivi des assistants maternels ainsi que les actions menées avec la CAF pour le développement de l'accueil individuel.

La **formation des assistants maternels** se déroule en deux étapes : une formation initiale de 60 heures donnée par un prestataire extérieur et une formation de 60 heures dispensée en interne à partir du premier enfant accueilli.

L'Agence départementale de développement de l'accueil individuel (ADDAI) a été mise en place en 2009 dans le cadre du Plan de relance, en partenariat avec la CAF (cofinancement). L'objectif est de développer le potentiel d'accueil des assistants maternels et de promouvoir des actions innovantes autour de l'accueil du jeune enfant. Cette agence s'adresse aux assistants maternels, aux professionnels (associations, Relais d'assistants maternels) ainsi qu'aux assistants maternels au chômage ou en sous-activité qui souhaitent être accompagnés pour reprendre une activité professionnelle. L'année 2018 a été marquée par la création avec la CAF du **Pôle innovation petite enfance et parentalité** intégrant l'Agence départementale de l'accueil individuel (ADDAI) et le pilotage du schéma départemental.

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- améliorer la qualité de l'accueil des enfants chez les assistants maternels,
- organiser la formation des assistants maternels dans le respect des contraintes réglementaires,
- augmenter le nombre d'assistants maternels agréés et le nombre de places d'accueil,
- améliorer la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s,
- favoriser l'adéquation entre l'offre d'accueil et la demande des familles dans le champ de l'accueil spécifique (handicap, insertion, horaires atypiques...),
- développer, en lien avec le Pôle innovation petite enfance, des actions innovantes autour de l'accueil du jeune enfant.

En 2019, cinq objectifs prioritaires seront poursuivis.

1/ Poursuivre et prolonger les actions du Plan et du Schéma petite enfance en matière d'accueil individuel

Pour mémoire, le Plan petite enfance et parentalité prévoit de créer 1 000 nouvelles places en accueil individuel sur 6 ans, soit environ 180 par an. Il prévoit en particulier des aides à l'investissement pour la création de Maisons d'assistants maternels (MAM).

Il s'agira en 2019 :

- d'accompagner le déploiement des MAM. L'avancée des travaux depuis la création de l'ADDAI est significative. A ce jour, 16 MAM ont vu le jour et 10 sont en gestation. Un protocole de création de MAM a été finalisé en 2018 en collaboration avec la CAF et les communes. Il sera prolongé en 2019 par l'élaboration d'un protocole de suivi des MAM. Ces travaux font déjà émerger des besoins nouveaux pour garantir la réussite des projets et leur pérennité dans le temps, notamment la formation et l'accompagnement des assistantes maternelles ou porteurs de projets (conduite de projet, formation juridique, accompagnement budgétaire, régulation d'équipes). Ces besoins pourraient également être pris en compte dans les futures aides au fonctionnement ;

- déployer un plan d'action pour lutter contre la non-activité des assistant(e)s maternel(le)s, en s'appuyant sur l'étude actuellement menée à Saint-Denis et l'expérimentation en cours menée avec Pôle emploi sur le retour à l'emploi des assistantes maternelles au chômage,
- poursuivre l'accompagnement des professionnels engagés dans la garde au domicile des parents,
- poursuivre la valorisation du métier d'assistant(e) maternel(le), avec notamment l'organisation d'une journée avec l'UDAF,
- animer le réseau des relais d'assistant(e)s maternel(le)s avec la construction en 2019 d'un plan d'actions.

2/ Interroger et harmoniser les pratiques relatives à l'agrément des assistant(e)s maternel(le)s, déployer le protocole de suivi des assistantes maternelles et évaluer sa mise en œuvre et l'utilisation des outils.

3/ Améliorer la qualité de l'accueil des enfants chez les assistant(e)s maternel(le)s, notamment en poursuivant le travail d'harmonisation des pratiques professionnelles dans le cadre des visites à domicile (fiches techniques en complément du guide pratique élaboré en 2016) et en consolidant le dispositif de formation (liens avec les RAM) dans le contexte du nouveau CAP d'accompagnant éducatif.

4/ Ne pas renouveler l'ADAJE pour les nouvelles familles bénéficiaires, ce dispositif n'ayant pas atteint ses objectifs d'augmentation de l'offre d'accueil individuel et qui provoque souvent des hausses de tarifs des assistant(e)s maternel(le)s. Par ailleurs, un certain nombre de dispositions nationales permettent d'atténuer le reste à charge pour les familles, particulièrement les familles monoparentales.

5/ Soutenir les parents dans leur fonction d'employeur, à travers la poursuite du travail avec la CAF et la FEPEM, notamment via un accompagnement juridique des RAM.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Accueil individuel de la petite enfance	Dépenses	6,106	5,884	6,150	4,650
	Recettes	0,001	0,003	-	-

Programme : Aide sociale à l'enfance

*Ce programme relève
de la Mission
Enfance et famille.*

Ce programme comporte six actions :

- Evaluer pour protéger,
- Accueil familial,
- Accueil en structures collectives,
- Adoption,
- Accompagnement et soutien à la parentalité,
- Prévention spécialisée.

Objectifs du programme

L'Aide sociale à l'enfance met en œuvre la politique départementale de protection de l'enfance au regard des lois du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016 Elle s'adresse aux familles, aux mineurs et aux jeunes majeurs de 18 à 21 ans ayant un parcours en protection de l'enfance.

En 2019, elle sera structurée selon les orientations et le programme d'action du futur Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance, qui est en cours d'élaboration dans une large concertation avec les acteurs locaux. Ses objectifs majeurs sont les suivants :

- renforcer la politique de prévention globale en direction des enfants et des familles,
- mieux repérer et préparer l'entrée dans le dispositif de protection de l'enfance,
- garantir la qualité et la continuité du parcours et de l'accueil,
- mieux accompagner les publics vers l'autonomie,
- mieux répondre aux besoins des enfants de l'Aide sociale à l'enfance en matière de santé,
- mieux associer les bénéficiaires.

La politique de protection de l'enfance reposera sur trois grandes orientations stratégiques :

- une politique répondant mieux aux besoins fondamentaux de l'enfant dans sa singularité, avec une offre de services qui s'adapte aux publics et une rénovation des pratiques professionnelles au service du parcours de l'enfant et de l'inclusion des familles,
- une politique qui s'articule mieux aux politiques de droit commun, pour l'accès à l'autonomie de tous les publics accompagnés par l'ASE, à domicile et en hébergement,
- un pilotage qui doit se moderniser pour permettre une plus grande réactivité face à l'évolution des besoins et une meilleure maîtrise des contraintes.

Ces orientations générales se déclineront en 2019 autour de plusieurs objectifs opérationnels :

- adapter les réponses pour l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA) : consolidation de l'équipe dédiée au sein du service de l'ASE (CAMNA), pilotage spécifique avec la Justice et les services de l'Etat, transformation de places pour un accompagnement mieux adapté à ce public, alternatif à la fois aux maisons d'enfants « classiques » et à l'hébergement en hôtel (concrétisation d'un appel à projets à l'automne 2018) ;
- réformer les modalités d'accompagnement des jeunes majeurs : suivi structuré et régulier des parcours, évolution des contenus d'accompagnement, en mobilisant à la fois les services départementaux (DEIAT, DPAS), les acteurs de l'insertion et du logement aux côtés de l'ASE et les établissements de protection de l'enfance ;
- recentrer les modalités d'accueils mère-enfants : limiter l'accompagnement aux seules situations avec des enfants de moins de 3 ans, maîtriser le nombre de prises en charge hors de la Seine-Saint-Denis, en accélérant les parcours vers l'autonomie ;
- restructurer l'accueil d'urgence à partir du projet d'établissement du CDEF : augmentation de capacités d'accueil, refonte du fonctionnement du dispositif d'astreinte, révision des modalités d'évaluation des situations ;
- adapter l'offre de services pour les enfants souffrant de troubles sévères du comportement : appel à projets conjoint avec l'ARS, en substitution progressive aux dispositifs existants financés par le seul Département ;
- en matière de prévention spécialisée, redéfinir les priorités d'intervention et de maillage territorial, d'organisation du service, de liens aux politiques de droit commun (jeunesse, éducation ...) et de participation des communes ;
- poursuivre et accélérer le déploiement du projet pour l'enfant.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Aide sociale à l'enfance	Dépenses	244,007	301,766	253,327	273,227
	Recettes	4,913	2,150	4,559	4,406

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Aide sociale à l'enfance	Dépenses	0,017	0,021	0,021	0,021

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	603	120	421	62

Aux postes en circonscriptions et service central s'ajoutent plus de 500 assistants familiaux rémunérés par le Département.

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Développer des alternatives au placement avec hébergement					
		2016	2017	2018	2019	2020
Ratio mesures Adophé / nombre total de mesures	cible			400* / 3800	400 / 3600	
	réalisé			Année en cours		
<u>Commentaire</u> : L'objectif est d'augmenter le ratio entre le nombre de mesures Adophé (accueil à domicile avec possibilité d'héberger) et le nombre total de mesures (mineurs avec hébergement hors MNA). * estimation au 31/12						

Objectif	Développer une alternative à l'hébergement des jeunes majeurs en Maison d'enfants					
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de jeunes majeurs accueillis en MECS / nombre de jeunes majeurs accueillis	Cible			300 / 800	100 / 800	
	réalisé			Année en cours		
<u>Commentaire</u> : L'objectif est de diminuer la part des jeunes majeurs accueillis en Maisons d'enfant à caractère social (MECS).						

Objectif	Proposer aux MNA un accueil et un accompagnement adapté					
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de MNA accueillis dans un dispositif adapté / Nombre de MNA accueillis	cible				800 / 1 200	
	réalisé			Année en cours		
<u>Commentaire</u> : L'objectif est d'augmenter la part des MNA accueillis dans un dispositif adapté, alors qu'ils sont aujourd'hui accueillis dans les structures classiques de placement de l'ASE. En fin d'année 2019, l'objectif est d'en accueillir 800 sur 1 200 via l'appel à projet spécifique.						

Action 1 : Prévention spécialisée

Objectifs de l'action

La politique de prévention spécialisée est une compétence obligatoire des Départements définie par le Code de l'action sociale et des familles (article L 121-2) : « Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, le Département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, qui peuvent (notamment) prendre la forme d'actions dites de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu » (CASF L 121-2).

Le précédent Schéma de protection de l'enfance avait promu les principes suivants :

- la libre adhésion, l'absence de mandat nominatif et le respect de l'anonymat,
- une action territorialisée,
- le rapprochement avec les circonscriptions de l'Aide sociale à l'enfance,
- l'expérimentation d'actions d'accompagnement de jeunes en voie de déscolarisation.

Cette politique s'appuie sur 9 acteurs associatifs implantés localement, tarifés par le Département et subventionnés par les communes dans le cadre de conventions d'objectifs.

Pour 2019, les principaux objectifs sont les suivants :

- lancer la démarche de réactualisation des orientations départementales 2019-2024 de la prévention spécialisée,
- réviser le partenariat financier avec les Communes (appel à manifestation d'intérêt auprès des villes conditionné à 10 % de participation minimale au budget du service de prévention spécialisée sur leur territoire),
- consolider les partenariats avec l'Education nationale,
- améliorer et piloter le niveau de qualification et de professionnalisation des équipes de prévention spécialisée, en lien avec les associations,
- accompagner le projet de développement de chantiers éducatifs dans les collèges du département, en lien avec les associations et les services départementaux concernés.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Prévention spécialisée	Dépenses	13,819	13,818	13,320	12,720

Action 2 : Evaluer pour protéger

Objectifs de l'action

Il s'agit de garantir le repérage et l'évaluation des situations de danger ou risque de danger, dans le respect de la place des parents et de l'intérêt supérieur de l'enfant.

La question des délais d'évaluation reste le point de préoccupation principal. Le nombre d'évaluations finalisées dans les délais s'est élevé en 2017 à 20 %, en dehors des évaluations sollicitées en urgence. Plusieurs facteurs explicatifs peuvent être avancés :

- l'augmentation du nombre d'informations préoccupantes (IP) à évaluer,
- une montée en charge de l'urgence qui embolise le service de l'ASE,
- des équipes dans les circonscriptions ASE, de service social et de PMI qui connaissent d'importantes difficultés de priorisation des missions, ne permettant pas de respecter le cadre réglementaire de l'évaluation qui recommande la pluridisciplinarité (et donc a minima deux professionnels différents pour chaque évaluation).

Le décret n°2016-1476 du 28 octobre 2016 prévoit que la composition du binôme procédant à l'évaluation doit être adaptée à la situation du mineur et des difficultés qu'il rencontre (professionnels de l'ASE, de la PMI, du service social départemental ou de l'Education nationale).

Les principaux objectifs en 2019, en lien avec les orientations du schéma départemental de protection de l'enfance, visent à sécuriser davantage ce processus d'évaluation partagée par la spécialisation de professionnels sur cette mission (loi de mars 2016), afin de garantir :

- le respect des délais pour évaluer les IP (3 mois)
- la formation des professionnels.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Evaluer pour protéger	Dépenses	0,052	0,054	0,055	0,055

Action 3 : Accompagnement et soutien à la parentalité

Objectifs de l'action

Cette action regroupe l'ensemble des dispositifs, administratifs ou judiciaires, à la frontière entre la prévention et la prise en charge directe :

- des mesures judiciaires d'assistance éducative à domicile : les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) et les AEMO intensives (AEMOi),
- des aides au domicile de nature administrative : actions éducatives à domicile (AED), technicien-nes d'intervention sociale et familiale (TISF) et aides financières,
- des interventions et dispositifs à visée préventive : les services d'accueil de jour (SAJ), les interventions éducatives de proximité (IEP), le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux associations de parents (REAAP), les points accueil écoute jeunes (PAEJ) et les interventions d'Étap'Ados,
- des réponses dédiées aux mineures enceintes ou avec des jeunes enfants et aux jeunes mères avec enfant de moins de 3 ans : centres mère-enfant ou associations.

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- promouvoir l'action éducative à domicile et l'accompagnement des familles et des jeunes afin de soutenir les capacités parentales au service du développement de l'enfant,
- prévenir le plus en amont possible les difficultés auxquelles les jeunes et les parents peuvent être confrontés,
- redéfinir la complémentarité des interventions avec l'État pour les centres maternels.

Plusieurs dispositifs nouveaux ont été mis en place à partir de 2016 afin de proposer des alternatives aux placements classiques à temps plein :

- l'ouverture de 2 SAJ au nord et au sud du territoire au mois d'avril 2017,
- le développement de l'AEMO renforcée avec hébergement exceptionnel ou périodique,
- l'ouverture d'un relais parental en juin 2017 (25 places) afin d'accueillir de façon temporaire les enfants en cas de besoin ponctuel (ex : hospitalisation d'une mère isolée) sans faire une admission à l'ASE,
- la création par extension de 4 accueils de jours pour les 11-16 ans (34 places),
- le développement de l'accueil à domicile avec possibilité d'héberger (dispositif Adophé), dispositif d'accueil modulable conjuguant accompagnement à domicile et possibilité d'hébergement pour 90 jeunes de 11 à 17 ans bénéficiant d'une mesure de placement ;
- le développement de l'accueil spécifique en petit collectif pour les jeunes les plus fragiles (16 ans et plus), avec un accompagnement psychologique et éducatif renforcé,
- l'accueil de jour pour les plus de 16 ans déjà pris en charge en famille d'accueil, afin de favoriser leur autonomie, de leur permettre de construire un projet scolaire ou professionnel et d'installer une transition entre leur prise en charge par la famille et leur sortie du dispositif à 21 ans au plus tard (44 places).

En 2019, l'une des priorités sera de poursuivre et de renforcer la mise en œuvre de l'ensemble de ces nouveaux dispositifs, en particulier :

- les AEMO renforcées avec hébergement exceptionnel ou périodique,
- les 2 SAJ associatifs (Oasis - Charles de Foucauld à Sevran et Groupe SOS à Villetaneuse), qui seront en année de plein d'exercice en 2019.

Les deux autres priorités 2019 de cette action seront :

- de mettre en œuvre le dispositif alternatif à l'hébergement hôtelier en lien avec le service social départemental,
- d'optimiser le dispositif d'accueil des mères enceintes ou avec enfant en veillant au respect des compétences spécifiques du Département et en donnant la priorité aux mineures et aux familles avec des enfants de moins de 3 ans. Un travail de suivi des conditions d'entrée, de parcours et de sortie est à mettre en place entre l'ASE, la PMI et le service social, notamment pour permettre une meilleure sortie du dispositif (amélioration de l'accès au logement et à l'hébergement).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Accompagnement et soutien à la parentalité	Dépenses	47,579	52,045	45,403	49,165
	Recettes	1,840	0,291	1,203	1,092

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Accompagnement et soutien à la parentalité	Dépenses	0,017	0,021	0,021	0,021

Action 4 : Accueil en structures collectives

Objectifs de l'action

L'accueil des enfants en structures collectives est réalisé dans les foyers du Centre départemental enfants et famille (CDEF), les foyers associatifs de Seine-Saint-Denis et dans les structures hors du département.

L'objectif de cette action est de répondre au mieux aux besoins fondamentaux de l'enfant dans sa singularité, avec une offre de services qui s'adapte aux publics et une rénovation des pratiques professionnelles au service du parcours de l'enfant et de l'inclusion des familles.

L'année 2019 sera la première année pleine de l'ensemble des places Adophé (Accueil à domicile avec possibilité d'héberger) créées pour les 0-17 ans. Ce dispositif a été développé en 2018 par transformation de places de maisons d'enfants à caractère social (MECS). La volonté du service est d'effectuer un transfert des enfants/jeunes pour lesquels cette mesure est pertinente des accueils collectifs classiques vers ce nouveau dispositif.

Le projet d'établissement du CDEF est en cours de refonte. Il devrait se déployer en 2019. L'ouverture d'un certain nombre de places d'accueil d'urgence supplémentaires devrait remédier à la saturation du Dispositif d'accueil d'urgence départemental (DAUD). L'offre d'accueil du CDEF doit également s'ajuster pour répondre au mieux aux besoins des enfants/jeunes confiés à l'ASE.

Concernant les jeunes majeurs, en 2019, le partenariat avec les foyers de jeunes travailleurs (FJT) sera renforcé, afin que les jeunes bénéficiant de l'allocation d'autonomie puissent y être accueillis,

Le nombre de mineurs non accompagnés (MNA) et de jeunes majeurs anciens MNA ne cesse d'augmenter, ce qui se traduit par une charge budgétaire importante. Ces jeunes sont jusqu'à présent accueillis dans les structures « classiques » de l'aide sociale à l'enfance en et hors Seine-Saint-Denis, en MECS notamment et pour beaucoup d'entre eux à l'hôtel. Afin de maîtriser budgétairement la prise en charge des MNA et d'offrir une prise en charge adaptée à ces jeunes, un appel à projet d'envergure sera lancé fin 2018, afin que dans leur grande majorité ces jeunes soient orientés vers des places dédiées (800 places au maximum potentiellement à créer).

L'adaptation des réponses passera également par le lancement d'un appel à projets dédié porté conjointement par l'ARS et l'ASE, destiné aux enfants souffrant de troubles du neuro-développement, dans le cadre de situations complexes d'enfants confiés à l'ASE. Cet appel à projet pourrait être lancé fin 2018 ou début 2019.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Accueil en structures collectives	Dépenses	119,564	171,702	128,810	144,398
	Recettes	3,027	1,740	3,330	3,289

Au niveau budgétaire, cette action recouvre le financement de l'ensemble des structures collectives (hors centres maternels et placements familiaux spécialisés) par paiement de prix de journées ou de subventions/dotations, le remboursement aux départements pour les accueils en structure, ainsi qu'un ensemble de frais liés à la vie quotidienne des enfants accueillis.

Action 5 : Accueil familial

Objectifs de l'action

L'accueil familial est réalisé par les assistants familiaux employés par le Département et par les associations de Placement Familial Spécialisé (ADSEA et centre Jean Cotxet).

Il s'appuie sur un service central assurant le suivi de la carrière des assistants familiaux du Département, leur accompagnement professionnel, sur le financement des placements familiaux spécialisés externalisés, ainsi que l'organisation des accueils par des tiers dignes de confiance.

Les objectifs stratégiques de cette action sont l'adaptation de l'offre d'accueil familial aux besoins des enfants confiés à l'ASE d'un point de vue quantitatif (nombre de places) et qualitatif (diversification, professionnalisation des assistants familiaux).

Les priorités 2019 seront les suivantes :

- la réorganisation de l'agrément pour le métier d'assistant familial en lien avec la PMI,
- l'amélioration de l'étude des demandes d'accueil afin de permettre au service de mieux répondre aux besoins,
- l'ouverture du chantier de dématérialisation de la gestion des frais kilométriques des assistants familiaux,
- l'étude avec la Direction de la gestion du personnel des parcours de reclassement des assistants familiaux qui le demandent,
- la construction de projets communs avec les placements familiaux associatifs,
- l'amélioration de la gestion des remboursements de frais de placements à recouvrer auprès des autres départements,
- le recrutement de 40 assistants familiaux supplémentaires (2 promotions pour le diplôme, en plus des deux promotions en cours),
- la refonte complète de la formation obligatoire des assistants familiaux et de la formation continue,
- l'amélioration du dialogue social avec les assistants familiaux par le développement d'espaces de concertation et de projets participatifs.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Accueil familial	Dépenses	62,977	64,137	65,724	66,868
	Recettes	0,045	0,118	0,026	0,025

Action 6 : Adoption

Objectifs de l'action

L'adoption vise à répondre au besoin d'un enfant privé de sa famille en établissant par jugement une filiation entre un enfant et ses parents adoptifs, dans le cadre de la loi du 4 juillet 2005, modifiée par celle du 17 mai 2013, reconnaissant un droit à l'adoption pour les couples homoparentaux. La mise en œuvre départementale de cette politique s'appuie depuis 2009 sur la Maison de l'adoption, qui répond aux besoins des usagers et des partenaires publics et associatifs.

La politique d'adoption, d'accès aux origines et de parentalité comporte deux objectifs stratégiques :

- garantir la qualité de l'accompagnement des parents, enfants et adolescents dans le cadre des projets d'adoption et de parrainage ainsi que des femmes accouchant sous le secret,
- garantir de bonnes conditions d'accès à leur dossier et à leurs origines pour les personnes ayant bénéficié d'un accompagnement en protection de l'enfance.

Les priorités de l'année 2019 seront les suivantes :

- mener une réflexion sur la prise en charge, la référence psychologique et éducative, la définition d'un projet de vie des enfants à particularités médicales confiés en vue d'adoption à la naissance,
- développer et diversifier les offres de parrainage pour les adolescents et jeunes majeurs, en particulier les MNA,
- organiser des rencontres avec les établissements de santé à partir du guide des bonnes pratiques du CNAOP,
- organiser et intensifier le partenariat entre la Maison de l'adoption, le bureau de l'accueil familial et les services de PMI-PF en vue de l'accueil des enfants de moins d'un an confiés en vue d'une adoption,
- participer à la mise en place de la commission des statuts,
- prendre en compte les pistes de travail et d'organisation émanant des conclusions de l'évaluation de la Maison de l'adoption démarrée en 2017.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Adoption	Dépenses	0,016	0,011	0,015	0,022

Programme : Protection maternelle et infantile, planification familiale

*Ce programme relève
de la Mission
Enfance et famille.*

Ce programme comporte deux actions :

- Protection maternelle et infantile,
- Planification familiale.

Objectifs du programme

La politique départementale de protection maternelle et infantile et de planification familiale (PMI/PF) a pour objectif de favoriser le bon déroulement de la grossesse, le développement du jeune enfant, l'accompagnement de la parentalité, l'épanouissement de la sexualité, la maîtrise de la fécondité et la prévention des infections sexuellement transmissibles.

Le périmètre de ce programme comporte :

- la prévention sanitaire globale et précoce, notamment grâce aux activités cliniques (suivi de grossesse, consultations pour les enfants de 0 à 6 ans), aux visites à domicile, aux actions collectives en PMI et aux actions d'éducation pour la santé,
- la planification familiale,
- les bilans de santé en école maternelle et le suivi des enfants nécessitant des examens complémentaires,
- le dépistage et l'accompagnement des enfants en situation de handicap (autisme en particulier) en lien étroit avec les Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) et autres structures de dépistage du département,
- la participation aux missions de l'Aide sociale à l'enfance (évaluations des risques de danger, conseil technique sur la santé ...),
- le développement des réseaux périnataux pré et post-natals (notamment le suivi des enfants à risque de déficience ou de séquelles),
- le renforcement de l'articulation avec les secteurs de la pédopsychiatrie et de la psychiatrie adulte.

En 2019 l'objectif stratégique majeur est la finalisation et le déploiement opérationnel du **Projet de santé publique du service de PMI** visant à redéfinir les priorités et le cadre d'intervention des équipes. En 2018, le service a finalisé l'état des lieux relatif au descriptif des populations usagères de la PMI et des problématiques de santé qui les concernent. Ces éléments ont été complétés par l'analyse des modes d'intervention des équipes avec la production de deux livrets diffusés largement en interne et en externe. La deuxième partie des travaux a consisté à hiérarchiser ces problématiques puis à définir des pistes d'actions. Ce projet a vocation à s'articuler à la stratégie nationale de santé et au projet régional de santé 2018-2022.

Le déploiement du projet de santé publique implique :

- d'engager une démarche de projection en termes de ressources, en prenant en compte les contraintes d'effectifs et de masse salariale et de répartition des moyens sur le territoire dans un objectif de meilleure lisibilité de l'offre, de continuité du service et d'amélioration de la qualité de service,
- de se doter d'un véritable outil de pilotage et de suivi de l'activité et de la population accueillie,
- de faire évoluer nos modalités de délégation de gestion avec les communes et les établissements hospitaliers pour que les objectifs du Département soient mieux pris en compte,
- de préciser la juste place du Département dans les parcours de santé des enfants, des femmes enceintes et des publics de la planification familiale, d'optimiser les modalités de remboursement des prestations délivrées et de mieux réguler les dépenses liées à ces parcours.

Plusieurs projets structurants seront également poursuivis en 2019 :

- le déploiement d'un système d'information pour le service de PMI. Le logiciel NOVA comprend 4 grandes fonctionnalités (gestion des rendez-vous, dossiers usager, facturation et infocentre). Il permettra d'une part au service de PMI de mieux collecter et suivre via des tableaux de bord les indicateurs d'activité des centres, et d'autre part, d'améliorer le taux de facturation des actes médicaux. Ce logiciel est en cours de développement avec les professionnels de terrain. Les premiers déploiements sur les sites pilotes sont prévus pour janvier 2019, pour ensuite une diffusion sur l'ensemble des centres ;
- un projet de structuration de la politique départementale de planification familiale avec notamment l'identification de « centres de référence »,

- un projet de description opérationnelle du parcours des femmes enceintes autour de chaque maternité en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS) et le réseau périnatal NEF,
- un projet de définition d'un panier de services de prévention pour les enfants jusqu'à 6 ans,
- une démarche d'analyse des conditions de délégation de gestion et de révision des conventions avec les centres de PMI/PF délégués. Un travail est déjà engagé en ce sens avec la ville de Saint-Denis pour une application en 2019. Les autres villes suivront au fil du renouvellement des conventions. Le renouvellement des conventions de délégation de gestion en 2019 avec les hôpitaux constituera une réelle opportunité de définir un nouveau cadre de travail.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Protection maternelle et infantile, planification familiale	Dépenses	17,616	17,079	16,988	16,605
	Recettes	8,397	6,213	7,757	7,026

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Protection maternelle et infantile, planification familiale	Dépenses	0,188	0,178	0,261	0,213

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	831	440	102	289

A ces postes s'ajoutent près de 500 agents travaillant au sein des centres de PMI à gestion déléguée.

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Contenir la diminution des actes PI/PM et PF					
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'actes PI/PM/PF en centres de PMI quartiers et centre de PM hospitaliers	cible	332 000	332 000	310 000	260 000	
	réalisé	313 067	298 458	<i>Estimation sur la base du 1^{er} semestre (données non exhaustives): 267 431</i>		
<p><u>Commentaire</u> : La projection de l'activité réalisée en 2018 (<i>basée sur les données disponibles au mois d'août 2018</i>) laisse penser que l'objectif de 310 000 actes ne sera pas atteint. De plus, l'année 2019 sera marquée par une baisse mécanique supplémentaire du fait de l'introduction du nouveau système d'information (formation du personnel et consultations plus longues). L'objectif de 260 000 actes est donc retenu comme objectif pour 2019.</p>						

Objectif	Améliorer le taux de facturation des actes médicaux					
		2016	2017	2018	2019	2020
Taux de facturation des actes médicaux PMI en centres de PMI de quartier	cible	100 % (soit 0,800 M€)	100 % (différentiel à chiffrer)	100 % (différentiel à chiffrer)	100 % (différentiel à chiffrer)	
	réalisé	44 % (soit 0,350 M€ sur 7 mois traités)	Projection 98 % d'actes facturés	Projection 98 % d'actes facturés	Projection 98 % d'actes facturés	

Commentaire : La mise en place du nouveau système d'information de la PMI en 2019 permettra d'améliorer la fluidité et le suivi de la facturation des actes.

Action 1 : Protection maternelle et infantile

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- assurer les consultations médicales de prévention auprès des femmes en âge de procréer, des femmes enceintes et accouchées et des enfants de 0 à 6 ans,
- faire évoluer les bilans de santé en école maternelle de manière à améliorer la couverture du département et le nombre d'enfants vus,
- soutenir la parentalité et favoriser l'égalité des chances (accueils parents/enfants, dépistage du handicap, accompagnement des familles ayant subi un deuil périnatal, actions en faveur de l'allaitement, prise en charge des mineures enceintes),
- promouvoir les projets de santé publique et les actions d'éducation pour la santé (couverture vaccinale, programme bucco-dentaire, prévention de l'obésité infantile, Contrats locaux de santé...),
- suivre l'évolution et participer à la réflexion sur la réduction des taux de mortalité infantile et périnatale, développer et animer les réseaux périnatals,
- intervenir à domicile auprès des femmes enceintes et de leurs nouveau-nés qui le nécessitent,
- contribuer aux missions de protection de l'enfance dans le cadre notamment de la loi du 5 mars 2007,
- assurer la veille sanitaire et épidémiologique des indicateurs relatifs à la santé de la mère, de l'enfant et à la planification familiale.

En 2019, deux projets seront prioritaires :

1/ Elaborer un projet de description opérationnelle du parcours des femmes enceintes autour de chaque maternité

Poursuivant la dynamique visant à réduire la mortalité périnatale, le projet consistera à documenter de façon fine le parcours des femmes enceintes et accouchées dans chacun des cinq bassins géographiques du département rattachés à une maternité publique de type 3 ou 2B. A partir de cette analyse, il s'agira de proposer des actions visant une prise en charge globale, continue et sécurisée des futures mères et jeunes mères et de promouvoir une offre de soins adéquate et personnalisée depuis la conception jusqu'au retour au domicile de la mère avec son nouveau-né. Le projet sera élaboré en partenariat avec l'ARS, le réseau NEF, les directions financières des hôpitaux, les maternités et la CPAM.

2/ Mettre en place un panier de services de prévention pour les enfants jusqu'à 6 ans

Dans le cadre de l'élaboration du Projet de santé publique de la PMI, plusieurs problématiques de santé concernant le jeune enfant ont été identifiées et déterminées comme prioritaires : la prématurité, les troubles du développement, les troubles sensoriels et du langage, ainsi que les difficultés de la relation parents-enfants. Il existe pour ces problématiques des réponses relevant du champ de compétences de la PMI. La littérature scientifique en prévention confirme l'efficacité de ces modes d'intervention qui constitueront un panier de service de prévention de la PMI, c'est-à-dire la palette d'interventions mobilisables par les professionnels de la PMI.

Cinq dispositifs intégreront ce panier et seront particulièrement investis :

- les bilans de santé en école maternelle. Outil de prévention basé sur l'approche du « aller vers », les bilans de santé permettent de réaliser un dépistage de masse auprès des enfants de 4 ans concernant les troubles sensoriels (audition, vue), les troubles liés à la santé mentale (troubles du développement, autisme...) et les troubles spécifiques de l'apprentissage (langage) ;
- les visites à domicile des puéricultrices. Autre outil de prévention basé sur l'approche du « aller vers », la visite à domicile permet d'apporter un soutien adapté et personnalisé aux familles et de travailler de manière spécifique sur le lien d'attachement parent-enfant ;
- les consultations de puéricultrice. La consultation de puéricultrice est un dispositif de prévention globale qui aborde tous les aspects de la santé : physique, éducatif, psychique, culturel et social. Ce temps dédié mobilise les compétences d'observation et de diagnostic des puéricultrices qui peuvent à cette occasion dépister des problématiques particulières et proposer la mise en place d'un projet de santé pour les patients ;
- la mise en place d'un suivi et d'un accompagnement spécifique par l'ensemble des professionnels de l'équipe PMI pour les enfants nés prématurément. Le suivi et l'accompagnement mobiliseront l'ensemble des professionnels de l'équipe PMI intégrant des consultations mixtes médecin/psychomotricienne à certains âges-clés de l'enfant. Ce suivi s'articulera

avec les interventions des autres acteurs de santé partenaires et constituera un parcours de santé adapté à cette population ;

- la formalisation d'un parcours santé pour les enfants présentant un trouble du développement. Elaboré avec les partenaires concernés, il aura vocation à améliorer leur repérage et leur prise en charge en favorisant la coordination et en garantissant une prise de relais par les partenaires idoines, tout en diminuant les délais de prise en charge.

Par ailleurs, de nouvelles règles de recours aux formulaires de gratuité (dits R217) de prescription des médicaments, des examens biologiques et des examens échographiques seront finalisées et diffusées. Ces formulaires permettent d'assurer la prise en charge médicale des grossesses des femmes dépourvues de droits sociaux, en attente d'ouverture de droits ou de femmes suivies sous le secret médical. Les règles de recours à ces bons seront harmonisées sur l'ensemble du territoire et le recours à ces bons sera fera l'objet d'un suivi global régulier.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Protection maternelle et infantile	Dépenses	12,813	12,282	12,078	11,865
	Recettes	8,118	5,361	6,799	6,125

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Protection maternelle et infantile	Dépenses	0,188	0,178	0,261	0,213

Action 2 : Planification familiale

Objectifs de l'action

L'action de planification familiale vise à favoriser l'épanouissement de la sexualité, la maîtrise de la fécondité, la prévention des infections sexuellement transmissibles et la prévention des violences au sein du couple et de la famille.

Les 121 centres de planification sont intégrés dans différents types de structures :

- 75 d'entre eux sont intégrés dans des centres de PMI (centres à statut départemental, municipal ou privé),
- les 46 autres sont intégrés dans d'autres structures : centres de santé municipaux, associatifs, hospitaliers ou universitaires.

Les centres de planification exercent les activités suivantes :

- les consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité,
- la prévention des cancers du sein et du col de l'utérus,
- la prévention et le dépistage des infections sexuellement transmissibles, en particulier le VIH,
- la lutte contre le sexisme (interventions auprès des jeunes et des publics précaires),
- la prévention des violences envers les femmes,
- la prévention de l'excision,
- la prévention de la prostitution,
- les interruptions volontaires de grossesse médicamenteuses dans les centres départementaux, accompagnés des entretiens prévus par la loi,
- la diffusion d'informations sur les méthodes de contraception, notamment la contraception d'urgence auprès des jeunes.

L'objectif majeur de l'année 2019 sera de **structurer la politique départementale de planification familiale, avec notamment l'identification de « centres de référence/ressources »**. Une étude sur la Planification familiale (PF), réalisée fin 2017-mi 2018 par la Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation a mis en exergue la nécessité de structurer, de cadrer et de rendre plus visible la politique de planification familiale. Pour répondre à cet objectif, un Plan d'actions est engagé et sera poursuivi en 2019.

Il comprend quatre étapes :

1/ La définition de priorités de santé en planification familiale

L'objectif est de donner les lignes directrices et les sujets prioritaires à investir en PF. Cet objectif a été rempli lors de l'étape de définition des priorités du projet de santé publique de la PMI. Ont été identifiés comme thématiques prioritaires l'IVG, la contraception et la santé sexuelle (interventions en milieu scolaire, dépistage des infections sexuellement transmissibles).

2/ La réforme de l'organisation et du fonctionnement des centres de planification

Cette action, qui débutera début 2019, a pour objectif d'aboutir à la mise en place de « centres de référence » en planification familiale afin de fédérer les compétences et les ressources en PF sur un territoire donné et défini en fonction de critères préalablement déterminés. Les centres auront vocation à proposer une offre de service harmonisée et de qualité en PF. La constitution des centres reposera sur :

- un socle minimum de compétences : un médecin de PM/PF et une conseillère en conseil conjugal,
- la constitution d'une équipe formée dans le champ de la santé sexuelle,
- la mise à disposition d'outils d'intervention en éducation pour la santé,
- l'utilisation de référentiels et de guides de bonnes pratiques en PF (cf *infra*),
- l'identification d'un territoire d'interventions circonscrit.

3/ L'appui aux pratiques professionnelles (en cours)

L'objectif de cette action est de contribuer à l'outillage des intervenants de la PF et à la qualité des interventions à travers l'élaboration et la diffusion :

- de référentiels pour les médecins PM/PF : procédure sur les IVG médicamenteuses, cadre de la pratique, IST/VIH/Sida, contraception, dépistage, prévention primaire et secondaire des cancers féminins, violences conjugales et sexuelles,
- de référentiels des conseillères conjugales et familiales : cadre de la pratique, violences, place des conseillères dans le parcours IVG (entretien pré et post IVG),
- d'un guide des bonnes pratiques des interventions en santé sexuelle en milieu scolaire conjuguant les interventions des médecins et des conseillères,
- d'un guide d'accueil technique des professionnels de la planification familiale spécifique à chaque catégorie professionnelle en lien avec les responsables des circonscriptions,
- du référentiel statistique actualisé des activités dans les centres de planification départementaux et conventionnés,
- d'une cartographie interactive des activités de planification familiale,
- du cadre de travail rénové.

Les groupes de travail sur les référentiels ont débuté en 2018. Une première formalisation du travail est prévue fin mars 2019 avec une finalisation en juin 2019. Le Guide du bon usage des formulaires de prescription médicale initié en novembre 2017 sera finalisé fin 2018.

4/ Le renforcement des collaborations et partenariats (à venir)

L'objectif est d'améliorer la cohérence de cette politique avec les autres dispositifs existants et faciliter sa mise en œuvre par :

- la formalisation d'un partenariat opérationnel avec l'Education nationale,
- une articulation plus étroite avec le Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (Cegidd) et la Mission de prévention des conduites à risques (outils et formation),
- une articulation plus lisible avec les hôpitaux.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Planification familiale	Dépenses	4,803	4,797	4,910	4,740
	Recettes	0,279	0,852	0,958	0,901

Mission

Action sociale, prévention, santé

Programme

Accompagnement social

Programme

Promotion des droits fondamentaux

Programme

Prévention et promotion de la santé

Programme

Prévention des conduites à risques

Programme

Animation du développement social local

Programme : **Accompagnement social**

*Ce programme relève
de la Mission*

Solidarité, insertion, santé.

Ce programme comporte quatre actions :

- Accueil, prévention et accompagnement social,
- Droit au logement,
- Aide financière aux personnes

Objectifs du programme

En matière d'accompagnement social généraliste, les objectifs stratégiques du Service social sont les suivants :

- réduire les inégalités et garantir l'accès aux droits de tous, par une action individuelle ou collective, et par la prévention des difficultés sociales,
- protéger contre le risque d'atteinte à l'intégrité des personnes,
- apporter une réponse globale et adaptée aux situations prises en charge, en cohérence avec tous les acteurs de l'action sociale locale,
- redonner du pouvoir de choix et d'agir aux usagers, dans leurs conditions d'existence et leur vie en société.

Concernant la territorialisation de l'action du Département et le renforcement de la coordination sociale locale des circonscriptions de Service social, il s'agira en 2019 :

- d'acquérir une vision précise et partenariale du besoin dans les territoires de Seine-Saint-Denis,
- pour améliorer le pilotage des partenariats, de mailler le territoire en instances de décision et de coordination et d'harmoniser leur gouvernance stratégique.

Plusieurs orientations pour mieux répondre aux besoins des usagers sont proposées :

- la combinaison d'une approche individuelle et collective,
- la réponse à la demande et la recherche de contacts avec les usagers les plus éloignés des institutions,
- la proposition d'une qualité d'accueil et d'écoute des demandes et besoins,
- la recherche de réponses co-construites avec l'utilisateur,
- ainsi que la mobilisation d'un réseau partenarial dans le plan d'action construit avec l'utilisateur.

L'année 2019 verra, pour le Service social départemental, l'aboutissement de son projet de service et la mise en œuvre des premières actions de la feuille de route qui en découle.

En 2019, le Bureau des aides financières du Service départemental des aides financières intégrera le Service social. Il s'agira d'accompagner l'évolution des modalités d'instruction et d'attributions des aides pour réduire les délais de traitement et ainsi offrir un service fluide et de qualité aux usagers.

Des évolutions des règlements du Fonds d'aide généraliste (FAG) et du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) seront conduites en 2019. En particulier, les évolutions du règlement FAJ concerneront ses critères d'attribution, sa destination et la gouvernance de cette aide.

L'année 2019 sera aussi marquée par la mise en œuvre des 23 territoires harmonisés Aide sociale à l'enfance (ASE), Protection maternelle et infantile (PMI) et Service social départemental.

Enfin, il s'agira de poursuivre la Stratégie numérique du service, qui se traduira par le déploiement, en mars 2019, d'un nouveau système d'information. En parallèle, le Service social poursuivra le plan d'accès aux droits par le numérique au bénéfice des usagers.

En matière d'hébergement et de logement, une nouvelle politique est en cours de mise en place. Elle se concrétise par la création d'un service dédié dont les objectifs sont les suivants :

- prévenir, accompagner et/ou atténuer l'apparition ou l'aggravation de difficultés ou de risques dans le domaine du logement, de l'insertion sociale et professionnelle et de la santé,
- renforcer les démarches et actions vers les usagers,
- associer les agents aux orientations,
- valoriser et/ou réorienter l'action départementale au travers d'études et évaluations.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Accompagnement social	Dépenses	17,105	16,412	17,380	17,410
	Recettes	2,536	2,436	2,436	2,879

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Accompagnement social	Dépenses	-	-	-	0,018

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	613	70	460	83

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Concernant le droit au Logement :

Objectif	Réduction du délai moyen de traitement des dossiers FSL				
		2017	2018	2019	2020
Délai de traitement moyen en jours entre la demande et le paiement de l'aide (en jours)	cible	-		60	
	réalisé		Année en cours		

Objectif	Développement du projet Logement d'abord				
		2017	2018	2019	2020
Nombre de ménages bénéficiaires relogés	cible	-	150	250	
	réalisé		Année en cours		

Objectif	Agir pour la réduction du nombre d'expulsions locatives réalisées en Seine-Saint-Denis				
		2017	2018	2019	2020
Nombre de ménages pris en charge dans le cadre du protocole CD/CAF/DRIHL sur le repérage précoce et l'accompagnement des ménages dont l'aide au logement a été suspendue	cible	-	360	360	360
	réalisé		Année en cours		
<u>Commentaire :</u> Indicateur de résultat général à l'objectif : Nombre de ménages atteints aux différents stades de la procédure d'expulsions (en cours de construction).					

Objectif		Captation de logements dans le cadre des hébergements alternatifs à l'hôtel				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de logements captés dans le cadre des conventions bailleurs et de l'appel à projet Accompagnement vers le logement	cible	20	25	60	82	100
	réalisé	3	20	Année en cours		
<p><u>Commentaire :</u> Ces objectifs sont identifiés dans le cadre de l'appel à projets Accompagnement vers le logement (lancé en début 2018).</p>						

Concernant les aides financières aux personnes :

Objectif		Réduction du délai moyen de traitement des aides du fonds d'aide généraliste			
		2017	2018	2019	2020
Délai de traitement moyen en jours entre la demande et le paiement de l'aide	cible	-		20	
	réalisé				

Objectif		Informatiser la procédure d'instruction pour assurer un meilleur suivi et une meilleure réactivité			
		2017	2018	2019	2020
Part des demandes instruites par voie dématérialisée	cible	-		80	
	réalisé		40		

Action 1 : Accueil, prévention et accompagnement social

Objectifs de l'action

Pour l'année 2019, les objectifs de l'action seront de :

- favoriser l'accès aux droits des usagers en renforçant l'articulation avec les organismes de Sécurité sociale,
- offrir un accompagnement polyvalent en agissant sur tous les facteurs de vulnérabilité sociale et en mobilisant l'ensemble des ressources départementales,
- investir les champs de la prévention et du développement social local,
- adapter l'accompagnement aux publics spécifiques, les plus éloignés des institutions et dispositifs.

L'ensemble de ces objectifs s'intégrera dans le cadre global de la territorialisation des actions du Pôle Solidarité, qui sera précisé en 2019.

En matière d'insertion professionnelle, il s'agira de renforcer le dispositif « accompagnement global » en partenariat avec Pôle emploi. L'opération de remobilisation des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) sans référence sera étendue à l'Etablissement public territorial Est Ensemble et le Fonds d'appui aux politiques d'insertion permettra de piloter une prestation complémentaire pour publics spécifiques.

Le Programme départemental d'insertion et d'emploi (cf la partie Insertion) sera investi par les professionnels et les contrats d'engagement réciproque seront généralisés pour les ménages suivis en Circonscription de service social.

Avec l'appui de l'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA), la stratégie d'aide alimentaire du Département sera révisée. Il s'agira d'améliorer le maillage territorial départemental et de renforcer la présence des épiceries sociales et

leur lien avec l'accompagnement social assuré par le Service social départemental. Enfin, l'accent sera mis sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Accueil, prévention et accompagnement social	Dépenses	6,218	5,954	6,135	5,914
	Recettes	0,160	-	-	-

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Accueil, prévention et accompagnement social	Dépenses	-	-	-	0,018
	Recettes	-	-	-	-

Action 2 : Droit au logement

Objectifs de l'action

Pour le Service social départemental, les objectifs stratégiques sont les suivants :

- agir pour la réduction du nombre d'expulsions locatives réalisées en Seine-Saint-Denis,
- améliorer la pertinence de la sollicitation des dispositifs spécifiques d'accès au logement et des dispositifs d'hébergement,
- collaborer à la stratégie partenariale portée par le Département du « logement d'abord »,
- faire valoir les intérêts du Département dans les instances de planification en matière d'hébergement et de logement.

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- mailler le territoire en Commissions locales d'impayés locatifs (CLIL), en lien avec les bailleurs et villes,
- harmoniser les commissions de prévention des expulsions en sous-préfectures,
- développer des sessions d'informations collectives,
- mettre en œuvre du protocole Caisse d'allocation familiale (CAF) / Conseil départemental sur l'offre de service aux ménages dont l'aide au logement a été suspendue,
- déployer un partenariat CAF / Service social sur le repérage précoce des ménages exposés au risque d'impayé locatif,
- mener une expérimentation de l'internalisation des diagnostics d'Instance d'enquête pour la prévention des expulsions locatives (IEPEL) pour les ménages assignés non connus des circonscriptions,
- renforcer et formaliser le partenariat Service social / Service intégré de l'accueil et de l'orientation 93 (SIAO93) porté par Interlogement 93.

Pour le nouveau Service Solidarité logement, les objectifs stratégiques sont les suivants :

- conduire une politique d'hébergement / logement lisible pour tous les partenaires en coordonnant les dispositifs et les actions portées par la direction au service des habitants les plus vulnérables,
- améliorer la pertinence et l'articulation des dispositifs d'hébergement, de la mise à l'abri au logement intermédiaire et pérenne, pour construire des parcours répondant aux besoins des personnes,
- agir pour la réduction des expulsions locatives en Seine-Saint-Denis.

Concernant la politique d'hébergement / logement, il s'agira d'améliorer la réactivité et l'efficacité du Fonds de solidarité logement (FSL), en simplifiant les procédures d'intervention et en renforçant le soutien proposé aux commissions locales. Le Fonds de solidarité logement sera repositionné comme un dispositif intervenant également en amont, dès l'apparition des premières difficultés. Il s'agira également d'agir plus tôt auprès des ménages et de prolonger l'Instance d'Enquête pour la Prévention des Expulsions Locatives en améliorant la réactivité des mesures d'accompagnement humain.

En matière d'impayés locatifs, il est prévu de travailler avec les acteurs institutionnels, sur des projets ciblés, notamment avec la CAF, en vue du rétablissement des aides au logement suspendues temporairement par la CAF. Il s'agira aussi de construire avec les bailleurs un cadre de travail partagé pour favoriser leur réactivité et leurs interventions dès les premiers impayés.

Plusieurs actions ont vocation à être déployées ou renforcées en 2019 :

- un dispositif de prévention de la dégradation de l'habitat privé sera mis en œuvre,
- l'intervention du département dans la lutte contre la précarité énergétique sera renforcée via une réforme du fonds de solidarité énergie et du dispositif Renov' Habitat,
- les acteurs associatifs seront mobilisés afin de promouvoir l'économie circulaire et de renforcer l'aide aux habitants en difficultés,
- le projet « Hébergements alternatifs à la prise en charge hôtelière » (HAPECH), engagé en 2016, ainsi que le projet « Logement d'abord », se verront renforcés et développés en 2019,
- il s'agira également de renforcer les liens opérationnels de coopération et les espaces de communication avec les bailleurs et l'union sociale pour les habitats d'Ile-de-France qui les représente.

De nouveaux projets sur le champ de l'hébergement et du logement seront portés en 2019, notamment l'installation de logements modulaires sur le territoire départemental.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Droit au logement	Dépenses	9,928	9,423	10,020	10,354
	Recettes	2,376	2,434	2,428	2,879

Action 3 : Aide financière aux personnes

Objectifs de l'action

Le Fonds d'aide généraliste (FAG) s'inscrit dans l'accompagnement social des ménages devant faire face à des difficultés, dans une logique de parcours vers l'autonomie.

Au niveau stratégique, il s'agira en 2019 de :

- rapprocher les aides financières et le Service social départemental afin de rapprocher l'expertise sociale et les leviers d'intervention,
- proposer des aides plus rapides pour répondre aux besoins de l'urgence,
- repositionner le fonds d'aide généraliste comme un fonds d'aide d'urgence et renforcer parallèlement les dispositifs spécialisés sur les aides énergie et les aides au logement.

En 2019, les objectifs opérationnels de l'action seront de :

- intégrer les aides financières du Fonds d'Aide généraliste et du Fonds d'Aide aux Jeunes au Service social départemental,
- renforcer les liens avec les réseaux d'épicerie sociale ou d'autres acteurs locaux de façon à majorer l'effet des aides financières individuelles,
- faire évoluer les modalités d'attribution du Fonds d'aide aux jeunes, pour mieux les adapter aux besoins des jeunes visés,
- réaffirmer l'intervention du Fonds de solidarité énergie (FSE) et redynamiser le partenariat avec les centres communaux d'action sociale et la participation des fournisseurs d'énergie au FSE,
- clarifier la répartition des dossiers relatifs à la précarité énergétique entre FSE et FAG énergie,
- développer et renforcer les outils de pilotage internes de la chaîne d'instruction et les modalités d'échanges avec les professionnels de terrain,
- poursuivre l'informatisation du processus d'instruction et en faire évoluer la pratique,
- poursuivre la modernisation du service, afin d'accélérer les délais de paiement, tout en sécurisant et simplifiant les procédures de traitement des aides.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Aide financière aux personnes	Dépenses	0,959	1,035	1,225	1,142
	Recettes	-	0,002	0,008	-

Programme : Promotion des droits fondamentaux

Ce programme relève de la Mission

Action sociale, prévention, santé.

Ce programme comporte en 2019 deux actions :

- Coordination de l'action sociale
- Observatoire des violences envers les femmes

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- promouvoir l'accès effectif à des droits fondamentaux, tels que l'accès au droit et la protection contre les violences,
- sensibiliser et promouvoir la prévention auprès du plus grand nombre sur ces problématiques,
- promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.

Les priorités de l'année 2019 seront les suivantes :

- analyser le besoin à l'échelle infra départementale pour adapter l'offre aux caractéristiques du territoire,
- porter un pilotage renforcé des associations subventionnées, en cohérence avec les priorités départementales,
- contribuer au maillage du territoire en instances partenariales de coordination,
- promouvoir l'aide juridique aux professionnels et aux populations.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Promotion des droits fondamentaux	Dépenses	0,236	0,258	0,282	0,202

La baisse des moyens du programme s'explique par un effet de périmètre : l'action Lutte contre les discriminations (90 000 euros en 2018) rejoint en 2019 le programme Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations. En 2019, le budget de l'Observatoire des violences faites aux femmes augmentera de 10 000 euros.

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	13	9	3	1

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Développer la coopération avec les villes en matière de lutte contre les violences envers les femmes				
		2016	2017	2018	2019
Nombre de villes partenaires du dispositif « un toit pour elle »	cible	24	24	24	24
	réalisé	24	24	Année en cours	
Nombre de villes partenaires des Rencontres Femmes du monde en Seine-Saint-Denis	cible	27	27	27	27
	réalisé	26	28	Année en cours	

Nombre de villes partenaires des deux dispositifs	cible	24 villes <i>un toit pour elle et femmes du monde en SSD</i>	24 villes <i>un toit pour elle et femmes du monde en SSD</i>	24 villes <i>un toit pour elle et femmes du monde en SSD</i>	24 villes <i>un toit pour elle et femmes du monde en SSD</i>
	réalisé	24 villes <i>un toit pour elle et femmes du monde en SSD</i>	24 villes <i>un toit pour elle et femmes du monde en SSD</i>	Année en cours	

Commentaire : Depuis 2013, l'objectif est d'inciter un maximum de villes à être partenaires sur les deux dispositifs « un toit pour elle » et Rencontres « Femmes du monde en Seine-Saint-Denis ». Par ailleurs, l'Observatoire développe également un partenariat avec les collèges de certaines villes, via le dispositif « Jeunes contre le sexisme ».

En 2019, des renouvellements de signature de la convention « Un toit pour elle » seront à réaliser.

Il est prévu de consolider les partenariats, notamment au travers de « Femmes du monde en Seine-Saint-Denis », le dispositif « un toit pour elle » et le dispositif « Jeunes contre le sexisme ».

Action 1 : **Coordination de l'action sociale**

Objectifs de l'action

Cette action recouvre en pratique essentiellement le soutien départemental à l'aide juridique à travers le Conseil départemental de l'accès aux droits (CDAD). Le CDAD anime des consultations et actions de sensibilisation à destination aussi bien des professionnels (notamment travailleurs sociaux) que des habitants.

Il est également prévu d'élaborer des fiches juridiques et diffuser de la connaissance.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Coordination de l'action sociale	Dépenses	0,025	0,030	0,031	0,031

Action 2 : **Observatoire des violences envers les femmes**

Objectifs de l'action

L'Observatoire des violences envers les femmes est un espace d'échanges et de réflexion, un outil de recensement et d'analyse, un vecteur de communication et d'information et un laboratoire d'innovation.

Les objectifs stratégiques de l'Observatoire sont les suivants :

- **Assurer une fonction d'observation et rendre visible les violences envers les femmes**

Plusieurs études et évaluations seront menées en 2019 :

- la poursuite de l'évaluation qualitative et quantitative du dispositif de la Mesure d'Accompagnement Protégé (MAP),
- l'étude sur l'impact des violences conjugales sur les enfants à partir des informations traitées par la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP93),
- la poursuite de l'évaluation du dispositif de protection des femmes en très grand danger.

- **Former et sensibiliser les professionnel-le-s**

En 2019, de nouvelles sessions de formation seront organisées auprès des professionnel-le-s des crèches de l'Éducation nationale, des magistrats du TGI de Bobigny...

Les initiatives organisées annuellement par l'Observatoire en direction des professionnels seront reconduites :

- la 17^{ème} Rencontre départementale de l'Observatoire, en mars 2019, à l'occasion de la Journée internationale des femmes,
- les 15^{èmes} Rencontres internationales Femmes du monde en Seine-Saint-Denis, en novembre 2019, à l'occasion de la Journée internationale contre les violences faites aux femmes,
- l'initiative annuelle contre les mutilations sexuelles féminines, en février 2019, à l'occasion de la Journée internationale contre l'excision,
- la 12^{ème} Rencontre départementale des jeunes contre le sexisme en mai 2019.

Enfin, des formations sur site en direction des professionnels des services Logement des mairies et, plus largement, des professionnel-le-s des communes seront organisées au cours de l'année 2019.

- **Sensibiliser la population**

Le travail de sensibilisation et d'information en direction des habitant-e-s va se poursuivre en 2019, avec l'organisation de journées destinées au grand public, de campagnes de communication et de marches silencieuses organisées pour alerter sur la grande dangerosité des hommes violents.

En novembre 2019, pendant 15 jours, l'Observatoire organisera avec les villes partenaires les rencontres décentralisées Femmes du monde en Seine-Saint-Denis.

- **Prévenir les comportements sexistes et violents et le cyber-sexisme auprès des jeunes**

La 12^{ème} Rencontre des jeunes contre le sexisme mobilisera 20 établissements scolaires en 2019.

- **Mettre en place des actions de communication et publier des outils de connaissance** en direction des professionnel-le-s, des Elu-e-s, des jeunes et de l'opinion publique

En 2019 seront réalisés :

- un document accompagnant la thématique d'un des deux grands événements de l'Observatoire,
- des campagnes de communication,
- des outils de sensibilisation, réalisés et édités en interne par l'Observatoire,
- une lettre d'information à destination des partenaires.

- **Initier et mettre en place l'expérimentation de dispositifs innovants** pour l'amélioration de l'aide aux victimes et leur protection

Les dispositifs suivants se poursuivront en 2019 :

- la convention Un toit pour elle, en partenariat avec les villes et institutions,
- le Téléphone grave danger, qui a été généralisé au niveau national, et dont l'Observatoire coordonnera l'évaluation,
- les 21 consultations de victimologie, dont 3 prises en charge par le Département. La consultation destinée aux enfants de la mesure d'accompagnement protégé sera reconduite en 2019 et élargie aux enfants dont les mères bénéficient d'un téléphone grave danger ;
- les bons taxis. L'association SOS Victimes 93 continuera la gestion de ce dispositif en coordination avec l'Observatoire. En 2019, le dispositif s'étendra à 2 nouveaux commissariats : Les Lilas et La Courneuve ;
- le dispositif d'accompagnement protégé pour les enfants dans le cadre des violences conjugales,
- l'Espace de rencontre protégé (ERP), dont la vocation est de médiatiser les rencontres entre les pères auteurs de violences dans le couple et leurs enfants dans un lieu dédié, se met en place. Les premières mesures ERP ont débuté au deuxième semestre 2018 et se poursuivront en 2019 ;
- le Diplôme universitaire sur les Violences faites aux femmes, sur la base d'une reconduction de la convention signée entre le Département et l'Université Paris VIII.

Deux nouveaux dispositifs seront expérimentés :

- un accueil de jour des jeunes filles et femmes de 15 à 25 ans, rassemblant dans un même lieu différents acteurs favorisant ainsi leurs prises en charge et accompagnements,
- l'extension du dispositif Un toit pour elle, avec l'utilisation temporaire de logements de fonction vacants des directrices des crèches départementales, pour les femmes victimes de violences et leurs enfants.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Observatoire des violences envers les femmes	Dépenses	0,126	0,142	0,160	0,170

Programme : Prévention et promotion de la santé

Ce programme relève de la Mission

Action sociale, prévention, santé.

Ce programme comporte trois actions :

- Actions de santé publique transversales,
- Lutte contre les maladies infectieuses,
- Santé bucco-dentaire.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont de prévenir, accompagner et/ou atténuer l'apparition ou l'aggravation de difficultés ou de risques de santé.

L'année 2019 verra la négociation de la nouvelle convention avec l'Etat relative aux actions de santé recentralisées, dans un contexte marqué notamment par la régionalisation des opérations de dépistage organisé du cancer.

Cette nouvelle convention sera l'occasion de réaffirmer les priorités de santé publique pour le département, et de renforcer certaines orientations, notamment en matière d'implication des usagers et d'« aller vers ».

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Prévention et promotion de la santé	Dépenses	3,420	4,091	4,498	4,173
	Recettes	3,405	3,430	3,676	3,749

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Prévention et promotion de la santé	Dépenses	-	-	0,510	0,360
	Recettes	-	-	0,010	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	109	52	51	16

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Assurer une offre de consultations délocalisées régulières sur le territoire					
	2016	2017	2018	2019	2020	
Opérationnalité des sites (dans le cadre du projet de service)	Cible	3 sites et 2 antennes (Aulnay et Montfermeil) avec développement du nombre de consultations	3 sites et 2 antennes	3 sites et 2 antennes	3 sites et 2 antennes	3 sites et 2 antennes
	Réalisé	Objectif atteint sauf Saint-Denis Consultations : + 17% // 2015	Objectif atteint sauf Saint-Denis Consultations : - 1% // 2016	Objectif atteint sauf Saint-Denis	Ouverture (attendue) du CDPS de Saint-Denis	

Atteindre les objectifs prévisionnels dans le cadre de l'habilitation CeGIDD (Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic)	Cible	11 424 consultations 6 437 consultants 20 actions hors les murs Réalisation du budget	11 568 consultations 5 860 consultants 18 actions hors les murs hors dépistage TROD au CASO Réalisation du budget	Idem à 2017	A horizon 2023: 15 168 consultations 8 291 consultants 31 actions hors les murs hors dépistage TROD au CASO Réalisation du budget	
	Réalisé	Consultations : 74% (+3,8%/2016) Actions hors les murs : 78% Budget : 91%	Consultations : 82% (+12,9%/2017) Actions hors les murs : 156% Budget : 94%			
Etablir des coopérations avec les villes définies comme prioritaires par le rapport France Lert Objectif Seine-Saint-Denis sans sida 2020	Cible			Nouvel objectif 2018	5 villes ayant intégré une stratégie Seine-Saint-Denis sans sida fin 2019	
	réalisé			Ensemble des villes rencontrées (dont 3 par l'élu : Stains, Aubervilliers, St-Denis)		

Commentaire : L'ensemble de l'organisation posée dans le Projet de service a été déployée en 2016, à l'exception du centre de Saint-Denis qui doit regrouper les équipes des Centres départementaux de prévention et de santé (CDPS) d'Aubervilliers et de Saint-Denis, prévu pour 2019.

Concernant le Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD), l'ensemble du dispositif projeté a été mis en place. L'habilitation d'un site principal et de 4 antennes, obtenue pour 3 ans sur la période 2016-2018, a été proposée à l'Agence régionale de santé (ARS) pour la nouvelle période d'habilitation, désormais quinquennale, 2019-2023 enrichie de nouvelles orientations (PrEP, planification familiale, nouveaux types de Tests rapides à orientation diagnostic (TROD)...) et d'un renforcement des plages de consultations proposées. Une nette montée en charge du dispositif est observée depuis 2016. De nouveaux objectifs ont été posés en 2018 dans le cadre du dossier de nouvelle habilitation à l'ARS et doivent pouvoir être atteints d'ici fin 2023.

Le rapport France Lert pour une Seine-Saint-Denis sans sida a retenu cinq villes prioritaires (Aubervilliers, Saint-Denis, Stains, Pierrefitte et Bobigny) afin de développer localement la stratégie de lutte contre le sida sur le principe 90/90/90 (90% des personnes vivant avec le VIH connaissant leur statut sérologique, 90% de ces personnes recevant un traitement antirétroviral, 90% des personnes traitées présentant une charge virale supprimée) et proposer une action d'ampleur sur le territoire.

Objectif		Développer la démarche intégrée de lutte contre les maladies infectieuses en proposant une polyvalence d'intervention auprès du public et en harmonisant les pratiques entre les centres				
		2016	2017	2018	2019	2020
Développement progressif de la polyvalence médicale	Cible	-	-	33%	35%	-
	Réalisé	38%	31%			

Développement de l'orientation des consultants vers assistantes sociales et/ou psychologue (CeGIDD uniquement)	Cible	-	-	585 personnes reçues par une AS 100 personnes reçues par un psychologue	600 personnes reçues par une AS 100 personnes reçues par un psychologue	-
	Réalisé	373 personnes reçues par une AS pour 881 entretiens (données partielles) 53% des personnes suivies sans couverture sociale	567 personnes reçues par une AS pour 1 453 entretiens 55% des personnes suivies sans couverture sociale 97 personnes reçues par la psychologue pour 245 rendez-vous 23,5% des personnes victimes de violences sexuelles			
Mise en œuvre des recommandations pour le dépistage de la tuberculose (haut conseil pour la santé publique)	Cible	<ul style="list-style-type: none"> - 100% d'enquêtes menées autour des tuberculoses EM + - > 80% de SC ayant été explorés (rx et test) parmi les SC identifiés - > 60 et 100% d'ITL traitées parmi les ITL diagnostiquées chez les adultes et les enfants - 1% de tuberculoses maladies dépistées parmi les SC suivis et non traités pour ITL 				
	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> - 96% d'enquête débutée - 85% de SC explorés - 71% d'ITL traitée - Taux de tuberculose maladie dépistée supérieure à 1% 	<ul style="list-style-type: none"> - 98% d'enquête débutée - 80% de SC explorés - 78% d'ITL traitée - Taux de tuberculose maladie dépistée égal à 1% 			
<p><u>Commentaire</u> : Un des objectifs de la démarche intégrée de lutte contre les maladies infectieuses est de renforcer une approche polyvalente du public accueilli sans qu'une cible particulière n'ait été déterminée.</p> <p>La possibilité est offerte aux consultants des CDPS d'être orientés vers une assistante sociale ou une psychologue dans le cadre du CeGIDD en cas de besoins repérés par les autres professionnels, qu'ils soient personnel médical, paramédical ou administratif. Il est à noter que depuis 2016 le CeGIDD dispose d'une psychologue, d'où une hausse des personnes orientées.</p> <p>Des recommandations portant sur les enquêtes autour de cas de tuberculose maladie, stratégie principale de lutte contre la tuberculose dans les pays à faible incidence et partie majeure de l'activité des centres de lutte antituberculeuse ont été formulées par le Haut Conseil de la Santé Publique en 2013. Les différents indicateurs pour l'évaluation des résultats et des performances des enquêtes définis par le HCSP restent des indicateurs de référence pour l'évaluation de la lutte contre la tuberculose en Seine-Saint-Denis.</p>						

Objectif	Repérer et aller vers les publics les plus éloignés du système de soins et de prévention					
		2016	2017	2018	2019	2020
Atteinte des objectifs du dépistage ciblé de la tuberculose	Cible	3 450 personnes (CASO, foyer de travailleurs migrants, bidonvilles, primo-arrivants Clichy-sous-Bois, grande précarité, réfugiés) Taux de rendement attendu de 10 fois l'incidence du Département	3 450 personnes (CASO, foyer de travailleurs migrants, bidonvilles, primo-arrivants Clichy-sous-Bois, grande précarité, réfugiés) Objectif global inchangé mais répartition différente des actions adoptée en concertation avec l'ARS	3 500 personnes (CASO, foyer de travailleurs migrants, primo-arrivants Clichy-sous-Bois, réfugiés en CHU et PADA, bidonvilles et squats, public OFII et étudiant)		
	Réalisé	- 3 234 radios réalisées (95%) - Taux de rendement de 469 pour 100 000 > 10 fois l'incidence départementale - Taux de réalisation budgétaire de 99%	- 3 773 radios réalisées (110%) - Taux de rendement de 398 pour 100 000 > 10 fois l'incidence départementale - Taux de réalisation budgétaire de 100%	Année en cours		
Développement d'actions hors les murs et polyvalentes	Cible	18 actions hors les murs	18 actions hors les murs	18 actions hors les murs	31 actions hors les murs (horizon 2023)	
	Réalisé	14 actions hors les murs (CeGIDD)	28 actions hors les murs (CeGIDD) dont 21 avec dépistage et 7 de sensibilisation	Année en cours		
<p>Commentaire : Le dépistage ciblé de la tuberculose est une action complémentaire aux enquêtes autour de cas de tuberculose maladie engagée depuis de nombreuses années. Il vise à aller vers les publics les plus à risque de tuberculose maladie afin de leur proposer un dépistage de la maladie. L'action a été progressivement élargie à d'autres publics que ceux initiaux (CASO et foyer de travailleurs migrants), avec un plus grand accent mis sur le dépistage du public des réfugiés et des populations en grande précarité en accord avec l'ARS qui finance cette action et avec qui sont discutés annuellement les objectifs. Les objectifs en termes de performance comme de réalisation financière sont atteints sur le programme.</p> <p>Les actions hors les murs, d'abord essentiellement monothématiques, ont vu leur polyvalence fortement se développer, autour notamment du noyau des actions conduites dans le cadre du dépistage ciblé de la tuberculose auxquels se sont greffés le dépistage du VIH, hépatites et IST, et dans une moindre mesure prévention bucco-dentaire et vaccination. Programmation, animation et suivi de ces actions ont été formalisés depuis 2016/2017. Aux actions hors les murs, s'ajoutent des dépistages TROD au CASO deux fois par mois. Fin 2017 et début 2018, un arrêt des actions est intervenu dans l'attente d'éclaircissement réglementaire par l'ARS sur le consentement éclairé au dépistage (VIH) des personnes non francophones, ce qui aura probablement un impact sur le nombre d'actions en 2018. Un accord a été trouvé à la fin du premier semestre 2018 avec l'ARS et le collectif des associations à l'origine de ces questionnements.</p>						

Objectif		Promouvoir la santé bucco-dentaire des enfants, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées notamment celles et ceux qui sont les plus en difficultés et éloignés des dispositifs et en travaillant davantage l'orientation vers les soins notamment en pilotant le réseau des villes				
		2016	2017	2018	2019	2020
Maintien de la couverture territoriale et développement du nombre de bénéficiaires notamment des nouveaux publics (PA et PH) Maintien du nombre de villes participantes Nombre de bénéficiaires (ici enfants de 3 à 6 ans en milieu scolaire, PMI et crèches, personnes âgées et handicapées) Nombre d'actions de prévention en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap	Cible	32 villes	= ou > 32 villes Développement du public et des actions	= ou > 32 villes Développement du public et des actions	= ou > 32 villes Développement du public et des actions Evaluation des nouvelles mesures	= ou > 32 villes Développement du public et des actions Evolution des nouvelles actions
	Réalisé	- 28 villes - 31 743 enfants de 3 à 6 ans en milieu scolaire - Absence d'actions PA/PH	- 28 villes - 36 225 bénéficiaires - 39 actions PA/PH	Année en cours		
<p><u>Commentaire</u> : Fin 2016, le programme bucco-dentaire a connu une refondation complète tant sur les modalités (réponse à un appel à projet) que sur les axes stratégiques portés (extension de l'action aux personnes âgées et handicapées). Le soutien financier aux villes a également été globalement augmenté. Le nombre de bénéficiaires a augmenté du fait de la prise en compte de nouveaux publics (personnes âgées, personnes handicapées, PMI et crèches).</p> <p>De nouvelles mesures ont commencé à être déployées en 2018 avec l'acquisition d'unités dentaires. En 2019 est prévue la mise en service d'un bus dentaire, dont la mission sera de participer au dépistage bucco-dentaire et aux premiers soins. Il s'agit de faire face au contexte départemental de déficit de professionnels de santé et aux difficultés d'accès aux soins dentaires. Un travail fin de déclinaison et d'articulation de ces nouvelles formes d'action est engagé auprès de chaque ville intéressée.</p>						

Action 1 : Actions de santé publique transversales

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est de conduire une politique de santé transversale en coordonnant les différentes actions du Département.

Pour l'année 2019, les objectifs opérationnels sont les suivants :

- structurer et piloter le partenariat interne et externe en renforçant l'articulation entre les différentes actions santé portées par le service,
- accompagner les associations porteuses de projets dans le champ de la santé afin de renforcer la cohérence entre les financements et les priorités et le suivi des actions financées,
- renforcer les partenariats stratégiques en favorisant la coordination des acteurs et des actions et la visibilité du Département, notamment dans les Contrats Locaux de Santé et les volets santé des contrats de ville,
- faire évoluer la participation du Département à la mission cancer dans le cadre de la régionalisation des structures de dépistage tout en poursuivant l'implication pour favoriser l'accès au dépistage des plus éloignés de la prévention et du soin,
- engager une action autour du sport santé,
- déployer l'aide aux exercices regroupés des professionnels de santé en investissement en lien avec l'Agence régionale de santé,
- identifier des actions prioritaires et un calendrier d'actions pour intégrer la santé comme dimension transversale aux différentes actions du Département.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Actions de santé publique transversales	Dépenses	0,503	0,477	0,421	0,060

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Actions de santé publique transversales	Dépenses	-	-	-	0,030

Action 2 : Lutte contre les maladies infectieuses

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est de diminuer la transmission de maladies infectieuses en intégrant, concernant le VIH, les recommandations du rapport de France Lert « vers une Seine-Saint-Denis sans SIDA ».

Les objectifs opérationnels pour l'année 2019 sont les suivants :

- assurer une offre de consultations délocalisées régulières sur le territoire à partir des besoins de la population et des moyens du service,
- poursuivre le repérage et l'« aller vers » les publics les plus éloignés du système de soins et de prévention,
- documenter la thématique des violences dans le cadre de l'activité du Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) pour dégager des pistes d'actions opérationnelles,
- poursuivre la démarche intégrée de lutte contre les maladies infectieuses en proposant une polyvalence d'intervention auprès du public et en harmonisant les pratiques entre les centres,
- travailler au développement de nouvelles activités au sein du laboratoire, notamment en étudiant l'absorption d'une partie de l'activité de biologie prescrite en Protection maternelle et infantile,
- engager la démarche de délégation de compétences, prioritairement au sein de l'activité CeGIDD,
- poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route suite au rapport « Seine-Saint-Denis sans SIDA »,
- poursuivre la politique vaccinale en prenant en compte les évolutions du contexte juridique et du calendrier vaccinal, en déployant l'ensemble des vaccins dans les séances publiques,
- finaliser la structuration de l'activité des centres du service avec le déploiement du système d'information commun SPAS-PMI et l'installation du troisième et dernier site à Saint-Denis.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Lutte contre les maladies infectieuses	Dépenses	2,757	3,357	3,799	3,832
	Recettes	3,297	3,301	3,554	3,629

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Lutte contre les maladies infectieuses	Dépenses	0,112	0,007	0,010	0,010

Action 3 : Santé bucco-dentaire

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est d'améliorer la santé bucco-dentaire des enfants, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, notamment celles et ceux qui sont les plus en difficulté et éloignés des soins.

En 2019, il s'agira de :

- mettre en œuvre des actions de promotion de la santé bucco-dentaire en direction des enfants, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, notamment celles et ceux qui sont les plus en difficulté et éloignés des dispositifs et en travaillant davantage sur l'orientation vers les soins,
- continuer à clarifier les orientations du programme départemental suite aux résultats de l'évaluation,
- consolider les actions en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap,
- poursuivre l'organisation de sessions de formation des personnels des services départementaux (crèches notamment),
- déployer le bus dentaire et planifier son organisation opérationnelle,
- déployer des actions avec les unités dentaires portables en direction des personnes en situation de précarité, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap,
- évaluer la mise en œuvre d'un chèque dentaire, en étudiant l'opportunité au regard des orientations gouvernementales de « reste à charge zéro » pour l'optique et le dentaire.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Santé bucco-dentaire	Dépenses	0,159	0,256	0,278	0,281
	Recettes	0,108	0,129	0,122	0,120

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Santé bucco-dentaire	Dépenses	-	-	0,500	0,320
	Recettes	-	-	0,010	-

Programme : Prévention des conduites à risques

*Ce programme relève
de la Mission*

Solidarité, insertion, santé.

Ce programme comporte deux actions :

- Connaître, évaluer, former,
- Espace de prévention « Tête à tête ».

Objectifs du programme

La Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, qui associe le Département de Paris et le Département de la Seine-Saint-Denis, a pour objectif de prévenir les conduites à risques. Pour cela, elle s'attache à comprendre les processus conduisant aux pratiques à risques, à identifier et promouvoir des principes, expériences et leviers de prévention pour que les acteurs de la Seine-Saint-Denis et de Paris puissent y répondre.

La Mission, au titre du Département de la Seine-Saint-Denis, intervient également en prévention, auprès des jeunes, dans le cadre du Tête à Tête, espace d'accueil, d'information et de sensibilisation (action non mutualisée avec Paris).

Deux axes stratégiques structurent l'activité de la Mission.

Le premier est de soutenir, accompagner et qualifier les professionnels du Département, ainsi que les acteurs institutionnels (élus, associatifs, issu du champ social, de la santé, l'insertion, la justice).

Pour l'année 2019, les objectifs opérationnels sont les suivants :

- mettre en œuvre les résultats des évaluations externes et internes en cours de réalisation, pour aboutir à une nouvelle convention avec Paris,
- mettre en place un observatoire des conduites à risques,
- mieux cibler nos priorités publics-territoires à l'aide de données cartographiques,
- avancer avec les partenaires pour aboutir à une salle de consommation à moindres risques en Seine-Saint-Denis,
- poursuivre le processus de la Mission d'innovation en mettant en avant la prospection et l'expérimentation vers de nouveaux champs, tels que la question des rixes entre jeunes.

Le second axe stratégique est d'accueillir et informer des jeunes de 13 à 25 ans du département à l'espace Tête à Tête, situé au sein du centre commercial Rosny 2.

En 2019, les objectifs stratégiques seront les suivants :

- affiner la connaissance du public avec la mise en place de nouveaux outils de recueil de données,
- développer des actions favorisant l'implication des jeunes, notamment en promouvant une nouvelle communication interactive.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Prévention des conduites à risques	Dépenses	0,411	0,411	0,455	0,424
	Recettes	0,452	0,326	0,305	0,305

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	18	6	10	2

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Soutenir les acteurs de prévention professionnels et associatifs					
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de bénéficiaires	cible				3 200	3 200
	réalisé	3 233	2 651	Année en cours		

Objectif	Accueillir les jeunes du département au Tête à Tête					
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de jeunes accueillis au Tête à Tête	cible	Environ 18 000				
	réalisé	16 151	14 836	Année en cours		

Action 1 : Connaître, évaluer, former

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est de soutenir les acteurs de la prévention (professionnels, institutions, élus), à travers l'action du Centre de ressources pour la prévention des conduites à risques, dont le lieu d'accueil physique est situé à Pantin.

Il s'agit plus particulièrement de :

- produire une réflexion sur les actions de prévention,
- qualifier, sensibiliser, former les acteurs concernés par la prévention des conduites à risques,
- faire évoluer les actions d'accompagnement en fonction de l'évolution des besoins du public et du contexte social,
- diffuser des connaissances en matière de prévention des conduites à risques,
- capitaliser et valoriser les outils, méthodes et supports de réflexion et d'action, les pratiques les plus pertinentes en les mettant à la portée des acteurs de proximité.

L'approche promue des conduites à risques est résolument large, pour apporter le maximum de ressources aux professionnels confrontés à ces phénomènes.

Pour l'année 2019, les priorités sont les suivantes :

- réduire les risques drogues via l'accompagnement d'un projet d'une salle de consommation moindre risques,
- soutenir les actions issues du groupe de travail « crack », notamment afin d'améliorer les dispositifs de prise en charge,
- investiguer avec l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies le champ des consommations en milieu festif en Seine-Saint-Denis,
- poursuivre les formations de prévention de la radicalisation, ainsi que la recherche action sur les enfants placés de retour de Syrie et lancer un projet européen sur la prévention de la radicalisation avec vocation d'échanges entre professionnels,
- mettre en œuvre un groupe de travail sur la prévention des rixes entre jeunes avec des préconisations,
- poursuivre la recherche action concernant les jeunes de la prévention spécialisée et les réseaux sociaux,
- mener une recherche action concernant la prévention du michetonnage dans les foyers de l'Aide sociale à l'enfance,
- réaliser le bilan du Diplôme d'études supérieures universitaires (DESU) avant d'envisager une reprise courant 2019,
- organiser les rencontres de la Mission en octobre 2019 autour des conduites à risques et du numérique.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Connaître, évaluer, former	Dépenses	0,255	0,281	0,298	0,283
	Recettes	0,219	0,093	0,125	0,125

Action 2 : Espace de prévention « Tête à tête »

Objectifs de l'action

La vocation du Tête à Tête est de permettre à tous les jeunes du département de trouver un espace d'écoute et d'information facile d'accès (accès sans condition, ouverture 6 jours sur 7, de 10 h à 18 h 30). Ce lieu est animé par des professionnels de la prévention pouvant répondre à leurs questions et leurs problématiques concernant la vie affective et sexuelle, l'usage de substances psychoactives, les violences et le mal-être/bien-être.

Cette action se décline autour des objectifs stratégiques suivants :

- accueillir sans condition tous les jeunes de 13 à 25 ans venant dans le cadre d'une démarche spontanée,
- proposer un programme d'actions de prévention collectives à toutes les structures scolaires et hors scolaires du département,
- favoriser un accès direct à l'information et au matériel de prévention en proposant des outils adaptés aux jeunes et à leurs besoins.

Plus concrètement, il s'agit de :

- développer des actions destinées à aller vers les jeunes en favorisant leur implication,
- valoriser davantage les missions et actions du Tête à Tête auprès de l'ensemble des services du Département et de ses partenaires,
- promouvoir une communication interactive auprès des jeunes et des partenaires en construisant une identité numérique pour le Tête à Tête.

La priorité pour l'année 2019 sera de mettre en œuvre les recommandations issues du travail mené précédemment sur le projet de service. Il s'agira notamment de mettre en œuvre l'identité numérique du Tête à Tête, ainsi que l'inclusion des jeunes aux réflexions-conceptions des outils pédagogiques.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Espace de prévention "Tête à tête"	Dépenses	0,157	0,131	0,157	0,141
	Recettes	0,233	0,233	0,180	0,180

Programme : Animation du développement social local

Ce programme relève de la Mission

Action sociale, prévention, santé

Ce programme comporte deux actions :

- Projets sociaux de territoire et innovation sociale,
- Renforcement des pratiques professionnelles et des partenariats.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- renforcer les liens entre les usagers et l'institution dans une optique de prévention,
- contribuer à renforcer les coopérations entre les directions du Pôle solidarité,
- valoriser et diffuser les pratiques innovantes mises en œuvre par les agents en lien avec les services,
- impulser avec nos partenaires une dynamique de développement social local.

Pour l'année 2019, le travail engagé autour des projets sociaux de territoire existants sera poursuivi, et replacé dans le contexte plus large de la réflexion sur la territorialisation des actions du Pôle Solidarité. En outre, le thème des implications du numérique pour le travail social continuera à occuper une place centrale dans l'accompagnement professionnel des équipes.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Animation du développement social local	Dépenses	0,059	0,029	0,050	0,030

Un poste est dédié à la mise en œuvre de ce programme.

Action 1 : Projets sociaux de territoire et innovation sociale

Objectifs de l'action

Concernant les projets sociaux de territoires, les objectifs sont les suivants :

- participer à la mise en œuvre des actions retenues et veiller à leur évaluation,
- accompagner les circonscriptions départementales engagées dans la démarche des Projets sociaux de territoire.

En matière d'innovation sociale, il s'agira de développer les actions innovantes dans le domaine social au sein du Département.

Concernant la médiation et l'innovation numérique, les objectifs sont de :

- diffuser une culture du numérique auprès des services du Pôle solidarité en s'appuyant sur la stratégie numérique du Département,
- favoriser la médiation et l'inclusion numérique et encourager l'innovation numérique.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Projets sociaux de territoire et innovation sociale	Dépenses	0,051	0,013	0,035	0,020

Action 2 : **Renforcement des pratiques professionnelles et des partenariats**

Objectifs de l'action

L'objectif de cette action est de favoriser des temps de réflexion et d'échange de pratiques entre les professionnels internes et externes au Département.

Les actions suivantes sont prévues en 2019 :

- organiser des journées d'études,
- favoriser l'émergence d'actions collectives renforçant le partenariat local.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Renforcement des pratiques professionnelles et des partenariats	Dépenses	0,009	0,015	0,015	0,010

Mission

Autonomie

Programme

Personnes âgées

Programme

Personnes handicapées

Programme : Personnes âgées

*Ce programme relève de la Mission **Autonomie**.*

Ce programme comporte trois actions :

- Accueil des personnes âgées en établissement,
- Accompagnement des personnes âgées à domicile,
- Coordination gérontologique.

Objectifs du programme

L'année 2019 va être consacrée à l'élaboration du Schéma autonomie, dont la vocation est d'organiser la convergence des politiques, des actions et des moyens en faveur des personnes en perte d'autonomie, qu'elles soient âgées ou en situation de handicap. L'objectif est de mettre en commun les enjeux et les réponses collectives en cours de construction ou déjà implantées sur le territoire en respectant les spécificités des besoins de chaque individu confronté à la perte d'autonomie.

Les objectifs du programme Personnes âgées, cohérent avec ceux de la mission autonomie, sont les suivants :

- améliorer la relation et la communication avec le public et les structures partenaires
- améliorer la qualité (délivrance) et la sécurisation de la gestion des prestations par une organisation interne plus efficiente,
- adapter l'offre tant à domicile qu'en établissement à l'évolution des besoins (structurer et moderniser les services d'aide et d'accompagnement à domicile),
- prévenir la maltraitance.

Pour l'année 2019, les priorités sont les suivantes :

- redynamiser le partenariat, l'information et l'accueil des usagers,
- garantir le traitement des demandes en assurant le suivi régulier et en simplifiant les procédures pour réduire les délais,
- assurer la sécurisation des procédures internes,
- développer et adapter l'offre d'équipement et renouveler le dialogue de gestion avec les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens,
- favoriser la bientraitance des personnes handicapées à domicile et en établissement,
- organiser le développement de la coordination gérontologique sur l'ensemble du territoire départemental avec tous les acteurs qui interviennent dans le parcours de la personne (culture, sports, prévention, citoyenneté, habitat ...).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Personnes âgées	Dépenses	185,249	190,581	202,495	202,133
	Recettes	58,341	59,469	64,319	69,502

La dernière projection budgétaire de l'Allocation départementale personnalisée d'autonomie à domicile présente un taux de progression de 1,4 %.

Les moyens attribués au forfait Améthystes pour l'année 2019 intègrent la résorption du retard pour les premières demandes finalisées en 2018, l'augmentation du tarif imposé par Île-de-France Mobilités (+ 3,01 %) et la perspective d'un élargissement de la prestation au public de plus de 65 ans imposable sous la forme d'un pass senior.

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Personnes âgées	Dépenses	0,409	0,409	0,424	0,424

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	136	40	23	73

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Favoriser les liens de proximité avec les interlocuteurs (bénéficiaires et partenaires)			
		2018	2019	2020
Délai de réponse aux courriers papier	cible	2 mois	1 mois	2 semaines
	réalisé	Année en cours		
Délai de réponse aux mails	cible	3 semaines	2 semaines	1 semaine
	réalisé	Année en cours		
Evolution du taux de décroché au téléphone	cible	ND	ND	
	réalisé	Année en cours		
<p><u>Commentaire :</u> Concernant la réponse téléphonique, le taux de décroché doit être communiqué régulièrement. ND Non déterminé</p>				

Objectif	Construire une organisation interne fluide et efficiente permettant de garantir les délais de délivrance des prestations de l'APA à domicile			
		2018	2019	2020
Délai moyen	cible	2 mois	2 mois	2 mois
	réalisé	Année en cours		
<p><u>Commentaire :</u> Dans un premier temps, la cible est le respect strict des délais légaux, à savoir 2 mois entre la date de réception de dossier complet et la date d'ouverture du droit. Pour cela, des requêtes ont été définies. Elles doivent être remises à jour et automatisées. Elles détaillent les délais pour chaque étape : 10 jours pour l'accusé de réception, 30 jours pour l'évaluation, 10 jours pour le retour du plan d'aide signé et 10 jours pour l'instruction. Les indicateurs de délais existent depuis 2010 (certification qualité) mais ils étaient trop globaux pour permettre un suivi fin.</p>				

Objectif	Améliorer le contrôle financier des établissements à travers les nouvelles dispositions réglementaires			
		2018	2019	2020
Nombre de Contrats pluriannuels d'objectifs de moyens (CPOM) signés	cible	6	7	8
	réalisé	Année en cours		
<p><u>Commentaire :</u> Un calendrier conjoint a été arrêté par le Département et l'ARS déterminant le nombre de CPOM à signer chaque année. Ce calendrier est révisable.</p>				

Objectif	Renforcer le suivi qualitatif au travers du dialogue de gestion, des Contrats pluriannuels d'objectifs de moyens (CPOM- et des visites			
		2018	2019	2020
Nombre visites et contrôles sur site	cible	20	20	20
	réalisé	Année en cours		

Commentaire : Les visites ou contrôles sur site peuvent être réalisés dans le cadre de discussions, des Contrats pluriannuels d'objectifs de moyens, de contrôle suite à des réclamations ou d'inspection. La Seine-Saint-Denis compte 64 EHPAD et 37 résidences autonomie.

Objectif		Fiabiliser et améliorer les délais de traitement des factures sociales (APA et ASH)									
		2016		2017		2018		2019		2020	
		APA	ASH	APA	ASH	APA	ASH	APA	ASH	APA	ASH
Délai moyen (nb de jours) de traitement des factures entre la date de réception et la date de mandatement	Cible	60		60		60	60	60	60	60	60
	Réalisé	138	135	156	152						
<u>Commentaire</u> : L'outil de traitement dématérialisé des factures (GED) et les outils de suivi doivent être améliorés afin de permettre de maîtriser d'avantage les délais de paiement et l'ordre de traitement.											

Objectif		Ouvrir les dossiers d'APA en établissement et d'aide sociale dans les délais réglementaire et conformes aux objectifs de la démarche qualité					
		2018		2019		2020	
		APA	ASH	APA	ASH	APA	ASH
Délai moyen (nb de jours) de traitement des dossiers entre la date de réception et la date de décision	Cible	60	60	60	60	60	60
	Réalisé	Année en cours					
<u>Commentaire</u> : Le délai de 60 jours est réglementaire pour l'APA ; il est un objectif qualitatif concernant l'aide sociale.							

Action 1 : Accueil des personnes âgées en établissement

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action se déclinent de la manière suivante :

- développer le dialogue avec les établissements afin de les accompagner dans la transformation de l'offre,
- développer le suivi de la qualité des prestations et l'efficacité de la gestion financière des établissements,
- poursuivre l'amélioration de la délivrance des prestations pour les personnes âgées en établissement, tant au niveau de l'accès aux droits que du règlement du paiement des aides.

Pour l'année 2019, les priorités sont les suivantes :

- améliorer le contrôle financier des établissements à travers les nouvelles dispositions réglementaires,
- renforcer le suivi qualitatif au travers du dialogue de gestion, les Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens et des visites,
- améliorer la gestion des prestations en établissements,
- fiabiliser et améliorer les délais de traitement des factures sociales,
- consolider la démarche de suivi des dossiers d'Allocation personnalisée d'autonomie et d'Aide sociale à l'hébergement en lien avec les établissements pour ouvrir les droits des usagers dans les meilleurs délais,
- optimiser la récupération des ressources en établissements par la notification aux établissements des sommes dues.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Accueil des personnes âgées en établissement	Dépenses	73,168	70,678	76,548	69,196
	Recettes	10,317	7,287	8,830	8,760

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Accueil des personnes âgées en établissement	Dépenses	0,409	0,409	0,409	0,409

Action 2 : Accompagnement des personnes âgées à domicile

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- améliorer l'analyse des besoins et la qualité de service rendu aux usagers via les prestations,
- construire une organisation interne fluide et efficiente permettant de garantir les délais de délivrance des prestations de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile,
- développer un circuit de réponse adapté à chaque demande des bénéficiaires.

Concernant l'ADPA à domicile, les objectifs opérationnels sont d'améliorer les délais de réponse et la traçabilité des courriers reçus. Le taux de décroché téléphonique devra aussi progresser. Enfin, un outil performant de réponse aux mails des usagers sera mis en place en 2019.

Pour répondre à ces objectifs, il est prévu la mise en place de nouveaux outils de pilotage, afin de rationaliser le traitement des différentes situations. La simplification des procédures est également une priorité afin de garantir la rapidité de mise en place et l'effectivité des aides.

Par ailleurs, sur le modèle de la Maison départementale des personnes handicapées, il est envisagé de mettre en place la numérisation des pièces à l'instruction.

Enfin, la mise en place du module Iodas « EVA PA » devrait permettre aux équipes de gérer les visites, les dossiers d'évaluation et les plans d'aide directement via Iodas web, simplifiant ainsi la procédure d'évaluation.

Concernant le forfait Améthyste, les objectifs pour l'année 2019 sont d'améliorer l'accueil des bénéficiaires et de sécuriser les délais de production des renouvellements de droits et d'instruction de nouvelles demandes.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Accompagnement des personnes âgées à domicile	Dépenses	111,580	119,402	125,446	132,548
	Recettes	48,024	52,183	55,489	60,742

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Accompagnement des personnes âgées à domicile	Dépenses	-	-	0,015	0,015

Action 3 : Coordination gérontologique

Objectifs de l'action

La finalité de la coordination gérontologique est d'assurer l'accompagnement de la personne âgée en perte d'autonomie dans son parcours et ses choix de vie, en s'adaptant à l'évolution de ses besoins et en renforçant l'efficacité et la qualité d'une réponse coordonnée des acteurs gérontologiques.

La coordination gérontologique est également le moyen pour le Département d'adapter son action aux évolutions des besoins de la population âgée et aux spécificités des territoires.

L'enjeu pour le Département de la Seine-Saint-Denis est donc d'organiser une coordination gérontologique qui permette d'optimiser les interventions auprès des personnes en perte d'autonomie et leurs aidants, de garantir une plus grande lisibilité de l'action départementale, une meilleure information et orientation des publics et des partenaires tout en s'ajustant aux enjeux des territoires.

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- préciser les modalités de fonctionnement du nouveau dispositif de coordination gérontologique départementale, afin de préparer la bascule de l'arrêt de financement des Centres locaux d'information et de coordination gérontologique (CLICs) ;
- veiller à co-construire le dispositif en lien étroit avec les acteurs concernés (Agence régionale de santé, partenaires locaux, méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) dans le cadre du schéma autonomie.

Ces objectifs se déclineront en 2019 à travers les objectifs opérationnels suivants :

- finaliser l'état des lieux,
- expérimenter un nouveau dispositif, à l'occasion de la fermeture de deux CLICs fin 2018,
- préparer la fin des conventionnements de subvention avec les CLICs.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Coordination gérontologique	Dépenses	0,501	0,501	0,501	0,389

Programme : Personnes handicapées

*Ce programme relève de la Mission **Autonomie**.*

Ce programme comporte quatre actions :

- Accueil des personnes handicapées en établissement,
- Accompagnement des personnes handicapées à domicile,
- Démarches transversales et qualité,
- Maison départementale des personnes handicapées.

Objectifs du programme

L'année 2019 va être consacrée à l'élaboration du Schéma autonomie, dont la vocation est d'organiser la convergence des politiques, des actions et des moyens en faveur des personnes en perte d'autonomie, qu'elles soient âgées ou en situation de handicap. L'objectif est de mettre en commun les enjeux et les réponses collectives en cours de construction ou déjà implantées sur le territoire en respectant les spécificités des besoins de chaque individu confronté à la perte d'autonomie.

Les objectifs stratégiques et opérationnels s'articulent autour de 5 axes :

- améliorer la relation à l'utilisateur : il s'agira, en 2019, de redynamiser le partenariat, l'information et l'accueil des usagers ;
- améliorer la gestion des prestations : aides à domicile et aide sociale à l'hébergement. Il s'agit d'assurer le traitement des demandes et la sécurisation des procédures ;
- développer et diversifier les réponses aux besoins des personnes en situation de handicap par la mise en œuvre du Plan Défi handicap.
- favoriser la bienveillance des personnes handicapées à domicile et en établissement ;
- accompagner et développer des actions avec les acteurs du champ du handicap favorisant la prévention et l'accès à la vie sociale des personnes en situation de handicap. Il s'agira d'ajuster le soutien aux associations du secteur et participer au projet de création d'un Pôle inclusif et sportif dans le cadre des Jeux olympiques et Paralympiques 2024 (JOP 2024).

2019 sera également l'année de mise en œuvre du nouveau marché concernant le transport spécialisé des personnes en perte d'autonomie.

Par ailleurs, des actions préventives dans le champ du bucco-dentaire et du handicap seront menées en lien avec la Direction de la prévention et de l'action sociale.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Personnes handicapées	Dépenses	178,040	183,207	186,651	183,130
	Recettes	29,397	25,001	25,033	19,348

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Personnes handicapées	Dépenses	0,074	0,067	0,219	0,661
	Recettes	0,000	0,000	0,083	0,518

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	218	57	64	97

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Mise en paiement des décisions de la CDAPH (PCH) dans les 2 mois suivant la date de réception du dossier complet		
		2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible	60 j	60 j	60 j
	réalisé	Année en cours		
<u>Commentaire</u> : Construction d'un outil de suivi en cours				

Objectif		Instruire les demandes d'aide ménagère dans les 2 mois suivant la date de réception du dossier complet		
		2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible	60 j	60 j	60 j
	réalisé	Année en cours		
<u>Commentaire</u> :				

Objectif		Assurer le paiement des factures de PCH et d'aide ménagère dans les 2 mois suivant la réception de la facture conforme		
		2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible	60j	60 j	60 j
	réalisé	Année en cours		
<u>Commentaire</u> :				

Objectif		Développer les capacités d'accueil des établissements et services existants				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible			1941	1 951	2 081
	réalisé	1 858	1 898	1 929		
<u>Commentaire</u> :						
2019 : +22 places dont :						
+ 20 places de SAMSAH : AEDE, Voir Ensemble, COALLIA et APAJH Rosny						
+ 2 places d'accueil de jour (AGESTL à Aulnay).						
2020 : + 130 places dont :						
+ 35 places ouverture FAM TSA par la Fondation les amis de l'atelier à Sevran						
+ 35 places FAM TSA par le GAPAS à Noisy-le-Grand						
+ 60 places d'extensions de petite capacité dans les établissements et services existants.						

Objectif		Développer le dispositif d'accueil familial				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible		3	10	12	12
	réalisé		3	Année en cours		
Commentaire : Dans le cadre du Plan Défi Handicap, l'objectif est de créer 50 nouvelles places d'accueil familial entre 2017 et 2021.						

Objectif		Assurer le paiement des factures de l'ASH dans les 2 mois suivant la réception de la facture conforme				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible	60 j	60 j	60 j	60 j	60 j
	réalisé	61 j	71 j	Année en cours		
Commentaire : L'évolution négative en 2017 s'explique par des dysfonctionnements de l'outil de dématérialisation des factures.						

Objectif		Instruire les dossiers d'aide sociale à l'hébergement dans les 2 mois suivant la date de réception du dossier complet				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible	60 j	60 j	60 j	60 j	60 j
	réalisé	26 j	16 j	Année en cours		
Commentaire :						

Objectif		Renouveler le partenariat et le dialogue de gestion avec les ESMS dans le cadre des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat Nombre de CPOM négociés (mise en œuvre en n+1)	cible		2	5	3	5
	réalisé		2	Année en cours		
Commentaire :						

Action 1 : Accueil des personnes handicapées en établissement

Objectifs de l'action

L'action se décline autour de trois objectifs stratégiques.

Le premier objectif vise à développer et diversifier l'offre d'accueil et de service dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Défi handicap. Cette orientation se décline en plusieurs axes :

- développer les capacités d'accueil des établissements et services existants,

- développer le dispositif d'accueil familial,
- lancer deux appels à projet : l'un pour la création d'un foyer de vie, le second, avec l'Agence régionale de santé (ARS) pour un dispositif innovant

Le deuxième objectif vise à garantir les droits des personnes aux prestations d'aide sociale à l'hébergement : accès au droit et paiement des aides. Il s'agira en 2019 de :

- renforcer le suivi des dossiers d'Aide sociale à l'hébergement (ASH) : ouverture de droits et renouvellements,
- assurer le paiement des factures de l'ASH dans les délais raisonnables.

Le troisième objectif vise à rationaliser les moyens attribués aux gestionnaires d'ESMS dans le cadre de l'élaboration des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM).

Les priorités pour l'année 2019 seront les suivantes :

- négocier 3 nouveaux CPOM,
- initier la procédure du paiement par dotation globalisée (par 1/12ème) pour les établissements de Seine-Saint-Denis.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Accueil des personnes handicapées en établissement	Dépenses	97,597	99,426	103,050	102,833
	Recettes	2,834	0,488	0,326	0,326

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Accueil des personnes handicapées en établissement	Dépenses	0,053	0,053	0,053	0,113

Action 2 : Accompagnement des personnes handicapées à domicile

Objectifs de l'action

Le premier objectif de l'action est de favoriser l'accès aux droits et de garantir le versement des prestations à domicile.

Dans un contexte de pénurie de places en établissement et de volonté de favoriser le maintien à domicile, l'accès aux droits et le versement rapide et régulier des prestations est un enjeu majeur.

Il s'agira de mettre en œuvre un plan d'action afin de résorber les dossiers de Prestation de compensation du handicap (PCH), d'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) et d'Aide ménagère.

Par ailleurs, l'année 2019 sera marquée par le déploiement du système d'information harmonisé des MDPH.

Le second objectif de l'action est de contribuer au développement de l'autonomie et de la participation à la vie de la cité des personnes en situation de handicap. Il s'agira notamment de participer à la mise en œuvre du nouveau marché pour le transport spécialisé de personnes en déficit d'autonomie.

Le troisième objectif de l'action est de structurer l'offre d'aide à domicile en direction des personnes en situation de handicap et de développer l'aide aux aidants, institutionnels et familiaux.

Il s'agira en 2019, d'élaborer un appel à projets pour le soutien aux associations favorisant l'accès au sport, à la culture et aux loisirs et de finaliser un plan d'actions « Culture et handicap ».

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Accompagnement des personnes handicapées à domicile	Dépenses	64,959	71,277	71,159	80,244
	Recettes	15,131	16,152	15,961	16,835

Action 3 : Démarches transversales et qualité

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont de :

- garantir le respect des droits des usagers et du Département,
- contribuer à la modernisation, la simplification et à l'amélioration de la qualité dans la Direction dans un cadre sécurisé,
- renforcer l'appui, l'accompagnement et l'expertise auprès des services en répondant à leurs besoins de manière fiable et réactive et en leur apportant des moyens de fonctionnement.

Les objectifs opérationnels pour 2019 sont les suivants :

- renforcer le pilotage des politiques menées par la Direction,
- prévenir, limiter et traiter les contentieux et les recours gracieux avec fiabilité et rapidité,
- maintenir la maîtrise de la démarche qualité au sein de la Direction,
- garantir la cohérence du système d'information de la DPAPH et améliorer la maîtrise des outils informatiques,
- suivre la numérisation des dossiers d'aide sociale sur toutes les prestations de la Direction,
- assurer le suivi des formations individuelles et collectives de la direction

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Démarches transversales et qualité	Dépenses	0,022	0,007	0,102	0,053

Action 4 : Maison départementale des personnes handicapées

Objectifs de l'action

Les objectifs de la Maison départementale des personnes handicapées s'articulent autour de quatre axes.

1. Une ouverture de droits adaptée dans des délais durablement maîtrisés.

Il s'agit d'accompagner les mises en place du système d'information harmonisé (SIH) des MDPH et du nouveau CERFA, qui vont modifier les pratiques administratives et d'évaluation des professionnels. Ainsi, l'un des objectifs pour l'année 2019 est de développer le travail conjoint entre personnels administratifs et médico-sociaux.

Il s'agira également de diminuer les délais de traitement, par le renforcement du pilotage interne et la simplification de certains circuits d'évaluation, spécifiquement sur les prestations les moins complexes.

2019 verra par ailleurs la poursuite du déploiement de la Réponse accompagnée pour tous, notamment grâce au module Trajectoire du SIH, dont la mise en place est prévue en juin. Il s'agit de poser des orientations plus adaptées à la réalité de l'offre et de mieux suivre leur mise en œuvre. Parallèlement, l'accueil de la MDPH s'organise pour offrir des espaces d'aide à la formulation du projet de vie des personnes afin de garantir ensuite l'évaluation la plus proche possible de leurs besoins.

2. L'intégration du nouveau Système d'information harmonisé et du nouveau formulaire de demande.

Un travail d'installation de l'outil informatique sera mis en œuvre en vue d'adapter les procédures et méthodes de traitement des dossiers et la formation des personnels de la MDPH. Ceux-ci nécessiteront une collaboration rapprochée avec la Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information, la DPAPH et le Pôle Pilotage, Ressources Humaines, Diversité.

Quatre grandes réunions (une par bassin) seront organisées conjointement par la MDPH et la DPAPH durant le premier trimestre 2019, réunissant les partenaires évoluant dans le champ du handicap en vue de présenter le nouveau CERFA et son traitement dans le nouveau SIH. Un guide destiné à aider les professionnels à renseigner le nouveau CERFA sera édité par la MDPH et présenté aussi lors de ces rencontres territoriales.

3. La modernisation des modes de communication avec les usagers et partenaires.

En 2019, le nouveau SI permettra de poursuivre le travail de dématérialisation des échanges avec les partenaires et avec les usagers engagé depuis 2016. Le nouveau formulaire CERFA de demande de prestations permettra le dépôt en ligne du dossier à l'horizon 2020 ; cependant, le déploiement de ce nouvel outil doit être préparé dès 2019.

La baisse de fréquentation de l'accueil de la MDPH, constatée depuis la mise en place de la plate-forme Cap Démat, devrait se confirmer suite à la réouverture de la boîte mail MDPH en juillet 2018 et à l'amélioration à venir du niveau de réponse téléphonique du centre de contact. Cette baisse de fréquentation doit permettre de réorienter une partie de l'activité de l'équipe d'accueil vers l'accompagnement des usagers au maniement des outils dématérialisés.

4. La prise en charge globale de la personne handicapée.

La convergence des actions de la MDPH et de la DPAPH vers une politique autonomie va se poursuivre en 2019 à travers le travail autour du Schéma autonomie, et à travers la conception d'un espace d'accueil commun à la MDPH et à la DPAPH. Ce projet d'espace d'accueil commun pour les personnes âgées et handicapées est mené en lien avec la Direction des bâtiments et de la logistique.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Maison départementale des personnes handicapées	Dépenses	4,191	4,096	4,154	-
	Recettes	0,469	0,479	0,479	2,637

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Maison départementale des personnes handicapées	Dépenses	0,022	0,015	0,083	0,518
	Recettes	-	-	0,083	0,518

La suppression de la contribution du Département au GIP MPDH en 2019 s'explique par une modification des circuits financiers entre la collectivité et le GIP. Jusqu'en 2018, les personnels mis à disposition du GIP par le Conseil départemental (et qui constituent la très grande majorité de l'effectif) l'étaient à titre onéreux. Au regard des autres recettes du GIP (essentiellement Etat et CNSA), le Département devait accorder une subvention d'équilibre à la MDPH pour lui permettre d'assurer le remboursement de ces rémunérations. En 2019, une simplification est effectuée : la mise à disposition des personnels départementaux, inchangée dans son ampleur, devient gratuite. Sur un plan strictement budgétaire, le GIP dégagera en conséquence un excédent courant en 2019 qui lui permettra de rembourser une partie du solde des rémunérations dues.

Mission

Emploi, insertion et attractivité territoriale

Programme

Insertion par l'emploi

Programme

Attractivité territoriale

Programme

Economie sociale et solidaire

Programme : Insertion par l'emploi

Ce programme relève de la Mission

Emploi, insertion et attractivité territoriale.

Ce programme comporte quatre actions :

- Accès au Revenu de solidarité active,
- Remobilisation des publics,
- Aide à la formation et à l'emploi,
- Veille et innovation.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- développer une expertise sur la connaissance et les besoins des publics,
- orienter les publics de manière adaptée à leurs besoins d'accompagnement,
- mobiliser les publics, en rénovant les pratiques d'accompagnement comme les outils de communication,
- poursuivre la transformation du Programme départemental d'insertion et d'emploi (PDIE) avec une offre adaptée aux publics et aux territoires, résolument tournée vers l'emploi et le développement des compétences, dans un contexte d'évolution de la formation professionnelle,
- identifier les filières porteuses et engager une démarche d'analyse des besoins en emploi et en formation,
- approfondir les relations avec les entreprises pour favoriser les retombées emploi mais également connaître leurs besoins pour adapter l'offre départementale,
- sécuriser la stratégie des chartes Seine Saint-Denis Egalité,
- renforcer le partenariat avec les acteurs institutionnels à l'échelle régionale comme locale pour construire une gouvernance de la politique d'insertion plus préventive et plus active,
- assurer la visibilité du Département dans un contexte de mise en œuvre du plan pauvreté et du plan investissement compétences.

Les objectifs opérationnels de l'année 2019 sont les suivants :

- mettre en œuvre un nouvel algorithme d'orientation,
- rénover les modes de relation aux publics,
- conforter la gouvernance intégrée des politiques d'insertion : signature du nouveau Pacte territorial d'insertion et d'emploi, Conférences territoriales d'insertion et d'emploi, appels à projets territorialisés, rénovation du partenariat avec les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi, missions locales,
- assurer la transformation de l'appel à projets insertion, formation, emploi (basculement sur deux ans, meilleure évaluation de la qualité des actions proposées),
- assurer la transformation et l'optimisation du dispositif d'aides individuelles à la formation (AFF),
- définir des programmes d'action répondant aux enjeux forts en matière d'emploi des grands projets du territoire,
- renforcer les coopérations et les actions directes avec les entreprises pour l'emploi comme les acteurs de l'innovation,
- favoriser la première insertion des jeunes, plus spécifiquement des jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Insertion par l'emploi	Dépenses	481,771	457,362	478,684	514,901
	Recettes	9,450	8,894	8,100	10,600

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Insertion par l'emploi	Dépenses	0,398	0,192	0,200	-
	Recettes	-	-	0,020	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	71	29	22	20

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Orienter les allocataires du RSA					
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de bénéficiaires du RSA orientés	cible					
	réalisé	29 289	29 046	Année en cours		

Objectif	Accompagner les allocataires du RSA dans le dispositif Insertion Formation Emploi					
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de bénéficiaires du RSA accueillis dans le dispositif IFE (Insertion formation emploi)	cible	2 834	2 633			
	réalisé	2 481	2 411	Année en cours		

Action 1 : Accès au Revenu de solidarité active

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- améliorer le système d'orientation,
- améliorer la réponse aux besoins des usagers,
- développer une expertise sur la connaissance des besoins des publics,
- être en veille et expertiser les scénarios de réforme relatifs aux minimas sociaux (versement unique, allocation unique, revenus de base),
- favoriser l'accès aux droits et l'information des usagers, en s'appuyant sur les partenaires et sur de nouveaux outils.

Les priorités suivantes seront mises en œuvre en 2019 :

- poursuivre d'accompagner l'évolution de l'algorithme d'orientation sur WebRSA et le déploiement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- poursuivre l'action de remobilisation des 18 000 allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) non orientés,
- mettre en œuvre une stratégie en matière de sanction qui vise d'avantage à la remobilisation (équipes pluridisciplinaires, signalements, lutte contre la fraude),
- rénover les modes de contact / communication avec les publics : plateforme formation, plaquette RSA en mode "facile à lire facile à comprendre », sourcing,
- accompagner la mise en œuvre de la nouvelle convention de gestion Caisse d'allocation familiale / Conseil départemental validée en juillet 2018,
- analyser qualitativement les Contrats d'engagement réciproque signés.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Accès au Revenu de solidarité active	Dépenses	472,362	447,505	470,080	505,470
	Recettes	3,934	4,913	2,100	2,100

Action 2 : Remobilisation des publics

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action s'articulent autour de 4 axes :

- Assurer la transformation de l'appel à projets Insertion formation emploi

L'appel à projets Insertion formation emploi (IFE) devient biannuel et visera la question des parcours et l'évolution des compétences des usagers. Il est également prévu de rénover les outils et les méthodes d'analyse et d'évaluation des actions en vue de poursuivre l'amélioration de l'offre de formation.

- Renforcer le pilotage et l'animation de l'offre départementale

Il s'agira d'accompagner les organismes conventionnés dans l'évolution des objectifs du nouvel appel à projets. Il est prévu de développer des actions innovantes mettant en lien tous les acteurs de l'insertion, ainsi, le partenariat interinstitutionnel sera développé pour une meilleure coordination des acteurs, notamment en vue du Plan investissement compétences. Par ailleurs, la territorialisation de l'offre sera renforcée.

- Développer une expertise sur la connaissance des besoins du public pour construire une offre adaptée, et mobiliser pour limiter les risques de rupture dans les parcours

Il s'agira de mieux cibler les compétences des publics, afin d'optimiser les chances d'accès ou de retour à l'emploi des usagers. De plus, la sécurisation des parcours sera renforcée à travers notamment une meilleure coordination entre les organismes et le Département et le maintien d'un soutien financier.

- Communiquer pour mobiliser le public

Il est prévu l'élaboration d'un plan de communication de l'offre de service départementale à destination des usagers et des partenaires.

D'un point de vue opérationnel, cela se traduira par :

- le renforcement de l'association du public et des partenaires à la définition des besoins sur le territoire et l'évaluation des actions,
- le renouvellement de l'offre d'insertion et de formation en fonction des besoins,
- la poursuite du développement de WebRSA en outil de sourcing fiable et performant,
- la sécurisation des procédures juridiques et financières liées au passage à une bi-annualité de l'appel à projets,
- l'amélioration de l'accessibilité à l'offre départementale,
- le sourcing du public dans le cadre d'opérations de recrutement,
- la reprise du lien entre les services référents et les organismes de formation et d'insertion (notamment dans un contexte de dématérialisation et de meilleure accessibilité du grand public aux informations).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Remobilisation des publics	Dépenses	3,606	4,291	4,572	4,227
	Recettes	0,081	0,130	-	-

Action 3 : Aide à la formation et à l'emploi

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- développer les possibilités d'accès à l'emploi en proposant une offre diversifiée notamment sur les filières porteuses,
- renforcer les partenariats développés avec les entreprises,
- sécuriser la stratégie des chartes Seine Saint-Denis Egalité,
- proposer une stratégie en direction des Très petites entreprises (TPE) et des Petites et moyennes entreprises (PME),
- intégrer dans l'ensemble des actions les enjeux de mixité, d'égalité, de lutte contre les discriminations,
- poursuivre l'amélioration de l'offre de formation et son accessibilité aux séquano-dyonisiens,
- contribuer par des actions concrètes au développement de l'écosystème numérique inclusif et à la transition écologique.

Les objectifs opérationnels sont déclinés sur deux axes :

- Agir pour l'emploi

Il s'agira en 2019 de :

- définir et analyser les besoins d'emploi sur le territoire : identifier les filières porteuses et créatrices d'emplois,
- développer les coopérations et partenariats avec les entreprises,
- poursuivre et augmenter les dispositifs d'accès à l'emploi (passerelles, job dating, café contact) et en développer de nouveaux favorisant notamment la mixité dans l'emploi,
- animer les réseaux entreprises et référents mixité femmes - hommes pour augmenter l'accès à l'emploi des publics accueillis,
- développer les coopérations autour des filières prioritaires et tout particulièrement pour une transition numérique inclusive et une transition écologique porteuse d'emplois,
- faire bénéficier aux séquano-dionysiens des opportunités créées par les Grands Projets du territoire.

- Agir pour la formation et la qualification

Il est notamment prévu de :

- poursuivre la mobilisation des acteurs institutionnels - Education Nationale, Région, Etat, Pôle Emploi... - pour augmenter les niveaux de qualification et articuler l'offre départementale à celle de droit commun,
- poursuivre l'amélioration de l'offre de formation (pré-qualifiante et qualifiante du Programme départemental d'insertion et d'emploi notamment) et son accessibilité aux séquano-dyonisiens,
- développer une ingénierie de formation intégrant les besoins des publics et des entreprises notamment dans les filières prioritaires,
- mettre en place une offre de formation récurrente répondant aux besoins identifiés pour renforcer et sécuriser les sorties en emploi,
- engager une démarche d'évaluation et de qualité des formations,
- poursuivre la co-construction d'une offre territoriale des actions (appel à projets Territorialisé),
- développer des partenariats et des actions innovantes pour répondre aux appels à projets du Plan investissement compétences qui répondraient aux besoins des publics en insertion.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Aide à la formation et à l'emploi	Dépenses	5,462	3,595	3,758	3,642
	Recettes	0,054	0,083	-	-

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Aide à la formation et à l'emploi	Dépenses	-	0,035	-	-

Action 4 : Veille et innovation

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- proposer une veille documentaire emploi, insertion et attractivité,
- développer les outils pour évaluer les actions,
- participer à la construction d'une démarche de gestion performante,
- coordonner la mise en place du Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) et être force de proposition pour des actions nouvelles,
- finaliser la réorientation du partenariat avec les pôles de compétitivité.

Les priorités 2019 seront les suivantes :

- le suivi du Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) et son conventionnement en 2019 (sous réserve de reconduction),
- le renforcement de l'appui aux services en matière de gestion projets et de dispositifs : montage financier, suivi budgétaire, support d'engagement, évaluation,
- la participation à la sécurisation des procédures de travail.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Veille et innovation	Dépenses	0,341	1,972	0,273	1,561
	Recettes	5,381	3,768	6,000	8,500

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Veille et innovation	Dépenses	0,398	0,157	0,200	-
	Recettes	-	-	0,020	-

Programme : **Attractivité territoriale**

Ce programme relève

de la Mission

Emploi, insertion et attractivité territoriale

Ce programme comporte quatre actions :

- Entrepreneuriat, nouveaux services,
- Accompagnement territorialisé,
- Développement territorial,
- Grands projets.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- promouvoir un territoire accélérateur d'emploi,
- valoriser le territoire, son ancrage dans l'économie de demain à travers la participation et l'organisation d'événements,
- créer des passerelles entre les acteurs du développement économique, de l'emploi et de l'insertion,
- assurer le pilotage des Projets insertion emploi (PIE) et leur repositionnement autour de l'emploi,
- développer la mission « emploi » au sein des PIE,
- renforcer le partenariat local et associer les allocataires,
- soutenir l'entrepreneuriat comme un des moyens de retour à l'activité, dans le cadre des politiques d'insertion du Département.

Les objectifs opérationnels 2019 sont les suivants :

- établir un bilan de la première année de mise en œuvre de l'appel à projets entrepreneuriat,
- proposer un cadre conventionnel rénové avec le Comité départemental du tourisme,
- accompagner la montée en compétence des conseillers d'insertion : approche emploi / compétences ; outils ; pratiques professionnelles ; évolution vers le conseil en évolution professionnelle,
- réaliser un bilan consolidé de l'activité des PIE en 2018.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Attractivité territoriale	Dépenses	14,872	12,941	12,928	12,733
	Recettes	-	0,017	0,030	-

Investissement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Attractivité territoriale	Dépenses	0,030	0,050	0,055	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	19	8	7	4

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Accompagner les allocataires du RSA dans la construction d'un parcours d'accès à l'emploi					
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de positionnements réalisés par les PIE (locale, IFE, droit commun)	cible					
	réalisé	17 740	18 083	Année en cours		

Objectif		Soutenir les projets de création d'entreprise		
		2018	2019	2020
Nombre d'entrepreneurs - bénéficiaires du RSA accompagnés	cible	300	350	350
	réalisé	Année en cours		

Action 1 : **Entrepreneuriat, nouveaux services**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- élever la création d'entreprise au rang de facteur d'insertion,
- garantir un accompagnement adapté à tout bénéficiaire du Revenu de solidarité active (RSA) ayant un projet de création d'entreprise,
- sensibiliser les publics cibles du Programme départemental d'insertion et d'emploi (PDIE) aux réalités de l'entrepreneuriat, des filières et des métiers les plus plébiscités,
- valoriser les réussites séquano-dionysiennes en matière de création d'entreprise.

Les objectifs opérationnels 2019 sont les suivants :

- reconduire l'appel et la sélection d'organismes pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant un projet de création d'entreprise,
- mettre en place un schéma d'animation et de gouvernance territoriale,
- organiser des sessions de sensibilisation à l'entrepreneuriat et aux filières,
- informer et valoriser les parcours lors de manifestations (forum Réussir en Seine-Saint-Denis, Salon des Entrepreneurs).

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Entrepreneuriat, nouveaux services	Dépenses	0,537	0,477	0,497	0,485

Investissement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Entrepreneuriat, nouveaux services	Dépenses	0,030	0,050	0,055	-

Action 2 : **Accompagnement territorialisé**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- créer les conditions d'un rapprochement des acteurs économiques, de l'emploi et de l'insertion et de l'accompagnement à travers une animation territoriale renouvelée afin de favoriser l'accès à l'emploi des publics accompagnés et accroître la visibilité de l'action départementale en matière d'insertion et d'emploi,
- contribuer à l'intensification de l'accompagnement proposé par les Projets insertion emploi,
- contribuer à structurer la référence RSA autour des étapes clé du parcours d'insertion et de formation afin de prévenir les ruptures et abandons,
- développer la connaissance des besoins des publics accompagnés et favoriser leur participation à l'évaluation de la politique d'insertion,

- confirmer la montée en puissance des instances de concertation locale pilotées par les Chefs de PIE et améliorer significativement la réorientation entre services référents RSA,
- sécuriser le recours au cofinancement Fonds social européen et anticiper la programmation à venir.

En 2019, il s'agira en particulier de :

- renforcer les compétences de diagnostic et accompagnement des équipes PIE,
- mobiliser les PIE sur l'offre départementale du PDIE,
- renforcer la collaboration entre les PIE et les acteurs de l'Insertion par l'activité économique et de l'entrepreneuriat social,
- diversifier les possibilités de mise en situation professionnelle pour les publics en insertion accompagnés par les PIE et prendre en compte les enjeux d'égalité professionnelle,
- conforter la mise en œuvre d'actions mutualisées entre services référents s'appuyant sur l'analyse de leurs besoins,
- poursuivre et évaluer la mise en œuvre de deux actions financées par le Fonds d'appui aux politiques d'insertion : accompagnement méthodologique au déploiement du Facile à Lire et à Comprendre, Prestation d'interprétariat à visée professionnelle.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Accompagnement territorialisé	Dépenses	12,466	10,837	10,805	10,805

Action 3 : Développement territorial

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- soutenir l'attractivité du Département et favoriser la mobilisation des partenaires institutionnels et économiques pour mettre en lumière les atouts du territoire et valoriser ses réussites,
- contribuer à animer l'écosystème départemental pour favoriser les échanges et créer des passerelles entre les acteurs du développement économique, de l'emploi et de l'insertion,
- contribuer au développement de la marque territoriale IN Seine-Saint-Denis et au recrutement d'ambassadeurs de la marque auprès des acteurs de l'insertion et de l'emploi,
- valoriser plus spécifiquement les entreprises de l'économie sociale et solidaire et des économies nouvelles créatrices d'emplois locaux et respectueuses de l'environnement.

En 2019, les objectifs opérationnels seront les suivants :

- organiser des événements qui promeuvent les réussites locales, valorisent des projets collectifs ou des parcours personnels positifs, mettent en avant des lieux innovants et favorisent le partage d'expérience et la mise en réseau,
- participer à l'organisation de salons et événements professionnels en ciblant ceux qui contribuent à ancrer le Département dans l'économie de demain,
- poursuivre le développement du réseau Recycle.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Développement territorial	Dépenses	1,870	1,628	1,627	1,444
	Recettes	-	0,017	0,030	-

Action 3 : Grands projets

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- piloter la coordination, pour l'ensemble des missions de la direction, des grands projets (Jeux olympiques et paralympiques 2024, Grand Paris express, etc.) et mettre en place des actions en faveur de l'emploi et du développement territorial à travers ces projets,
- suivre les projets et les actions porteurs d'innovation,
- favoriser l'organisation d'évènements (manifestations professionnelles, Forums, rencontres networking, etc.) afin de mobiliser les acteurs locaux en faveur de l'emploi local.

En 2019, les objectifs opérationnels seront les suivants :

- participer à la mobilisation des acteurs économiques et de l'emploi autour des JOP 2024, notamment au titre de la cohésion territoriale et de la stratégie départementale en faveur de l'emploi et de l'inclusion,
- positionner le Département comme interface entre le binôme Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques / Société de livraison des équipements olympiques et paralympiques et les acteurs locaux, notamment dans le cadre de l'élargissement du périmètre de solidarité du projet aux établissements publics territoriaux d'Est Ensemble et de Grand Paris - Grand Est, mais aussi vis-à-vis du monde économique et de l'emploi,
- assurer la coordination et le suivi du Plan de mobilisation en faveur des JOP, à travers une vingtaine d'actions portées par la Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale.

Programme : Economie sociale et solidaire

*Ce programme relève
de la Mission*

**Emploi, insertion et attractivité
territoriale**

Ce programme comporte trois actions :

- Développement et structuration de l'économie sociale et solidaire,
- Insertion par l'activité économique,
- Développement des clauses sociales.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- soutenir le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de l'insertion par l'activité économique (IAE) et permettre une meilleure insertion en emploi du public,
- favoriser le développement d'une économie sociale et solidaire créatrice d'emplois accessibles aux Séquanodionysiens,
- favoriser le recours à la commande publique responsable pour répondre aux besoins du Département,
- proposer une stratégie de développement pour les clauses sociales sur le territoire en lien avec les Grands projets,
- faire le lien entre le secteur et les acteurs économiques plus classiques pour assurer l'arrimage de ce secteur aux dynamiques à l'œuvre sur le territoire et notamment la dynamique Jeux olympiques et paralympiques (JOP),
- proposer une stratégie en matière d'entrée au capital des Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC).

Les objectifs opérationnels 2019 sont les suivants :

- assurer le suivi et l'évaluation du nouvel appel à projets en matière d'ESS,
- participer au pilotage de l'IAE sur le territoire,
- assurer la transformation de la Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) et la négociation avec l'Etat sur ce volet,
- assurer la coordination du comité départemental des clauses sociales et articuler ce comité à la gouvernance du pacte territorial d'insertion comme à celle de la charte emploi insertion de la Société de livraison des ouvrages et des équipements olympiques et paralympiques (SOLIDEO),
- sécuriser et optimiser la perception des recettes de Fonds social européen (FSE),
- développer les relations entre les Structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) ou structures de l'ESS et les entreprises,

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Economie sociale et solidaire	Dépenses	1,865	2,348	2,529	2,600
	Recettes	0,000	0,023	-	-

Investissement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Economie sociale et solidaire	Dépenses	0,096	0,165	0,425	0,425

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	11	5	6	-

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Soutenir les parcours d'insertion dans les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de CDI d'insertion accompagnés bénéficiaires du RSA	cible	876	978	1 054		
	réalisé	988	1 087	Année en cours		

Objectif		Développer les clauses sociales dans les marchés				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'équivalents temps plein (ETP) recrutés dans les marchés du Conseil départemental	cible					
	réalisé	249	281	Année en cours		

Action 1 : Développement et structuration de l'économie sociale et solidaire

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- favoriser l'emploi local dans les projets portés par des structures de l'économie sociale et solidaire,
- soutenir le développement des emplois aidés,
- sensibiliser au développement de l'ESS.

Les priorités pour l'année 2019 se déclineront selon quatre axes :

- poursuivre le soutien aux structures de l'ESS et des SIAE. Il s'agira de poursuivre les projets structurants permettant l'accompagnement de public. Les projets visant à lutter contre la discrimination et pour l'égalité des chances, à favoriser le développement de circuits courts favorisant une consommation et production responsables et solidaires, à accompagner la transition écologique, ou encore à promouvoir l'éducation seront prioritaires ;
- évaluer l'impact du soutien départemental,
- coordonner le mois de l'ESS en Seine-Saint-Denis,
- associer les acteurs de l'ESS pour mieux communiquer et participer aux différents évènements des acteurs.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Développement et structuration de l'économie sociale et solidaire	Dépenses	0,458	0,438	0,422	0,341

Investissement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Développement et structuration de l'économie sociale et solidaire	Dépenses	0,096	0,165	0,425	0,425

Action 2 : Insertion par l'activité économique

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est de soutenir le développement de l'Insertion par l'activité économique (IAE).

Les objectifs opérationnels 2019 sont les suivants :

- renforcer l'animation du réseau de l'IAE,
- poursuivre le travail de dialogue de gestion avec les SIAE et la Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) en afin d'avoir un regard croisé sur les SIAE,
- favoriser l'accès aux SIAE des bénéficiaires du RSA,
- participer à la gouvernance de l'IAE sur le territoire,
- favoriser la qualification des salariés en insertion,
- encourager la diversification des secteurs d'activité concernés et du public bénéficiaire,
- accompagner la transformation de la CAOM et envisager un élargissement du cofinancement à d'autres types de SIAE comme les Entreprises d'insertion.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Insertion par l'activité économique	Dépenses	1,216	1,734	1,809	1,807

Action 3 : Développement des clauses sociales

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- développer les clauses sociales dans la commande publique départementale pour atteindre l'objectif de 10 % d'heures d'insertion dans les marchés départementaux,
- permettre au public en insertion de profiter de l'opportunité d'accès à l'emploi par les clauses,
- animer la coordination départementale des clauses sociales, soutenir les coordinations infra-départementales,
- poursuivre le développement des groupes de travail, notamment dans le cadre des JOP pour accompagner les structures de l'ESS dans l'accès aux marchés.

Au niveau opérationnel, il s'agira en 2019 de :

- développer un observatoire départemental avec le Groupement d'intérêt public Maximilien,
- mobiliser les entreprises dans les parcours d'insertion,
- diversifier les secteurs d'activité et les publics,
- mettre en œuvre l'appel à projet sur les coordinations locales (financement via le Fonds social européen),
- accompagner les directions opérationnelles pour inscrire des clauses sociales dans les marchés du Département,
- mettre en place un comité de pilotage avec l'ensemble des directions pour établir et suivre la programmation sur l'année,
- s'appuyer sur la charte adoptée par la SoLiDEO dans le cadre de la préparation des JOP 2024 pour développer les clauses d'insertion dans les marchés de construction des équipements et d'aménagement des espaces publics.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Développement des clauses sociales	Dépenses	0,191	0,176	0,298	0,453

Mission

Education et jeunesse

Programme

Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Programme

Projet éducatif départemental

Programme

Actions pour la jeunesse

Programme : Accueil des collégiens et de la communauté éducative

*Ce programme relève
de la Mission
Education et jeunesse.*

Ce programme comporte quatre actions :

- Constructions neuves, rénovations, extensions,
- Maintenance des collèges,
- Moyens de fonctionnement des collèges,
- Collège numérique du III^{ème} millénaire.

Objectifs du programme

Le programme Accueil des collégiens correspond pour l'essentiel aux compétences obligatoires dévolues aux Départements au titre des actes I et II des lois de décentralisation, à savoir : la construction, reconstruction, rénovation des collèges, la maintenance et l'entretien des bâtiments, ainsi que la mise à disposition des moyens de fonctionnement des collèges, l'accueil et l'entretien technique et ménager des collèges, qui s'est traduit par le transfert des personnels Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE), ainsi que la compétence de sectorisation.

Les objectifs stratégiques du Département dans ce domaine sont les suivants :

- mettre à disposition des collégiens et des communautés éducatives des équipements et ressources répondant aux besoins des usagers,
- répondre de manière optimisée à l'augmentation des effectifs de collégiens grâce aux analyses de démographie scolaire dans le cadre des plans exceptionnels d'investissement,
- moderniser le cadre de travail des communautés éducatives et des collégiens et l'adapter aux nouveaux enjeux éducatifs,
- optimiser l'usage des ressources dévolues aux établissements (moyens de fonctionnement, moyens financiers et humains permettant l'entretien et la maintenance des collèges),
- optimiser la répartition de ces ressources et veiller à l'équité territoriale,
- améliorer la connaissance du patrimoine et des capacités d'accueil en tenant compte des demandes des collèges.

Dans le contexte de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Département inscrit ses politiques publiques d'éducation dans la dynamique du Plan de mobilisation de la collectivité.

Le Plan ambition collèges (PAC) mobilise fortement l'ensemble des services de la direction, qui poursuit, par ailleurs, les autres axes structurants du projet de direction pour ce programme :

- la mise en œuvre du plan d'actions d'amélioration des conditions de travail des agents techniques des collèges et la poursuite de la démarche de prévention des risques psychosociaux,
- le renforcement de l'axe de travail autour de la sécurité et de la préservation du patrimoine en matière de maintenance,
- la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance du numérique éducatif avec le déploiement progressif d'une nouvelle architecture du système d'information des collèges et une évolution de la dotation en équipement numérique.

Par ailleurs la Direction de l'éducation et de la jeunesse engage l'élaboration de son projet de direction, adossé à une évolution d'organisation et une réflexion sur la modernisation de son système d'information. Cette démarche intègre pleinement la réflexion sur les besoins des usagers, l'évolution des différents métiers en lien notamment avec le numérique, ainsi que l'enjeu d'un renforcement de la territorialisation et d'une approche intégrée du suivi des établissements.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	Dépenses	42,376	41,501	43,239	44,653
	Recettes	0,177	0,093	0,050	-

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	Dépenses	81,260	93,460	132,850	118,260
	Recettes	13,105	10,295	11,716	12,550

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	1 475	71	58	1 346

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Réaliser les opérations prévues dans le cadre du plan d'investissement dans les délais				
		2016	2017	2018	2019	2020
Collèges et équipements livrés	cible	Collège Jaurès à Saint-Ouen		Collège Courbet à Pierrefitte 6 ^{ème} collège d'Aubervilliers 3 collèges CP4 (Montreuil, Livry et Christine de Pisan à Aulnay)	3 collèges CP5 (Aubervilliers/St Denis, Noisy-le-Sec, Drancy/La Courneuve) Rénovation lourde et extension (Romain Rolland Tremblay)	Livraison de l'internat et de l'équipement sportif de Brossolette Bondy et de la première phase de rénovation du collège Lenain de Tillemont
	réalisé	Pôle sportif St-Denis/St Ouen Collège Jaurès à Saint-Ouen		Livraisons entre septembre et décembre 2018 des opérations programmées		
<u>Commentaire</u> : Un travail de mise à jour du PPI et des calendriers des opérations du PAC a été conduit. Certaines opérations de rénovations lourdes programmées pour 2019 seront livrées en 2020.						

Objectif		Réaliser le programme de TMGR (Travaux de modernisation et de grosses réparations)				
		2015	2016	2017	2018	2019
Montant des TMGR réalisé (en millions d'euros)	cible	22	30+5	30,83	42 dont 20,9 pour le MGPE	38
	réalisé	22,4	32,2	27,5	40,8	
<u>Commentaire</u> : En 2018, l'objectif de réalisation du marché global de performance énergétique (MGPE) sera tenu. Le programme des opérations « base commune » a été partiellement reporté en 2019.						

Objectif		Optimiser la dotation globale de fonctionnement des collèges publics.				
		2016	2017	2018	2019	2020
DGF totale par élève à euro constant (base 2011) avant réfections (en euros)	cible				230,6	A définir
	réalisé	247,4	239,1	233,2		

Commentaire : Cet indicateur montre l'effort de la collectivité pour optimiser la dotation globale de fonctionnement des collèges, notamment grâce aux gains obtenus via la mutualisation des achats. Les efforts ont permis de maîtriser le montant global de la dotation dans un contexte de croissance des effectifs et d'ouverture de nouveaux établissements. Il est à souligner que pour la première fois depuis 2015, le même indicateur après réfections est en hausse en 2019 (de 251,7 € en 2015 à 223 € en 2018 et 223,7 € en 2019). Cette hausse s'explique par une baisse des montants des fonds de roulement des collèges aux comptes financiers 2017.

Action 1 : **Constructions neuves, rénovations, extensions**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- déterminer les priorités sur le patrimoine départemental restant à rénover et les établissements dont la rénovation nécessite des améliorations conséquentes,
- programmer les collèges qu'il conviendra de construire dans les dix ans à venir pour faire face aux évolutions de la démographie scolaire,
- enrichir et adapter les espaces scolaires aux besoins pédagogiques, sociaux et environnementaux, pour répondre aux nouvelles technologies, respecter les normes environnementales et assurer aux utilisateurs un fonctionnement de qualité sur le long terme. Une démarche d'élaboration d'un collège du III^{ème} millénaire, associant tous les partenaires devra être menée complétant et actualisant le travail déjà réalisé,
- réaliser les opérations prévues aux plans d'investissement, en optimisant les délais de réalisation au sein de l'administration départementale, le travail de programmation et en anticipant les recherches foncières pour les nouvelles opérations.

L'année 2018 est à la charnière entre les deux plans exceptionnels d'investissement :

- le Plan exceptionnel d'investissement (PEI), voté en 2010, réalisé en grande partie avec la livraison de 12 collèges à la rentrée 2014, qu'il faut poursuivre jusqu'en 2018 et dont il faut assurer le suivi d'exploitation,
- le Plan ambition collèges 2015-2020 (PAC), voté le 27 novembre 2014, modifié le 4 juin 2015 et le 24 mars 2016, prévoyant sur la période 8 constructions neuves (créations d'établissements), 7 reconstructions / rénovations lourdes, une nouvelle cuisine centrale, 3 internats, de nouveaux équipements sportifs et 80 opérations de rénovation.

Après la livraison de cinq collèges en 2018, l'année 2019 verra la construction de trois nouveaux établissements :

- le collège intercommunal Saint-Denis / Aubervilliers (600 élèves) et son équipement sportif,
- le collège intercommunal (700 élèves) à Drancy (qui se substituera au collège Langevin à Drancy),
- le collège neuf de Noisy-le-Sec (700 élèves).

Par ailleurs, le collège Romain Rolland à Tremblay fera l'objet d'une rénovation lourde.

Les travaux de rénovation énergétique initiés en 2018 se poursuivront l'an prochain dans cinq collèges : Robespierre à Épinay-sur-Seine, Cachin et Mandela au Blanc-Mesnil, Vilar à Villetaneuse et Neruda à Aulnay-sous-Bois.

Les autres opérations seront en phase de programmation, de concours de maîtrise d'œuvre et d'études de conception.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Constructions neuves, rénovations, extensions	Dépenses	12,901	11,877	13,616	13,946

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Constructions neuves, rénovations, extensions	Dépenses	41,214	62,412	83,100	77,283
	Recettes	3,963	0,701	4,510	4,520

Action 2 : Maintenance des collèges

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- poursuivre une politique de maintenance en priorisant la sécurité sanitaire et réglementaire,
- améliorer la qualité du service rendu et responsabiliser chaque acteur de la chaîne de maintenance,
- rationaliser les dépenses en développant une démarche en coût global,
- améliorer la connaissance du patrimoine bâti pour déterminer les travaux prioritaires.

Pour rappel, le PAC prévoit de consacrer 235 millions d'euros à la rénovation de 80 collèges. L'objectif de cette remise à niveau est de garantir l'atteinte d'une base commune déclinée sur six axes : sécurité et accessibilité, cadre de vie, accueil des parents, restauration, conditions de travail des ATTEE et performance énergétique.

L'année 2019 aura pour principal objectif la poursuite de la mise en œuvre du PAC en intégrant plusieurs priorités :

1/ Les enjeux de sécurité sanitaire (amiante) et réglementaire (mise en accessibilité Ad'ap, PPMS - Plan particulier de mise en sécurité). L'objectif est :

- pour l'amiante de remettre à jour les dossiers techniques amiante pour les collèges construits avant 1997 et de réaliser les travaux en 2019-2020 sur les zones les plus dégradées,
- pour la mise en accessibilité, de lancer les travaux conformément à l'Ad'ap qui sera voté fin 2018 avec une enveloppe moyenne de 2,5 millions d'euros par an,
- pour le PPMS, de finaliser les travaux de mise en sécurité et d'alerte sur les collèges.

2/ L'amélioration de la performance énergétique des collèges, à travers :

- la finalisation des travaux sur les 5 collèges du premier marché global de rénovation énergétique (MGPE) et le lancement d'un second marché,
- la poursuite du suivi de l'exploitation des installations des collèges en contrat complexes (contrats de partenariat, MGPE) soumis à intéressement énergétique,
- le lancement du marché d'exploitation P2/P3 des chaufferies des collèges.

Par ailleurs, un premier bilan du PAC dans sa partie rénovation sera établi afin d'établir les priorités des dernières opérations et d'éclairer la préparation du plan d'investissement qui succédera au PAC.

En parallèle du PAC, d'autres axes seront développés :

- la poursuite de la formalisation des procédures internes : sécurisation juridique, calendaires, financières, sécurité sur les chantiers (plans de prévention),
- la réalisation d'un premier bilan sur la mutualisation des agents de maintenance pour 6 collèges en contrat de partenariat et la généralisation éventuelle de cette organisation à d'autres établissements,
- le bilan du fonctionnement de la chaîne de maintenance (guide maintenance, outil de saisie des EPLE, etc.) et l'adaptation organisationnelle des équipes mobiles.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Maintenance des collèges	Dépenses	5,156	6,068	5,752	6,056
	Recettes	0,177	0,091	0,050	-

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Maintenance des collèges	Dépenses	32,346	24,166	41,630	35,037
	Recettes	8,030	8,030	8,030	8,030

Action 3 : Moyens de fonctionnement des collèges

Objectifs de l'action

Les dotations de fonctionnement visent un fonctionnement des collèges au quotidien dans des conditions satisfaisantes. Elles sont ajustées chaque année en fonction des besoins pédagogiques et matériels des établissements, ainsi que des évolutions des principaux postes de coût (énergie, contrats de maintenance...).

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- maîtriser et optimiser les moyens de fonctionnement alloués aux établissements,
- améliorer la connaissance et l'accompagnement financier et budgétaire des établissements,
- optimiser la répartition des ressources et veiller à l'équité territoriale,
- consolider le service public des agents techniques des établissements d'enseignement.

Deux objectifs opérationnels seront prioritaires en 2019.

1/ Maîtriser le niveau des dotations de fonctionnement versées aux collèges, malgré l'ouverture de trois nouveaux établissements en septembre 2018 et deux en septembre 2019, et une augmentation de 2000 élèves. La dotation de fonctionnement 2019 est caractérisée par :

- une hausse des effectifs en enseignement général de près de 2000 élèves induisant une hausse de la part élève,
- une baisse notable des crédits EPS affectés en dotation initiale du fait de l'utilisation de la base de calcul de la DSDEN mais conservés par prudence en dotation complémentaire pour cette première année,
- un calcul des crédits d'éducation prioritaire à l'élève et non plus de manière forfaitaire,
- une hausse contenue du besoin en viabilisation en dépit d'une hausse du gaz, du fonctionnement de trois nouveaux collèges en année pleine et de deux autres sur le dernier trimestre 2019,
- une baisse de plus de 32 % du montant des réfections sur fonds de roulement des établissements qui indique que les importantes réfections réalisées depuis plusieurs années produisent leur effet mais se traduisent *in fine* par une prise en charge du besoin de fonctionnement plus importante par le Département,
- un niveau plus élevé de dotations complémentaires au regard de la provision de l'écart entre le besoin en transport EPS de 2018 et 2019.

Suite à une nouvelle négociation et à l'établissement d'un nouveau mode de calcul, les dotations en direction des collèges privés sont réévaluées de manière à éviter tout risque de contentieux mais restent maîtrisées.

2/ Mettre en œuvre le plan d'actions en faveur des conditions de travail des agents techniques des collèges.

L'année 2019 doit permettre d'engager pleinement le plan d'actions présenté au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) du printemps 2018, avec notamment les actions suivantes :

- la contractualisation avec une vingtaine d'établissements dans une première phase, à généraliser progressivement en fonction des retours de l'expérimentation (sur la base d'une charte d'amélioration de l'entretien et de la maintenance des collèges),
- le maintien de la démarche de prévention des risques psycho-sociaux engagée en janvier 2018 en lien avec l'Éducation nationale,
- la poursuite de l'effort budgétaire engagé en 2018 avec le doublement de l'enveloppe de renfort et de remplacement des agents techniques des collèges pour mieux couvrir les longues absences et du recours au marché d'insertion,
- le suivi des situations individuelles et l'expérimentation de trois nouveaux dispositifs associés au processus de reclassement (missions tremplins, adaptation des profils de postes, renforcement de la formation dans le cadre du reclassement),
- la mise en place d'une action plus préventive du suivi des équipes des collèges avec la mise en œuvre d'une nouvelle organisation du bureau des agents techniques du service des relations avec les collèges,
- la campagne de dotation en équipements des équipes d'entretien des collèges.

Par ailleurs, à l'instar de 2018, de nouveaux agents seront recrutés pour les 2 collèges neufs de Noisy-le-Sec et Aubervilliers.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Moyens de fonctionnement des collèges	Dépenses	22,829	21,678	21,472	22,051

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Moyens de fonctionnement des collèges	Dépenses	1,110	0,522	1,250	1,000
	Recettes	0,001			-

Action 4 : Collège numérique du III^{ème} millénaire

Objectifs de l'action

L'action Collège numérique du troisième millénaire correspond à la mise en œuvre du plan numérique du PEI voté en 2010 et de la loi du 8 Juillet 2013, qui transfère la compétence de maintenance informatique aux Départements.

L'action se décline en quatre domaines :

- les infrastructures (matériels, outils, câblage, accès réseau),
- les usages, en diffusant les pratiques numériques innovantes,
- l'accompagnement des services de l'Education nationale,
- l'évaluation des usages pour garantir la pertinence des actions menées.

Ses objectifs stratégiques sont les suivants :

- la mise en œuvre d'une gouvernance entre le Département et l'Académie de Créteil portant sur l'équipement et la maintenance informatique,
- la migration de la zone pédagogique des établissements vers une nouvelle architecture technique entièrement maîtrisée par le Département avec prise en charge de la maintenance de la zone administrative. Le plan de migration s'étend jusqu'en 2022,
- l'implémentation d'une nouvelle politique de dotation pilotée par le Département (et non plus à la carte) avec homogénéisation et optimisation du parc existant, évolution vers plus d'équipements mobiles et accompagnement des migrations techniques,
- la contribution du numérique au plan de mobilisation de la collectivité pour les Jeux olympiques (déploiements d'actions et valorisation).

Les priorités 2019 seront les suivantes :

- la réalisation des travaux d'infrastructure informatique (raccordement au Très haut débit de cinq collèges supplémentaires),
- le déploiement du wifi global dans 20 collèges supplémentaires,
- le déploiement par vague des outils mobiles,
- le développement des usages sur l'Espace numérique de travail webcollège (renouvellement du marché, accompagnement des usages, jumelages linguistiques avec des collèges européens dans le cadre des JOP),
- l'harmonisation de la maintenance informatique pour tous les collèges (poursuite des conditions de mise en œuvre d'un seul centre de services, migration de 35 établissements sur la nouvelle architecture technique),
- l'accompagnement aux usages pour les familles au travers du projet éducatif départemental (formation, sensibilisation et assistance par les membres de la commission numérique des établissements, mise en place d'un observatoire des usages sur ces collèges partagé avec l'Académie, soutien et développement des FabLab).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Collège numérique du III ^e millénaire	Dépenses	1,490	1,879	2,400	2,600
	Recettes	-	0,002	-	-

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Collège numérique du III ^e millénaire	Dépenses	6,590	6,360	6,690	4,940
	Recettes	1,111	1,565	0,411	-

Programme : **Projet éducatif départemental**

*Ce programme relève
de la Mission **Education et
jeunesse***

Ce programme comporte quatre actions :

- Citoyenneté et autonomie des collégiens,
- Orientation des collégiens,
- Prévention des violences et bien-être des collégiens,
- Restauration scolaire.

Objectifs du programme

Le programme Projet éducatif départemental (PED) répond à plusieurs objectifs stratégiques.

1/ Favoriser la réussite éducative des collégiens du territoire

En Seine-Saint-Denis, département le plus jeune de France métropolitaine, les difficultés scolaires sont plus accentuées que dans les autres départements :

- un jeune sur quatre sort du système scolaire sans diplôme. L'Éducation nationale a recensé sur le département 10 000 « décrocheurs »,
- à l'entrée en 6^{ème}, près d'un enfant sur deux a des acquis fragiles ou insuffisants en français et mathématiques,
- les taux de réussite au brevet et au baccalauréat sont en moyenne inférieurs de 4 à 7 points en Seine-Saint-Denis par rapport à la moyenne nationale.

2/ Favoriser la mixité sociale dans les collèges du territoire, en développant notamment l'attractivité des collèges publics

3/ Lutter contre les inégalités dans l'accès aux apprentissages

75 collèges sont classés en Réseau d'éducation prioritaire (REP), dont 28 en REP+ (nouvel établissement en 2018 : Gisèle Halimi à Aubervilliers). L'action départementale à leur égard est renforcée depuis 2018. Les objectifs transversaux départementaux (développement du numérique, transition énergétique, préparation de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques 2024) sont des leviers pour lutter contre les inégalités dans l'éducation.

4/ Augmenter la fréquentation de la restauration scolaire et améliorer la qualité des repas

Le projet d'amélioration de la pause méridienne doit pleinement répondre aux objectifs du projet éducatif départemental et permettre de poursuivre l'augmentation de la fréquentation de la restauration et d'améliorer la qualité des repas.

5/ Contribuer aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024

Les politiques éducatives participent au plan de mobilisation de la collectivité notamment au sein de quatre actions :

- la mobilisation et l'implication de toutes et tous dans les Jeux de Paris 2024 (PED),
- le sport, levier de développement éducatif, économique et social pour la Seine-Saint-Denis (PED),
- les Jeux, un outil de transformation et de modernisation des politiques publiques (PAC),
- les Jeux, un outil d'inclusion, de réussite, de fierté collective et individuelle pour les habitants et les acteurs du territoire (action transversale avec la Direction des personnes handicapées et le service de la culture).

Les priorités de l'année 2019 seront les suivantes.

1/ Eveiller l'esprit critique des collégiens

La priorité sera donnée en 2019 à l'amélioration des dispositifs existants qui portent sur des thématiques variées : éducation à la citoyenneté, éducation artistique et culturelle, ouverture culturelle, éducation aux médias, éducation au développement durable. De nouveaux dispositifs seront développés, avec une priorité donnée au développement d'une culture scientifique (en particulier chez les collégiennes) et à l'apprentissage de la citoyenneté européenne.

2/ Favoriser l'orientation choisie et non subie des collégiens, en leur permettant d'explorer leurs envies, de connaître les filières du territoire et d'être acteurs de leur avenir

La priorité sera donnée au développement des parcours de découverte des métiers et des filières du territoire, avec un accent mis sur les collégiens de sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et sur les collèges classés en REP.

3/ Améliorer le climat scolaire des établissements

L'année 2019 sera notamment consacrée à trois chantiers :

- le développement de l'animation du dispositif d'Accueil des collégiens temporairement exclus (ACTE), à partir des questions de climat scolaire, de co-éducation et de raccrochage scolaire par le sport,
- le renforcement des actions de prévention des violences au sein des établissements qui en ont le plus besoin,
- le développement des actions éducatives permettant le bien-être des collégiens : chantier de la pause méridienne, soutien aux internats, développement du vélo-bureau.

4/ Faire évoluer la restauration scolaire

Il s'agira en particulier :

- d'améliorer la qualité nutritionnelle des repas, grâce à la refonte de la tarification (produits issus de l'agriculture biologique, filières locales, label Ecocert...),
- de poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion des bio-déchets,
- de préparer l'arrivée de la 7^{ème} cuisine centrale, qui ouvrira à Pierrefitte en janvier 2019.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Projet éducatif départemental	Dépenses	17,361	18,533	18,128	15,398
	Recettes	9,674	10,401	10,299	7,015

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Projet éducatif départemental	Dépenses	0,081	0,121	0,180	0,200

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	93	17	14	62

Les postes comprennent dans leur plus grande partie les personnels de restauration scolaire dans les 6 cuisines centrales et en service central.

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Éveiller l'esprit critique des adolescents					
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de collèves touchés par les actions éducatives départementales en lien avec cet objectif	cible		125	125	128	
	réalisé		125	125		

Objectif	Favoriser une orientation choisie					
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de collèves touchés par les actions éducatives départementales en lien avec cet objectif	cible		125	125	125	
	réalisé		119	116		

Commentaire : La plate-forme mon stage de 3^{ème} s'adresse à tous les collèves publics du territoire. Sur l'année scolaire 2017-2018, 116 collèves en ont bénéficié.

Objectif		Améliorer le climat scolaire				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de collèges touchés par les actions éducatives départementales en lien avec cet objectif	cible		125	125	128	
	réalisé		96	101		

Objectif		Renforcer la fréquentation de la restauration scolaire				
		2016	2017	2018	2019	2020
Taux de fréquentation de la DP	cible			49 %	49 %	50 %
	réalisé		49 %	Année en cours		
<p><u>Commentaire</u> : L'objectif est de stabiliser dans un premier temps le nombre de demi-pensionnaires dans le contexte d'augmentation des tarifs en 2019 et d'augmenter par la suite la fréquentation en s'appuyant sur l'amélioration de la qualité gustative.</p>						

Objectif		Taux d'installation des tables de tri et d'accompagnement à la gestion des déchets				
		2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'installation des tables de tri et d'accompagnement à la gestion des déchets	cible			30 %	70 %	80 %
	réalisé		30 %	34 %	77 %	83 %
<p><u>Commentaire</u> : L'installation des tables de tri suivra la mise en place de la collecte des bio-déchets par les EPT, le rythme des deux premières années pourra baisser si Grand Paris Grand Est et Terre d'Envol n'engagent pas cette démarche.</p>						

Action 1 : Citoyenneté et autonomie des collégiens

Objectifs de l'action

Cette action vise à éveiller l'esprit critique des adolescents, développer leur autonomie et favoriser leur émancipation individuelle (axe 1 du PED).

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- favoriser l'ouverture culturelle des collégiens, avec le programme Odyssée Jeunes, qui permet la réalisation de projets pédagogiques qui incluent des voyages scolaires,
- soutenir l'apprentissage de la citoyenneté mondiale, à travers différents dispositifs, notamment en renforçant l'implication des collégiens au sein des Conseils de vie collégienne,
- développer les enseignements artistiques et culturels, en particulier ceux qui permettent aux jeunes de s'approprier l'histoire du territoire,
- développer l'éducation aux médias et à l'information,
- former les collégiens à travers plusieurs dispositifs d'éducation au développement durable.

En 2019, les priorités seront les suivantes :

- concernant Odyssée Jeunes : il s'agira d'accompagner la mise en place et l'utilisation d'une nouvelle plateforme de dépôt des projets, de soutenir l'Education nationale dans son nouveau rôle d'instruction des bilans intermédiaires et de poursuivre la valorisation d'Odyssée Jeunes avec notamment un évènement pour les 10 ans du dispositif ;
- concernant l'éducation à la citoyenneté : il faudra renforcer les partages et les échanges entre les Conseils de vie collégienne de plusieurs collèges et développer de nouveaux dispositifs d'éducation à la citoyenneté européenne (en lien avec le label CIED) ;

- concernant l'éducation aux médias : il importera de structurer une offre de service cohérente pour les établissements, très demandeurs de créations de médias adaptés ou de dispositifs de décryptage des « fake news », ainsi que de proposer des actions cohérentes avec nos dispositifs de prévention sur les risques des écrans ;
- concernant l'éducation au développement durable : la priorité sera de structurer une offre de service valorisant le développement de la culture scientifique, d'amplifier le développement des éco-collèges, de renforcer les synergies entre les établissements sur l'éducation au développement durable et de poursuivre la participation des établissements au plan de transition énergétique du Département.

Cette action contribue également fortement au plan de mobilisation autour des JOP de la collectivité, en particulier avec l'appel à projets pédagogiques, le programme Odyssee Jeunes, les Conseils de la vie collégienne et l'éducation aux médias.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Citoyenneté et autonomie des collégiens	Dépenses	0,508	0,682	0,515	0,540
	Recettes		0,034		-

Action 2 : Orientation des collégiens

Objectifs de l'action

Le deuxième axe du nouveau PED s'intitule Explorer les métiers, choisir son parcours pour être acteur de son avenir. Il s'agit d'impliquer les jeunes dans une démarche d'exploration professionnelle via la découverte de soi, les rencontres et les expériences et ainsi contribuer à une orientation réussie en s'appuyant et coordonnant les différents partenaires actifs dans ce domaine.

Cet axe reprend plusieurs actions existantes du précédent PED :

- le site internet pour les stages de troisième (monstagede3e.seine-saint-denis.fr),
- le partenariat avec les associations et les entreprises permettant aux élèves de découvrir des filières du territoire porteuses d'emplois et d'avenir (aérien, numérique, métiers scientifiques et techniques...),
- la prévention des déterminismes professionnels liés au genre, afin d'ouvrir aux jeunes filles certaines filières trop souvent réservées aux garçons (parcours métiers de l'aérien, numérique et scientifique, partenariat avec Face 93 pour l'opération Wi-filles),
- la participation des parents à travers les forums de métiers,
- la mise en lumière des acteurs de la formation et de l'orientation du territoire auprès de la communauté éducative, notamment la valorisation des filières d'apprentissage et de formations techniques,
- le développement du dispositif « Parcours école » destiné aux élèves de SEGPA coordonné par le Collectif pour l'Emploi,
- le soutien aux manifestations type « Forum de l'orientation » sur le territoire,
- la mobilisation des établissements pour des événements phares autour des sciences et technologies (Savante Banlieue).

Les priorités 2019 seront les suivantes :

- le renouvellement du dispositif Parcours de découverte des métiers pour les parcours autour de l'aérien (diminution de 12 à 10 classes), du numérique (6 classes), de la mode et du luxe (3 classes), de l'industrie et du savoir-faire (3 classes) et la poursuite du parcours « A table : de la graine au recyclage » pour 3 classes. Deux nouveaux parcours pour une classe chacun seront initiés en 2019 : un autour de la logistique (en lien avec le CFA Promotrans) et un autour des métiers de l'eau et de l'assainissement, en lien avec les directions départementales concernées,
- la poursuite du partenariat avec le Greta TPC de Paris pour des modules de découvertes des métiers scientifiques et techniques (passage de 10 à 12 classes, dont 50 % de classes de SEGPA),
- le soutien auprès du Collectif pour l'emploi dans le cadre du Parcours Ecole destiné aux élèves de SEGPA (passage à 8 classes puis 16 à la rentrée 2019),
- le développement des partenariats avec des acteurs du numérique intervenant sur le champ de l'orientation et de la découverte des métiers (Cap Digital),

- l'utilisation de l'opportunité des JOP de 2024 pour faire découvrir les métiers du sport, de l'événementiel sportif mais et de la palette des métiers nécessaires à l'accueil des Jeux.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Orientation des collégiens	Dépenses	3,960	4,355	3,953	3,949
	Recettes	0,080	0,065		-

Action 3 : Prévention des violences et bien-être des collégiens

Objectifs de l'action

Cette action se rapporte au troisième axe du Projet Educatif Départemental : il s'agit de soutenir un climat scolaire serein, pour des conditions optimales d'apprentissage et le bien-être des adolescents. Elle se décline en deux dispositifs :

- le dispositif d'Accueil des Collégien-ne-s Exclu-e-s « ACTE » et de lutte contre le décrochage scolaire,
- la Mission de prévention de la violence à l'école.

L'objectif est de favoriser l'amélioration des relations adultes - élèves, des relations entre les élèves et de lutter contre le décrochage scolaire.

Les priorités 2019 seront les suivantes :

- mettre en œuvre un plan de lutte contre le harcèlement scolaire en lien avec l'Education Nationale en direction d'environ 10 collèges par an,
- créer et mettre en œuvre un programme éducatif visant à réduire les violences sexistes et la culture anti-scolaire qui mine le climat de certaines classes ou certains collèges,
- faire monter en compétence les dispositifs d'Accueil des collégiens temporairement exclus par un accompagnement dans la proximité, l'organisation de temps d'échange de pratiques et la mise en place de temps de formation,
- améliorer la prise en charge des élèves exclus par le dispositif ACTE en mettant en place des espaces de parole entre les collégiens et leurs parents,
- mettre en place des actions visant à prévenir les facteurs à risque en matière de décrochage scolaire (usages précoces, intensifs, abusifs des écrans, difficultés de communication entre pairs adolescents, et entre adolescents et adultes).

Le Plan de mobilisation pour les Jeux olympiques et paralympiques contribuera également à cette action à travers deux thématiques :

- le sport et la prévention du décrochage scolaire : le dispositif ACTE intègre désormais la pratique sportive dans son appel à projet avec pour objectifs de remobiliser l'élève sur sa scolarité et de travailler sur son comportement. Il s'agit aussi de donner un débouché de pratique sportive à la sortie du dispositif par l'inscription à l'association sportive de l'établissement ou dans un club du territoire ;
- le bien-être et le climat d'établissement : un projet de programme d'activités physiques et de bien-être quotidien dans les collèges sera développé en 2019 en collaboration avec la direction académique et les partenaires du territoire.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Prévention des violences et bien-être des collégiens	Dépenses	0,366	0,339	0,514	0,527
	Recettes	0,060	-	0,060	-

Action 4 : Restauration scolaire

Objectifs de l'action

Depuis le transfert de la compétence restauration au Département (loi du 13 août 2004), celui-ci a développé une politique d'accès des collégiens à la restauration par la mise en place d'un tarif unique et subventionné sur l'ensemble des collèges publics.

Cette action repose sur des enjeux importants en termes de contenu éducatif, de santé publique et de justice sociale. Au-delà du respect des normes sanitaires et nutritionnelles, ses objectifs stratégiques sont les suivants :

- poursuivre la politique de développement de la fréquentation de la restauration scolaire : de moins de 25 % en 2004, elle se situe actuellement à 49 %. L'objectif est d'augmenter ce taux d'ici à 2020 ;
- améliorer la qualité des plats proposés aux collégiens,
- améliorer les conditions d'accueil des collégiens et les conditions de travail des agents au sein des collèges et des cuisines centrales,
- construire une politique d'éducation au goût,
- réduire le gaspillage alimentaire, en particulier du fait des nouvelles obligations réglementaires en vigueur au 1er janvier 2016.

Les priorités 2019 seront les suivantes :

- finaliser l'ouverture de la prochaine cuisine centrale au collège Courbet de Pierrefitte, pour une exploitation au 1^{er} janvier 2019,
- appliquer la nouvelle tarification à partir de janvier 2019, qui rend plus homogène le taux d'effort,
- améliorer la qualité des achats alimentaires via le passage de 2 euros pour à 2,10 euros du prix de revient moyen par repas,
- participer aux actions menées par la mission « transition écologique » sur les thèmes du gaspillage alimentaire et de la réduction des déchets pour les restaurants scolaires,
- installer des tables de tri dans les collèges, dans le cadre du programme pluriannuel de 2018 à 2020, ce qui permet une réduction de la redevance spéciale prélevée par les Etablissements publics territoriaux,
- mettre en place des « légumeries » dans les cuisines centrales, afin de les transformer pour les cuisines centrales (épluchage, taillage, etc.),
- poursuivre la participation au Projet éducatif départemental (projets éducatifs sur la pause méridienne, projets pédagogiques en lien avec la nutrition, commissions de menus associant les collégiens, actions d'éducation à la santé et à la nutrition, ateliers culinaires...),
- concevoir des actions dans le cadre des Jeux olympiques (expositions à faire circuler sur le thème de l'alimentation du sportif et la découverte des cuisines du monde).

Par ailleurs, les activités récurrentes d'accompagnement des équipes de cuisine, de formation, de suivi des marchés, de politique nutritionnelle, de contrôle des normes HACCP et de gestion des flux financiers avec les collèges seront poursuivies et améliorées.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Restauration scolaire	Dépenses	12,527	13,157	13,145	10,382
	Recettes	9,534	10,302	10,239	7,015

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Restauration scolaire	Dépenses	0,081	0,121	0,180	0,200

Programme : Actions pour la jeunesse

*Ce programme relève de la Mission **Education et jeunesse***

Ce programme comporte deux actions :

- Mobilité européenne des jeunes,
- Engagement citoyen des jeunes.

Objectifs du programme

Ce programme a pour vocation de dynamiser les actions départementales en direction des jeunes, de mettre en cohérence les différents dispositifs à l'attention de ce public et de favoriser l'implication des acteurs de la jeunesse et des jeunes eux-mêmes dans la réflexion et la construction des politiques publiques. Il s'agit de mener une action transversale auprès de l'ensemble des directions départementales, de l'Etat, de la CAF et des professionnels de la jeunesse de Seine-Saint-Denis.

Le Département a défini deux orientations stratégiques :

- favoriser la mobilité et la citoyenneté des jeunes,
- soutenir le réseau des acteurs jeunesse et les universités présentes sur le département (Paris VIII et Paris XIII).

Pour 2019, la priorité sera de consolider et développer les deux appels à projets « jeunesse » pilotés par les services départementaux pour le programme en tant que tel. Il est rappelé que l'ambition plus large est celle de l'élaboration d'un Plan jeunesse, porté de manière transversale par l'ensemble des directions départementales.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Actions pour la jeunesse	Dépenses	0,087	0,073	0,096	0,076

Action 1 : Mobilité européenne des jeunes

Objectifs de l'action

L'impact positif de la mobilité européenne des jeunes est reconnu par tous, aussi bien en termes d'apprentissages, d'ouverture à l'autre ou d'élargissement des opportunités personnelles et professionnelles.

L'action mobilité des jeunes a pour ambition d'accroître la mobilité européenne des jeunes de 16 à 30 ans, en particulier celle des apprentis et des jeunes en insertion professionnelle, suivis par les missions locales ou participant à des chantiers de solidarité. En effet, de nombreux jeunes séquanais n'ont pas accès à la mobilité européenne ou internationale parce qu'elle demande un investissement, une préparation et un accompagnement particuliers. L'objectif du dispositif Parcours mobilité est donc de favoriser l'accès à la mobilité collective ou individuelle des jeunes du territoire, par la mise en place d'actions de repérages, d'accompagnements et de suivi, dans une perspective d'insertion sociale et/ou professionnelle.

La notion de parcours implique que l'action s'inscrive dans la durée et vise particulièrement des jeunes qui n'auraient pas eu accès à une mobilité sans l'accompagnement de la structure porteuse du projet. Elle implique par ailleurs de fédérer des partenariats locaux et régionaux et de s'appuyer sur les dispositifs existants de cofinancements au niveau des différentes institutions.

En 2019, l'enjeu est de renouveler ce dispositif pour permettre d'élargir le nombre de bénéficiaires, d'améliorer l'accompagnement des projets et leur valorisation.

Il est indispensable de créer davantage de liens entre les actions portées en interne par les différents services départementaux (Direction de l'éducation et de la jeunesse, Direction Europe international) pour donner davantage de cohérence à l'action départementale. Cet outil constitue également un moyen concret de faire vivre le label « Centre Information Europe Directe » obtenu par le Département.

Plusieurs actions viendront en complément du dispositif « Parcours mobilité » (mobilisation citoyenne organisée fin 2018, actions d'essaimage en 2019 pour les jeunes étudiants ou en insertion).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Mobilité européenne des jeunes	Dépenses	0,030	0,021	0,035	0,020

Action 2 : Engagement citoyen des jeunes

Objectifs de l'action

Cette action compte trois stratégiques :

- faire connaître et valoriser les politiques départementales en direction des 16-30 ans,
- favoriser l'émergence des projets à l'initiative des jeunes, les accompagner et les soutenir dans leur démarche citoyenne, favoriser leur accès à l'autonomie,
- valoriser les initiatives des jeunes du territoire.

Cette action s'appuie en particulier sur le dispositif « + Citoyens 18-30 ans », initié en 2009, qui a pour objectif de contribuer à l'implication des jeunes dans la vie de la cité, via le soutien aux jeunes porteurs de projets citoyens.

L'intervention du Département repose sur l'aide aux initiatives et projets des jeunes de Seine-Saint-Denis favorisant l'implication dans la vie locale, l'engagement et la citoyenneté dans les domaines de la culture, du sport, de l'éducation, de la démocratie participative ou du développement durable (les projets de mobilité internationale sont exclus de ce dispositif car faisant l'objet d'autres modalités de financement). Les projets peuvent être portés par une association ou par un groupe de jeunes.

Pour 2019, les priorités seront les suivantes :

- développer et faire connaître les dispositifs en multipliant les contacts avec le réseau jeunesse du département, en organisant des rencontres avec les partenaires concernés et en développant les supports d'information,
- développer et renforcer le dispositif Plus Citoyens en mobilisant les directions départementales et les partenaires sur l'analyse collective des projets,
- valoriser les projets financés via le site Internet et le magazine du Département et organiser des rencontres entre les jeunes porteurs de projets.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Engagement citoyen des jeunes	Dépenses	0,057	0,052	0,061	0,056

Mission

Culture, patrimoine, archives

Programme

Culture

Programme

Patrimoine culturel

Programme

Archives

Programme : Culture

*Ce programme relève
de la Mission*

Culture, patrimoine, archives.

Ce programme comporte quatre actions :

- Structuration d'une offre artistique et culturelle durable,
- Développement des publics et renforcement de l'action culturelle,
- Soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur,
- Développement de la coopération culturelle avec les territoires.

Objectifs du programme

La politique culturelle départementale s'inscrit dans un contexte marqué par de nombreuses évolutions.

D'un point de vue territorial, la dynamique métropolitaine autour du « Grand Paris de la culture » prend une réalité croissante au travers des actions d'accompagnement artistique conduites par la Société du Grand Paris en lien avec les chantiers du Grand Paris express, du volet culturel des propositions issues de l'appel à projet « Inventons la métropole », ou la montée en puissance des EPT ayant investi le champ culturel (Est Ensemble et Plaine Commune).

D'un point de vue économique : les contraintes sur les dotations aux collectivités pèsent toujours davantage sur les budgets municipaux dédiés à la culture. Le rééquilibrage des soutiens financiers annoncé de la Région vers les départements de grande couronne, en défaveur de la Seine-Saint-Denis, opéré dès 2016, a parfois touché de façon brutale certains partenaires (Khiasma, Canal 93, festivals départementaux...). L'arrêt des emplois aidés décidé par le gouvernement contribue à dégrader l'action territoriale des partenaires, la plupart de ces postes étant positionnés sur les relations publiques.

D'un point de vue politique, les changements d'exécutifs dans certaines communes continuent de peser sur le dialogue croisé entre les différents acteurs institutionnels autour des enjeux culturels, des décisions unilatérales étant parfois prises par les communes sur des projets fortement ancrés. On note également des interrogations sur la pertinence du soutien à des acteurs culturels reconnus, qu'il s'agisse de leurs modèles économiques ou de leur capacité à construire un lien fort avec les habitants.

Du point de vue des dynamiques artistiques et culturelles, on observe l'arrivée de nouveaux modèles économiques et de nouvelles modalités d'intervention qui interrogent la porosité du champ culturel et de l'économie sociale et solidaire (ex : parti poétique, Mains d'œuvres, Le 6b..), ainsi que la place croissante du secteur privé dans les dynamiques culturelles de certaines parties du territoire (Pantin, par exemple). Parallèlement, le développement d'une dynamique autour des liens entre art et aménagement est particulièrement fort sur le territoire de Plaine commune qui en a fait le cœur de son projet, mais aurait vocation à irriguer d'autres territoires. Enfin, les notions de droits culturels et de parcours d'éducation artistique et culturelle, dorénavant inscrites dans la loi, imprègnent de façon croissante les réflexions des acteurs institutionnels (Saint-Denis, Aubervilliers, Est ensemble...), mais aussi celles des partenaires (Fabrique d'expérience de la MC93, Villes des musiques du monde...) et questionnent nos modèles d'intervention.

Par ailleurs, l'attribution à Paris des JOP de 2024 pose l'enjeu de la construction et de la mise en œuvre d'une olympiade culturelle ambitieuse et inclusive, à partir des ressources du territoire et des habitants.

Ces mutations interpellent la politique culturelle départementale qui doit plus que par le passé permettre à notre collectivité de jouer un rôle fédérateur d'ensemblier pour initier, accompagner ou coordonner une action publique conjuguant perpétuation de l'héritage d'un « territoire de la création » et mise en œuvre d'ambitions nouvelles, en matière de droits culturels des habitants, notamment. Pour ce faire, les trois principaux objectifs stratégiques en 2019 seront :

- retrouver des marges de manœuvre, en identifiant les interventions départementales qui mériteraient d'être interrogées et redéployer les moyens pour répondre aux nouveaux enjeux,
- accompagner les dynamiques et mutations artistiques et culturelles du territoire, pour donner à voir le Département comme un acteur majeur des évolutions en cours, afin que celles-ci profitent pleinement aux habitants,
- porter des ambitions renouvelées, pour affirmer la capacité du Département à être non seulement un financeur public, mais surtout un acteur porteur d'une stratégie territoriale forte en matière artistique et culturelle.

Chacun de ces objectifs stratégiques est décliné en plusieurs objectifs opérationnels.

Ainsi, pour retrouver des marges de manœuvre, il est nécessaire de repenser l'équilibre de notre soutien aux lieux labellisés dans le domaine du spectacle vivant, de réajuster le soutien du Département aux festivals et de repenser les équilibres de notre intervention à l'échelle départementale.

Pour accompagner les dynamiques et mutations artistiques et culturelles du territoire, il convient d'accompagner le déploiement de nouveaux acteurs et nouveaux enjeux autour des arts visuels et du cinéma, la construction de pôles de référence sur de nouveaux enjeux de politique publique, et la structuration des équipes artistiques sur le territoire,

Pour porter des ambitions renouvelées, il s'agit notamment de porter une ambition forte autour du Parcours d'éducation artistique et culturelle et de la refonte du Schéma départemental des enseignements artistiques, de porter une ambition renouvelée autour de la collection départementale d'art contemporain et du 1 % artistique, autour des JOP et des résidences artistiques, de porter une ambition nouvelle autour du lien entre culture et inclusion sociale, d'interroger notre ambition en matière d'investissement en direction des équipements culturels, et enfin d'inscrire une ambition artistique et culturelle dans l'animation des parcs départementaux.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Culture	Dépenses	18,406	18,410	18,461	17,907
	Recettes	0,056	0,054	0,072	0,072

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Culture	Dépenses	0,569	1,199	1,449	1,043

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	55	37	13	5

En plus des agents du service de la culture, ces postes intègrent ceux de la Direction de la DCPSL et ceux du Service des affaires générales commun à la Direction.

Action 1 : Structuration d'une offre artistique et culturelle durable

Objectifs de l'action

Il s'agit, au travers de cette action, de maintenir l'offre artistique et culturelle en matière d'équipements, de présence artistique et de manifestations de manière équilibrée et durable sur le territoire, tous champs artistiques confondus.

Les priorités 2019 de cette action seront les suivantes :

- repenser l'équilibre de notre soutien aux lieux labellisés dans le domaine du spectacle vivant

Avec trois centres dramatiques nationaux (Théâtre Gérard Philipe à Saint-Denis, Théâtre de la Commune à Aubervilliers et Nouveau Théâtre de Montreuil), une scène nationale (MC93 à Bobigny) et trois scènes conventionnées (Théâtre Louis Aragon à Tremblay-en-France, Maison des Jonglages-Houdremont à La Courneuve et Espace 1789 à Saint-Ouen), il existe en Seine-Saint-Denis une densité exceptionnelle de structures labellisées par le ministère de la Culture dans le domaine du spectacle vivant. Les Centres dramatiques nationaux et la Scène nationale jouent un rôle majeur pour

accompagner et structurer la dynamique de création à l'échelle du territoire et contribuent à son attractivité. Toutefois, ces structures concentrent à elles seules une forte part du budget du programme culture, et le soutien que leur accorde le Département est disparate.

Il est proposé d'harmoniser les subventions versées au TGP et au NTM, d'inclure dans l'aide au fonctionnement l'aide à la résidence annuelle perçue par les trois CDN, et de faire évoluer le soutien apporté à la MC93.

- réajuster notre soutien aux festivals

Les festivals départementaux se déploient à une large échelle territoriale et participent tous à la dynamique culturelle et artistique et au rayonnement du Département. Chacun des festivals s'est construit autour d'un modèle propre qui articule différemment soutien à la création, conduite d'actions culturelles avec les habitants et développement des publics tout au long de l'année. Pourtant, le niveau important des subventions allouées devient difficilement soutenable au regard de la contrainte budgétaire. Un enjeu est de réévaluer les subventions à ces acteurs, s'agissant de Banlieues bleues, les Rencontres chorégraphiques internationales et le Festival de Saint-Denis.

- repenser les équilibres de notre intervention à l'échelle départementale dans le cadre d'une stratégie territoriale

Plusieurs structures vont connaître une fin d'activité au regard d'un contexte local en évolution, amenant mécaniquement la fin du soutien départemental. Il est également proposé d'arrêter ou de réduire le soutien à des projets de dimension trop locale et/ou ne répondant plus aux orientations du Département.

- accompagner le déploiement de nouveaux acteurs et nouveaux enjeux autour des arts visuels et du cinéma en Seine-Saint-Denis

En l'espace de trois ans, de nouveaux acteurs de référence en matière d'arts visuels s'installent ou s'installeront sur le territoire : le CNEAI en 2017 à Pantin, la fondation FIMINCO en 2019 à Romainville, le CNAP en 2020 à Pantin, et des Micro-folies sont envisagées à Noisy-le-Sec et Pantin après celle de Sevran... Ces diverses implantations vont venir redéfinir largement le paysage des arts visuels en Seine-Saint-Denis, jusqu'ici moins riche en partenaires que le domaine du spectacle vivant. Un enjeu fort sera de mener une démarche de structuration de l'intervention de ces nouveaux acteurs, en s'impliquant dans la démarche engagée par la DRAC d'élaboration d'un Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels (SODAVI).

- Accompagner la construction de pôles de référence sur de nouveaux enjeux de politique publique

Il s'agit ici de soutenir le développement de projets qui pourraient renouveler en profondeur le paysage artistique et culturel séquano-dionysien : associations impliquées dans le Projet Image, pôle « musiques du monde » au Fort d'Aubervilliers, Maad (réseau des musiques actuelles amplifiées en développement).

- Accompagner l'accueil et la structuration des équipes artistiques en Seine-Saint-Denis

A l'heure où le territoire départemental a pris une place spécifique à l'échelle du « Grand Paris de la culture » et accueille des artistes qui décident de venir y vivre et/ou travailler, il est important que la collectivité puisse jouer un rôle actif pour que cette présence artistique bénéficie largement au territoire et à ses habitants. Le soutien à des lieux intermédiaires, tels que Mains d'œuvre ou La Villa Mais d'ici, permet d'accompagner l'implantation d'équipes artistiques sur le territoire et de favoriser la rencontre entre leurs créations et les habitants, jouant parfois le rôle de « pépinières d'artistes ». Concernant le soutien apporté aux compagnies d'envergure implantées en Seine-Saint-Denis, il est proposé de calquer le soutien du Département sur le dispositif d'aide à la résidence, la vocation du Département n'étant pas d'être un soutien majeur et permanent de compagnies.

- Porter une ambition renouvelée autour des résidences artistiques

Dispositif emblématique de la politique culturelle départementale, les résidences d'artistes allient soutien à la création-diffusion et action culturelle en direction des habitants. Elles se déploient dans l'ensemble des secteurs (littérature, arts visuels et cinéma), mais surtout dans le domaine du spectacle vivant. Elles restent un vecteur important de la rencontre entre les artistes, les œuvres et les habitants. Il est proposé de ne pas renouveler quelques résidences dans les domaines des arts visuels, de la littérature et du spectacle vivant afin d'alimenter par redéploiement des nouvelles résidences expérimentales autour d'enjeux et de priorités identifiées par le Département (parcs départementaux, patrimoine et création, JOP...).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Structuration d'une offre artistique et culturelle durable	Dépenses	12,239	12,305	12,357	11,862
	Recettes	0,056	0,054	0,072	0,072

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Structuration d'une offre artistique et culturelle durable	Dépenses	0,519	1,149	1,449	1,043

Action 2 : Développement des publics et renforcement de l'action culturelle

Objectifs de l'action

Cette action vise à :

- soutenir les politiques d'élargissement des publics menées par les différents partenaires (acteurs culturels, villes ou intercommunalités) ainsi que dans le cadre des dispositifs départementaux spécifiques,
- développer des nouvelles formes d'action culturelle en direction de publics peu familiarisés avec ce type d'actions.

Les priorités 2019 seront les suivantes :

- porter une ambition renouvelée autour de la collection départementale d'art contemporain et du 1 % artistique

Il s'agit ici de permettre une plus grande circulation des œuvres dans des formats renouvelés, au plus près des habitants. Il conviendra ainsi de déployer des « œuvres en résidences » dans des bâtiments départementaux accueillant du public (collèges, PMI...), en sollicitant professionnels et usagers pour le choix des œuvres, la conception des installations et les modalités de médiation. Des expositions d'ampleur pourront également être organisées en lien avec acteurs de référence du territoire (CNAP, Musée de l'air et de l'espace...). Enfin, des crédits de l'enveloppe dédiée à l'appel à projets Culture et art au collège seront mobilisés pour permettre des projets d'une année avec des collégiens.

- porter une ambition culturelle forte autour des JOP

L'objectif est ici de construire une olympiade culturelle ancrée sur la mobilisation dans le temps long des acteurs sportifs et culturels du territoire. Dépassant l'aspect événementiel, il s'agira de proposer une série d'actions innovantes autour des thématiques de la connexion local / international, du croisement entre art et sport, de l'hospitalité et de l'inclusion des personnes handicapées. Plusieurs actions pourront être mises en œuvre dès 2019 autour de la pratique chorale et orchestrale (Génération d'amateurs 2024), la participation des usagers du Département (collèges, circonscription de service social...), le récit collectif des JOP ou l'inscription des JOP dans les paysages et le patrimoine de Seine-Saint-Denis. Des démarches documentaires et de recherche pourront être mises en place pour donner à voir les mutations du territoire sur la durée de l'olympiade, que ce soit dans un format de web-série au long cours, ou au travers de temps d'échanges.

- porter une ambition nouvelle autour du lien entre culture et inclusion sociale

Notre collectivité joue depuis longtemps un rôle pionnier pour croiser culture et petite enfance (parcours d'artistes Hisse-et-Oh dans les crèches départementales, sessions Modulo pour former les professionnels de la petite enfance aux enjeux du livre, soutien à l'association 1-9-3 Soleil, création jeune public dans le domaine du spectacle vivant). Dans le champ social, la démarche « Figure Libre » joue un rôle de laboratoire pour construire des projets artistiques avec les structures sociales départementales. Néanmoins, les croisements entre culture et social restent encore peu développés. Il est donc proposé pour 2019 des modalités de travail associant plus étroitement les directions et structures sociales pour aller plus loin dans cette démarche.

- porter une ambition artistique et culturelle dans l'animation des parcs départementaux

La volonté d'investir fortement l'animation des parcs départementaux s'est traduite en particulier ces dernières années par le montage d'actions au Parc Jean Moulin-Les Guillauds, au Parc Georges Valbon et au Parc de la Poudrerie, dans le domaine du spectacle vivant et du livre. Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'amplifier cet effort en mobilisant des partenaires d'autres secteurs artistiques (arts visuels et cinéma, pratiques en amateurs) et en rayonnant sur un plus grand nombre de parcs. Ainsi, après le parc de l'Île-Saint-Denis, le parc Jean Moulin-Les Guillauds, le parc Georges Valbon et le parc du Saussaie, il sera proposé que l'opération Lire au parc puisse investir un nouveau parc départemental. Par ailleurs, après une première édition concluante en 2018, il est prévu de renouveler en 2019 l'organisation du parc d'attraction littéraire porté par le CPLJ au parc Georges Valbon.

- repenser les équilibres de notre intervention à l'échelle territoriale dans le domaine de la lecture publique

Il est proposé de réviser la stratégie du département dans le domaine des Contrats territoire lecture (CTL), en visant l'établissement de ces CTL sur des territoires plus larges. Un CTL serait ainsi conclu à l'échelle d'Est Ensemble à la demande de l'EPT, et en faisant porter directement un CTL départemental par la collectivité pour couvrir les zones où les dynamiques locales ne sont pas assez fortes (Terres d'envol, Grand Paris-Grand Est), permettant ainsi de percevoir directement les subventions de la DRAC.

Enfin, le très fort soutien au Centre pour la promotion du livre jeunesse, organisateur du Salon de la presse jeunesse, nécessite d'être questionné, à l'aune des contraintes budgétaires de la collectivité.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Développement des publics et renforcement de l'action culturelle	Dépenses	3,380	3,361	3,475	3,324

Action 3 : Soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur

Objectifs de l'action

Il s'agit ici de réaffirmer le rôle de la rencontre artistique dans la formation et le parcours des jeunes, de favoriser cette mise en relation et d'améliorer l'offre d'enseignements artistiques et les conditions d'une pratique en amateur :

- en préservant la présence des artistes et chercheurs dans les collèges au travers du plan Culture et art au collège (CAC), des résidences In situ et des actions d'éducation aux médias dans le cadre du Projet éducatif départemental (PED),
- en mettant en œuvre un nouveau Schéma départemental de développement des enseignements artistiques,
- en engageant une démarche de coordination des parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), qui recouvrent dorénavant le temps scolaire, le temps périscolaire et le temps libre.

Les priorités 2019 seront les suivantes :

- porter une ambition forte autour du PEAC et de la refonte du schéma départemental des enseignements artistiques

Le maintien de l'effort en faveur du plan départemental « La culture et l'art au collège » réaffirme l'importance de l'éducation artistique et culturelle dans les orientations de la politique départementale. Il est proposé d'envisager des modalités innovantes de mobilisation de crédits du plan CAC pour répondre à de nouveaux enjeux :

- faire évoluer les formes des résidences In situ qui se déploieraient en lien entre le collège et les structures locales (centres sociaux, conservatoires, médiathèques...) ou les écoles de la commune pour favoriser la continuité du parcours de l'élève,
- mobiliser un certain nombre de parcours d'éducation au regard pour accompagner des initiatives départementales en termes de médiation (17 Octobre 1961, Passage(s), Street art avenue).

Au-delà, la redéfinition du Schéma départemental des enseignements artistiques et son élargissement vers un Schéma territorial des pratiques et parcours artistiques et culturels va reconfigurer largement un pan important de la politique culturelle départementale autour d'une approche centrée sur l'habitant. Il s'agira en effet d'élargir le spectre du soutien jusqu'ici mené en direction des conservatoires pour aborder la diversité des types et espaces de pratiques dont notre territoire est riche.

Ce schéma s'appuiera ainsi sur les nombreuses opportunités d'expérience culturelle que propose ou soutient le Département (actions des partenaires, résidences d'artistes, parcours CAC), pour construire des passerelles vers des lieux de pratique et ouvrir ainsi la possibilité d'un engagement des habitants dans un parcours artistique et culturel leur permettant de développer leurs aspirations.

Remplaçant les dispositifs de soutien existants aux pratiques en amateurs, quatre nouveaux modes d'intervention sont prévus :

- un Cadre d'action partagé pour les Parcours artistiques des habitants, qui mobiliserait les crédits et dispositifs du Département, de la DRAC et des communes à l'échelle d'une ou plusieurs communes, sur une période de trois à cinq ans, en vue de construire un effort concerté de structuration des parcours artistiques inter-temps (scolaire, péri et extrascolaire) et inter-lieu (structures du champ social, structures culturelles de proximité ou à rayonnement départemental...),
- un Cadre d'action partagé pour l'innovation visant à soutenir des projets de plus court terme qui viennent renouveler l'offre locale de pratiques sur des territoires pour lesquels la coopération avec les communes reste à développer et pour lesquels le premier cadre cité ne pourrait être conclu à brève échéance,
- un Cadre d'action partagé pour les acteurs de référence de la formation artistique et des pratiques amateur, qui appuiera la subvention départementale versée à ces partenaires structurants pour l'élaboration de projets de territoires pour le développement de la pratique dans certaines disciplines artistiques (danse, cirque, théâtre...) et qui viendrait alimenter l'effort conduit dans le premier cadre cité. Cette démarche ne nécessite pas de crédits nouveaux, mais doit amener à reconsidérer le niveau de soutien actuel accordé aux partenaires concernés,
- la mise en place d'un pôle ressources départemental ayant une triple vocation : observation des pratiques ; échange de pratiques et valorisation des actions dans le cadre de temps forts ou d'une plateforme numérique dédiée aux habitants.

Par ailleurs, la DRAC ne souhaitant pas s'investir dans le renouvellement du Contrat local d'éducation artistique départemental, l'action menée avec la fédération des centres sociaux sera reconduite pour une dernière année en 2019, avant un éventuel redéploiement en 2020.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur	Dépenses	2,325	2,170	2,225	2,312

Action 4 : Développement de la coopération culturelle des territoires

Objectifs de l'action

Les orientations de cette action ont fait l'objet d'un travail de redéfinition en 2015 autour de la volonté d'enclencher une nouvelle étape de la coopération territoriale, plus stratégique, en évitant la dispersion des moyens et en incitant à la mutualisation et au portage de projets communs. Ces orientations se déclinent désormais en cinq chantiers sur les thématiques suivantes : art et culture dans l'espace public, parcours d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, culture et société, valorisation et médiation patrimoniale, arts et sport.

L'objectif majeur de 2019 sera de repenser les équilibres de notre intervention à l'échelle départementale dans le cadre d'une stratégie territoriale renouvelée à l'aune de la mise en œuvre du nouveau schéma territorial des pratiques artistiques et du plan de mobilisation des JOP.

Il est proposé :

- de mettre fin au dispositif des résidences d'implantation,
- de dégager des crédits pour le nouveau Schéma territorial des pratiques et parcours artistiques et culturelles dédié à des formes de coopération avec les villes,
- de développer les Contrats territoire lecture (CTL).

Au-delà du dialogue bilatéral commune - Département et partenaire culturel - Département, il s'agira de poser les conditions d'un dialogue partagé à l'échelle de conférences territoriales, qui doivent permettre de faire converger les moyens de chacun sur des objectifs communs. Le Département se positionnera ainsi comme l'ensemblier d'un écosystème artistique et culturel local, garant de son équilibre et de sa cohérence, auquel il pourrait plus facilement intégrer les structures sociales départementales.

Par ailleurs, la poursuite du dialogue dans le cadre de la convention de coopération avec la Ville de Paris est un enjeu important à l'heure où elle semble vouloir se positionner comme l'acteur institutionnel de référence dans la construction du « Grand-Paris de la culture ». Le Département portera ses orientations artistiques et culturelles dans le cadre du Schéma de cohérence territorial métropolitain.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Développement de la coopération culturelle des territoires	Dépenses	0,462	0,574	0,410	0,410

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Développement de la coopération culturelle des territoires	Dépenses	0,050	0,050	0,050	-

Programme : Patrimoine culturel

*Ce programme relève
de la Mission*

Culture, patrimoine, archives.

Ce programme comporte deux actions :

- Recherches archéologiques et patrimoniales,
- Consolidation et transmission des savoirs,
- Structuration des partenaires.

Objectifs du programme

Ce programme a pour ambition de contribuer à la connaissance, à la préservation et à la valorisation du patrimoine archéologique et architectural de la Seine-Saint-Denis, en respectant sa spécificité et sa dimension locale, tout en l'insérant dans le patrimoine régional et national dont il est constitutif. Il est conduit en étroite partenariat avec les autres acteurs de ce champ de compétence. Il participe aux politiques d'attractivité territoriale mises en œuvre par le Département et contribue à faire évoluer les représentations du territoire. Il a enfin une forte dimension inclusive, en permettant la participation des habitants et des usagers du territoire aux démarches de recherche, de valorisation, de médiation et de création.

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- mener des recherches ciblées sur le territoire afin de contribuer à un aménagement métropolitain durable et respectueux du patrimoine départemental,
- consolider les savoirs relatifs à l'histoire et au patrimoine du territoire afin de les transmettre à tous ses habitants et aux publics franciliens,
- structurer des partenariats institutionnels, publics et privés, afin de développer le potentiel de la politique patrimoniale du Département.

Les objectifs opérationnels 2019 seront les suivants :

- relancer la refonte du système d'information, en engageant la première des deux phases nécessaires à sa réalisation,
- poursuivre le développement du projet de pôle archéologique de la Haute-Île (PARHI) : asseoir l'archéosite et sa nouvelle « clairière néolithique » dans un fonctionnement durable ; réaliser les premières études techniques à la suite de l'étude de faisabilité patrimoniale sur la ferme de Ville-Évrard ; conclure avec la DRAC une convention de collaboration scientifique et culturelle portant notamment sur la conservation des mobiliers ;
- lancer les premières opérations d'archéologie préventive en vue des travaux d'aménagement dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 ;
- poursuivre la structuration de nouveaux objets de valorisation dans le cadre de la déclinaison du nouveau projet de direction de la DCPSL : créer de nouveaux jeux patrimoniaux, expérimenter de nouvelles formes de résidences territorialisées impliquant directement les habitants dans la valorisation de sites ou de bâtiments d'intérêt patrimonial ; expérimenter à l'archéosite des actions d'« archéothérapie » en partenariat avec l'hôpital de Ville-Évrard ; poursuivre l'élargissement et la diversification de l'offre patrimoniale dans le cadre des Journées nationales de l'archéologie et des Journées européennes du patrimoine ;
- optimiser la structuration des données patrimoniales dans la perspective de l'enrichissement de la nouvelle version de l'Atlas du patrimoine en ligne et de leur intégration à de nouveaux outils de gestion métier ;
- mettre en œuvre une première souscription publique, suite au conventionnement en 2018 avec la Fondation du Patrimoine, concernant le parc de la Poudrerie dans le cadre de son réaménagement.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Patrimoine culturel	Dépenses	0,591	0,560	0,673	0,652
	Recettes	0,192	0,205	0,134	0,025

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Patrimoine culturel	Dépenses	0,086	0,615	0,154	0,092
	Recettes	-	-	0,172	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	27	21	4	2

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Valoriser le patrimoine contemporain départemental et requalifier les représentations du territoire				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de participants à la programmation De Visu et aux opérations conduites dans le cadre des JEP	cible	2 000	2 000	1 000	1 500	1 500
	réalisé	1 700	750	Année en cours		
<u>Commentaire</u> : En 2018, le dispositif De Visu a été refondu pour s'élargir à une programmation plus vaste et plus longue, incluant les Journées européennes du patrimoine, et, au-delà du seul jeu de piste, à d'autres formes, ludiques, éducatives, attractives, de valorisation du patrimoine contemporain. Le but est de diversifier les formes de fréquentation, quantitativement et qualitativement.						

Objectif		Valoriser le patrimoine archéologique du territoire et participer d'une logique de culture scientifique et technique				
		2016	2017	2018	2019	2020
Public de l'archéosite	cible	7 000	8 000	5 000	12 000	12 000
	réalisé	4 500	10 200	Année en cours		
<u>Commentaire</u> : La refonte de l'archéosite autour de la maison danubienne, la structuration d'opérations de valorisation de fouilles autour de la fouille préventive de Bobigny - stade de la Motte et la coréalisation, avec le service de la culture, en 2018, d'expositions grand public autour du croisement entre art et archéologie, ont contribué à fortement diversifier l'offre de valorisation archéologique et permettent d'envisager une hausse quantitative et qualitative de l'inclusion des habitants et usagers du territoire aux démarches de savoir patrimonial.						

Action 1 : Recherches archéologiques et patrimoniales

Objectifs de l'action

Dans un contexte d'aménagement rapide du territoire, que les projets du Grand Paris Express et des JOP 2024 catalyseront, les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- poursuivre l'identification du patrimoine archéologique, architectural et urbain de la Seine-Saint-Denis en menant des opérations de recherche sur le terrain ;
- offrir aux aménageurs et aux pouvoirs publics des outils pertinents d'aide à la décision pour étayer leurs points de vue opérationnels et leurs projets d'aménagement grâce à des éléments de connaissance historique et architecturale, et ainsi contribuer à la préservation du patrimoine du territoire.

Les objectifs opérationnels pour 2019 concernent deux domaines :

L'identification et la préservation du patrimoine archéologique

Les priorités de l'année seront :

- la poursuite, pour un achèvement en mars 2020, de la fouille préventive engagée fin 2016 au Parc départemental des sports de La Motte à Bobigny - dans la perspective de l'aménagement par le Département du pôle inclusif et sportif - d'un site archéologique d'époque gauloise et romaine beaucoup plus riche et complexe qu'anticipé ;
- le lancement des opérations de diagnostics, voire de fouilles préventives, sur les sites aménagés en vue des JOP 2024 sur le territoire.

L'identification et la préservation du patrimoine architectural et urbain

Les axes prioritaires de l'année seront les suivants :

- poursuivre l'action d'expertise et de conseil aux collectivités, dans le cadre des procédures d'urbanisme (PLU et PLUi notamment) ou de tout autre projet d'aménagement structurant (Réinventer la Seine, Inventer et (ré)inventer la Métropole du Grand Paris, aménagements des lignes du Grand Paris Express par la SGP, projets portés par l'Association régionale des cités-jardins d'Île-de-France, dont le Département est membre fondateur, etc.) ;
- optimiser l'efficacité de cette action par la construction d'une position affirmée du Département sur son propre patrimoine, par un travail d'accompagnement des directions opérationnelles sur les projets, portés en interne, présentant des enjeux patrimoniaux (réaménagement du parc de la poudrerie et du parc des sports de Marville). Cette démarche induit également la poursuite des relations régulières avec les services de l'État en charge du patrimoine (DRAC/CRMH et UDAP93), ainsi qu'avec les partenaires directs du Département, notamment la Région Île-de-France avec laquelle ce dernier est désormais en convention sur les problématiques patrimoniales, la Fondation du patrimoine, le Conseil d'architecture Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) et les Villes et pays d'art et d'histoire ;
- lancer une campagne de souscriptions publiques dans le cadre de sa nouvelle convention avec la Fondation du Patrimoine sur la réhabilitation de l'ancienne poudrerie nationale de Livry-Sevran,
- poursuivre le travail d'aide à la labellisation « patrimoine d'intérêt régional » proposé par la Région, auprès de l'ensemble des propriétaires de sites ou de bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Recherches archéologiques et patrimoniales	Dépenses	0,169	0,163	0,335	0,325
	Recettes	0,192	0,205	0,134	0,025

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Patrimoine culturel	Dépenses	0,020	0,116	0,029	0,059

Action 2 : Consolidation et transmission des savoirs

Objectifs de l'action

À partir des recherches archéologiques et d'inventaire menées sur le terrain par le Département, en tenant compte également de la connaissance générale du patrimoine sur le territoire, et en résonance avec les grandes tendances de la valorisation patrimoniale à l'échelle nationale, le service du patrimoine culturel a pour mission d'approfondir et de consolider les connaissances mises à jour, d'en assurer la pérennité et de les transmettre à une large diversité de publics qui en ont une utilité régulière (aménageurs, chercheurs, entrepreneurs du tourisme, gestionnaires urbains...).

Dans une approche résolument tournée vers les habitants, il s'agit de développer les actions culturelles, artistiques et scientifiques inclusives visant à faire participer, émanciper ou encore divertir les différents publics du territoire et à renforcer l'attractivité de ce dernier en en modifiant notamment les représentations.

En matière de consolidation des données, les priorités de l'année 2019 seront :

- l'enrichissement du nouvel Atlas du patrimoine,
- et l'optimisation des données patrimoniales dans la perspective de leur intégration à de nouveaux outils de gestion métier, propres à garantir une interopérabilité de celles-ci conforme aux normes en vigueur.

En matière de transmission des savoirs, les priorités 2019 concerneront :

- dans le domaine du patrimoine archéologique : la structuration d'une gestion durable de l'archéosite, la mise en œuvre de nouvelles expérimentations de formes de valorisation sur site (archéothérapie notamment) et hors site (Education artistique et culture en lien avec la DRAC et l'INRAP notamment), la refonte de l'accessibilité et de la valorisation physique de l'archéosite au sein du parc de la Haute-Île, la poursuite d'une offre événementielle pour les Journées nationales de l'archéologie (JNA), la fête de la science ou les événements liés aux JOP, permettant des croisements entre sport et archéologie ;
- dans le domaine du patrimoine contemporain : le développement de la nouvelle formule de De Visu expérimentée en 2018, sous la forme d'une programmation diversifiée et ouverte, incluant le traditionnel jeu de piste avec d'autres formes plus événementielles ou attractives,
- la poursuite de la déclinaison de la politique éditoriale (nouveaux opus pour la collection Patrimoine inattendu, coproduction d'ouvrage avec la Région ou Ville et pays d'art et d'Histoire),
- la structuration d'une offre de valorisation patrimoniale résolument ludique, en partenariat avec la ludothèque de Montreuil,
- le pilotage par le service de l'axe éducation à la ville dans le cadre du second Projet éducatif départemental, avec notamment la déclinaison de trois parcours d'« éducation à la ville (Les Lilas, Poudrerie, Montreuil - les murs à pêches).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Consolidation et transmission des savoirs	Dépenses	0,278	0,238	0,199	0,176

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Consolidation et transmission des savoirs	Dépenses	0,066	0,499	0,125	0,033
	Recettes	-	-	0,172	-

Action 3 : Structuration des partenaires

Objectifs de l'action

Souvent identifiée comme une contrainte, la question patrimoniale n'est audible qu'à condition d'être portée à plusieurs voix. Dans cette perspective, le Service du patrimoine culturel est attentif à qualifier les partenariats existants (musées, Mémorial, MNHI - Musée national de l'histoire et de l'immigration, INRAP, association régionale des cités-jardins d'Île-de-France) et à articuler ses interventions avec les acteurs pertinents du territoire (Région Île-de-France, Fondation du patrimoine, Ville et pays d'art et d'Histoire, CAUE, Société française d'archéologie...) dans l'objectif de mutualiser les moyens, soutenir les prises de responsabilités et développer les communautés de pratiques scientifiques et de valorisation.

Les priorités 2019 seront les suivantes :

- le suivi des conventions de projets avec les grands établissements publics nationaux tels que le MNHI et le Mémorial de la Shoah ainsi que le soutien aux trois musées de site afin d'accroître la dimension « projet » dans ces conventions, notamment en les insérant dans la logique des parcours d'éducation artistique et culturelle ;
- l'engagement d'une déclinaison opérationnelle des deux nouvelles conventions signées par le Département : avec la Région Île-de-France, notamment en vue de l'accompagnement territorial proposés aux sites et bâtiments labellissables au titre de leur intérêt régional ; avec la Fondation du patrimoine, en vue de la promotion de l'action des partenaires auprès des acteurs du territoire et du lancement de souscriptions publiques pour lever des fonds privés pour des opérations de réhabilitation patrimoniale portées par le Département ;
- le lancement d'une coopération de deux ans avec la Société française d'archéologie pour la tenue d'un colloque, assorti d'une publication, consacré au patrimoine monumental du territoire, par subvention et concours au commissariat scientifique.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Structuration des partenaires	Dépenses	0,143	0,160	0,139	0,151

Programme : Archives

Ce programme relève de la Mission

Culture, patrimoine, archives.

Ce programme comporte trois actions :

- Collecte, conservation et traitement des archives,
- Communication, valorisation et parcours éducatifs,
- Soutien à la préservation et à la valorisation du patrimoine archivistique et mobilier.

Objectifs du programme

Les grandes orientations du programme s'appliquent à un objet unique, le patrimoine archivistique et documentaire du Département, qu'il s'agit :

- d'enrichir et de préserver,
- de classer et de décrire pour le rendre accessible,
- de communiquer et de valoriser.

Les innovations numériques ont un impact fort sur les métiers des archives (dématérialisation, usages numériques, gestion électronique de documents, archivage électronique...).

Une mission complémentaire vise à soutenir les partenaires de la collectivité (villes et associations) dans la mise en œuvre de leurs politiques patrimoniales (archives) et mémorielles (associations historiques, patrimoniales et d'anciens combattants).

Enfin, la Direction des services d'archives (DSA) joue un rôle important dans la mise en œuvre du projet éducatif départemental en pilotant plusieurs dispositifs (ateliers pédagogiques, parcours éducatifs).

La Direction poursuit plusieurs objectifs stratégiques (à moyen terme) :

- en matière de collecte des archives : la mise en œuvre de l'archivage électronique et la gestion des priorités des axes de collecte d'archives publiques,
- en matière de conservation préventive : l'élaboration d'une politique dans le cadre du projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) de la DSA,
- la recherche de nouveaux partenaires, au-delà des sources historiques (PCF, IHS-CGT, l'Humanité), dans la perspective notamment de renouveler les sources des dons ou dépôts d'archives privées sur tous supports,
- en matière de valorisation, la mise en ligne d'un maximum utile de ressources, afin de capter davantage de public et d'augmenter en visibilité, ainsi que la poursuite au niveau local de la politique de manifestations culturelles de qualité, en s'appuyant en particulier sur des partenariats universitaires ou associatifs.

A plus court terme, plusieurs objectifs sont à l'ordre du jour pour 2019 :

- l'aménagement du local de conservation nouvellement pris en location à Pantin, destiné à recevoir les accroissements d'archives pour les 10 ans à venir,
- meubler le local supplémentaire de Pantin en rayonnages « Double Decker » et le faire entrer en service,
- ouvrir le nouveau portail internet de valorisation, comprenant le portail d'histoire des familles de la Seine-Saint-Denis, ainsi que des ressources iconographiques et audiovisuelles accrues,
- acquérir un système d'archivage électronique (SAE) ; 2019 sera la dernière année où le ministère de la Culture subventionnera les SAE,
- former les magasiniers et plusieurs agents sur la conservation préventive,
- poursuivre une action éducative riche en direction des scolaires,
- maintenir des actions scientifiques de qualité : exposition, table ronde, séance de séminaires...,
- prospecter des syndicats qui conservent encore leurs fonds d'archives.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Archives	Dépenses	0,124	0,118	0,108	0,104
	Recettes	0,010	-	0,021	0,021

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Archives	Dépenses	0,150	0,128	0,163	0,139

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	39	19	10	10

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Aider au développement de la fonction archives dans les services publics					
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'actions (visites, formations, réunions) en direction des services départementaux	cible	40	30	40	40	40
	réalisé	16	18			
Nombre d'actions (visites, formations, réunions) en direction des services de l'État	cible	15	15	15	15	15
	réalisé	15	19			

Commentaire : Chiffres 2016-2017 : baisse sensible des actions en direction des services versants en raison de la vacance de poste des deux archivistes référents. Le nombre d'actions en direction des services départementaux pour les années 2018-2020 a été revu à la hausse en raison de l'arrivée d'un agent sur le poste d'archiviste référent pour ces services depuis le 1^{er} avril 2017.

Objectif	Maîtriser l'accroissement des fonds papier					
		2016	2017	2018	2019	2020
Métrage linéaire collecté dans l'année	cible	500	500	500	600	600
	réalisé	420	773			
Métrage linéaire disponible au 31/12	cible	660	160	3 259	2659	2059
	réalisé	1 032	259			

Commentaire : Cet indicateur mesure l'accroissement des fonds des Archives départementales par rapport aux capacités de stockage de l'établissement. Il permet à court terme d'établir des priorités en matière de collecte et, à moyen terme, d'évaluer les besoins immobiliers.

Le chiffre de la collecte est particulièrement élevé en 2017 en raison des nombreux versements du TGI, qui comble là son retard en matière d'archivage. La cible 2018 de métrage linéaire disponible prend en compte l'aménagement partiel en rayonnages du nouveau local. L'ouverture de ce local permettra d'accueillir des fonds mis en attente en raison de leur volume mais d'un intérêt historique majeur.

Objectif		Mettre en place la plate-forme d'archivage électronique (dématérialisation) (obligation légale et pérennité de l'information numérique produite par les services départementaux)				
		2016	2017	2018	2019	2020
Suivi d'opération	cible	Consultation des entreprises (mise en service 2017).	Consultation des entreprises (mise en service 2017).	Finalisation module archivage intermédiaire et entrée en production de l'archivage des actes dans la GED. Acquisition et mise en œuvre d'un SAE et archivage définitif des Actes.	Acquisition et mise en production d'un SAE et archivage définitif des Actes.	Archivage de nouveaux flux d'archives électroniques.
	réalisé	Paramétrage et recette du module d'archivage intermédiaire pour le flux Actes et la BNR.	Étude de cadrage technique. Acquisition d'un SAE. Evaluation des solutions logicielles du marché. Entrée en production de l'archivage intermédiaire de la BNR sur la GED.	Finalisation module archivage intermédiaire et entrée en production de l'archivage des actes la GED. SAE : mise en œuvre d'une instance de test au dernier trimestre.		
<p>Commentaire : Les actes du Département sont désormais entièrement dématérialisés, il est indispensable de mettre en œuvre un SAE pour leur archivage définitif.</p> <p>Une fois le système d'archivage électronique (archivage des documents en format numérique) mis en service, un nouvel indicateur sera proposé pour mesurer la collecte d'archives numériques par rapport aux capacités de stockage des serveurs.</p>						

Objectif		Maintenir voire accroître le rythme de la numérisation des collections pour faciliter leur consultation et leur diffusion en ligne				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'images fixes numérisées (archives papier et documents figurés)	cible	10 000	500 000	300 000	2 500	2 500
	réalisé	19 660	370 341			
Nombre d'heures d'enregistrement numérisées (documents sonores et audiovisuels)	cible	450	400	400	400	400
	réalisé	390	626			
<p>Commentaire : Les opérations de numérisation réalisées par FamilySearch s'achèvent en 2018 et le poste de photographe des archives est vacant depuis l'été 2018 ; de plus, le budget de numérisation pour 2019 est revu à la baisse par rapport aux années précédentes. Ces trois éléments cumulés font que le volume des numérisations en 2019 retrouvera un niveau faible, proche de celui des années antérieures à 2015.</p>						

Objectif		Poursuivre le développement du site internet des Archives départementales				
		2016	2017	2018	2019	2020
Total cumulé des instruments de recherche mis en ligne	cible	190	250	250		
	réalisé	220	229			
Total cumulé de documents mis en ligne dans la rubrique « Archives numérisées »	cible	15 000	22 000	300 000	450 000	460 000
	réalisé	20 936	21 822			
Nombre de visites annuelles	cible	75 000	100 000	100 000	150 000	200 000
	réalisé	91 206	86 677			

Commentaire : La progression de la fréquentation du site internet, qui était constante depuis plusieurs années, a marqué le pas en 2018. Une montée en charge est prévue au fur et à mesure de la mise en ligne des sources généalogiques dans le Portail d'histoire des familles de la Seine-Saint-Denis, à partir de fin 2018.

Objectif		Maintenir l'offre des Archives départementales en matière d'action éducative, scientifique et culturelle				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'actions en direction des publics scolaires, universitaires et des professionnels de l'Education	cible	30	30	30	25	25
	réalisé	50	49			
Nombres d'actions scientifiques et culturelles (conférences, tables rondes, séances de séminaires, projections, journées d'étude, visites de groupes, etc.)	cible	45	40	40	35	35
	réalisé	54	38			

Commentaire : Le nombre d'actions culturelles et scientifiques est en baisse depuis 2017 en raison du départ de l'un des deux médiateurs du patrimoine néanmoins les propositions culturelles restent nombreuses. Le nombre de classes et autres groupes accueillis reste stable en 2018 malgré la vacance de poste du poste de médiateur et cela grâce aux efforts antérieurs de communication sur l'offre pédagogique aux Archives ; une baisse est néanmoins à prévoir les années suivantes.

Action 1 : Collecte, conservation et traitement des archives

Objectifs de l'action

En matière de collecte, les objectifs à long terme sont de :

- renouveler la politique de collecte d'archives en s'appuyant d'une part sur le PSCE et d'autre part sur les travaux menés par le Service interministériel des Archives de France sur les « Archives de demain »,
- poursuivre les actions d'optimisation de la fonction archives dans les services départementaux (sensibilisation des services, diffusion de guides de procédures, de tableaux de tri et de conseils en matière de classement et d'archivage),
- poursuivre les chantiers liés à la dématérialisation et à l'archivage numérique (archivage intermédiaire, sécurisation des données, archivage électronique).

Dans un horizon très proche (un an environ), les magasins des Archives départementales seront à nouveau saturés. La politique de **collecte** se concentre donc sur :

- les versements d'archives publiques résultant d'une compétence obligatoire,
- les entrées d'archives privées peu volumineuses et à forte valeur historique, en privilégiant les dépôts résultant de conventions en cours,
- l'optimisation de la fonction archives dans les services départementaux,
- la poursuite des chantiers liés à la dématérialisation et à l'archivage numérique (cf *supra*, Grands projets).

En 2019, l'objectif principal sera de gérer les priorités de collecte, en particulier avec un soutien exceptionnel au Tribunal de grande instance dans le traitement de son arriéré d'archivage.

Dans le domaine de la **conservation**, les objectifs stratégiques sont :

- le lancement du chantier de conservation préventive, dont le premier jalon sera l'élaboration d'un programme pluri-annuel de restauration de documents et d'actions correctives en matière de conservation,
- la poursuite des programmes de numérisation de documents.

Les activités récurrentes de traitement et conditionnement seront poursuivies en 2019.

En matière de **traitement des fonds**, la priorité est d'alimenter le système de gestion des archives (saisie de nouvelles entrées, de nouveaux instruments de recherche et reprise de l'arriéré), afin de mettre à disposition des chercheurs les informations utiles sur les fonds conservés aux Archives départementales. En parallèle, il s'agira de poursuivre le programme de classement et d'inventaire qui portent en priorité sur :

- les fonds publics dépourvus d'instruments de recherche et la reprise ou la création d'instruments de recherche très demandés par les usagers,
- les fonds d'archives privées de la mémoire militante, notamment les archives du Parti communiste français dont le traitement est soutenu financièrement par le ministère de la Culture,
- les archives photographiques et audiovisuelles.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Collecte, conservation et traitement des archives	Dépenses	0,038	0,037	0,026	0,024

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Collecte, conservation et traitement des archives	Dépenses	0,150	0,128	0,163	0,139

Action 2 : Communication, valorisation et parcours éducatifs

Objectifs de l'action

Cette action poursuit plusieurs objectifs à long terme.

En matière de **communication des documents**, il s'agit de :

- favoriser l'autonomie du lecteur dans la recherche et la commande de documents d'archives en salle de lecture et leur offrir de nouveaux services avec le cycle d'aide à la recherche, à la généalogie et les cours de paléographie,
- développer et moderniser la mise à disposition du public de ressources en ligne. Adossé au SGA, un nouveau portail web d'accès aux ressources archivistiques et documentaires doit permettre d'améliorer la qualité des services proposés au public : ergonomie modernisée, développement de nouveaux outils de recherche et de présentation des ressources, mise en ligne de nouveaux corpus d'archives numérisées, etc.

En ce qui concerne la **valorisation des documents**, les objectifs sont de :

- poursuivre les projets d'action éducative : parcours éducatifs dans le cadre du Projet éducatif départemental, formation des professionnels de l'éducation, accueil des classes pour des ateliers pédagogiques,
- mener des actions de diffusion patrimoniale à destination de tous les publics : expositions, participation aux Journées européennes du patrimoine, publications, enrichissement du site internet des Archives, partenariats avec les associations historiques et patrimoniales, actions culturelles hors les murs,
- organiser des initiatives de valorisation scientifique : séminaires, journées d'étude, interventions dans des formations, publications, accueil d'étudiants et de publics spécialisés.

En matière de **communication** des documents, l'objectif principal de l'année 2019 sera de finaliser le nouveau portail : le nouveau site internet des Archives départementales devrait voir le jour à la fin de l'année 2018, permettant la mise en ligne de nombreuses ressources. Ce nouveau site comprendra notamment :

- le portail d'histoire des familles et des populations de la Seine-Saint-Denis, permettant l'accès du public aux images numérisées des registres de l'état civil des 40 communes de la Seine-Saint-Denis, des listes électorales, des recensements de population, des répertoires des notaires et des tables de l'Enregistrement ;
- des « grands dossiers » thématiques ;
- des ressources audiovisuelles et iconographiques numérisées. Une sélection d'archives audiovisuelles provenant des fonds des communes et du fonds de l'association Périphérie sera proposée aux internautes, ainsi que de nouveaux corpus iconographiques.

En ce qui concerne la **valorisation**, plusieurs projets verront le jour en 2019 :

- l'exposition itinérante sur les pratiques sportives en Seine-Saint-Denis,
- le nouveau projet Histoire des collèges par les collégiens. L'idée est de mettre en place un projet participatif à destination des collégiens, comprenant des recherches sur l'histoire et l'architecture de leur collège, afin qu'ils soient en mesure d'en assurer une visite guidée ;
- le Livret Libération : à l'occasion des 75 ans de la Libération, il s'agit d'éditer un livret sur la libération des villes de l'actuelle Seine-Saint-Denis, qui pourrait être remis aux candidats du Concours de la Résistance et de la Déportation, lors de la formation sur les lieux de mémoire de la Seconde Guerre mondiale et lors des commémorations ;
- la séance de 12 h 32, cycle de présentation des archives audiovisuelles à l'intention des agents de la collectivité sur le temps de la pause méridienne, où seront présentées la richesse et la diversité des archives audiovisuelles conservées ;
- les ateliers généalogie/aide à la recherche/paléographie qui comprennent un atelier de généalogie pour débutants, un cycle d'aide à la recherche dans les fonds et des cours de paléographie ;
- l'exposition sur les observatoires documentaires de l'association Périphérie, issue des résidences sur les lieux de travail de l'association. L'exposition permettra de revenir sur la mise en place de ce dispositif d'éducation à l'image, en lien avec les services sociaux départementaux.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Communication, valorisation et parcours éducatifs	Dépenses	0,033	0,031	0,032	0,030
	Recettes	0,010	0,000	0,021	0,021

Action 3 : Soutien à la préservation et à la valorisation du patrimoine archivistique et mobilier

Objectifs de l'action

L'objectif de cette action est double :

- apporter un soutien financier et méthodologique aux associations historiques, mémorielles et du monde combattant, afin de les aider dans leur fonctionnement quotidien, leurs projets d'ordre historique ou patrimonial et leurs actions de mémoire ;
- faire vivre le réseau des associations patrimoniales, principalement en organisant une journée dédiée aux associations, destinée à favoriser l'échange et la circulation d'informations au bénéfice de ces associations qui ont un fonctionnement et des objectifs communs, mais qui œuvrent isolément sur le territoire départemental.

En 2019, plusieurs objectifs seront poursuivis :

- poursuivre le soutien financier aux associations en 2019 ;
- faire vivre le réseau des associations patrimoniales et historiques en Seine-Saint-Denis par le renouvellement de la journée dédiée aux associations permettant un échange d'informations entre associations, le retour d'expérience, et suscitant la réflexion sur des problématiques communes en 2019 ;
- favoriser la diffusion et la circulation des informations entre associations et valoriser les initiatives des associations en direction du grand public (balade urbaine, conférence, publication) ;
- impulser des projets participatifs de recherches historiques (autour du sport par exemple) permettant à plusieurs associations de travailler sur un même thème.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Soutien à la préservation et à la valorisation du patrimoine archiviste et mobilier	Dépenses	0,053	0,050	0,050	0,050

Mission

Citoyenneté active et sports

Programme

Sports et loisirs

Programme

Promotion de la vie associative et démocratie participative

Programme : Sport et loisirs

*Ce programme relève
de la Mission*

Citoyenneté active et sports.

Ce programme comporte trois actions :

- Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables,
- Développement équitable des disciplines sportives,
- Actions éducatives de sport et de loisirs.

Objectifs du programme

Le Département est engagé dès à présent dans la construction de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 (JOP). En matière de politique sportive, il s'agit de se projeter à six ans, mais aussi bien au-delà des JOP, pour construire une ambition qui permettra de franchir un seuil qualitatif significatif. L'enjeu est en effet de faire de la Seine-Saint-Denis un territoire sportif, un territoire qui permette à chaque individu de se construire, de s'engager dans le parcours de son choix, de poursuivre ses objectifs : santé, bien-être, convivialité, échanges, loisir, jeu, compétition, performance... et ce, dans le cadre qui lui sied : en club, à l'école ou de manière autonome.

Les objectifs de la politique sportive départementale se déclinent autour de trois axes stratégiques complémentaires et interdépendants :

- accompagner et structurer le mouvement associatif du territoire.

La politique sportive départementale s'attache à structurer l'offre sportive en s'appuyant sur un outil original, propre à la Seine-Saint-Denis et construit dans le dialogue avec le mouvement sportif : le Projet de territoire. Cette volonté de mutualiser, coordonner et assembler les différents acteurs d'une même famille sportive permet d'œuvrer au développement des disciplines, sous toutes les formes de pratiques, pour un public de plus en plus diversifié. Cette démarche se traduit également par la prise en compte de la pratique de performance. Le sport de haut niveau motive en effet les clubs à se structurer et à se professionnaliser, ce qui permet aux jeunes sportifs du territoire d'atteindre l'excellence sans avoir à quitter leur environnement proche.

- aménager des espaces de sport et de loisirs durables et cohérents dans l'espace urbain, grâce à la mise en œuvre du Schéma de cohérence des équipements sportifs (SCOTES).

Face à la carence considérable dont souffre la Seine-Saint-Denis en matière d'équipements sportifs, ce schéma a posé plusieurs principes :

- en cohérence avec les Projets de territoire, encourager la mutualisation,
- rendre possible un usage multiple et varié des équipements sportifs existant ou à construire,
- faciliter des modes de gestion souples qui permettent au mouvement sportif et à de nouveaux acteurs de travailler de concert,
- promouvoir un aménagement urbain qui favorise la pratique sportive partout où elle est possible.

- promouvoir un sport et des loisirs solidaires et citoyens.

Si le développement d'une offre permettant la pratique autogérée du sport est très positif et important, cette dernière s'adresse à des personnes déjà convaincues par les attraits et les bienfaits du sport. Elargir encore le cercle de ceux qui font du sport impliquera donc de mettre en œuvre des stratégies plus innovantes. Le Département est un acteur central du territoire en la matière car il dispose dans ses compétences obligatoires d'outils lui permettant de relever ce défi. Il est proposé d'agir sur plusieurs leviers : l'éducation, en misant notamment sur le sport scolaire, et ce dès le plus jeune âge ; le jeu, qui permet de privilégier une approche décalée et originale ; l'action sociale, en s'appuyant sur des réseaux et des partenaires directement impliqués dans la relation avec des publics le plus souvent éloignés du sport.

Cinq projets seront rendus prioritaires en 2019 :

- la mise en œuvre des Projets de territoire pour structurer les disciplines et accompagner les acteurs sportifs.

Il s'agira d'accompagner les clubs de performance et certains grands partenaires vers la mise en œuvre d'un projet de territoire, notamment pour le roller skating, le handi-basket, le hockey sur glace/sports de glace, ainsi que de finaliser les projets pour les disciplines déjà engagés dans cette démarche comme le rugby, le water-polo ou le badminton. Il s'agira aussi d'ajuster les dispositifs d'intervention existants, en continuant l'adaptation des dispositifs de droit commun (clubs de niveau national et aide à l'organisation de manifestations sportives).

- le sport au service de l'épanouissement de tous.

Il s'agit d'expérimenter de nouvelles formes de soutien dans le champ du sport et de la santé et, plus globalement, dans celui de l'insertion par le sport, de construire des projets mêlant art et sport, et de recentrer les actions menées dans le domaine du sport et des loisirs, avec notamment une réflexion à mener concernant les partenaires de l'éducation populaire.

- le déploiement d'un plan Savoir nager adossé à un Plan piscines revisité.

En adoptant en 2016 un Plan piscines, le Département s'est donné pour ambition d'améliorer l'apprentissage de la natation. Pour autant, plusieurs éléments conduisent la collectivité à affiner le ciblage de son action. D'une part, il apparaît nécessaire de revoir les modalités mêmes du plan afin de renforcer l'effet de levier qu'il entend constituer. D'autre part, il apparaît indispensable d'assortir ce plan d'investissement d'une action volontariste forte pour améliorer les conditions et les contenus de l'apprentissage, la formation des maîtres-nageurs ainsi que le lien avec toutes les disciplines associées à la natation.

- le développement des sports de plein-air.

En se dotant en 2016 des moyens d'élaborer un Plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI), le Département s'est fixé comme objectif de développer la pratique sportive de plein-air, que ce soit dans les parcs, le long des berges et des canaux ou encore dans l'espace public urbain. L'enjeu est d'offrir au public désireux de pratiquer du sport à sa guise et de façon autogérée l'occasion de le faire en harmonie avec les contraintes de certains espaces fragiles ou peu propices à la pratique sportive. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la place des femmes dans les usages ainsi encouragés.

- l'évolution des modalités de gestion des équipements.

2019 sera une année déterminante pour les équipements sportifs départementaux. Compte tenu du nombre important d'acteurs qui s'intéressent au site, le Stade Raoul Montbrand connaîtra vraisemblablement des évolutions majeures. Concernant les équipements gérés en régie, le diagnostic en cours permettra d'établir les conditions d'une meilleure gestion par la collectivité de ses équipements sportifs. Une telle amélioration est indispensable, *a fortiori* dans un contexte où le Département pourrait être amené, dans l'hypothèse d'une dissolution du Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports (SIGPS), à prendre en gestion directe le site de Marville et ses nombreuses infrastructures sportives.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Sports et loisirs	Dépenses	12,176	12,238	12,174	11,808
	Recettes	0,055	0,020	0,057	0,057

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Sports et loisirs	Dépenses	2,356	3,535	7,874	11,272
	Recettes	-	-	0,125	0,132

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	45	16	5	24

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Structurer une offre sportive durable en organisant les disciplines en projets de territoire				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat : Nombre de disciplines organisées en projet de territoire « dispositif 93 »	cible	6	8	10	11	13
	réalisé	5	6	8		
<p><u>Commentaire</u> : Les modalités de comptage sont plus restrictives. Ne sont plus comptabilisés comme projets de territoire que les disciplines des « dispositifs 93 ». En 2019, l'objectif est de finaliser les projets handisport/sport adapté, badminton et water-polo.</p>						

Action 1 : Structuration d'une offre d'équipements sportifs durable

Objectifs de l'action

En nombre insuffisant et souvent vétustes et/ou inadaptés, les équipements sportifs de Seine-Saint-Denis font cependant l'objet de demandes accrues. Dans ce contexte, le Département a engagé plusieurs actions fortes sur son territoire :

- l'adoption fin 2013 du Schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs (SCOTES) 2015-2020, qui vise à rééquilibrer le maillage des équipements dans une démarche de concertation, de mutualisation et d'optimisation notamment des équipements sportifs départementaux,
- le Plan piscines départemental 2016-2021, voté en novembre 2016,
- le Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI), facilitant la pratique autonome.

En matière d'investissement dans les équipements aquatiques, les priorités 2019 seront les suivantes :

- *Le suivi dans la programmation des piscines de Marville et Pierrefitte-sur-Seine*

Le Département porte la maîtrise d'ouvrage de la construction de deux équipements aquatiques sur le territoire. En 2019, les priorités seront le début des travaux de la piscine de Pierrefitte-sur-Seine et la poursuite de la programmation et des études de la piscine de Marville.

- *La mise en œuvre du plan piscines actualisé*

L'année 2018 a été l'occasion de questionner les modalités d'intervention du Plan piscines départemental afin de mieux répondre aux enjeux de subventionnement des projets portés par les Etablissements publics territoriaux (EPT) et les communes. Le budget d'investissement 2019 prend en compte ces éléments avec la poursuite des versements des projets délibérés en 2017 et 2018, et le vote et le subventionnement pour la rénovation de la piscine d'Aubervilliers notamment.

- *Le développement du savoir nager*

L'obtention en 2018 d'une enveloppe de 15 millions d'euros d'investissement par le Comité d'organisation des Jeux olympiques (COJO) constitue une réelle opportunité pour répondre à cet enjeu. Ainsi, il s'agira en 2019 d'aboutir à des propositions fortes et ambitieuses au bénéfice des habitants.

Concernant l'évolution des modalités de gestion des équipements, les priorités 2019 seront les suivantes :

- *Trouver un nouveau porteur de projet pour la gestion du stade Raoul Montbrand*

Depuis 2004, le Département soutient l'association ASPTT, détentrice du bail, pour assurer la gestion du site. Cependant, ce dernier ne répondant plus aujourd'hui aux attentes, le Département travaille depuis plusieurs années à une évolution dans sa gestion. Plusieurs porteurs de projets ont manifesté leur intérêt. L'objectif du service du sport et des loisirs est d'assurer la fin de la saison 2018-2019 et d'aboutir au lancement d'un projet ambitieux pour le site.

- *Assurer la transition de la fin du SIGPS et la reprise en gestion du site de Marville*

Le Département participe à hauteur de 1,9 million d'euros en fonctionnement et 250 000 euros en investissement par an au Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports (SIGPS) de Bobigny et La Courneuve. L'objectif opérationnel est de réunir l'ensemble des conditions pour permettre la reprise en gestion par le Département du site de Marville et ainsi pouvoir porter des projets ambitieux sur ce site olympique. Ainsi, l'année 2019 sera marquée par les

négociations avec la ville de Paris et la direction du syndicat afin de mettre en œuvre un nouveau format juridique pour la gestion des espaces sportifs. En parallèle, le service du sport et des loisirs poursuivra son suivi et son accompagnement du SIGPS notamment pour la mise en œuvre de projets d'aménagement, comme la création possible d'un centre de formation et l'ouverture d'un complexe de foot à 5 et de padel.

- *Mettre en place des premières orientations et priorités dans les équipements en régie*

Suite à un diagnostic réalisé en interne en 2018 sur les questions de sécurité et de mises aux normes, l'année 2019 sera l'occasion de réaliser un Plan pluriannuel d'investissement afin de pouvoir accueillir les usagers et les agents en toute sécurité et dans de meilleures conditions. Des premières mesures seront programmées en ce sens en 2019. Ces dernières devront prendre en compte également les réflexions sur les évolutions de gestion et les projets des sites concernés (pôle inclusif et sportif au stade de La Motte, échanges avec la commune de Livry-Gargan pour la reprise en gestion partielle ou totale du Coséc départemental).

Concernant le développement des sports de plein-air, les priorités 2019 seront les suivantes :

- l'élaboration du PDESI. La Commission départementale des espaces sites et itinéraires a pour objectif d'élaborer le Plan départemental des sites et itinéraires en Seine-Saint-Denis (PDESI). Il s'agira de poursuivre le recensement des espaces et d'acter les modalités d'établissement du Plan, dans un contexte d'accueil des JOP 2024 ;
- la mise en œuvre de la première phase pour le développement de la Base de Champs. L'année 2018 a été marquée par une crue importante, les aménagements dans les salles de la villa et le lancement d'une étude pour le développement et l'aménagement des espaces. En 2019, le Service du sport et des loisirs analysera les préconisations de l'étude et poursuivra les investissements sur le patrimoine départemental. À terme, les objectifs sont d'augmenter la fréquentation et de diversifier les publics accueillis, en lien notamment avec les directions sociales du Département. Cet équipement pourra également constituer un laboratoire des activités physiques de pleine nature ;
- le réaménagement du centre équestre départemental. Un nouveau contrat concession de service public pour l'exploitation du centre équestre départemental a été signé en 2018. L'année 2019 verra la fin de projets d'investissements portés par le Département comme la rénovation des carrières. Le Département sera en particulier attentif aux choix programmatiques pour la rénovation de l'espace poney club.

Concernant l'aide à l'investissement dans un dispositif de coopération territoriale

Une réflexion sur la mise en place d'un dispositif de soutien à l'investissement, dans la continuité du Plan de rattrapage des équipements sportifs (PRES), sera engagée. Elle sera nourrie d'un recensement exhaustif des équipements sportifs départementaux en partenariat avec les services de l'Etat et les collectivités propriétaires, des réflexions menées avec la Direction de l'éducation et de la jeunesse pour la programmation des équipements sportifs et la mutualisation des espaces dans le cadre du Plan ambition collèges et de celles menées avec les villes sur les besoins en équipements des différents publics et de leur gestion.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables	Dépenses	2,177	2,341	2,288	2,071
	Recettes	0,055	0,020	0,047	0,047

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables	Dépenses	2,276	3,455	7,758	11,156
	Recettes	-	-	0,125	0,132

Action 2 : Développement équitable des disciplines sportives

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques sont de relier les actions concourant à la structuration des disciplines en projet de territoire et les nouvelles orientations du projet de direction en matière d'inclusion sociale et d'émancipation. Il s'agit de développer les interactions entre le Service du sport et des loisirs et les directions du pôle solidarité tout en veillant à bien inscrire les nouvelles propositions dans leur contexte local.

Concernant la structuration des disciplines en projets de territoire, les objectifs opérationnels 2019 seront les suivants :

- accompagner les clubs de performance et les Grands partenaires pour qu'ils s'impliquent davantage dans le développement de leur discipline sur le territoire. L'enjeu est ici de préparer le mouvement sportif au défi de l'héritage 2024 : former les jeunes athlètes du territoire à la performance de haut niveau, se préparer à accueillir les nouveaux publics, qui ne manqueront pas d'affluer vers les clubs dans le sillage des JOP et accompagner la formation des éducateurs de clubs ;
- ajuster les dispositifs d'intervention existants pour renforcer la cohérence des projets de territoire. Le soutien aux manifestations sera concentré sur les catégories de manifestations les plus importantes ainsi que sur celles à destination des publics plus éloignés de la pratique (féminines, handisport). Pour le dispositif « clubs de niveau national », il s'agira sans doute de moduler le montant de l'aide forfaitaire en fonction des équipes bénéficiaires de cette aide, avec une augmentation pour les équipes de jeunes, une baisse pour les équipes seniors et vétérans masculines, et un maintien pour les équipes féminines.

Afin de mettre le sport au service de l'épanouissement de tous, les priorités 2019 seront les suivantes :

- expérimenter de nouvelles formes de soutien dans le champ du sport et de la prévention/santé, et globalement dans celui de l'insertion par le sport. Il s'agira de valoriser le rôle social et citoyen du mouvement sportif par l'organisation en 2019 d'un colloque sur le thème du sport et de l'inclusion sociale et d'expérimenter de nouvelles formes de soutien à des actions visant à toucher des populations aujourd'hui éloignées de la pratique sportive ;
- construire des projets mêlant art et sport, notamment à partir du constat que les événements sportifs majeurs peuvent être un levier en ce sens.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Développement équitable des disciplines sportives	Dépenses	8,831	8,287	8,159	8,265
	Recettes	-	-	-	-

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Développement équitable des disciplines sportives	Dépenses	0,080	0,080	0,116	0,116
	Recettes	-	-	-	-

Action 3 : Actions éducatives de sport et de loisirs

Objectifs de l'action

Pour le Département, les pratiques sportives proposées aux enfants et aux jeunes doivent porter une volonté éducative et contribuer à leur épanouissement. Il souhaite ainsi développer l'accès à une offre d'activités éducatives riche, et soutient les espaces de rencontres et de réflexions qui donnent l'occasion à l'ensemble des acteurs de qualifier leur intervention.

Dans ce contexte, les orientations de l'année 2019 sont les suivantes :

- *structurer une offre sportive éducative*

Il s'agit de :

- contribuer au Projet éducatif départemental. Le Département propose des actions de découverte sportive en direction des scolaires, notamment des collégiens (trophée et l'Armada des bahuts, golf, équitation, APPN à Champs-sur-Marne, triballon). Avec les modalités de soutien aux associations sportives des collèges et aux projets émanant des collèges, il permet aux établissements de mener leur projet éducatif sportif et interdisciplinaire. Dans le cadre du Projet éducatif départemental, il s'agira de poursuivre ces actions et de les inscrire dans le cadre de l'héritage Paris 2024 ;
- accompagner les projets d'échanges de jeunes à l'international. Le Département accompagne des projets d'échanges de jeunes à l'international émanant de partenaires sportifs : il propose un soutien financier ainsi qu'une aide méthodologique. En 2019, il s'agira de faire évoluer le dispositif pour renforcer sa dimension qualitative pour les partenaires sportifs qui souhaitent se saisir des JOP pour développer de tels projets et pour le rendre plus accessible, notamment aux enseignants d'EPS qui souhaitent utiliser la mobilité comme outil éducatif.

- *structurer une offre de loisirs éducatifs*

Il s'agit notamment de :

- diversifier les pratiques de loisirs et promouvoir la dimension intercommunale des projets d'animation de l'été. Les pôles d'animations d'été, construits en partenariat avec la Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité (DNPB), accueillent chaque année près de 36 000 personnes. En 2019, le Département concentrera son intervention sur les seules opérations qui se tiennent dans les parcs départementaux ;
- animer la base de loisirs de Champs-sur-Marne. L'année 2019 sera consacrée à l'évaluation des actions mises en œuvre par l'UFOLEP dans le cadre de la convention triennale 2016-2019 et au renouvellement de l'appel à projet pour la période suivante ;
- développer la culture du jeu, en partenariat avec les ludothèques de Montreuil et de Saint-Denis, comme axe de transversalité fort avec les directions du pôle solidarité ;
- soutenir l'engagement citoyen des jeunes par les aides aux formations

L'année 2019 sera l'occasion d'interroger le dispositif de bourses apportées aux stagiaires BAFA et BAFD.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Actions éducatives de sport et de loisir	Dépenses	1,618	1,578	1,726	1,472
	Recettes	-	-	0,010	0,010

Programme : Promotion de la vie associative et démocratie participative

Ce programme relève de la Mission
Citoyenneté active et sports

Ce programme comporte deux actions :

- Relations avec les associations,
- Education populaire et démocratie participative.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- contribuer à l'émergence d'une politique associative départementale ;
- renforcer la relation entre le Département et les associations en harmonisant les pratiques des directions dans leur relation aux associations, en dynamisant et valorisant les démarches partenariales et en accompagnant les directions et les associations ;
- redéfinir et valoriser la politique départementale en matière d'éducation populaire.

Leur mise en œuvre passera notamment en 2019 par :

- la valorisation des partenariats associatifs du Département ;
- l'amélioration des procédures et des pratiques de partenariat ;
- l'accompagnement, l'expertise, l'expérimentation et l'évaluation ;
- le développement de fonctions de veille, ressources et observatoire.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Promotion de la vie associative et démocratie participative	Dépenses	0,004	0,009	0,010	0,009

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	2	1	1	-

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Les grands projets pour 2019

- **L'amélioration, l'harmonisation et la fluidification des processus de financement et de suivi des associations.**

Après l'accompagnement à la dématérialisation de la demande de subvention, le travail se poursuit par le développement de fonctionnalités complémentaires, financé par le budget de la DINSI sur de la maîtrise d'œuvre.

Objectif	L'amélioration des procédures et des pratiques de partenariat					
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de demandes de subventions traitées de manière dématérialisée	cible	150	900	900	950	
	Réalisé	151	850	757 en septembre		

- **L'observatoire.**

Les travaux engagés pour rapporter aux Elus, à la Direction générale et aux directions une vision globale du soutien du Département aux associations et, plus largement, des éléments de connaissance de l'action associative en Seine-Saint-Denis seront poursuivis (publication sur les financements, Rapport annuel sur les partenariats associatifs, ...).

Le travail se poursuit pour disposer de données issues de la plateforme de dépôt et de traitement des demandes de subvention permettant une meilleure connaissance des associations financées par le Département.

Mission

Europe et international

Programme

Coopérations, relations internationales et européennes

Programme

Animation et gestion de projets européens

Programme : Coopérations, relations internationales et européennes

*Ce programme relève
de la Mission
Europe et internationale*

Ce programme comporte trois actions :

- Coopération européenne,
- Coopération et relations internationales,
- Via le monde.

Objectifs du programme

Ce programme s'articule autour de plusieurs objectifs stratégiques :

- accompagner et soutenir les acteurs locaux dans la réalisation de leurs projets,
- permettre au Département et aux partenaires de s'approprier les politiques communautaires et de valoriser leurs actions,
- sensibiliser les directions départementales, les partenaires, les habitants sur les liens entre développement durable et citoyennetés européenne et internationale, économie sociale et solidaire, démocratie participative, paix,
- favoriser la prise en compte de la dimension européenne et/ou internationale dans les politiques stratégiques du Département : plan en faveur de la transition écologique, Label Diversité, Projet éducatif départemental, Plan jeunesse.

Les objectifs opérationnels 2019 sont les suivants :

- organiser le Forum mondial Héritage Olympique et Inclusion sociale avec Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) et Plaine Commune,
- développer des coopérations européennes autour de projets prioritaires et innovants du Département,
- contribuer à l'appropriation par les directions départementales des enjeux européens et internationaux de leurs projets,
- développer des coopérations décentralisées « horizontales » sur la base d'échanges de pratiques, en lien avec les compétences du Département,
- accompagner les acteurs locaux de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale à travers l'appel à projets de Via le Monde, les plateformes et les réunions d'échange,
- développer des relations internationales opportunes avec de grandes métropoles mondiales sur la thématique de la périphérie innovante,
- accompagner les jeunes, via les éducateurs et animateurs, dans leurs parcours de citoyenneté et de mobilité.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Coopérations, relations internationales et européennes	Dépenses	0,221	0,246	0,257	0,251
	Recettes	0,034	0,015	0,008	0,065

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	13	11	2	0

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Contribuer au développement de la Citoyenneté mondiale par un rayonnement local				
		2016	2017	2018	2019
Nombre de jeunes touchés par les actions d'ECM et EDD (+ les actions dans le cadre de la quinzaine de la paix)	cible		300	250	300
	réalisé	242	234	Année en cours	
Nombre de partenaires éducatifs sensibilisés	cible	10		10	10
	réalisé	10	9	Année en cours	
Nb de participants aux événements de Via le monde	cible				1900 Marché : 800 RDV-VLM : 200 Ciné : 910
	réalisé	1 461 Marché : 710 Rdv-Vlm : 160 Ciné : 591	1 727 Marché : 700 Rdv-Vlm : 120 Ciné : 907	Année en cours	
Nombre de connexions au Site Via le monde	cible	50 000	65 000	90 000	100 000
	réalisé	59 309	131 125	Année en cours	
Nombre de participants aux restitutions des projets de coopération décentralisée	cible		300	300	300
	réalisé		300	200	

Objectif	Accompagner les acteurs pour qu'ils agissent en faveur d'un développement durable et inclusif				
		2016	2017	2018	2019
Nombre de porteurs de projets accompagnés	cible	200	120	200	200
	réalisé	141	92	Année en cours	
Nombre de personnes formées	cible	120	100	100	150
	réalisé	97	85	Année en cours	
Nombre de projets éligibles et financés	cible	30	nd	20	25
	réalisé	20	28	25	
Nombre de prêts au Centre ressource	cible	-	-	400	600
	réalisé	651	432	Année en cours	
Nombre de prêts	cible	500	500	600	600
	réalisé	417	304	Année en cours	

Objectif		Coopérer autrement pour un développement durable et inclusif ici et là-bas			
		2016	2017	2018	2019
Nombre de projets co-financés	cible		6	5	7
	réalisé		6	5	

Action 1 : Coopérations et relations internationales

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action s'articulent autour de 4 axes :

- accompagner les acteurs de la solidarité internationale pour qu'ils agissent en faveur d'un développement durable et inclusif, en lien avec les acteurs locaux,
- cultiver et contribuer à la promotion de la citoyenneté et à l'engagement ici et là-bas,
- coopérer autrement pour un développement durable et inclusif ici et ailleurs,
- innover, promouvoir et s'inspirer de l'engagement et de l'expertise des acteurs de la solidarité, du Département et des partenaires étrangers.

Ces 4 axes donnent lieu à la mise en œuvre des objectifs et priorités suivants :

- Organiser une collaboration plus poussée avec les diasporas, les associations et les institutions.

Il s'agira de renforcer l'animation des plateformes associatives coordonnées dans le cadre de la coopération décentralisée et de la culture de paix, en cohérence avec l'accompagnement global du département des acteurs associatifs. L'intervention d'associations de solidarité internationale dans le cadre des coopérations décentralisées du Département dans une logique multi acteurs sera également renforcée.

- Permettre aux jeunes de mieux comprendre leur rôle de citoyens dans un contexte mondialisé.

Une réflexion inter-directions en lien avec les acteurs du territoire autour de la mobilité et de l'engagement des jeunes sera impulsée.

- Renouveler les partenariats de coopération décentralisée existants à l'aune des politiques publiques départementales prioritaires et d'enjeux partagés.

Il s'agira d'analyser les partenariats existants (Maroc, Algérie, Comores, Vietnam, Palestine, Israël) et d'identifier les enjeux partagés pour définir de nouvelles coopérations, au-delà de l'assistance technique eau et assainissement. La venue d'une délégation vietnamienne pour les assises de Toulouse en avril 2019 sera une échéance pour acter des évolutions dans la coopération avec le Vietnam. Sur Palestine/Israël, l'ambition est de prioriser les actions sur les projets jeunesse, pratiques sportives inclusives et dialogue de paix. Sur les Comores, une priorité est donnée au festival des communes avec un axe culture, gouvernance et démocratie participative, ainsi qu'une dynamique autour du droit des femmes et des violences faites aux femmes. Sur le Maroc et l'Algérie, l'enjeu sera de développer un projet Europe/Méditerranée.

Les coopérations « horizontales » autour des échanges de pratiques sur le sujet des violences faites aux femmes et l'égalité femmes/hommes seront développées.

Il est prévu de renforcer et développer des projets de coopération internationale autour de la jeunesse et de mobiliser les appels à projet nationaux et européens, et les partenaires institutionnels pour accompagner la mise en œuvre et le développement des partenariats portés par le Département.

- Valoriser et s'inspirer des compétences des partenaires étrangers.

Des partages d'expériences/restitutions auprès des professionnels départementaux selon les secteurs d'activités seront organisés.

Il est également prévu de préparer l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 en contactant des partenaires pour partager les expériences et accompagner la transformation du territoire avec les acteurs de la société civile.

- Contribuer au rayonnement local, national et international des politiques publiques départementales et de l'engagement des acteurs du territoire en matière de solidarité internationale et d'éducation à la citoyenneté mondiale.

Il s'agira de profiter de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 pour valoriser les atouts de la Seine-Saint-Denis à l'échelle internationale.

La labellisation Programme d'appui à la coopération thématique des collectivités territoriales (PACT 3), qui témoigne entre autres de la capacité du Département à assister techniquement les collectivités territoriales françaises dans la mise en œuvre de projets de coopération décentralisée, a été obtenue auprès du Ministère des Affaires étrangères pour son expertise territoriale internationale sur la lutte contre les violences faites aux femmes. Cette expertise sera valorisée en 2019.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Coopérations et relations internationales	Dépenses	0,048	0,061	0,077	0,063
	Recettes	0,000	0,003	-	-

Action 2 : Coopérations européennes

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- faire de la Seine-Saint-Denis un acteur de l'espace européen œuvrant pour le développement économique, social et environnemental au service de la cohésion du territoire,
- saisir les opportunités des politiques européennes au bénéfice de la Seine-Saint-Denis et de ses habitants,
- améliorer la qualité des politiques départementales grâce à des échanges d'expériences et aux projets de coopération avec des collectivités et réseaux européens,
- promouvoir le territoire grâce à la valorisation des politiques du Département.

Les priorités 2019 seront les suivantes :

- poursuivre le lobbying auprès des partenaires en France et en Europe sur le nécessaire maintien d'une politique de cohésion sociale forte dans le cadre de la programmation post 2020,
- sensibiliser les jeunes à l'Union Européenne avec les projets de mobilité (Erasmus, Odyssee jeunes etc...) qui ont pour thématiques les institutions européennes, la citoyenneté européenne et un travail sur la mémoire en Europe,
- renforcer la coopération dans le cadre de réseaux européens telle que l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE) qui assiste et conseille les collectivités territoriales dans leurs activités et démarches européennes,
- poursuivre l'appui apporté au Pôle inclusif et sportif dans le cadre de la recherche de partenaires européens pour des échanges d'expériences,
- participer au lancement d'un projet avec la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques (MMPCR), la Direction de l'enfance et de la famille (DEF) et la Direction de la prévention et de l'action sociale (DPAS) dans le cadre du programme Erasmus + Intégration sociale, sur l'accompagnement des professionnels de l'enfance et des travailleurs sociaux du Département et de ses partenaires, dans la prévention de la radicalisation chez les jeunes. L'objectif est de développer les actions de la MMPCR, de la DEF et de la DPAS

- dans ce domaine avec des partenaires européens, en favorisant l'échange de bonnes pratiques, les séminaires et les formations ;
- poursuivre la recherche de financements européens pour le Service International.

Action 3 : Via le monde

Objectifs de l'action

Prenant en compte les mêmes axes que l'action coopérations et relations internationale, Via le monde orientera son action autour des objectifs et priorités suivants :

- améliorer la qualité des projets du territoire : créer les conditions d'élaboration, de réalisation et d'évaluation de projets de solidarité internationale et d'éducation à la citoyenneté mondiale.

Il s'agira de :

- mettre en place un parcours coordonné entre la formation, l'accompagnement méthodologique et documentaire et la capitalisation d'expérience,
 - expérimenter un accompagnement méthodologique collectif des acteurs du territoire via des micro-rencontres et y associer les partenaires associatifs de la coopération internationale du Département à bon escient,
 - construire des partenariats solides et pluriannuels en matière d'éducation à la citoyenneté dans le cadre de l'appel à projet.
- organiser une collaboration plus poussée avec les diasporas, les associations et les institutions : coordination et synergie entre acteurs.

Il s'agira de :

- relancer l'animation du réseau des villes secteur relations internationales, vie associative et jeunesse,
 - créer un collectif de travail multi acteurs autour de l'éducation à la citoyenneté (outil au service notamment du Festisol et de la culture de paix).
- permettre aux jeunes de mieux comprendre les interdépendances mondiales et éveiller leur esprit critique.

Il s'agira en particulier de :

- structurer l'accompagnement des équipes éducatives en ciblant quelques thématiques internationales prioritaires (eau, commerce équitable...),
- participer à une réflexion partagée inter-directions et avec les acteurs du territoire autour de la mobilité des jeunes.
- contribuer au rayonnement local, national et international des politiques publiques départementales et de l'engagement des acteurs du territoire en matière de solidarité internationale et d'éducation à la citoyenneté mondiale

Il s'agira notamment de préparer un séminaire international sur la thématique des Jeux olympiques et paralympiques et inclusion sociale avec Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) pour une réalisation en 2019.

Pour assurer la réalisation de l'ensemble de ces priorités, le service devra également s'atteler aux chantiers transversaux pour mobiliser des financements extérieurs, retravailler les outils de communication en direction des acteurs du territoire, offrir un accès unique aux ressources documentaires de toutes les entités documentaires du département et développer une évaluation systématique des pratiques et de leurs impacts (en termes de rayonnement départemental, de publics touchés, etc.).

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Via le monde	Dépenses	0,173	0,185	0,180	0,188
	Recettes	0.034	0,012	0,008	0,065

Programme : Animation et gestion des projets européens

*Ce programme relève
de la Mission
Europe et international*

Ce programme comporte trois actions :

- Gestion des cofinancements européens
- Animation territoriale
- Promotion du Département au niveau européen

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme s'articulent autour de 5 axes.

- Inscrire le Département au cœur de la Stratégie Europe 2020 et valoriser la Seine-Saint-Denis comme un acteur clef de la politique de cohésion européenne.

Il s'agit d'impulser un lobbying quant à l'avenir de la politique de cohésion 2021-2027 et d'assurer à la Seine-Saint-Denis des enveloppes de fonds européens permettant de répondre aux enjeux multiples du territoire et des populations en participant activement aux négociations européennes et nationales. Il est également prévu de poursuivre les échanges et la réflexion sur les pratiques de gestion et de montage de projet avec les acteurs régionaux et les autres Départements.

- Assurer le pilotage de la convention de subvention globale Fonds social européen sur la période 2014-2020.

Il s'agira de veiller, en lien avec la Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale (DEIAT), à la clôture de la convention de subvention globale 2014-2017 (contrôles de service fait, participation aux appels de fonds).

La mise en œuvre de la convention de subvention globale pour la période 2018-2020 sera assurée.

Il est prévu de poursuivre la programmation des actions au titre de la convention de subvention globale 2018-2020, en lien avec la DEIAT (dispositifs relatifs à l'économie sociale et solidaire).

Il s'agira de proposer une position à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) quant à la demande de report de crédits de la convention de subvention globale 2014-2017 vers la convention 2018-2020 (détermination du montant et des dispositifs).

- Appuyer les directions pour développer et gérer des projets éligibles à des financements européens (fonds structurels et programmes d'action communautaire).

En 2019, l'information des directions en proposant une veille adaptée sur les politiques européennes et en organisant des rencontres régulières sera renforcée.

Il s'agira d'étudier l'éligibilité aux financements européens des projets du Département et d'appuyer les directions dans les phases administratives les plus complexes du montage et de la gestion de projet européen (montage, contrôle, évaluation, audits).

Enfin, une veille sur les sources de financement hors fonds structurels (Banque Européenne d'Investissement, Fondations européennes) sera développée.

- Faciliter l'accès aux programmes européens des acteurs du territoire (Communes, associations, entreprises, collèges, universités) pour la période 2014-2020.

Il s'agira de contribuer à assurer l'éligibilité du territoire aux principaux fonds européens (Fonds européen de développement régional, Fonds social européen, Fonds européen agricole pour le développement rural) en sensibilisant les instances européennes, nationales et régionales.

Il est prévu de renforcer l'information des acteurs en proposant des informations claires sur les programmes européens, des rencontres régulières, et une assistance au montage de projet.

L'année 2019 aura également pour objectif de suivre la mise en œuvre du dispositif Initiative pour l'emploi des jeunes en Ile-de-France.

- Proposer un accompagnement et une information aux acteurs et aux habitants du territoire sur les thématiques de la citoyenneté et de la mobilité européennes.

Il s'agira, en 2019, d'assurer une communication sur l'Union européenne dans le cadre du Centre d'information Europe direct (CIED) et de proposer un accompagnement pour les jeunes du territoire sur la mobilité européenne.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Animation et gestion de projets européens	Dépenses	0,079	0,017	0,168	0,047
	Recettes	0,261	0,000	0,155	0,076

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	9	7	1	1

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Assurer le pilotage de la convention de subvention globale FSE 2014-2020				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de projets programmés par le Département au titre de sa subvention globale FSE	cible	28	26	28	9	En cours d'estimation
	réalisé	28	33	En cours de réalisation		
Montant des projets programmés au titre de la subvention globale FSE	cible	6,2 M€	6,3 M€	4,8 M€	5 M€	5 M€
	réalisé	6,1 M€	6,903 M €	En cours de réalisation		

Commentaire : Le nombre de projets programmés peut être variable d'années en année car la subvention globale peut permettre de programmer des projets sur 3 ans, mais cela dépend des contraintes fixées par l'autorité de gestion, la Direccte.

Objectif		Appuyer les directions du Département pour développer et gérer des projets éligibles à des financements européens				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de dossiers FSE hors subvention globale déposés par le Département	cible	0	0	1	1	2
	réalisé	0	0	1		
Nombre de dossiers FEDER déposés par le Département	cible	-	-	2		
	réalisé					
Nombre de demandes de financements européens hors fonds structurels (programmes d'action communautaire...) déposées par le Département	cible	0	0	1	2	3
	réalisé					

Montant des demandes FSE hors subvention globales déposées par le Département	cible					
	réalisé					
		2016	2017	2018	2019	2020
Montant des demandes FEDER déposées par le Département	cible			Projet collège Robespierre : 583 306 Projet piscine Pierrefite : 372 040		
	réalisé					
Montant des demandes de financements européens hors fonds structurels (programmes d'action communautaire...) déposées par le Département	cible				Projet Erasmus + Intégration sociale : 75 000 e	Projet Erasmus + Intégration sociale : 75 000 e
	réalisé		Projet @ppor : 157 821 e			
<u>Commentaire</u> : Concernant le nombre de dossiers FSE hors subvention globale déposés par le Département : 1 dossier pour la Direction Education Jeunesse est en cours de dépôt auprès du GIP-Académique de Créteil.						

Objectif	Proposer un accompagnement et une information aux acteurs et aux habitants du territoire sur les thématiques de la citoyenneté et de la mobilité européennes					
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de publications sur les réseaux sociaux	Cible	N/A	N/A	12	24	50
	réalisé	N/A	N/A	En cours	2	
Nombre de publications sur le site internet du Département	Cible	N/A	N/A	12	24	50
	réalisé	N/A	N/A	En cours		
Nombre d'événements organisés	cible	N/A	N/A	4	5	6
	réalisé	N/A	N/A	En cours		
Nombre de participants aux événements	Cible	N/A	N/A	300	400	450
	réalisé	N/A	N/A	En cours		
Nombre de newsletters envoyées	Cible	N/A	N/A	10	12	12
	réalisé	N/A	N/A	En cours	12	
<u>Commentaire</u> : La mise en place de ces nouveaux indicateurs répond à la labellisation du Département par la Commission Européenne en tant que centre d'information Europe Direct. Ces indicateurs coïncident avec ceux attendus par la Commission qui souhaite évaluer la portée des actions de communication sur l'Europe menées par le CIED (publication sur les réseaux sociaux, sur le site internet et événementiel).						

Action 1 : Gestion des cofinancements européens

Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action s'articulent autour de 2 axes stratégiques.

Le premier objectif stratégique de cette action est d'assurer le pilotage de la convention de subvention globale Fonds social européen sur la période 2014-2020.

La convention de subvention globale FSE 2014-2017 a permis de programmer un montant total de Fonds social européen (FSE) de 24 millions d'euros sur cinq dispositifs.

En 2019, le Département devra poursuivre la mise en œuvre de la convention de subvention globale FSE 2018-2020. Pour cela, le service Europe aura pour objectifs de :

- appuyer la Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale (DEIAT) dans les phases de programmation, de contrôle de service fait, d'évaluation, de saisie dans ma-démarche-fse et de mise à jour des documents de gestion ; en 2019, ce sont les dispositifs relatifs à l'économie sociale et solidaire qui devront être programmés ;
- optimiser les modalités de gestion interne de la subvention globale en créant les outils facilitant la coordination des interventions et l'anticipation des échéances ;
- identifier et de quantifier les risques liés à la gestion de cette convention et de proposer des actions visant à limiter/diminuer ces risques ;
- actualiser la cartographie des risques liés à la gestion du FSE dans le cadre des missions de contrôle interne avec pour objectifs l'identification des risques principaux et leur diminution ;
- gérer les dossiers d'assistance technique en lien avec la Direction du budget, des finances, et du contrôle de gestion.

Le second objectif stratégique de cette action est d'appuyer les directions pour développer et gérer des projets éligibles à des financements européens (FEDER, FSE, FEADER, ERASMUS +...)

En 2019, le Département devra continuer à assurer une veille sur les financements européens qui peuvent être mobilisés. Une aide au montage de dossiers sera proposée aux différentes directions. Le Département devra être particulièrement attentif sur les financements suivants :

- Fonds européen de développement régional (FEDER) : la capacité du Département à mobiliser ce fonds dépendra des appels à projets lancés par la Région ;
- FSE Région : de la même manière que pour le FEDER, une veille sera réalisée et le cas échéant un accompagnement au montage de dossier sera proposé aux directions qui ont des projets correspondant aux appels à projets. Par exemple, un appel à projet relatif aux innovations pédagogiques pour les personnes souffrant de handicap devraient être lancés prochainement ;
- FSE GIP académique : l'accompagnement de la direction de l'éducation et de la jeunesse sur le dossier « Accueil des collégiens temporairement exclus » (ACTE) sera poursuivi. De plus, un travail conjoint devra être mené avec la Direction de l'éducation et de la jeunesse (DEJ) dans l'objectif de présenter un dossier plus large sur la lutte contre le décrochage scolaire ;
- Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) : une veille et une information régulière de la Direction de la nature des paysages et de la biodiversité (DNPB) sur les appels à projets pourra être fournie ;
- le Département devra également assurer une veille sur les autres programmes (ERASMUS +, Life, FAMI...) et en informer les autres directions, par des notes ou fiches synthétiques.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Gestion des cofinancements européens	Dépenses	0,014	0,017	0,134	0,012
	Recettes*	0,261	0,000	0,155	0,050

Action 2 : Animation territoriale

Objectifs de l'action

En 2018, le Département a obtenu la labellisation Centre d'information Europe direct (CIED), donnée par la Commission européenne pour la période 2018-2020. Ces centres contribuent à une éducation à la citoyenneté européenne et accompagnent les porteurs de projets (jeunes, associations, communes...) dans le montage de projets européens. Le Département se donne donc l'objectif de renforcer la communication et l'information sur l'Europe envers les citoyens.

Cette action se décline autour de deux objectifs stratégiques.

Le premier objectif stratégique est de faciliter l'accès aux programmes européens des acteurs du territoire (communes, associations, collèges, universités...) pour la période 2014-2020.

Du fait de sa labellisation Centre d'information Europe direct, le Département doit assurer une communication généraliste sur l'Union européenne. Il s'agira ainsi, de communiquer sur l'action de l'Union européenne en Seine-Saint-Denis, sur les dispositifs européens susceptibles d'intéresser les acteurs du territoire et sur les actualités européennes en lien avec les priorités du Département.

Cette communication se fera par plusieurs canaux. Il est prévu d'utiliser les différents outils du Département, à la fois pour valoriser l'action du CIED, mais également pour informer les citoyens et acteurs du territoire sur l'Union européenne. Par ailleurs, le CIED tiendra une permanence de deux demi-journées par semaine. L'objectif sera d'attirer des usagers. Une sensibilisation des acteurs du territoire sera mise en place pour faire connaître le CIED et inciter à venir à la permanence. Enfin, Le Département sera partenaire d'un projet structurant favorisant l'envoi de jeunes avec moins d'opportunité (JAMO).

Le second objectif stratégique de cette action est de proposer un accompagnement et de l'information aux acteurs et aux habitants du territoire sur les thématiques de la citoyenneté et de la mobilité européennes.

Le service Europe a pour objectif d'accompagner les acteurs du territoire afin qu'ils bénéficient au maximum des programmes européens disponibles. L'information fournie se fera avec les outils du CIED. Les acteurs du territoire pourront bénéficier d'un accompagnement et d'une assistance au montage de projets sur différents sujets.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Animation territoriale	Dépenses	-	-	-	0,024
	Recettes	-	-	-	0,026

Action 3 : Promotion du Département au niveau européen

Objectifs de l'action

L'objectif de cette action est d'inscrire le Département au cœur de la Stratégie Europe 2020 et de valoriser la Seine-Saint-Denis comme un acteur clef de la politique de cohésion européenne

L'enjeu principal de l'année 2019 sera de porter la position du Département au niveau européen sur la politique de cohésion. En effet, le budget de l'Union européenne est en cours de définition pour la période 2021-2027. Plusieurs propositions sont faites concernant la politique de cohésion. L'objectif du Département est de faire en sorte que ses propositions soient valorisées au niveau européen.

Les premières propositions de la Commission européenne font état d'une baisse de 5 % des crédits alloués à la politique de cohésion. Le Fonds social européen connaîtra également de fortes évolutions avec la création d'un FSE+. Dans ce contexte, il est important que la Seine-Saint-Denis puisse continuer à bénéficier de la politique de cohésion. Il convient

donc par exemple que les caractéristiques infrarégionales puissent être prises en compte dans l'attribution des fonds. Pour mener à bien ce lobbying, le Département pourra entreprendre plusieurs actions :

- organiser une visite de commissaires européens en Seine-Saint-Denis pour les sensibiliser à l'importance des fonds européens pour le territoire ;
- fédérer d'autres Départements bénéficiaires de FSE pour faire remonter une position commune à l'Union européenne.

Enfin, la promotion du Département au niveau européen peut se faire dans le cadre de réseaux. En tant qu'adhérent à l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE), le Département peut valoriser ses actions auprès d'autres partenaires. Egalement, l'appartenance au réseau des Centres d'information Europe Direct garantit également une visibilité du Département à l'échelle européenne.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Promotion du Département au niveau européen	Dépenses	0,065	0,017	0,034	0,011
	Recettes	0,065	-	-	-

Mission

Réseau routier et mobilité durable

Programme

Réseau routier

Programme

PDU et infrastructures de transports en commun

Programme

Circulations douces et cadre de vie

Programme : Réseau routier

*Ce programme relève
de la Mission*

***Réseau routier et mobilité
durable***

Ce programme comporte trois actions :

- Développement et modernisation du réseau de voirie départementale,
- Mise en sécurité du réseau,
- Développement et accompagnement de nouveaux services aux usagers.

Objectifs du programme

En 2016, l'Assemblée départementale a adopté le Plan Mobilités durables (PMD), couvrant la période 2016 à 2020, marquant sa volonté de renforcer son action sur son réseau routier, pour faire face aux enjeux de déplacements et de mobilité actuels et à venir. Ce Plan consiste en une relance de l'investissement sur son patrimoine viaire, selon 3 problématiques majeures :

- l'accompagnement des grandes mutations du territoire, avec en particulier la prise en compte de l'arrivée des gares du réseau du Grand Paris,
- le développement des mobilités douces et durables,
- la modernisation et le renforcement de la sécurité du réseau dans un esprit d'innovation.

L'une des priorités majeures de la Direction de la voirie et des déplacements est d'assurer un partage de la voirie plus favorable aux déplacements alternatifs à la voiture individuelle (modes doux, bus, covoiturage, etc.) et d'améliorer la qualité environnementale des projets de voirie (réduction du bruit à la source, mise en œuvre de matériaux innovants, réflexions sur l'insertion qualitative et paysagère des projets et sur leur durabilité).

Ces orientations complètent la forte mobilisation du Département en faveur du développement des projets de transports en commun, à travers des investissements importants qui se sont notamment traduits par les mises en service successives du prolongement du T1 vers l'est et vers l'ouest, du T5 puis du T8. Cet engagement sera maintenu en 2019 (lire le programme suivant).

L'activité de la DVD, pour la période à venir, est également très fortement marquée par la préparation du territoire aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et par l'arrivée du réseau du Grand Paris Express dans le même calendrier. Le Département porte en effet directement plusieurs opérations structurantes de desserte et d'aménagements dédiés au déroulement des Jeux (ex-RN2, RD50 au Bourget, RD1 à Saint-Denis, RD1bis à l'Île Saint-Denis, ex-RN301 à La Courneuve). Il assure dans le même temps la maîtrise d'ouvrage et le pilotage de 3 pôles gares du réseau du Grand Paris.

Enfin, l'entretien et la maintenance du patrimoine constituent un enjeu majeur pour la collectivité et le niveau des dépenses pour l'année 2019 est préservé, permettant de garantir le niveau de sécurité attendu des infrastructures gérées par le Département.

Les objectifs stratégiques du programme Réseau routier sont les suivants, concernant le développement et la qualification du réseau de voirie départementale :

- accompagner les grands projets structurants qui vont façonner le paysage de demain et modifier les besoins en déplacements. Il s'agit d'une part de poursuivre la réflexion sur l'aménagement des rues départementales en boulevards urbains, en particulier les ex-RN, en s'appuyant sur des leviers tels que l'insertion urbaine des transports en commun (trams, TZen, etc.) et la réalisation des gares de métro du Nouveau Grand Paris en travaux sous MOA de la RATP (M 11, 12 et 14) ; il s'agit d'autre part de conduire les études nécessaires à une mutation en profondeur des usages et du partage de la voirie en favorisant une approche multimodale des déplacements ;
- moderniser notre patrimoine, l'adapter aux usages les plus quotidiens, renforcer la sécurité et développer les mesures innovantes pour le réseau. Il s'agit notamment de renforcer l'intégration de toutes les dimensions du déplacement dans l'espace public (handicap, confort, sécurité, etc.), de développer des initiatives innovantes sur le patrimoine routier et de développer une grille d'analyse des projets routiers prenant en compte les dimensions environnementales (traitement qualitatif et paysager des projets, mise en œuvre de techniques d'assainissement alternatif, etc.), le développement des déplacements doux et la sécurité routière.

Concernant la mise en sécurité du réseau, les objectifs sont les suivants :

- assurer le maintien d'un niveau de service et de sécurité du patrimoine routier départemental conforme à ses usages actuels et futurs. Il s'agit de garantir la pérennité du patrimoine routier, des ouvrages d'art et du parc de candélabres et portiques, et d'accompagner les opérations de création des gares du réseau du Grand Paris Express ;
- diminuer la gravité et le nombre d'accidents sur le réseau routier départemental. Il s'agit de généraliser les aménagements favorables aux réductions de vitesses, en passant par un partage de la voirie plus favorable aux circulations douces et par la mise en œuvre de dispositifs de ralentissement de la circulation automobile. Il s'agit aussi d'accompagner ces actions par le renforcement de la signalisation horizontale

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Réseau routier	Dépenses	5,045	4,785	4,674	4,422
	Recettes	1,142	1,430	1,337	1,759

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Réseau routier	Dépenses	20,006	20,129	23,588	22,890
	Recettes	6,960	2,673	2,930	4,600

Au titre du développement du réseau et de la requalification urbaine des rues, la livraison et la mise en service de la RD 28 prolongée Est seront effectives en 2019.

Au titre du Plan Mobilités durables (PMD), les actions qui accompagnent les grands projets urbains seront les suivantes : opérations d'aménagements de la RD 115 à Pantin, ex-RN 301 à Pierrefitte-sur-Seine, RD 117 à Romainville et la RD 30 à Le Bourget. Les premiers travaux d'envergure significative seront également engagés sur l'ex-RN 2.

Les programmes récurrents de mise en sécurité du réseau seront reconduits. Des actions spécifiques au titre du PMD portant sur les aménagements des abords des établissements scolaires et sur le renfort de la sécurité et de la visibilité des rues sont également prévues.

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	183	56	59	68

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectifs prioritaires pour l'année 2019 :

- lancement des opérations de requalification de l'ex-RN 2, livraison et mise en service de la RD 28 prolongée,
- poursuite des investissements dans le cadre du Plan Mobilités Durables,
- poursuite des études prospectives d'accompagnement de grands projets urbains, en particulier d'accompagnement des gares du Grand Paris et de préparation du territoire aux JOP 2024.

Objectifs de moyen ou long terme évalués	Indicateurs
Assurer la cohérence entre fonctionnalités du réseau de voirie départemental et besoins en déplacements	<ul style="list-style-type: none"> - Niveaux de trafics du réseau représentés sur la carte des trafics moyens journaliers annuels, disponible sur le Géoportail - Nombre de carrefours raccordés au PC Gerfaut

Travailler au développement d'une culture commune axée sur un partage de l'espace public plus favorable aux modes actifs (objectifs fixés dans le PMD)	<ul style="list-style-type: none"> - Kilomètres d'aménagements cyclables réalisés annuellement et total sur réseau départemental - Nombre de créations ou de rénovations de trottoirs - Nombre d'études et de travaux d'amélioration de la chaîne des déplacements (lisibilité, confort, adaptation au handicap)
Assurer la surveillance et l'entretien des ouvrages d'art	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'inspections détaillées sur ouvrages d'art départementaux (pont et murs) dans l'année - Nombre d'inspections détaillées réalisées dans l'année sur ouvrages d'art/ nombre total d'OA (en %)
Apprécier le niveau de sécurité sur le réseau routier départemental	<ul style="list-style-type: none"> - Fiabilisation du fichier des accidents corporels avec pour objectif de constituer une base annuelle des accidents - Réalisation de cartes annuelles de suivi de l'accidentologie pour mieux cibler les sites prioritaires d'intervention - Redéfinition des différentes cibles à prioriser dans le cadre des actions de prévention et de sensibilisation à la sécurité routière

Action 1 : Développement et modernisation du réseau de voirie départementale

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- favoriser le partage de la voie publique en faisant toute la place aux usagers des transports en commun, aux piétons, aux cyclistes et aux personnes à mobilité réduite ;
- faciliter les conditions de circulation en mettant à disposition des usagers un réseau de qualité à travers l'accompagnement des opérations de transport et d'aménagement ;
- équiper, en partenariat avec les communes, les dépendances de voirie pour faciliter et sécuriser les déplacements et améliorer l'environnement (jalonnement, mobilier urbain, signalisations horizontales et verticales réglementaires dites de police, etc.).

Les priorités pour 2019 sont la livraison, la poursuite ou l'engagement de travaux de requalification ou de développement de grands axes départementaux.

Ainsi, en termes de travaux, les actions suivantes sont programmées :

- la livraison et la mise en service de la RD 28 prolongée Est par la réalisation de la voirie sur les ouvrages de franchissement dont les travaux ont débuté en 2016,
- l'achèvement des travaux d'aménagement de l'ex-RN 301, avenue Léon Blum, au droit de la place du marché, à Neuilly-sur-Marne,
- la livraison de la section « Courtilières » de l'ex-RN 2 sur les communes de Pantin et Aubervilliers,
- le démarrage des travaux de la section de l'ex-RN 2 entre le carrefour des 4 chemins et le fort d'Aubervilliers,
- au titre du PMD, en accompagnement des grands projets urbains : le démarrage des travaux de préfiguration sur la RD 20 (Boulevard Marcel Paul) à l'Île Saint-Denis, la poursuite des aménagements sur la RD 115 à Pantin, la livraison du chantier de requalification de l'ex-RN 301, boulevard Charles-de-Gaulle, à Pierrefitte-sur-Seine, le démarrage des travaux de requalification de la RD 117 au droit de la Mairie à Romainville et les travaux de requalification de la rue Varagnat (RD 41) à Bondy.

Les objectifs 2019 en matière d'études prospectives et les études générales de circulation seront les suivants :

- mener les études de maîtrise d'ouvrage stratégique permettant de préciser le programme pluriannuel de développement et de requalification du réseau selon la priorisation des opérations, comme par exemple sur les RD 115 et RD 40 à Bobigny (respectivement les avenues Henri Barbusse et Salvador Allende), l'ex-RN 301 à La Courneuve, l'ex-RN 186 de Saint-Denis à Rosny-sous-Bois, la RD 29 à Stains, la RD1 à Saint-Denis ;

- poursuivre les études de l'ex-RN 2 depuis la porte d'Aubervilliers et jusqu'à Aulnay-sous-Bois, en parallèle des travaux engagés sur les sections des communes d'Aubervilliers et de Pantin, et engager une seconde vague d'actions ciblées visant à requalifier les espaces publics ;
- poursuivre les études préalables aux travaux, prévus notamment dans le cadre du Plan Mobilités Durables (Accompagnement des grands projets urbains), des opérations suivantes : ex-RN 2 au Bourget, RD 410 (boulevard Victor Hugo) à Saint-Ouen, ex-RN 34 (av. De Gaulle) à Neuilly-sur-Marne, ex-RN 403 (bd Gagarine) à Clichy-sous-Bois, ex-RN302 (rue de Paris) à Montreuil, RD 37 (bd de Chanzy) à Montreuil, ex-RN 370 (route de Neuilly) à Noisy-le-Grand, RD 115 (av. du Général Leclerc) à Pantin et RD 117 (av. Lénine et av. Vaillant-Couturier) à Romainville ;
- poursuivre les études générales de circulation tous modes pour actualiser les données de l'observatoire des déplacements.

Il s'agira aussi d'établir des conventions avec la RATP MOA des lignes M 11, 12 et 14 du Nouveau Grand Paris, sur la réfection des voies départementales impactées par les travaux. En 2019, la validation de deux conventions réglant les modalités de financement et d'organisation de la MOA sont prévues pour les requalifications de l'avenue Victor Hugo impactée par la ligne 12 (Aubervilliers) et du boulevard Victor Hugo impacté par la ligne 14 (Saint-Ouen).

Moyens de l'action

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Développement et modernisation du réseau de voirie départemental	Dépenses	4,012	5,329	10,068	11,300
	Recettes	6,140	1,074	2,430	3,850

Au titre du développement du réseau et de la requalification urbaine des rues, les travaux d'aménagement de la RD 28 prolongée-Est s'achèveront (achèvement de l'ouvrage de franchissement et voie nouvelle). Ces dépenses font l'objet d'un financement dans le cadre du dispositif de droit commun de la Région "Partage multimodal de la voirie en faveur des transports collectifs du Plan d'action régional en faveur de la mobilité durable" (à 50 % du coût des travaux subventionnables).

En matière de requalifications, les dépenses concerneront principalement les travaux d'aménagement de l'ex-RN 2, sur la section dite « Courtillières » à Pantin et à Aubervilliers et l'ex-RN 301 Place du Marché à Neuilly-sur-Marne.

Action 2 : Mise en sécurité du réseau

Objectifs de l'action

Le domaine public routier départemental est un patrimoine qu'il convient de gérer en assurant sa maintenance, son exploitation et l'instruction administrative des diverses demandes qui s'y rattachent.

La maintenance consiste à garantir la pérennité du patrimoine et du niveau de service pour l'utilisateur, ce, aussi bien sur les aspects d'entretien que de modernisation technique et fonctionnelle. L'exploitation permet à l'ouvrage de remplir les fonctions qui lui sont attribuées, conformément à sa destination en assurant la coordination et la cohérence de l'ensemble des usages.

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- poursuivre la remise en état des rues départementales et des ouvrages d'art, dans le cadre des programmes individualisés ;
- poursuivre, sous maîtrise d'ouvrage départementale, la rénovation et le renforcement du niveau d'éclairage de certaines installations très vétustes ou non conformes sur rues départementales ;
- analyser le besoin éventuel et l'opportunité de travaux plus conséquents contribuant concomitamment à améliorer, à adapter, à moderniser les caractéristiques du patrimoine existant par rapport aux usages ;
- améliorer la sécurité routière en traitant les sites les plus accidentogènes, mais aussi en réalisant des aménagements tant préventifs que curatifs, notamment pour les secteurs à forte insécurité ressentie par les usagers ;

- poursuivre les actions d'accompagnement et de sensibilisation de publics les plus vulnérables, collégiens en particulier ;
- renforcer la concertation avec les partenaires, en particulier les communes et EPT, tant sur les diagnostics réalisés, que sur les priorités et les aménagements à réaliser ;
- poursuivre les études et les aménagements de sécurisation des accès aux collèges neufs ou rénovés dans le cadre du PMD ;
- renforcer la sécurité des déplacements par des campagnes ciblées de marquage au sol, avec, en particulier, la création de SAS vélos sur les carrefours à feux des voiries départementales,
- assurer l'évaluation des opérations,
- assurer de bonnes conditions de travail des agents d'exploitation du Département.

En matière de grosses réparations (berges, voirie et ouvrages d'art), l'objectif pérenne est d'assurer une maintenance régulière du patrimoine pour maintenir le niveau de sécurité du réseau départemental. Dans le cadre du programme de grosses réparations de voirie, de signalisation directionnelle et d'ouvrage d'art, les inspections détaillées (hauts mâts, portiques et potences), les contrôles mécaniques (candélabres) et les inspections détaillées d'ouvrages d'art seront poursuivis.

En matière de sécurité routière, l'objectif essentiel est de traiter des lieux d'accumulation d'accidents recensés et des abords d'établissements scolaires qui ne sont pas intégrés dans des projets d'aménagements plus globaux. Il s'agit aussi de renforcer la sécurité et la visibilité des rues par des actions de marquage, complétées par des initiatives en faveur des usagers handicapés (mise en place de dispositifs d'alerte pour déficients visuels sur les traversées piétonnes, par exemple).

Le parti pris de conception des projets de sécurité routière consiste à privilégier une redéfinition du partage de l'espace public, par l'élargissement des trottoirs, la réduction du nombre et de la largeur des voies de circulation, la création de passages piétons, la création d'aménagements cyclables, la création de plateaux traversants. Ces aménagements visent à réduire les vitesses de manière significative.

Le programme des études de sécurité routière pour 2019 est ciblé sur les lieux d'accumulation des accidents du Département. Il consiste, à partir d'un diagnostic de sécurité routière et de déplacements sur un site, à proposer différents scénarios d'aménagements portés à la concertation avec les communes.

Il s'agira également en 2019 de poursuivre les études pour la réalisation des aménagements ou réaménagements des accès et abords des collèges, dont ceux dont la construction, reconstruction ou réhabilitation sont inscrits dans le cadre du nouveau plan "Ambition collèges 2020" du Département.

En effet, la poursuite de cette action, initiée dans le cadre du Plan exceptionnel d'investissement (PEI), vise à favoriser la sécurité des élèves aux abords des collèges et la sécurité de leur cheminement vers les collèges, en fonction de la carte scolaire. Les aménagements prévus dans le cadre du PEI seront poursuivis.

Ainsi, afin d'offrir aux élèves et au personnel des établissements de bonnes conditions d'accès à leur lieu d'études et de travail, le Département veille en effet à :

- rendre possible et sûre la pratique des modes doux, adaptés aux déplacements courts domicile/collège,
- améliorer la sécurité des déplacements autour des collèges : aménagement en faveur de la pacification de la circulation (réduction des vitesses), limitation des manœuvres liées à la dépose des élèves, du stationnement illicite... ;
- améliorer le cadre de vie et la sécurité aux abords des collèges : qualité de l'espace public.

Les études prévues dans le cadre du Plan Mobilités Durables ayant été réalisées, il s'agit, en 2019, de faire émerger des projets pour lesquels les enjeux de sécurité sont élevés, et qui ont été mis en évidence par l'étude d'accidentologie autour des collèges menée en 2018.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Mise en sécurité du réseau	Dépenses	5,045	4,785	4,674	4,422
	Recettes	1,142	1,430	1,337	1,759

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux redevances d'occupation du domaine public.

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Mise en sécurité du réseau	Dépenses	15,995	14,800	13,520	11,590
	Recettes	0,820	1,599	0,500	0,750

Action 3 : Développement et accompagnement de nouveaux services aux usagers

Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- sur la problématique modes actifs : développer de nouveaux services pour inciter à la pratique du vélo et développer la concertation sur les projets.
Il s'agira notamment en 2019 d'installer une première pompe à vélo publique, des QR code d'information sur le patrimoine le long du canal de l'Ourcq , mais aussi de faire réaliser une centaine d'animations « vélo » sur l'espace public et de faire installer des stationnements vélo par les villes dans tous les projets de voirie du département ;
- sur la problématique de la régulation des déplacements : développer la modularité de l'espace public et améliorer la prise en compte des modes actifs dans la gestion des carrefours à feux.
Il s'agira en 2019 de réaliser des travaux de mise en œuvre de l'affectation dynamique de la voie centrale du Pont de Saint-Ouen en fonction des heures de la journée et de réaliser des tests de matériels permettant la détection de la présence de piétons au carrefour et le réglage dynamique en temps réel du temps de vert en fonction de la fréquentation.

Moyens de l'action

Cette action ne mobilise pas de crédits en dépenses directes.

Programme : PDU et infrastructures de transports en commun

Ce programme relève

de la Mission

Réseau routier et mobilité durable

Ce programme comporte quatre actions :

- Maîtrise des déplacements,
- Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS,
- Amélioration de la circulation des bus,
- Franchissements.

Objectifs du programme

Rééquilibrer l'utilisation des différents modes de transport, en donnant à chacun d'eux les moyens de jouer un rôle social et économique plus efficace, est l'un des principaux objectifs du Schéma départemental des déplacements. Il s'agit, dans le cadre des projets portés par le Département, de veiller au partage de l'espace public départemental, en développant un réseau maillé de transports en commun irriguant l'ensemble du territoire et en accordant une place accrue aux modes de déplacement actifs (marche, vélo...). Cela doit contribuer à limiter l'usage de la voiture particulière, qui est la cause principale des encombrements et qui provoque une pollution importante.

L'outil de régulation des carrefours à feux - GERFAUT - fait l'objet d'une modernisation dans le cadre d'un projet d'ensemble visant à déployer sur le département un réseau de télécommunications à très haut débit par la fibre optique.

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- assurer l'accessibilité à des transports collectifs performants et fiables qui permettent de répondre à la diversité des motifs de déplacements,
- améliorer les déplacements sur les secteurs du cœur du département,
- poursuivre la mise en œuvre des stratégies de régulation et d'exploitation des déplacements,
- donner une lisibilité plus forte à l'organisation du territoire de la Seine-Saint-Denis en reliant entre eux les principaux pôles du département,
- mettre en œuvre une politique de réduction des émissions urbaines par le développement des réseaux de transports collectifs et des mobilités alternatives à la voiture individuelle, ou en tirant profit des stratégies de régulation et d'exploitation des déplacements.

Les objectifs opérationnels et priorités 2019 sont de :

- poursuivre la mise en œuvre du programme de traitement des points durs bus, en phase avec les orientations du nouveau PDUIF,
- poursuivre les études pour la mise en place du TZEN 3 sur l'ex-RN3,
- lancer les premiers travaux du projet de prolongement du T1 de Noisy-le Sec à Val de Fontenay,
- mettre en place, suivre et évaluer des stratégies de régulation et d'exploitation des déplacements, notamment avec la mise en œuvre de l'outil GERFAUT II,
- créer les conditions de la réalisation des projets de tramways, TCSP et d'itinéraires cyclables structurants dont les études pré-opérationnelles et opérationnelles sont en cours, et poursuivre les travaux pour les opérations existantes,
- poursuivre l'objectif global d'amélioration de la régularité des lignes de bus principales sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. Les actions porteront notamment :
 - sur la confortation d'un vivier d'opérations diffuses en prévision d'actions et de travaux à programmer dans la PPI de la DVD ;
 - sur la réalisation des études d'avant-projet et de projets d'aménagements de voirie en accompagnement du développement des territoires, notamment dans le cadre du Grand Paris et des JOP 2024 et croisant différents programmes d'investissement (JOP, PMD, requalification et points durs bus).

En matière d'accessibilité des bus aux Utilisateurs Fauteuils Roulants (UFR) des arrêts de bus, l'objectif pour l'année 2019 est de réaliser environ 70 mises aux normes d'arrêts de bus sur RD et atteindre, fin 2019, un résultat proche de 80 % de mise en accessibilité des arrêts implantés sur des voies départementales.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Programme PDU et infrastructures de transports en commun	Dépenses	0,082	0,076	0,308	0,358
	Recettes	0,057	0,010	0,197	0,250

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Programme PDU et infrastructures de transports en commun	Dépenses	26,940	18,955	21,491	29,710
	Recettes	13,848	6,057	17,612	28,000

En investissement, sur les 35,710 millions d'euros proposés au titre du BP 2019, 33,260 millions d'euros seront consacrés aux aménagements réalisés dans le cadre des opérations de tramways et TCSP.

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	26	13	10	3

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Améliorer les dessertes existantes et optimiser l'utilisation de la voirie						
		2014	2015	2016	2017	2018	2019
Développement de Gerfaut 2 : Nombre de carrefours équipés et raccordés en fibre optique dans l'année	cible	90	100	130	50	50	86
	réalisé	90	125	131	0*	78	
<p><u>Commentaire</u> : En 2018, les objectifs du projet sont d'achever le déploiement du cœur de réseau (backbone), de poursuivre l'amélioration de la couverture territoriale du réseau, de poursuivre les réflexions sur Gerfaut 2 comme outil support à l'innovation dans le domaine de ville intelligente. *aucune réalisation en 2017 faute de marché</p>							

Objectif	Favoriser les déplacements des personnes à mobilité réduite en transport en commun						
		2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'arrêts de bus mis en accessibilité Utilisateurs de fauteuil roulant (UFR)	cible	60	70	73	70	70	30
	réalisé	57	68	58*	23**	23**	
<p><u>Commentaire</u> : Au total, 1 354 arrêts de bus sont recensés sur les routes départementales. Environ 77 % des arrêts situés sur RD seront accessibles fin 2018. *estimation basée sur le rythme d'avancement des travaux des programmes de travaux en cours. ** travaux programmés fin 2018 sur le secteur Nord.</p>							

Action 1 : Maîtrise des déplacements

Objectifs de l'action

Depuis 2006, le Département met en œuvre une politique de maîtrise des déplacements qui s'est incarnée dans le projet GERFAUT II de 2010-2017. Depuis, les actions menées visent à permettre à l'outil d'évoluer pour continuer à s'adapter aux nouveaux enjeux de régulation des déplacements.

Les objectifs 2018 - 2021 sont :

- de développer les interfaces de diffusion et d'échanges d'informations qualifiées notamment avec les systèmes de régulation des autres gestionnaires (Ville de Paris, DIRIF et Départements voisins),
- d'identifier les axes départementaux à intégrer dans le réseau à contrôler au PCRD (axes limitrophes à Paris) et qui doivent faire l'objet de déploiements complémentaires,
- de développer de nouvelles fonctionnalités de stratégies de régulation,
- de mettre en œuvre des mesures innovantes pour accompagner le potentiel technologique des infrastructures et équipements de GERFAUT II.

Il s'agira aussi de poursuivre le déploiement du réseau de carrefours raccordés au poste central, en amorçant le déploiement du réseau sur les communes de Bagnolet et Les Lilas, pour permettre la réalisation d'actions coordonnées aux portes de Paris.

Concernant le développement et la mise en œuvre de mesures innovantes, de nouveaux produits sont développés régulièrement. Les objectifs 2019 sont :

- l'expérimentation de nouveaux matériels de détection de bus non embarqués et non intrusifs (hors chaussée) afin d'améliorer la robustesse des actions de régulation en faveur des bus,
- l'implémentation de couches logicielles dans certaines caméras de vidéo trafic existantes permettant leur utilisation comme détecteur d'incident ou point de comptage.

Moyens de l'action

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Maîtrise des déplacements	Dépenses	7,057	1,735	1,680	1,150
	Recettes	1,394	1,412	0,500	0,200

Le développement des fonctionnalités et le déploiement de l'outil Gerfaut 2 (déploiement du backbone, modernisation du réseau sur certains points durs...) seront poursuivis. 700 000 euros sont prévus à ce titre. 450 000 euros sont également prévus au titre de l'innovation, dans le cadre de l'action « Optimisation des données de trafic » du Plan Mobilités Durables, pour réaliser un projet de résorption des bouchons sur le Pont de Saint Ouen par affectation dynamique de voies.

Action 2 : Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS

Objectifs de l'action

Le Département est maître d'ouvrage des aménagements urbains prévus pour les différents tramways et TCSP.

L'objectif stratégique de cette action est de créer les conditions de la réalisation des projets, dont les études pré-opérationnelles et opérationnelles sont en cours dans la perspective de démarrage des premiers travaux préparatoires.

Il s'agit :

- du prolongement du T1 vers le Val-de Marne qui reliera Noisy-le-Sec, Romainville, Montreuil, Rosny-sous-Bois et Fontenay-sous-Bois (avec création d'un double terminus à Bobigny Pablo Picasso et adaptation au nouveau matériel roulant des stations entre Bobigny Pablo Picasso et Noisy-le-Sec) ;
- de l'insertion urbaine d'un TCSP de type BHNS sur l'ex-RN3, dit TZen3.

Le Département accompagne également les travaux du Nouveau Grand Paris, notamment la réalisation des gares et ouvrages sous MOA de la Société du Grand Paris. Dans ce cadre, elle met à disposition des moyens internes, mène des études et réalise des travaux en anticipation, en réaction à des interventions ou pour le compte de la SGP, MOA du métro du Grand Paris Express.

Le Département est MOA et MOE des travaux d'aménagement de sécurisation des carrefours dans le cadre du PACT T1.

L'accompagnement de la réalisation du Grand Paris Express, sous MOA de la Société du Grand Paris, implique l'établissement de conventions entre le Département et la SGP, portant sur des études, des travaux et/ou des mesures d'exploitations et de gestion. Elles seront établies en 2019. Ces conventions portent notamment sur l'optimisation et le rétablissement de la régulation de la SLT et de Gerfaut 2 (La Courneuve) ; le dévoiement provisoire et la gestion en phase chantier de l'ex RN2 (Le Bourget) ; les mesures d'impacts et de veille pour l'ensemble des ouvrages d'arts départementaux situés sur le tracé de la ligne 16 (de Saint-Denis à Noisy-le-Grand) ; la réalisation et le transfert du nouvel ouvrage de franchissement du canal de l'Ourcq (Sevran).

Concernant le PACT T1, l'objectif en 2019 est de terminer l'ensemble des études et travaux de mise en sécurité (phases 1 et 2) des carrefours pour permettre à la RATP, MOA des aménagements des quais (adaptation au nouveau matériel) de débiter ses travaux à partir de 2020.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Réalisation des infrastructures de tramway et BHNS	Dépenses	0,082	0,076	0,291	0,351
	Recettes	0,057	0,010	0,197	0,250

En fonctionnement, les crédits proposés correspondent aux procédures administratives (contentieux, commission d'enquête...) et aux dépenses d'information et de communication liées aux opérations en cours (prolongement du T1 vers Val de Fontenay et TZen 3).

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Réalisation des infrastructures de tramway et BHNS	Dépenses	16,210	12,734	17,103	27,260
	Recettes	11,453	3,323	16,110	26,730

Action 3 : Amélioration de la circulation des bus

Objectifs de l'action

Conformément au PDU 2010, qui définit un nouveau cadre d'intervention pour l'amélioration de la circulation des bus, le Département ciblera ses efforts sur des actions en faveur des bus sur des tronçons et carrefours identifiés.

Le programme Points durs bus a pour objectif d'améliorer la performance du service public de transport assuré par les bus et financé, notamment, par le Département au titre de sa contribution au budget du STIF. Les aménagements types de voirie en faveur des bus sont des sas d'accès aux feux, des couloirs d'approche ou de franchissement des carrefours saturés en heure de pointe, des reconfigurations de voirie permettant de mieux organiser le stationnement et/ou de créer des voies réservées aux bus (hors T'zen et BHNS).

Dans ce contexte, le Département poursuivra la mise en œuvre d'un programme pluriannuel relatif à la résorption des points durs bus (Défi 7 du PDUIF), dont les premières études ont été engagées en 2013 et les premiers travaux ont été réalisés en 2015.

Contribuer à l'accessibilité du réseau de transports en commun pour les personnes à mobilité réduite constitue également un objectif stratégique de l'action renforcé par des moyens financiers supplémentaires accordés dans le cadre du Plan Mobilités durables.

S'agissant des études et travaux d'aménagement visant à la résorption des points durs bus, l'objectif du programme d'études 2019 est de poursuivre la constitution d'un vivier d'opérations en vue de résorber les points durs de circulation

et améliorer la régularité des lignes de bus principales sur le territoire de la Seine-Saint-Denis (lignes 301, 303, 249). En outre, des études de faisabilité sont en cours concernant les lignes 173, 268, 150 et 255, et un travail sur la régulation des carrefours est initié sur la ligne 170 à Aubervilliers. 2019 permettra d'évaluer ce dispositif et d'envisager son déploiement.

En matière d'accessibilité des transports, il s'agira de poursuivre le programme de mise en accessibilité aux Utilisateurs Fauteuils Roulants des arrêts de bus. L'objectif pour l'année 2019 est de réaliser environ 70 mises aux normes d'arrêts de bus sur RD.

Moyens de l'action

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Amélioration de la circulation des bus	Dépenses	3,192	3,892	2,167	0,900
	Recettes	1,001	1,156	1,002	0,770

Il est proposé de consacrer 0,700 million d'euros à la mise en accessibilité "Utilisateurs fauteuils roulants (UFR)" des arrêts de bus qui relèvent de la mise en accessibilité aux transports en commun des personnes à mobilité réduite. Ce programme est éligible au financement d'Ile de France Mobilités à hauteur de 75 %.

Action 4 : Franchisements

Objectifs de l'action

Cette action vise à traiter de manière cohérente les coupures urbaines touchant particulièrement les déplacements des piétons et des cycles, et des transports. Cette opération s'inscrit dans les objectifs du Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF).

Les études de projet se poursuivront en 2019, en lien avec la SOLIDEO, pour le franchissement de la Seine entre Saint-Denis et l'Ile Saint-Denis afin d'assurer la desserte du futur éco-quartier sur le territoire de l'Ile-Saint-Denis. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'accueil des JOP 2024, les sites desservis par l'ouvrage à l'Ile Saint-Denis et Saint-Denis accueillant le futur village olympique.

Les procédures réglementaires seront engagées par la SOLIDEO dans le cadre du dossier Village olympique afin d'obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation des travaux (déclaration d'utilité publique, autorisation environnementale).

La requalification du quai du Chatelier pour assurer la continuité des itinéraires cyclables s'inscrit également dans le cadre de ce projet.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Franchisements	Dépenses	-	-	0,017	0,007

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Franchisements	Dépenses	0,480	0,594	0,542	0,400
	Recettes	0,000	0,165	-	0,300

Programme : Circulations douces et cadre de vie

*Ce programme relève
de la Mission*

***Réseau routier et mobilité
durable***

Ce programme comporte trois actions :

- Développement des itinéraires cyclables et modes actifs,
- Accessibilité du réseau,
- Lutte contre les nuisances sonores

Objectifs du programme

L'attractivité du territoire départemental passe par l'amélioration du cadre de vie. La prise en compte systématique des enjeux environnementaux et de cadre de vie relatifs aux infrastructures routières du Département constitue une obligation réglementaire dans l'élaboration des projets.

Au-delà de cette obligation, le Département poursuit son engagement à travers plusieurs démarches volontaristes, notamment en matière de déplacements non motorisés et de lutte contre les nuisances phoniques.

Le Plan Mobilités Durables (PMD) voté par l'Assemblée départementale en juin 2016 est venu renforcer l'engagement du Département en faveur des mobilités actives, par la réalisation d'aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux favorisant la marche. Etudes et travaux seront poursuivis en 2019.

De fait, le domaine routier départemental est à la fois un levier et un terrain d'expérimentation pour les démarches d'amélioration globale de l'environnement :

- par le développement des modes actifs, déplacements non polluants,
- par le développement du recyclage et du réemploi de matériaux et la limitation de l'emploi de matériaux provenant de carrières,
- par la valorisation des berges de la Seine, de la Marne et des Canaux en lieux de promenade et qui sont aussi des refuges pour la biodiversité,
- par la dissimulation de réseaux aériens réalisés par les villes à l'occasion de travaux de réaménagement des Routes Départementales.

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- favoriser toutes les mobilités durables, réaliser les aménagements cyclables nécessaires pour renforcer l'offre en déplacements alternatifs à la voiture,
- contribuer au développement de la pratique cyclable en Seine-Saint-Denis à travers la création et l'aménagement d'infrastructures de qualité et l'animation d'un Comité départemental des modes actifs,
- lutter contre les nuisances sonores et visuelles,
- aménager les berges et améliorer le cadre de vie : les berges de la Seine et de la Marne notamment, quand elles constituent l'assise de propriétés départementales (routes, pistes cyclables, parcs) doivent être maintenues, confortées ou renforcées.

Les objectifs opérationnels et priorités pour 2019 seront de :

- poursuivre et accélérer le maillage du réseau cyclable départemental,
- faciliter la circulation des cyclistes à l'aide de dispositifs spécifiques aux carrefours,
- poursuivre l'aménagement et la mise en lumière de la piste du canal de l'Ourcq afin de valoriser cet axe structurant,
- poursuivre ces objectifs en concertation avec les acteurs des déplacements cyclables en Seine-Saint-Denis, collectivités (communes et intercommunalités), associations représentatives d'usagers,
- renforcer les actions de sensibilisation aux modes actifs dans les collèges, et renouveler les animations de sensibilisation à la pratique du vélo sur l'espace public via des associations locales,
- ouvrir les couloirs bus au vélo,
- diffuser le Guide des aménagements cyclables en Seine Saint Denis,
- poursuivre la mise en œuvre de la politique d'amélioration du cadre de vie des habitants,
- participer aux actions de maîtrise du bruit dans l'environnement,
- étudier la désimperméabilisation de surfaces de voirie sur chaque projet,
- calculer le bilan carbone précis de la Direction de la voirie et des déplacements dans le but de le réduire,
- évaluer les aménagements cyclables.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Investissement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Circulations douces et cadre de vie	Dépenses	5,889	3,906	6,590	3,050
	Recettes	0,529	0,568	1,500	0,400

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	3	3	0	0

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Développer les itinéraires cyclables						
		2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de kms d'itinéraires cyclables cumulés sur le réseau départemental (en Km)	cible	104,39	105	106	116	136	151
	réalisé	99,6	102,6	109,8	125,53	En cours	

Action 1 : Développement des itinéraires cyclables et modes actifs

Objectifs de l'action

Cette action constitue une priorité majeure du Département, formalisée dans le Plan Mobilités Durables. Ses objectifs sont les suivants :

- poursuivre la participation à l'émergence d'un réseau cyclable maillé et continu à l'échelle du territoire départemental, en veillant notamment à la résorption des points durs et coupures,
- poursuivre la sensibilisation et l'encouragement aux déplacements actifs dans les collèges,
- renforcer l'expertise modes actifs sur tous les projets d'aménagements pilotés ou suivis par le Département,
- animer un comité Mobilités actives, en relation avec les partenaires institutionnels, privés et associatifs regroupés dans un comité de suivi,
- privilégier une démarche de co-élaboration des projets, tant avec les communes qu'avec les associations d'usagers cyclistes.

Les objectifs opérationnels et priorités 2019 concernant le développement de la pratique cyclable seront les suivants :

- réaliser au moins 20 kms d'aménagements cyclables sur les routes départementales, et cela en concertation avec les acteurs des déplacements cyclables en Seine-Saint-Denis, collectivités (communes et intercommunalités), associations représentatives d'usagers etc.,
- renforcer les actions de sensibilisation aux modes actifs dans les collèges et renouveler les animations de sensibilisation à la pratique du vélo sur l'espace public via des associations locales,
- ouvrir les couloirs bus au vélo,
- poursuivre la réalisation des SAS vélo sur tous les carrefours à feux des voies départementales,
- poser les premiers panneaux Cédez le passage vélo sur les carrefours à feux des voies départementales,
- diffuser le Guide des aménagements cyclables en Seine Saint Denis,
- éclairer la piste du canal de l'Ourcq sur le tronçon manquant aux Pavillons-sous-bois.

Il faut souligner que des travaux d'aménagements cyclables seront systématiquement réalisés dans le cadre des projets de requalification de voirie (cf Programme Réseau routier), notamment le début de la requalification de la RD 301 à Pierrefitte et la requalification de l'ex RN 2 à Aubervilliers Pantin.

A titre expérimental, un enrobé solaire sera posé fin 2018 sur la piste cyclable du Canal de l'Ourcq, permettant de produire l'énergie solaire nécessaire au renforcement de l'éclairage sous un pont situé à Bobigny. L'année 2019 devra permettre les premières évaluations de cet aménagement.

Les travaux d'amélioration des conditions de circulation des piétons seront poursuivis en 2019, conformément aux objectifs du Plan Mobilités Durables (opérations de réfection, de désencombrement des trottoirs et de mise en accessibilité).

Moyens de l'action

Investissement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Développement des itinéraires cyclables et modes actifs	Dépenses	5,207	3,727	5,975	2,440
	Recettes	0,529	0,568	1,500	0,400

En investissement, 2,690 millions d'euros sont proposés pour le développement des modes actifs :

- 2, 520 millions d'euros au titre de l'aménagement d'itinéraires cyclables et modes doux,
- 170 000 euros au titre des aménagements favorisant la marche.

Action 2 : Accessibilité du réseau

Objectifs de l'action

La modernisation du patrimoine départemental s'adosse à une expertise et à une analyse fine de besoins en déplacements de tous les publics. Elle comprend toute action visant à rendre accessible le domaine public départemental et à favoriser les mobilités actives. La prise en compte des handicaps constitue ainsi l'une des préoccupations majeures de l'action départementale et se trouve au cœur des réflexions sur chaque aménagement.

L'équipement et la mise aux normes des traversées des voies départementales afin de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite se traduiront notamment par l'abaissement systématique des trottoirs aux traversées, par l'équipement en potelets et en bandes d'éveil à la vigilance. La sonorisation des traversées pourra être envisagée en lien avec les villes sur les sites les plus fréquentés avec, de manière expérimentale, des dispositifs de décomptes de temps d'attente pour les piétons.

Des études de diagnostics d'itinéraires et des travaux seront réalisés permettant l'amélioration des déplacements des piétons : mise aux normes de traversées, abaissements de trottoirs, renforcement des dispositifs dédiés aux déplacements des personnes handicapées, etc.

Des travaux seront engagés sur la RD30 à Drancy et sur la RD 115, de Pantin à Tremblay-en-France. Enfin, les travaux commencés sur la RD 30 se poursuivront en 2019.

Moyens de l'action

Cette action ne donne pas lieu à des dépenses directes.

Action 3 : Lutte contre les nuisances phoniques

Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action sont de :

- réduire à la source les nuisances sonores créées notamment par les routes départementales en réaménageant les voiries,
- réduire l'impact du bruit des routes départementales dans les zones identifiées comme prioritaires via l'opération anti-bruit,
- sensibiliser les publics vulnérables au risque auditif, dans les collèges notamment, mais aussi sensibiliser les agents aux conséquences du bruit, et informer sur les moyens de lutter contre les nuisances sonores,
- approfondir la connaissance sur le bruit, ses effets dans la ville, sa gestion dans le cadre des politiques publiques,
- mener des actions de rattrapage dans le cadre des compétences directes du Département en lien avec l'élaboration du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

Les objectifs opérationnels et priorités pour 2019 sont de :

- définir une nouvelle politique départementale de lutte contre les nuisances sonores,
- étudier chaque projet de voirie sous l'angle nuisances sonores et proposer des solutions pour faire diminuer le bruit,
- terminer l'opération anti-bruit fin 2020. Cette opération financée à 80 % par l'Ademe vise à isoler les logements du bruit routier par le remplacement des fenêtres donnant sur les axes prioritaires : l'ex-RN 3 à Pantin, Bondy, Les Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan ; l'ex-RN 2 Pantin, Aubervilliers, La Courneuve ; l'ex-RN 301 Aubervilliers, Stains ; l'ex-RN 1 Pierrefitte-sur-Seine et la RD 44 Aulnay-sous-Bois. Il s'agira d'isoler 140 logements en 2019 ;
- organiser 30 journées de formations de sensibilisation au bruit dans les collèges,
- organiser une formation interne sur la sensibilisation au bruit de chantier,
- étudier les conséquences du trafic sur le bruit et l'air dans le cadre de la convention air/bruit trafic avec Airparif et Bruitparif.

Moyens de l'action

Investissement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Lutte contre les nuisances phoniques	Dépenses	0,654	0,179	0,615	0,610
	Recettes	0,654	0,179	0,615	-

Les crédits prévus pour 2019 seront consacrés à la poursuite de la mise en œuvre des programmes expérimentaux d'isolations de façades mis en œuvre en partenariat avec l'ADEME.

Mission

Développement urbain

Programme

Aménagement et mobilités métropolitaines

Programme

Habitat et politique de la ville

Programme : Aménagement et mobilités métropolitaines

*Ce programme relève
de la Mission
Développement urbain*

Ce programme comporte quatre actions :

- Aménagement urbain,
- Prestations sociales de transport,
- Mobilité métropolitaine,
- Logistique innovante.

Objectifs du programme

Ce programme a pour objectifs de valoriser les atouts du territoire séquano-dionysien et de garantir l'utilité sociale réelle de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 (JOP 2024).

L'année 2019 sera notamment consacrée aux projets du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), dont la vocation est de mieux prendre en compte les enjeux de mixité sociale dans les territoires, en agissant non plus uniquement à l'échelle des communes mais à l'échelle intercommunale. Il s'agit ainsi de mieux prendre en compte les stratégies globales de l'habitat sur l'ensemble d'un territoire. Pour cela, les reconstructions de logements sociaux sont privilégiées en-dehors des quartiers prioritaires.

Au-delà des enjeux de logement et d'habitat, la rénovation urbaine concerne aussi des projets ambitieux pour les aménagements et les équipements publics, notamment scolaires. L'objectif est d'accompagner l'évolution de la ville, en particulier à proximité des futures gares du Grand Paris Express (GPE).

Il s'agit également de rattraper le retard du territoire en matière d'infrastructures de transports et de répondre aux besoins de déplacements des nouveaux habitants, en s'appuyant notamment sur une intermodalité performante et en facilitant le développement de tous les nouveaux modes de mobilité.

Enfin, les actions en faveur d'une logistique urbaine, qui répondent aux enjeux d'une transition écologique ambitieuse, seront poursuivies.

Les priorités 2019 seront les suivantes :

- poursuivre le suivi des projets d'opération des JOP 2024,
- poursuivre la réalisation du réseau de transport Grand Paris Express et des prolongements des lignes de métro 11, 12 et 14,
- poursuivre les études de pôles (La Courneuve 6 Routes, Pont de Bondy, Fort d'Aubervilliers...),
- réinterroger profondément la structure du réseau bus pour que ce dernier assure pleinement et efficacement son rôle complémentaire de desserte fine et de rabattement,
- suivre les partenariats avec les acteurs du territoire.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Aménagement et mobilités métropolitaines	Dépenses	49,102	49,492	49,949	50,486
	Recettes	-	0,003	-	-

Investissement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Aménagement et mobilités métropolitaines	Dépenses	11,325	11,551	23,622	12,864
	Recettes	-	0,030	4,621	0,085

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	35	20	12	3

Action 1 : Aménagement et urbain

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques et opérationnels pour l'année 2019 de cette action vont se décliner de la façon suivante.

- Réussir l'intégration métropolitaine de la Seine-Saint-Denis

Dans le cadre de l'accueil des JOP 2024, il s'agira de poursuivre les études de définitions de plusieurs projets intégrant des équipements olympiques : l'étude sur le secteur Marville-Ouest Valbon, à la suite de la définition en 2018 du scénario d'aménagement des espaces publics et de voirie ; l'étude sur le secteur Marville – Stains pour anticiper une accessibilité optimale au parc des sports et à la fan zone en 2024, depuis le nord du territoire ; l'étude sur le devenir des bretelles et délaissés autoroutiers.

Le pilotage des projets sous maîtrise d'ouvrage départementale est assuré directement par les directions.

Autour des projets de transports collectifs (Tramway, T'Zen, NGP, prolongement de lignes de métro), les objectifs sont les suivants :

- accompagner l'opération de résorption de l'habitat dégradé ORCOD IN à Clichy-sous-Bois, par l'Etablissement public foncier de la Région Ile-de-France. Il s'agira de valoriser les terrains dégagés par le bassin de rétention et au niveau des actuels logements de fonction du collège R. Rolland ;
- accompagner les projets de gares du Grand Paris Express (GPE) et du Tram 11 Express sur les sites gare du Fort d'Aubervilliers (ligne 15 Est), gare de La Courneuve-Six-Routes, le pont de Bondy et Le Bourget RER (Lignes 16 et 17), afin de contribuer à leur insertion urbaine et à la cohérence des aménagements de desserte des futures gares ;
- faire converger les orientations du projet de restructuration de la friche PSA à Aulnay-sous-Bois, à proximité d'une gare de la ligne 16 avec les intérêts du Département et notamment ses équipements impactés (voirie, bassin, collège éventuel). Porté par la Commune d'Aulnay-sous-Bois, une société d'économie mixte d'aménagement à opération unique devrait être constituée.

- Promouvoir une ville durable

Le Département poursuivra le travail sur l'amélioration des relations entre les parcs départementaux et le contexte urbain qui les environne.

- sur le parc Georges-Valbon, il s'agira de poursuivre le travail d'intégration des espaces publics aux dynamiques de projets sur la façade Marville ;
- sur le parc de la Bergère, il s'agira de poursuivre la réflexion sur le devenir du site de l'ancienne cité administrative, en articulation avec le projet de maîtrise d'œuvre de réaménagement du parc ;
- sur le parc du Sausset, en lien avec le projet porté par Aulnay sur PSA et l'étude de pôle engagée.

L'intégration urbaine des infrastructures autoroutières est un enjeu majeur pour le Département. C'est pourquoi il est prévu d'accompagner le Forum métropolitain sur le devenir des autoroutes. De plus, les réflexions initiées sur la reconversion possible des infrastructures routières et autoroutières et la programmation de nouveaux usages sur l'espace public et les délaissés de voiries seront poursuivies.

Sur le plan prospectif et suite à la finalisation de l'atlas du foncier départemental, il est proposé d'engager un Plan d'actions pour valoriser le foncier du Département non nécessaire à son activité.

Enfin, autour des deux plateformes aéroportuaires, de nombreux projets d'aménagement ont émergé avec un impact considérable sur le territoire. Le suivi des projets urbains sera poursuivi, en particulier concernant la maîtrise des nuisances sonores.

- Organiser les outils, projets et partenariats dans un contexte de gouvernance renouvelé

Pour approfondir la connaissance du territoire et de ses dynamiques, les travaux sur la base de données des projets d'aménagements, intégrée en 2017 au Système d'information géographique départemental seront poursuivis

Concernant les questions foncières, il est prévu :

- sur le secteur Tartres nord, site retenu dans l'appel à projets Inventons la Métropole du Grand Paris (IGMP), après la clôture de la concession d'aménagement conclue avec Séquano Aménagement, 2019 sera l'année de la cession du terrain au lauréat ;
- de travailler à la cession des parcelles départementales du site EIF, à Montreuil, également intégré à l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris », ainsi qu'à celles du site de l'ancien tribunal de Bobigny.

Concernant la mise en place des documents de planification urbaine, il est prévu de poursuivre le suivi et la participation à l'élaboration des Plans locaux d'urbanisme et des Plans locaux d'urbanisme intercommunaux, des 4 établissements publics territoriaux du département et de participer à leurs éventuelles modifications, ainsi qu'à l'élaboration du Schéma de cohérence territorial métropolitain.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Aménagement urbain	Dépenses	1,030	0,974	0,973	0,922
	Recettes	-	0,003	-	-

Investissement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Aménagement urbain	Dépenses	0,830	0,200	0,640	0,230
	Recettes	-	-	4,500	0

Action 2 : Prestations sociales de transport

Objectifs de l'action

Les objectifs opérationnels 2019 de cette action seront les suivants :

- suivre les prestations réalisées par Comutitres pour le compte du Département, pour la campagne 2018-2019, dans le cadre de la convention conclue avec Ile-de-France Mobilités en 2017,
- procéder au remboursement de 50 % du montant de la carte Imagine R pour les collégiens non boursiers porteurs de la carte Imagine R, qui répondent aux critères de demi-pension et de quotient familial, et qui en feront la demande,
- mener avec la Direction de la population âgées et des personnes handicapées (DPAPH) tous les échanges nécessaires avec Île-de-France mobilités et Comutitres, en particulier concernant la gestion du titre Améthyste, et mettre en œuvre la création d'un pass Séniors 93,
- prendre le relais de la DPAPH pour le renouvellement du nouveau marché de transport spécialisé et prendre en charge la gestion de l'ensemble des nouvelles offres de mobilité, avec le Bureau des mobilités métropolitaines.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Prestations sociales de transport	Dépenses	0,912	1,040	1,108	1,127

Action 3 : Mobilité métropolitaine

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques et opérationnels pour l'année 2019 de cette action se déclinent comme suit :

- Intégrer l'aspect mobilité durable dans les politiques d'aménagement et de l'espace public

Il s'agira de :

- piloter, co-piloter ou participer aux études d'intermodalité autour des gares du Grand Paris Express,
 - intégrer au-delà du périmètre de la gare elle-même, les enjeux d'aménagement : accès aux gares, intermodalité, insertion des gares dans l'environnement urbain, création de voies « pacifiées », intégrer la mobilité durable et les nouvelles mobilités dans les projets urbains en agissant sur les documents d'urbanisme.
- Contribuer à l'amélioration de la desserte en transports en commun de la Seine-Saint-Denis

Il est prévu de :

- poursuivre l'analyse prospective sur les besoins de liaisons bus à développer dans le cadre du Grand Paris,
 - améliorer l'intermodalité et les rabattements sur les gares du Nouveau Grand Paris,
 - contribuer à l'amélioration de la desserte bus en Seine-Saint-Denis à travers les restructurations et renforcements des réseaux sur l'ensemble du territoire,
 - mener une réflexion sur les nouvelles mobilités et leur mise en œuvre.
- Permettre à tous d'accéder à la mobilité

Il est prévu de participer aux réflexions sur la tarification et la billettique, et de proposer de nouveaux outils de mobilité aux personnes âgées et/ou en situation de handicap.

Les objectifs opérationnels 2019 sont les suivants :

- lancer une étude d'avant-projet pôle de La Courneuve 6 Routes suite à l'adoption du projet de pôle fin 2018,
- participer aux comités de pôles des lignes 16 et 17, ainsi que la ligne 15,
- organiser avec la Société du Grand Paris (SGP) des réunions afin de faire le point sur l'état d'avancement du projet et toutes ses interfaces avec les biens ou actions du Département,
- mener l'étude de pôle de la gare de Villepinte – Parc du Sausset afin d'améliorer l'intermodalité et faire de la gare une véritable entrée du parc,
- poursuivre les travaux des prolongements des lignes 11, 12 et 14 du métro,
- participer aux études de potentielles lignes de bus à haut niveau de service (BHNS ligne 15 et ex-RN 34),
- participer aux restructurations et aux améliorations du réseau de bus liées à la mise en service de nouvelles infrastructures (T4 en 2019) ou à l'évolution du territoire.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Mobilité métropolitaine	Dépenses	47,158	47,472	47,864	48,434

Investissement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Mobilité métropolitaine	Dépenses	10,495	11,351	22,922	12,534
	Recettes	-	0,030	0,121	0,085

Action 4 : Logistique innovante

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- favoriser le report modal vers le fer et la voie d'eau,
- préserver, conforter et développer des sites logistiques multi modaux,
- rationaliser l'organisation logistique et améliorer les performances environnementales du transport de marchandises.

Les objectifs opérationnels 2019 sont les suivants :

- poursuivre le travail sur le foncier logistique. Deux parcelles ont retenu l'attention des énergéticiens pour l'implantation de stations gaz naturel pour véhicule : la première est située à Saint-Denis et la seconde à Sevrans. En parallèle, le travail de recherche sur le foncier départemental se poursuit ;
- prendre en compte des livraisons de marchandises dans le projet de transformation de l'ex-RN2 en boulevard métropolitain,
- réaliser des expérimentations logistiques innovantes sur le territoire.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Logistique innovante	Dépenses	0,003	0,006	0,003	0,003

Investissement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Logistique innovante	Dépenses	-	0,001	0,060	0,100

Programme : Habitat et politique de la ville

*Ce programme relève
de la Mission
Développement urbain*

Ce programme comporte deux actions :

- Habitat durable et innovant,
- Politique de la ville.

Objectifs du programme

L'essentiel des actions habitat sera en 2019 intégré dans les missions du nouveau Service du logement et de l'hébergement de la Direction de la prévention et de l'action sociale (DPAS).

Ainsi, les missions relevant du programme Habitat et politique de la ville concerneront d'une part la politique de la ville et d'autre part le dispositif Chèque habitat écologique et citoyen Seine-Saint-Denis (CHEC SSD). Le suivi de la finalisation des actions relevant du Plan départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDHI) sera maintenu également.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Habitat et politique de la ville	Dépenses	0,556	0,444	0,438	0,405
	Recettes	0,005	0,615	-	-

Par ailleurs, 8 000 euros de dépenses de fonctionnement seront consacrés à l'Observatoire de l'habitat.

Investissement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Habitat et politique de la ville	Dépenses	11,991	7,186	4,741	3,084
	Recettes	0,038	0,006	0,050	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	24	14	10	-

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		2016	2017	2018	2019	2020
Dont OPAH/PDS	cible	1000	1630	2000		
	réalisé	1448	110	Année en cours		
Objectif		2016	2017	2018	2019	2020
PDHI	cible	70	150	85		
	réalisé			Année en cours		

Action 1 : Habitat durable et innovant

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action s'articulent autour de 2 axes stratégiques.

- Poursuivre le dispositif Chèque Habitat Ecologique et Citoyen (CHEC SSD)

A l'issue de la COP 21, le Président du Conseil départemental et les élus de la Seine-Saint-Denis se sont engagés en faveur de la transition écologique, un engagement qui s'est concrétisé par l'adoption par l'Assemblée départementale du Plan d'action pour la transition écologique 2017-2020 le 29 juin 2017.

Afin d'inciter et faciliter l'émergence de nouvelles pratiques citoyennes dans le parc privé existant, le Département s'engage aujourd'hui dans la création du dispositif Chèque habitat écologique et citoyen Seine-Saint-Denis » (CHEC SSD). Il s'agit d'une nouvelle forme d'accompagnement des initiatives des habitants du territoire désireux de faire évoluer positivement leur cadre de vie, et de s'inscrire concrètement dans des démarches de transition écologique et solidaire. Il permettra de valoriser, encourager et inciter à développer des actions innovantes, comme l'installation de nouveaux matériels, la création d'aménagements (végétalisation d'espaces collectifs, installation de garages à vélos sécurisés, prises électriques pour vélos ou voitures, aménagement de jardins partagés, de composteurs en pied d'immeuble etc). Il est prévu une aide financière pouvant atteindre 70 % du montant total des travaux, dans la limite de 20 000 euros par projet.

- Soutenir le Plan départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDHI)

Le PDHI mis en place à l'initiative du Département à titre expérimental en 2009, en complément de ses autres actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'habitat, est destiné à soutenir six communes qui s'engagent dans des opérations de résorption de l'habitat indigne ou insalubre, génératrices d'une production nouvelle de logements. Cinq conventions ont été signées avec les communes de Saint-Denis, Montfermeil, Aubervilliers, le Pré-Saint-Gervais, Saint-Ouen et leurs aménageurs. Le soutien du Département à ces opérations sera poursuivi en 2019.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Habitat durable et innovant	Dépenses	0,246	0,158	0,142	0,133
	Recettes		0,615	-	-

Investissement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Habitat durable et innovant	Dépenses	10,991	7,186	4,741	3,084
	Recettes	0,038	0,006	0,050	-

Action 2 : Politique de la ville

Objectifs de l'action

Le département de la Seine-Saint-Denis compte vingt quatre quartiers d'intérêt national et dix quartiers d'intérêt régional au titre du Nouveau programme de rénovation urbain (Cf. programme aménagement et mobilités métropolitaines). C'est le nombre de sites le plus important de France.

Le Département entend suivre tout particulièrement ce nouveau programme en participant aux Comités techniques et Comités de pilotage et toutes autres réunions de travail avec les partenaires car ce nouveau programme impacte fortement les différents équipements départementaux (crèches, protection maternelle et infantile etc.).

Il s'agira d'assurer au sein du Département une bonne coordination sur les problématiques d'impacts avec les directions concernées, ces dernières étant indispensables dans la définition des nouveaux projets.

L'année 2019 sera marquée par la finalisation des nouvelles conventions de renouvellement urbain et leurs signatures éventuelles. Le Département a saisi l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) afin de conclure un partenariat au titre d'une convention globale qui répertorie l'ensemble des équipements faisant l'objet d'un impact dû aux projets qui reconfigurent les quartiers.

En 2019, le Département va poursuivre son action dans le cadre des Contrats de ville signés en 2015 (soutien aux projets présentés par les associations et les communes). Il s'agira également d'évaluer les actions développées afin de permettre de souligner l'action du Département auprès des partenaires du Contrat de ville notamment lors de Comités Techniques et de Pilotage.

Enfin le Département poursuivra son soutien au centre de ressource Profession banlieue.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Politique de la ville	Dépenses	0,310	0,286	0,272	0,264
	Recettes	0,005	-	-	-

Investissement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Politique de la ville	Dépenses	1,000	-	-	-

Mission

Ecologie urbaine

Programme

Biodiversité et nature en ville

Programme

Assainissement

Programme

Qualité de l'environnement urbain

Programme : Biodiversité et nature en ville

Ce programme relève
de la Mission
Ecologie urbaine

Ce programme comporte trois actions :

- Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes,
- Accueil, intensification et diversification des usages, valorisation de la trame verte,
- Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages.

Objectifs du programme

La mise en œuvre du programme À vos parcs, programme d'investissement et de modernisation des parcs départementaux 2016-2020, adopté en séance du 29 septembre 2016, sera une des priorités majeures de ce programme en 2019.

Ce plan se décline en 4 axes stratégiques :

- renforcer les liens entre les parcs et la ville et améliorer leur accessibilité,
- intensifier et diversifier les usages pour faire des parcs des lieux de culture, de sport, et de loisirs,
- susciter les initiatives en offrant des espaces d'expression, de mises à disposition et développer de nouveaux modes de gestion,
- faire des parcs départementaux des laboratoires d'innovation sociale, écologique, et de gouvernance.

Les principaux objectifs opérationnels 2019 concernent les champs suivants :

- les projets d'extension et de modernisation des parcs,
- la replantation des grands alignements en ville,
- les travaux de grosses réparations et programmes récurrents en vue d'améliorer le confort d'usages,
- les travaux dans les espaces extérieurs des propriétés départementales,
- les études générales et biodiversité,
- l'accueil et la valorisation des parcs,
- l'entretien des parcs,
- l'entretien des arbres et continuités vertes,
- l'entretien des espaces extérieurs,
- le soutien aux partenaires.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Biodiversité et nature en ville	Dépenses	8,587	8,863	8,133	7,890
	Recettes	0,717	0,495	0,464	0,490

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Biodiversité et nature en ville	Dépenses	6,219	7,153	12,622	9,121
	Recettes	0,191	0,133	2,920	1,604

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	200	34	31	135

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Assurer la mise en œuvre du plan à vos parcs				
		2016	2017	2018	2019	2020
Part des opérations réalisées	cible			30 %	50 %	
	réalisé			30 % (année en cours)		
<p><u>Commentaire</u> : 90 opérations qui sont inscrites dans le plan À vos parcs (projets d'aménagement, nouveaux équipements, nouveaux services, innovations et expérimentations). En 2018, 30 % d'entre-elles avaient été réalisées.</p>						

Objectif		Etendre et rénover les parcs départementaux				
		2016	2017	2018	2019	2020
Surface ouverte	cible				Ouverture d'un hectare d'espace vert	
	réalisé					
<p><u>Commentaire</u> : Ouverture de nouveaux espaces verts dans le cadre du projet d'aménagement de la Fosse Maussoin.</p>						

Objectif		Diversifier l'offre de service dans les parcs				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'équipements neufs	cible				3	
	réalisé			7		
<p><u>Commentaire</u> : Il s'agit de différents types d'équipement (aires de jeux, parcours sportif)</p>						

Objectif		Innover et expérimenter dans les parcs				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible			AMIC Lil'o	Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt et d'un appel à projets	
	réalisé			AMIC réalisée été 2018, Mise à disposition du site en sept 2018		
<p><u>Commentaire</u> : AMIC en 2018 dans le cadre du projet lil'o sur la pointe de l'Ile Saint Denis L'appel à manifestation d'intérêt concerne le développement d'une activité agricole au parc du Sausset, et d'un appel à projets pour des prestations de service supplémentaires dans tous les parcs.</p>						

Action 1 : Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes

Objectifs de l'action

Le Schéma pour un environnement vert en Seine-Saint-Denis (SEVES), adopté en juillet 2013, a pour objectif de développer le réseau des parcs, de liaisons vertes et d'espaces végétalisés de l'ensemble des propriétés départementales, de renforcer le lien entre les parcs et la ville ainsi que l'accessibilité des parcs, et d'intensifier les usages.

Le 29 septembre 2016, l'Assemblée départementale a adopté le programme A vos parcs, dédié à la relance de l'investissement en faveur de la modernisation des parcs et de la trame verte départementale. Ce sont près de 54 millions d'euros qui seront consacrés, sur la période 2016-2020, à la modernisation des parcs et à leur mise en réseau.

Les priorités 2019 seront les suivantes :

- mener les études générales et les études pré-opérationnelles identifiées dans le programme A vos parcs et dans le SEVES,
- poursuivre la réalisation des grands projets de développement, d'ouverture et d'accessibilité des parcs départementaux,
- entretenir, renouveler, et développer le patrimoine arboré des rues départementales,
- poursuivre le projet du Chemin des Parcs,
- assurer la création, la rénovation et l'entretien des espaces départementaux gérés par la DNPB qui comprennent les espaces extérieurs des propriétés départementales.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes	Dépenses	1,439	1,355	1,352	1,342
	Recettes	0,035	0,031	0,010	0,030

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes	Dépenses	2,438	2,509	8,557	5,105
	Recettes	0,000	0,000	2,850	1,350

Action 2 : Accueil, intensification et diversification des usages, valorisation de la trame verte

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- améliorer les espaces existants pour accueillir plus tout en préservant mieux,
- assurer l'entretien des parcs départementaux en recherchant l'adéquation entre le niveau d'entretien et les besoins du public,
- développer la qualité de l'accueil pour accroître et fidéliser les publics,
- faire connaître les parcs et leurs animations,
- faire des parcs des lieux de découverte sportive ou culturelle,
- faire des parcs des lieux d'initiatives et d'innovation sociale,
- sensibiliser au développement durable à partir des parcs,
- accentuer le rôle social et citoyen des espaces et des lieux verts.

Les objectifs opérationnels 2019 sont les suivants :

- renforcer les équipements d'accueil et de loisirs (parcours sportifs, aires de jeux, buvettes),
- reprendre des ouvrages d'art,
- sécuriser (clôtures, remise en état des voiries, éclairage...)
- améliorer la biodiversité et le patrimoine végétal,
- installer le WIFI dans les Maisons des parcs,
- assurer la sécurité des matériels et installations mis à disposition des usagers dans les parcs et les espaces extérieurs des propriétés départementales,
- assurer un soutien logistique auprès de l'unité équestre de la Police nationale,
- poursuivre les mesures de fréquentation des parcs,
- déployer une nouvelle organisation pour l'accueil du public par les éco-gardes,
- développer la signalétique dans les parcs,
- rééditer le calendrier des parcs départementaux,
- faire évoluer le site internet,
- poursuivre la refonte des plans des parcs,
- lancer un appel à projet pour l'installation d'une activité agricole,
- poursuivre les partenariats autour de l'éducation populaire et de la culture,
- mener des actions en direction des jeunes, et notamment des parcours développement durable en direction des collégiens,
- mener des actions en direction des professionnels de l'enseignement,
- favoriser le partenariat avec les lycées professionnels du paysage,
- assurer des projets de médiation urbaine,
- soutenir des projets associatifs.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Accueil, intensification et diversification des usages, valorisation de la trame verte	Dépenses	6,898	7,270	6,710	6,478
	Recettes	0,683	0,494	0,464	0,460

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Accueil, intensification et diversification des usages, valorisation de la trame verte	Dépenses	3,596	4,472	3,907	3,825
	Recettes	0,191	0,088	0,035	0,215

Action 3 : Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages

Objectifs de l'action

Dans l'immense territoire urbain qu'est la Seine-Saint-Denis, la présence de nature participe du bien-être et de la bonne santé des habitants, en permettant d'améliorer le cadre de vie et de réduire les pollutions et les îlots de chaleur urbains.

Cette action est structurée autour des objectifs stratégiques suivants :

- identifier les enjeux de biodiversité urbaine du territoire et les partager,
- améliorer la qualité écologique de l'ensemble du territoire,
- promouvoir l'intelligence verte et les nouvelles pratiques de génie végétal,
- mobiliser et fédérer les acteurs et décideurs de l'aménagement et contribuer au développement de la nature en ville,
- soutenir le développement de la trame verte, la valorisation des paysages et contribuer à leur préservation,
- sensibiliser le public pour l'encourager à agir.

Les priorités sont les suivantes :

- dresser des états de référence pour la faune et la flore,
- élaborer les Plans de gestion des parcs départementaux,

- promouvoir des aménagements favorables à la nature en ville dans les projets d'aménagement,
- engager des actions innovantes pour l'intégration de la biodiversité dans le tissu urbain bâti,
- reconstituer des sols fertiles,
- assurer les continuités écologiques,
- diffuser et partager les expériences et expertises au titre du centre de ressources REVES (Ressources pour un environnement vert en Seine-Saint-Denis),
- participer aux projets de pôles verts,
- contribuer à la préservation sur le long terme de la trame verte,
- développer les actions d'éducation à la biodiversité partout sur le territoire de la Seine-Saint-Denis et dans les parcs départementaux,
- encourager l'implication et la participation de la population,
- poursuivre le développement d'outils de sensibilisation et de médiation.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages	Dépenses	0,250	0,250	0,070	0,070
	Recettes	0,035	-	-	-

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages	Dépenses	0,185	0,171	0,124	0,191
	Recettes	0,000	0,044	0,035	0,039

Programme : Assainissement

*Ce programme relève
de la Mission
Ecologie urbaine*

Ce programme comporte trois actions :

- Développement du patrimoine d'assainissement,
- Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements,
- Bâtiments, équipements et moyens généraux.

Objectifs du programme

Le réseau départemental compte environ 700 kms de collecteurs et de canalisations afin d'assurer le transport des effluents et la collecte des eaux, ainsi qu'un parc de 32 bassins totalisant 1,4 Mm3 de capacité de stockage. Le Département gère, par ailleurs, une partie du réseau du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP), qui représente 56 kms de collecteurs visitables et 13 kms de canalisations non visitables.

Pour mener à bien sa mission, une maintenance importante et régulière du réseau est nécessaire, par le biais :

- du curage préventif des ouvrages,
- d'investigations vidéos et à pédestres,
- d'échanges avec les communes afin d'affiner la connaissance des réseaux communaux pour avoir une approche complémentaire entre les différents réseaux d'assainissement,
- d'une analyse des branchements des particuliers pour éviter les interventions d'urgences et les désordres constatés en termes d'inondation et de flux polluants rejetés aux rivières,
- d'un dispositif de gestion en temps réel des écoulements.

Les moyens de ce programme correspondent au budget annexe d'assainissement. Les recettes sont principalement constituées de la redevance d'assainissement (incluse à la facture d'eau des usagers).

La politique d'assainissement s'inscrit dans les quatre orientations du schéma départemental d'assainissement 2014-2023 :

- assurer la pérennité du patrimoine départemental d'assainissement,
- lutter contre les inondations,
- maîtriser la qualité des rejets aux milieux aquatiques,
- développer une gestion solidaire de la ressource en eau et renforcer sa présence dans la ville.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Assainissement	Dépenses	11,739	11,319	12,125	11,920
	Recettes	6,108	6,065	5,284	5,640

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Assainissement	Dépenses	34,202	54,096	55,573	53,064
	Recettes	12,756	24,553	23,695	22,037

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	248	53	71	124

Objectifs prioritaires – Indicateurs

Objectif		Réhabiliter le réseau				
		2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de réseau (visitable et non visitable) réhabilité	cible	5,5 kms	5,5 kms	5,5 kms	5,5 kms	5,5 kms
	réalisé	7,2	7,9	Année en cours		
<u>Commentaire</u> : Depuis 2017, les travaux liés au développement des transports ont augmenté les chantiers et augmentent le linéaire réhabilité.						

Objectif		Contrôler les branchements				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de branchements investigués (ITV)	cible	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	réalisé	364	713	Année en cours		
<u>Commentaire</u> : La hausse du nombre de contrôles de branchements en 2017 est liée à des opérations globales (enquêtes sur des quartiers complets).						

Action 1 : Développement du patrimoine d'assainissement

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont de :

- lutter contre les inondations sur le territoire départemental,
- lutter contre la pollution des eaux, tant au niveau du fonctionnement quotidien du réseau qu'en période de pluie ou de rejets polluants d'origines diverses.

En 2019, un des objectifs sera d'engager des études prioritairement sur les secteurs séparatifs Marne pour répondre au contrat de bassin Marne et aux enjeux de baignade. De même, les chantiers du Grand Paris multiplieront les rejets d'eaux d'exhaures vers les réseaux d'assainissement, avec des enjeux sur le plan qualitatif et quantitatif. Des arrêtés d'autorisations de rejets seront élaborés en conséquence, en collaboration avec les partenaires (SIAAP...) afin de réglementer ces rejets.

Il est également prévu de consolider les partenariats avec les EPT dans le cadre du plan Seine (JOP 2024) afin de poursuivre le recensement des parcelles non conformes en vue d'inciter les propriétaires à réaliser la mise en conformité de leurs branchements. L'augmentation des dossiers en 2018 appelle une réorganisation de l'activité en 2019 de manière à respecter l'objectif de réduire, voire supprimer les différentes sources de pollution.

Dans ce même élan de suppression des non conformités, une réflexion sera menée sur la mise en conformité des logements collectifs et les bâtiments publics.

Dans le cadre du Plan investissement bassins, des études et travaux se poursuivront en 2019 sur les bassins du Rouailler à Livry-Gargan, de la Fontaine des Hanots à Montreuil, de Maurice Audin à Clichy-sous-Bois et du ru St-Baudile à Gagny.

Moyens de l'action

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Développement du patrimoine d'assainissement	Dépenses	8,891	14,663	16,400	13,985
	Recettes	2,161	7,759	7,042	8,141

Action 2 : Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont directement fixés par les orientations 1, 2 et 3 du schéma AUDACE :

- la connaissance et maintien en état du patrimoine d'assainissement : visite des ouvrages, auscultation, SIG assainissement,
- l'entretien du réseau d'assainissement : petits travaux de maçonnerie, curage,
- la réhabilitation du réseau d'assainissement : réparation des collecteurs et des équipements,
- la gestion des écoulements dans le réseau d'assainissement,
- la maîtrise des ruissellements dans le cadre des opérations d'aménagement.

Pour 2019, des études et travaux de dévoiement et de renforcement du réseau d'assainissement départemental liés aux grands projets de transport, dont ceux du Grand Paris Express, auront un impact sur le service d'assainissement.

Le schéma AUDACE fixe les objectifs de fiabilisation et de développement pour la gestion des eaux :

- éviter les débordements du réseau (temps sec et temps de pluie), en tirant le meilleur parti de la gestion automatisée des équipements,
- transporter toutes les eaux usées vers les usines d'épuration,
- réduire l'impact des rejets par temps de pluie (EP et UN) sur les rivières,
- adapter la gestion aux exigences de sécurité et d'environnement urbain.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	Dépenses	9,945	9,677	10,194	10,111
	Recettes	5,985	5,934	5,204	5,560

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	Dépenses	24,390	38,375	37,207	37,162
	Recettes	10,595	16,794	16,653	13,896

Action 3 : Bâtiments, équipements et moyens généraux

Objectifs de l'action

L'objectif de cette action est double :

- mettre à la disposition des personnels de la Direction de l'eau et de l'assainissement (DEA) les moyens nécessaires à l'activité des services et à la sécurité des agents dans le respect des normes de préservation de l'environnement et dans une optique de développement durable,
- gérer les bâtiments dans une optique de développement durable.

En partenariat avec la Direction des bâtiments et de la logistique, 2019 verra la livraison du bâtiment de la cour technique et le retour des agents délocalisés durant plusieurs mois à Bobigny.

Une réflexion de réorganisation de la DEA pourrait amener en 2019 à modifier le périmètre des services, notamment le Service de la logistique et des ressources.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Bâtiments équipements et moyens généraux	Dépenses	1,794	1,643	1,931	1,809
	Recettes	0,123	0,131	0,080	0,080

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Bâtiments équipements et moyens généraux	Dépenses	0,921	1,058	1,966	1,918

Programme : Qualité de l'environnement urbain

Ce programme relève
de la Mission
Ecologie urbaine

Ce programme comporte deux actions :

- Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines,
- Gestion des réseaux pluviaux.

Objectifs du programme

Les actions de ce programme sont réduites du fait du transfert des activités relatives à l'écologie urbaine à la Délégation à la transition écologique (DTE). Les actions menées par la DEA sont liées aux contributions à l'Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs et aux redevances perçues par les Voies Navigables de France.

Par ailleurs, une étude en interne permettra de réaliser un « Bilan Carbone ». Par ailleurs, des agents seront formés à l'analyse du cycle de vie. La « calculCarbone » spéciale construction de bassins sera opérationnelle courant 2019 pour permettre quantifier les émissions de gaz à effet de serre (GES) de ces chantiers.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Qualité de l'environnement urbain	Dépenses	3,838	2,808	3,172	2,682
	Recettes		0,000	0,692	0,792

Investissement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Qualité de l'environnement urbain	Dépenses	-	-	0,018	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	27	12	6	9

Action 1 : Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines

Objectifs de l'action

Du fait de la création de la Délégation à la transition écologique (DTE), le périmètre de cette action se limite à la gestion des eaux superficielles et souterraines et se traduit de façon opérationnelle par la lutte contre les inondations.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines	Dépenses	1,808	1,891	1,735	1,562

Ces moyens correspondent aux contributions pour la lutte contre les inondations en collaboration avec les partenaires concernés par l'activité.

Action 2 : **Gestion des réseaux pluviaux**

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont présentés dans l'action 2 « Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements » du programme « Assainissement ».

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Gestion des réseaux pluviaux	Dépenses	1,000	1,281	1,282	1,120
	Recettes	0,000	0,692	0,692	0,792

Ces moyens correspondent aux contributions entre le Budget principal et le Budget annexe.

Mission

Supports internes

Programme

Bâtiments départementaux

Programme

Logistique

Programme

Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

Programme

Secrétariat général

Programme : Bâtiments départementaux

*Ce programme relève
de la Mission
Supports internes*

Ce programme comporte quatre actions :

- Construction, rénovations lourdes,
- Travaux de modernisation et grosses réparations,
- Entretien, maintenance,
- Fluides.

Objectifs du programme

Le Département développe une forte ambition en matière de transition écologique. La Direction des bâtiments et de la logistique s'inscrit dans cette orientation, mettant en œuvre une politique d'investissement ambitieuse.

Les volets énergétiques, environnementaux et numériques, ainsi que les aspects liés à la sécurité, à la réglementation sanitaire et à l'accessibilité sont systématiquement pris en compte lors des études pour la réalisation de projets de constructions neuves ou de rénovations lourdes.

La Direction poursuit également les programmes récurrents de modernisation et de grosses réparations dans le cadre d'un travail conjoint avec les directions gestionnaires, et veille à la qualité de l'entretien quotidien des sites départementaux. Elle construit ainsi son programme bâtiminaire en prenant en compte les aspects suivants : service, transition énergétique, environnement, sécurité, accessibilité et innovation numérique.

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- améliorer l'accueil de tous les publics et mettre en œuvre l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP),
- accompagner les grands investissements départementaux,
- moderniser la gestion des données patrimoniales,
- moderniser les pratiques en conduite d'opération,
- améliorer les conditions de travail,
- réaliser les expertises nécessaires à la mise en place d'un diagnostic technique relatif à l'état et au maintien du patrimoine bâti, ainsi qu'à son optimisation,
- prendre en compte les spécificités liées au Grand Paris,
- intégrer dans les marchés de travaux de déconstruction la valorisation des produits de démolition,
- mettre en œuvre les programmes pluriannuels d'investissements,
- piloter et conduire le suivi de la réalisation des travaux,
- assurer la pérennité du patrimoine bâti et son bon fonctionnement, selon la réglementation en vigueur,
- définir une politique de maintenance efficace,
- améliorer la performance énergétique des bâtiments prévus en rénovations lourdes, en nouvelles constructions ou en TMGR,
- renforcer le suivi des contrats d'exploitation,
- améliorer la gestion des contrats énergétiques,
- augmenter la part d'autoproduction des énergies renouvelables.

Priorité est donnée aux actions correctives répondant aux exigences réglementaires en matière de sécurité et d'accessibilité, à l'amélioration des conditions d'accueil et de travail des agents et à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Bâtiments départementaux	Dépenses	7,743	8,178	8,904	8,150
	Recettes	1,658	1,380	1,350	1,200

Investissement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Bâtiments départementaux	Dépenses	16,011	26,397	20,900	14,530
	Recettes	6,115	7,853	9,320	8,151

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	48	20	28	0

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Adapter la forme des marchés de travaux selon la nature du besoin (récurrent, urgent, opération spécifique)				
	2015	2016	2017	2018	2019
Étapes de réalisation	Dans le cadre du Plan petite enfance et parentalité (PPEP), Identification des types d'opérations spécifiques relevant de marchés distincts				
Part du budget consommé en marchés à bons de commandes	72 %	74 %	25 % (au 31 août 2017)	Cible ≤ 30 %	Cible ≤ 30 %
<u>Commentaire</u> : L'enjeu actuel consiste à maîtriser les consommations en bons de commande en travaillant sur la définition des besoins.					

Objectifs	Maîtriser les consommations énergétiques des bâtiments départementaux			
	2016	2017	2018	2019
Étapes de réalisation	Elaborer un nouveau marché de contrats gaz mutualisant les sites après avoir défini la stratégie d'achat et le profil de consommation		Renforcer le suivi de l'énergie	Mettre en place un suivi des consommations d'eau par bâtiment
	Renforcer le suivi d'exploitation			
	Renégocier les conditions de fourniture d'énergie après réalisation de travaux de réhabilitation énergétique			Mise en concurrence des fournisseurs
Economies d'énergie	5 %	5 %	5 %	5 %
<u>Commentaire</u> : Il s'agit de suivre la ligne de conduite énoncée dans le « paquet énergie climat » adopté par l'Union européenne en décembre 2008 et révisé en octobre 2014 : réduire de 20 % les gaz à effet de serre (année de référence 2013), réduire de 20 % la consommation d'énergie (chauffage, électricité...) - (année de référence 2013) et porter à 20 % la part des énergies renouvelables (année de référence 2013)				

Action 1 : Construction, rénovations lourdes

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- accompagner les grands investissements départementaux : Plan petite enfance et parentalité (PPEP), Plan « A vos Parcs », plan piscines, transition écologique, PPI Préfecture, et indirectement le développement des transports (relogement DEA)...
- moderniser la gestion des données patrimoniales : stratégie foncière et immobilière, renouvellement des outils numériques ...

- moderniser les pratiques en conduite d'opération en renforçant les étapes de définition du besoin et de cadrage initial, en développant l'ingénierie financière et la rigueur vis-à-vis des orientations validées, en initiant et portant des méthodes de travail transversales,
- améliorer les conditions de travail (lutter contre l'usure professionnelle et l'absentéisme) et l'accueil de tous les publics.

Moyens de l'action

Investissement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Construction, rénovation lourdes	Dépenses	7,358	16,570	16,435	8,125
	Recettes	5,565	6,570	8,720	7,871

Action 2 : Travaux de modernisation et grosses réparations

Objectifs de l'action

Le principal objectif stratégique de cette action est d'assurer la conservation, le bon fonctionnement et la modernisation des bâtiments départementaux. Il s'agit de :

- réaliser les expertises nécessaires à la mise en place d'un diagnostic technique relatif à l'état et au maintien du patrimoine bâti, ainsi qu'à son optimisation aussi bien sur la mise en œuvre que sur la vie du bâtiment à travers les consommations de fluides,
- piloter et conduire le suivi de la réalisation des travaux,
- mettre en œuvre les programmes pluriannuels de travaux d'investissements (PPI),
- intégrer dans les opérations de travaux le réemploi, via notamment la valorisation des matériaux déposés,
- prendre en compte les spécificités liées au Grand Paris.

Les objectifs opérationnels 2019 sont les suivants :

- Sur le volet accueil des usagers et accessibilité :
 - prendre en compte les travaux liés à la mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments, en lien avec le projet AD'AP,
 - refondre les accès et les accueils des immeubles Picasso et Colombe,
 - continuer l'installation de prises d'alimentation pour recharger les véhicules électriques sur les sites sociaux,
 - installer le WIFI dans les bâtiments sociaux et centraux (sites pilotes CSS de Dugny/Le Bourget, La Courneuve et Montreuil) à destination des usagers et des agents,
 - mettre à disposition les toitures terrasses des bâtiments départementaux pour le développement des énergies renouvelables,
 - mettre en place une signalétique lors des opérations de TMGR, TMGR+ et RL indiquant la nature des travaux, la durée et le montant.
- Sur le volet amélioration des conditions de travail :
 - aménager les nouveaux locaux dans le cadre de la réorganisation de la DBL,
 - reloger les circonscriptions du service social du Blanc Mesnil et d'Aulnay sous Bois,
 - moderniser les installations de CVC de la Préfecture,
 - déployer le plan LED sur les immeubles de Picasso et Colombe.

Moyens de l'action

Investissement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Travaux de modernisation et grosses réparations	Dépenses	8,653	9,827	4,485	6,405
	Recettes	0,550	1,283	0,600	0,280

Action 3 : Entretien, maintenance

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- assurer la pérennité du patrimoine bâti et son bon fonctionnement, selon la réglementation en vigueur,
- suivre les opérations de travaux consécutives aux contrats obligatoires d'exploitation et de maintenance,
- lever toutes les réserves des observations faites dans les rapports de contrôles périodiques obligatoires,
- assurer la veille réglementaire du patrimoine bâti,
- suivre l'ensemble des contrats réglementaires et périodiques obligatoires (CVPO),
- définir une politique de maintenance efficace,
- mener des actions préventives.

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- conventionner avec le Laboratoire central de la préfecture de police de la Ville de Paris pour la réalisation des diagnostics de la qualité de l'air dans les crèches,
- répondre aux prescriptions des rapports des agents chargés des fonctions d'inspection (ACFI) et assurer un suivi en partenariat avec les directions concernées,
- organiser le calendrier d'interventions sur les CVPO et assurer la levée des observations,
- réaliser un bilan des interventions 2018 de la régie sur les sites centraux afin de mettre en cohérence le marché multiservices,
- améliorer la communication envers les usagers internes.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Entretien, maintenance	Dépenses	3,613	3,550	4,228	4,038
	Recettes	1,053	1,299	1,000	0,850

Action 4 : Fluides

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- connaître et maîtriser les consommations d'énergie et d'eau sur le patrimoine bâti,
- améliorer la gestion des contrats énergétiques et diminuer les coûts fixes,
- augmenter la part d'autoproduction des énergies renouvelables,
- améliorer la performance énergétique des bâtiments prévus en rénovations lourdes ou nouvelles constructions.

Les objectifs opérationnels 2019 sont les suivants :

- concernant la transition écologique : être force de proposition pour développer les énergies renouvelables et les partenariats, tester des solutions innovantes et mettre en œuvre le plan action de la Collectivité et déployer le plan Led sur les bâtiments de Picasso et Colombe ;
- concernant l'exploitation : mettre en place des retours d'expériences sur les équipements rénovés afin de connaître les gains énergétiques des nouvelles installations, mettre en place des retours d'expériences afin de capitaliser les nouveaux équipements énergétiques vis à vis de l'utilisation finale et associer les usagers internes aux bonnes pratiques d'utilisation du bâtiment (communication, challenge...),
- concernant le bilan consommation crèches et logements de fonction : effectuer des bilans de facturations des agents logés : ajustements des consommations estimées, retour sur la facturation et réaliser des expérimentations pour comprendre les usages de l'eau et optimiser les consommations,
- concernant la consommation : mettre en place un bilan de saison de chauffe annuel et mettre en place un suivi des consommations d'eau par bâtiment,
- concernant les coûts : continuer l'optimisation des coûts notamment via l'ajustement des puissances souscrites et mettre en concurrence les fournisseurs.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Fluides	Dépenses	4,130	4,629	4,676	4,472
	Recettes	0,605	0,081	0,350	0,350

Programme : Logistique

*Ce programme relève
de la Mission
Supports internes*

Ce programme comporte quatre actions :

- Logistique liée aux locaux,
- Logistique liée à l'exercice des missions,
- Véhicules et déplacements,
- Restauration des agents.

Objectifs du programme

En tant que Direction support, la Direction des bâtiments et de la logistique soutient les Directions qui ont en charge la mise en œuvre des politiques publiques en faveur des Séquano-Dionysiens, à travers la mise à disposition de bâtiments et de moyens logistiques. Dans un souci d'efficacité, elle veille à améliorer la qualité de ses prestations et la prise en compte des demandes qui lui sont adressées.

Elle porte une attention particulière aux nombreux projets en lien avec l'engagement du Département dans une démarche de transition énergétique et numérique.

Le programme logistique se construit en prenant en compte les enjeux énergétiques, environnementaux, de sécurité, d'accessibilité et d'innovation numérique.

Ses objectifs stratégiques sont les suivants :

- améliorer l'accueil des usagers,
- garantir la sécurité et l'hygiène/propreté sur les sites,
- veiller à l'emploi de produits respectueux de l'environnement et de la santé pour l'entretien des locaux,
- ajuster les prestations de gardiennage au strict besoin,
- assurer la mise à disposition des prestations relatives à l'aménagement, l'agencement et l'entretien des lieux de travail,
- internaliser les impressions de documents de communication pour les événements ponctuels,
- adapter l'offre interne en fonction des enjeux de transition écologique,
- centraliser les achats de produits manufacturés courants sur catalogue en veillant à leur approvisionnement et en prenant en compte les enjeux d'optimisation de moyens,
- internaliser la reprographie des documents volumineux,
- poursuivre le plan de rajeunissement et de verdissement,
- réduire les coûts de roulage, de maintenance et de carburant par la réduction de la flotte et la maîtrise des déplacements,
- reprendre en régie la maintenance des véhicules électriques,
- mettre à disposition des agents les moyens matériels de déplacement,
- mettre en œuvre des dispositions pour limiter la sinistralité des véhicules en pool,
- renforcer l'exemplarité de la collectivité dans ses choix de mobilité des agents,
- développer l'offre des produits biologiques, de saison, inscrits dans une logique de circuits courts ou issus du commerce équitable,
- maîtriser la charge nette de la restauration des agents départementaux,
- offrir aux agents départementaux un repas équilibré de qualité et dans de bonnes conditions de confort.

Les objectifs opérationnels 2019 seront les suivants :

- concernant la logistique liée aux locaux, la réévaluation des besoins de nettoyage en site centraux, la rationalisation des dépenses de gardiennage et l'amélioration de l'accueil de tous les publics et des conditions de travail ;
- concernant la transition écologique et numérique, l'incorporation de la transition écologique dans toutes les missions de la DBL ;
- concernant les enjeux de rationalisation et de verdissement de la flotte, la poursuite de la diminution du nombre total de véhicules et la mise en œuvre de l'objectif que la moitié de de cette flotte soit constituée de véhicules propres en 2021 ;
- concernant la logistique liée à l'exercice des missions, les efforts portent sur l'amélioration de la performance des services rendus aux agents départementaux.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Logistique	Dépenses	14,315	13,316	12,289	12,030
	Recettes	0,587	0,173	0,130	0,020

Investissement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Logistique	Dépenses	2,310	0,375	0,620	0,670

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	252	42	78	132

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectifs		Assurer la continuité de l'accueil téléphonique au standard et centre de contact du Département				
		2015	2016	2017	2018	2019
Taux d'appels aboutis	Cible	60 %	60 %	60 %	40 %	40 %
	Réalisé	28 %	18 %	17 % (fin juillet 2017)	21 % (année en cours)	

Commentaire : En 2019, il est difficilement envisageable d'intégrer de nouvelles prestations au centre de contact. Les difficultés de stabilisation des effectifs opérationnels et de formation des personnels recrutés conduisent à revoir les objectifs. L'objectif prioritaire est d'améliorer le taux de réponses abouties afin d'envisager un élargissement du périmètre des prestations couvertes.

Gestion des déchets					
Objectif Qualité	Indicateur associé	Résultat 2017	Cible 2018	Cible 2019	Analyse
Diminuer le volume de déchets produits	Évolution du volume de déchets produits (Département + zoom DBL) par type de déchet / Sites centraux	Taux d'évolution 2015/2017 -19 %	-8 % par rapport à 2015	-10 %	La cible à 2020 est -10 %. Le renouvellement du marché collecte et traitement des déchets prévu début 2019 avec la mise en place du tri 5 flux permettra une meilleure maîtrise du tri à la source
Augmenter le taux de valorisation des déchets	Taux de valorisation des déchets par type de déchet	40 % des déchets valorisés	50 % par rapport à 2015	60 %	La cible à 2020 est 65 %
	Suivi des dépôts en déchetterie	Taux d'évolution 2015/2017 -77 %	-25 % par rapport à 2015	-40 %	La cible à 2020 est -50 %. Suivi à améliorer par le biais du tableau de suivi des déchets avec critères réglementés et obligatoires en cours d'élaboration (stagiaire juin/sept 2018)

Objectifs		Diminuer les consommations de papier					
		2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux d'évolution du nombre de ramettes de papier livrées	Cible	Stabilisation	- 5 %	Stabilisation	- 20 %	- 20 %	Stabilisation
	Réalisé	- 14,5 %	- 3,10 %	- 12 %	- 14 %	Année en cours	

Commentaire : Les objectifs de réduction de consommation de papier ont été conséquents ces dernières années. Une des pistes à suivre pour continuer à baisser la consommation est dans la gestion des copieurs multifonctions par l'installation de cartes à code. Parallèlement, la qualité des papiers recyclés évoluant, leurs usages peuvent être élargis sans compromettre la fiabilité des outils d'impression. Leur coût unitaire étant légèrement plus important, l'inscription budgétaire n'est pas mécaniquement réduite dans les mêmes proportions que les gains de consommation. Le véritable enjeu pour atteindre ces objectifs est l'appropriation de la démarche par tous les agents du Département. Cela s'appuiera sur un partenariat DINSI – DBL afin de suivre et comprendre les usages, de développer les solutions numériques de substitution et de mener les actions de sensibilisation

Objectifs		Diminuer les consommations de carburant					
		2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux d'évolution de la consommation de carburant	Cible	- 5 %	- 5 %	-8 %	- 10 %	- 10 %	- 5 %
	Réalisé	- 7 %	- 11,5 %	- 13 %	- 8,7 %	Année en cours	

Commentaire : La consommation annuelle de carburant est en baisse constante depuis 5 ans. Néanmoins, la hausse régulière des prix des carburants et la suppression progressive des véhicules diesel qui consomment moins ont pour conséquence un tassement voire une augmentation des coûts des carburants. Pour 2019, une baisse de 5 % des consommations de carburant est la cible envisagée.

Objectifs		Diminuer le nombre de véhicules du parc automobile thermique					
		2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de véhicules du parc automobile (fin d'année)	Cible	-	827	788	763	723	683
	Réalisé	852	813	788	763	Année en cours	

Commentaire : L'objectif 2015-2017 de réduction de - 25 véhicules par an a été atteint, la flotte des véhicules a été réduite de plus de 100 véhicules en 4 ans, depuis 2013. Conformément aux nouveaux objectifs fixés dans le cadre d'un plan quadriennal, le retrait d'au moins 40 véhicules par an va être organisé dans le but d'être sous le seuil des 600 véhicules de liaison en 2021.

Objectifs		Acquisition de véhicules électriques dans le cadre du plan de renouvellement du parc					
		2015	2016	2017	2018	2019	
Nombre de véhicules électriques acquis et à acquérir	Cible	35	35	25	17	25	
	Réalisé	40	59	14	Année en cours		
Nombre de véhicules hybrides acquis et à acquérir	Cible	-	0	5	9	0	
	Réalisé	-	13	0	Année en cours		
Total cumulé des véhicules électriques et hybrides acquis	Réalisé	108	180	14	Année en cours		
Part des véhicules électriques et hybride dans la flotte du département	Cible	20 % de la flotte				50 % d'ici 2021 (budget 500 K€ / an)	
	Réalisé	13 %	22,5 %	25 %	Année en cours		

Commentaire : Depuis 2013, le Département a fait le choix de s'orienter vers la mobilité électrique en mettant à profit notamment les bonus écologiques consentis par l'Etat (6 300 € puis 6000 € depuis 2017) pour l'acquisition d'un véhicule électrique. L'objectif fixé de 20 % de véhicules propres (électriques et hybrides) fin 2017 a été dépassé en 2016 sous l'action du PPI exceptionnel. Le nouvel objectif fixé de 50 % des véhicules de liaison de la flotte propres d'ici 2021 va imposer une accélération du plan d'électrification des sites et une augmentation du déploiement des bornes de recharge.

Action 1 : Logistique liée aux locaux

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- assurer la mise à disposition des services départementaux des prestations relatives à l'aménagement, l'agencement et l'entretien des lieux de travail,
- améliorer l'accueil des publics (prise en compte des individus et de la diversité),
- garantir la sécurité et l'hygiène/propreté sur les sites.

Les priorités 2019 seront les suivantes :

- le lancement de l'activité des régisseurs des bâtiments.
- concernant l'accueil physique et téléphonique, l'amélioration de la qualité du service rendu et de l'accessibilité des bâtiments,
- concernant la sécurité des biens et des personnes, la formation sur site des chefs d'établissement,
- la mise en place de la gestion des 5 flux de déchets (papier/carton, métal, plastique, verre, bois) conformément à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui encourage notamment à la réduction des déchets à la source, leur tri et leur valorisation.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Logistique liée aux locaux	Dépenses	8,868	8,107	7,292	7,154
	Recettes	0,101	0,000	0,050	-

Investissement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Logistique liée aux locaux	Dépenses	0,818	0,281	0,120	0,170

Action 2 : Logistique liée à l'exercice des missions

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- centraliser les achats de mobiliers et matériels de bureau ainsi que de produits manufacturés courants sur catalogue (papier, fournitures, produits d'entretien, vêtements et équipements de protection individuelle),
- veiller à leur approvisionnement, en prenant en compte les enjeux d'optimisation des moyens et de développement durable,
- adapter l'offre interne en fonction de l'évolution des besoins, des enjeux de transition écologique, de l'objectif de maîtrise des coûts, des évolutions techniques et réglementaires,
- gérer en lien avec les directions les dotations vestimentaires ainsi que les équipements de protection individuelle (EPI), pour tous les agents de la collectivité, en fonction des métiers,
- assurer la dotation de sécurité dès l'arrivée d'un agent, en lien avec le PPRS,
- internaliser la reprographie des documents volumineux, notamment en couleur, dans l'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- internaliser le travail pré-pressé pour les documents nécessitant des finitions spécifiques ainsi que la reprographie haute qualité.

Les objectifs opérationnels 2019 seront les suivants :

- distinguer les achats nécessitant une expertise de prescription (par exemple vêture, produits lessiviels,...) de ceux plus courants (fournitures de bureau),
- créer le magasin et optimiser les stocks tampon,
- réajuster la délibération concernant la vêture en fonction de l'évolution des métiers et de la réglementation,

- simplifier les procédures pour la vêtue, notamment en réduisant les étapes de validation et en donnant accès aux usagers à un catalogue en ligne, tout en veillant à respecter les orientations générales, notamment dans une logique de transition écologique et de maîtrise des coûts,
- mettre en production dans PILOT les demandes de vêtements et EPI,
- développer la polyvalence entre les instructeurs permettant d'assurer une fluidité de service,
- poursuivre l'internalisation des prestations d'impression,
- contribuer à réduire les consommations de papier de l'ensemble de la collectivité.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Logistique liée à l'exercice des missions	Dépenses	1,355	1,652	1,232	1,226

Investissement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Logistique liée à l'exercice des missions	Dépenses	-	0,021	0,000	-

Action 3 : Véhicules et déplacements

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- mettre à disposition des agents les moyens matériels adaptés à leurs déplacements professionnels,
- renforcer la politique de mutualisation des véhicules par pool en l'étendant aux sites extérieurs,
- renforcer le plan de rajeunissement, de verdissement et de réduction du volume de la flotte automobile,
- réduire la sinistralité des véhicules en pool sur les sites centraux,
- réduire les coûts de roulage (maintenance et carburant) par le rajeunissement, la réduction de la flotte et la maîtrise des déplacements,
- revoir la politique d'attribution et lancer une réflexion sur la mutualisation et l'optimisation des parkings des sites centraux pour les véhicules personnels des agents,
- répondre aux demandes de transport avec chauffeurs,
- assurer les livraisons de plis ou petits colis de moins de 5 kg et la distribution de documents,
- suivre l'utilisation du marché de location d'autocar avec chauffeur.

Les objectifs opérationnels seront les suivants :

- préparer le déménagement du garage départemental à Rosny-sous-Bois,
- remplacer au moins 30 véhicules thermiques par des véhicules électriques,
- terminer la mise en œuvre du dispositif de réservation en ligne sur les sites extérieurs DEF- DPAS,
- accélérer le déploiement des bornes de recharge et le processus d'électrification des sites,
- démarrer le projet de mise en œuvre du dispositif de télématique embarquée et géo localisation,
- mettre en place un dispositif informatique de gestion des dégradations pour limiter la sinistralité des véhicules en pool,
- organiser la vente et la réforme d'au moins 70 véhicules.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Véhicules et déplacements	Dépenses	0,965	0,921	1,075	1,041
	Recettes	0,031	0,060	-	-

Investissement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Véhicules et déplacements	Dépenses	1,492	0,074	0,500	0,500

Action : **Restauration des agents**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- offrir aux agents départementaux un repas équilibré, de qualité et dans de bonnes conditions de confort,
- développer l'offre des produits biologiques, de saison, inscrits dans une logique de circuits courts ou issus du commerce équitable,
- garantir les conditions d'hygiène et de sécurité dans les restaurants des sites centraux Picasso et Colombe,
- analyser au cas par cas les demandes d'accès à des sites de restauration sur les sites extérieurs et proposer lorsque cela est possible des alternatives au portage de repas (continuer à développer, en fonction des demandes des directions et des possibilités techniques et financières, des partenariats avec des RIA ou RIE sur les sites extérieurs).

Les objectifs opérationnels 2019 seront les suivants :

- informer, sensibiliser et accompagner les agents sur leur lieu de restauration,
- développer la plateforme Intranet,
- poursuivre les enquêtes de satisfaction afin d'améliorer la satisfaction du convive,
- continuer à développer, en fonction des demandes des directions et des possibilités techniques et financières, des partenariats avec des RIA et toutes lettres ou RIE en toutes lettres sur les sites extérieurs,
- poursuivre les actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire, et la valorisation du tri sélectif,
- finaliser l'étude sur les modes de restauration et mettre en place les actions définies,
- engager une réflexion sur la tarification,
- obtenir pour la deuxième année la labellisation Ecocert, voir atteindre le niveau 2.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Restauration des agents	Dépenses	3,127	2,636	2,690	2,610
	Recettes	0,455	0,113	0,080	0,020

Programme : Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

*Ce programme relève
de la Mission
Supports internes*

Ce programme comporte trois actions :

- Gestion immobilière,
- Assurances,
- Conseils juridiques et contentieux.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

En matière de gestion immobilière :

- rechercher les biens immobiliers pour les besoins des services s'inscrivant dans des projets d'organisation (MDS, implantation des PMI) ou dans le cadre d'opérations (NPNRU 2),
- négocier et finaliser (aux meilleures conditions possibles) les liens contractuels permettant l'usage des biens pris en location,
- assurer de manière optimisée la gestion de l'ensemble des biens immobiliers dont le Département est propriétaire ou dont il dispose,
- acquérir les biens immobiliers nécessaires à la conduite des projets départementaux ou indispensables au fonctionnement de l'administration départementale,
- vendre les propriétés n'offrant plus d'intérêt ou d'utilité pour la collectivité et céder des biens permettant la réalisation d'une politique publique ou un grand projet d'intérêt départemental (transports et mobilité, logement, JOP...) ou générateurs de recettes,
- assurer une gestion financière et dynamique de l'occupation du domaine départemental,
- permettre la réalisation des grands projets sur le territoire départemental, par le patrimoine immobilier départemental.

En matière juridique :

- défendre au contentieux, tant en demande qu'en défense, les intérêts du département,
- garantir la sécurité juridique des actes et de l'intervention du Département,
- sensibiliser les directions au risque contentieux, prévenir les contentieux,
- apporter un conseil juridique expert et adapté aux besoins opérationnels des services départementaux, notamment pour permettre la réalisation des grands projets.

En matière d'assurance :

- assurer une couverture optimale des risques au moindre coût,
- optimiser le travail de prévention des risques auprès des directions concernées,
- gérer les marchés d'assurances afin de permettre la meilleure adéquation possible des risques avec la couverture de ceux-ci,
- gérer les sinistres et les contentieux.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Patrimoine immobilier et sécurisation juridique	Dépenses	25,529	20,280	22,226	21,230
	Recettes	7,359	9,438	1,372	1,374

Investissement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Patrimoine immobilier et sécurisation juridique	Dépenses	0,080	2,023	0,562	0,802
	Recettes	-	0,002	4,639	10,861

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	46	29	10	7

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Acquérir les assiettes foncières nécessaires au projet de prolongement du Tramway T1					
		2016	2017	2018	2019	2020
Dépense foncière estimée à 20 M€ pour l'ensemble des acquisitions foncières à réaliser à partir de 2018	cible	-	1,658 M€	4,833 M€	10,157 M€	
	réalisé	-	1,658 M€	4,833 M€		
<u>Commentaire :</u> Le volume financier des acquisitions devrait atteindre son niveau le plus haut en 2019 car cette année correspondra au point culminant de la procédure au terme de laquelle la phase administrative sera achevée, avec l'obtention d'un nouvel arrêté de cessibilité et d'une 3ème ordonnance d'expropriation. La phase judiciaire atteindra un stade d'avancement maximum permettant l'exécution de la quasi totalité des jugements d'indemnisation qui seront rendus entre fin 2018 et 2019.						

Action 1 : Gestion immobilière

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- rechercher les biens immobiliers pour les besoins des services s'inscrivant dans des projets d'organisation (MDS, implantation des PMI) ou dans le cadre d'opérations (NPNRU 2), en donnant la priorité à la location,
- négocier et finaliser (aux meilleures conditions possibles) les liens contractuels permettant l'usage des biens pris en location,
- assurer de manière optimisée la gestion de l'ensemble des biens immobiliers dont le Département est propriétaire ou dont il dispose,
- acquérir les biens immobiliers nécessaires à la conduite des projets départementaux (collèges, voirie/tramways, espaces verts, assainissement,...) ou indispensables au fonctionnement de l'administration départementale,
- vendre les propriétés n'offrant plus d'intérêt ou d'utilité pour la collectivité dans un but de valorisation et céder des biens permettant la réalisation d'une politique publique ou un grand projet d'intérêt départemental (transports et mobilité, logement, JOP...) ou générateurs de recettes,
- assurer une gestion financière et dynamique de l'occupation du domaine départemental,
- permettre la réalisation des grands projets sur le territoire départemental, par le patrimoine immobilier départemental,
- participer à l'élaboration d'une stratégie foncière et immobilière et à la définition d'un schéma directeur immobilier notamment en ce qui concerne la relocalisation ou le regroupement des services sociaux (création de maisons de solidarités, regroupement des centres de protection maternelle et infantile...).

Les objectifs opérationnels 2019 sont les suivants :

- prendre en location, aux meilleures conditions, les surfaces de locaux, principalement de bureaux, nécessaires aux services (reprise en gestion, regroupement, relogement ou nouvelles implantations...) : circonscriptions du service social de Neuilly-sur-Marne / Neuilly-Plaisance / Gagny, d'Aulnay-sous-Bois, du Blanc-Mesnil ; centres de PMI de Saint-Claude de Livry-Gargan, de Villeteuse et de Noisy-le-Grand,
- étudier et mesurer, lorsque cela est possible, les meilleures possibilités de sorties des baux en cours : Archives SEMECO à Bobigny,
- faire systématiquement valider les renouvellements des contrats de location en cours, lorsque ceux-ci arrivent à leur terme (Mission de prévention des conduites à risques, à Pantin, en 2019),
- continuer les procédures d'acquisitions, à l'amiable ou par expropriation, des terrains nécessaires aux projets de voirie, particulièrement pour le prolongement du tramway T1,

- procéder aux acquisitions foncières nécessaires aux opérations de construction ou de reconstruction de collèges dans le cadre des plans PEI et PAC (collèges Jean Lolive de Pantin, Langevin Travail de Bagnolet, 6e collège d'Aubervilliers, Pierre Sémard de Bobigny, Jean Vilar et expérimental de La Courneuve),
- procéder aux régularisations foncières « de droit » à l'occasion d'opérations de travaux / reconstructions de collèges (collège Epinay-sur-Seine),
- procéder aux acquisitions ou régularisations foncières nécessaires aux autres plans départementaux :
 - Plan Piscines : Pierrefitte-sur-Seine,
 - Plan petite enfance et parentalité : Crèches division Leclerc du Bourget, Pellat de Pantin, Quatremaire de Noisy-le-Sec, Berthelot à Pavillons-sous-Bois, Guynemer de Dugny,
 - Plan « A vos parcs » : parc de la Bergère,
- vendre les propriétés dans le cadre de la stratégie foncière dans le but de soutenir la création de logements et d'équipements publics,
- se dessaisir des propriétés n'offrant plus aucun intérêt pour la collectivité, notamment les anciens logements de fonction ou propriétés acquises au titre du portage foncier,
- contribuer à la réalisation d'opérations d'aménagements chaque fois que ces opérations affectent des propriétés départementales : tracé du T11 express (SNCF réseau), gares du T11 express (SNCF), espaces publics du T11 express (Plaine Commune), T4, Ligne 11, Ligne 14, Société du Grand Paris (SGP),
- contribuer à la réalisation d'opérations d'aménagement dans le cadre des appels à projet de la Métropole du Grand Paris qui mobilisent des biens immobiliers départementaux (Pierrefitte-sur-Seine / Stains - Tartres Nord ; Montreuil - site EIF,
- entreprendre les négociations portant sur le foncier pour la réalisation d'équipements et ouvrages nécessaires aux Jeux olympiques et paralympiques (JOP) 2024 : passerelle de L'Île-Saint-Denis / Saint-Denis pour le village olympique ; terrain des essences de La Courneuve destiné aux épreuves de tir,
- profiter des projets d'aménagement et de renouvellement (NPNRU) pour l'implantation / la relocalisation d'équipements départementaux : crèches de Lattre de Tassigny et Blanqui à Bondy ; crèches-PMI Braque et Verlaine à La Courneuve, du Londeau à Noisy-le-Sec et Gaston Roullaud à Drancy ; PMI Oslo à Bobigny,
- recouvrir, dès que possible juridiquement, les redevances d'occupation des logements de fonction en COP dans les collèges,
- planifier et mettre en œuvre les procédures réglementaires applicables concernant les demandes d'occupation privatives du domaine public, dans les parcs, en lien avec la Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité (DNPB).

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Gestion immobilière	Dépenses	24,149	18,958	20,855	19,960
	Recettes	7,206	9,035	1,297	1,299

Investissement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Gestion immobilière	Dépenses	0,080	2,023	0,562	0,802
	Recettes	-	0,002	4,639	10,861

Action 2 : Assurances

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- rechercher, à travers la passation des marchés, la meilleure couverture en assurance possible à moindre coût en adaptant les garanties aux risques générés par les activités de la collectivité,
- optimiser le travail de prévention des risques auprès des directions concernées afin de réduire la sinistralité,
- obtenir la meilleure indemnisation possible à travers la gestion des sinistres, notamment en assurances « dommages aux biens », « dommages ouvrage » et « flotte automobile »,
- défendre au mieux les intérêts du Département lorsque sa responsabilité est mise en cause, à travers la gestion des réclamations amiables et des contentieux.

Les objectifs opérationnels 2019 seront les suivants :

- analyser les besoins et élaborer les documents nécessaires au lancement de la procédure de mise en concurrence pour le renouvellement du marché d'assurance dommages ouvrage arrivant à échéance,
- poursuivre la sensibilisation des directions sur les mesures de prévention des sinistres automobiles,
- poursuivre la sensibilisation des directions sur les procédures de déclaration et de suivi des sinistres et animer le réseau des référents assurances,
- assurer un travail d'analyse des causes et de la gestion des sinistres pour optimiser la couverture assurantielle et raccourcir les délais d'indemnisation du Département.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Assurances	Dépenses	1,100	1,118	1,141	1,020
	Recettes	0,153	0,156	0,075	0,075

Action 3 : Conseils juridiques et contentieux

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- défendre au contentieux, tant en demande qu'en défense, les intérêts du département,
- garantir la sécurité juridique des actes et de l'intervention du Département,
- sensibiliser les directions au risque contentieux, prévenir les contentieux,
- apporter un conseil juridique expert et adapté aux besoins opérationnels des services départementaux, notamment pour permettre la réalisation des grands projets.

Les objectifs opérationnels 2019 seront les suivants :

- poursuivre la structuration de l'activité de conseil juridique par la mise en œuvre du réseau de correspondants et le déploiement de l'outil de saisine au sein des directions,
- renforcer la prévention juridique par des actions de sensibilisation et des projets d'actes / documents types,
- renforcer les partenariats avec les juridictions : Telerecours (juridictions administratives), échanges électroniques (TGI de Bobigny),
- apporter une expertise juridique permettant la réalisation des grands projets : piscine de Marville pour les JOP 2024, évolution du SIGPS.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Conseils juridiques et contentieux	Dépenses	0,279	0,204	0,230	0,250
	Recettes	-	0,247	-	-

Programme : Secrétariat général

*Ce programme relève
de la Mission*
Supports internes

Ce programme comporte deux actions :

- Fonctionnement des assemblées,
- Courrier et gestion administrative.

Objectifs stratégiques du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- assurer le bon fonctionnement des assemblées,
- accompagner les directions dans la rédaction de leurs actes,
- garantir une gestion optimisée du courrier,
- optimiser l'utilisation des nouveaux outils numériques dans l'optique de la dématérialisation.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Secrétariat général	Dépenses	1,051	1,071	0,972	0,939
	Recettes	0,042	0,160	0,090	0,150

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	77	27	32	18

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Dématérialisation totale de la production des arrêtés et décisions					
		2016	2017	2018	2019	2020
Part des arrêtés dématérialisés	cible			50 %	80 %	100 %
	réalisé			Année en cours		

Objectif	Dématérialisation des notes produites par la collectivité au moyen du logiciel Webnote					
		2016	2017	2018	2019	2020
Part des notes dématérialisées	cible			15 %	50 %	80 %
	réalisé			Année en cours		

Action 1 : **Fonctionnement des assemblées**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- assurer le bon fonctionnement des assemblées,
- accompagner les directions dans la rédaction de leurs actes.

En 2019, la priorité sera de poursuivre la dématérialisation et l'archivage numérique des actes de la collectivité.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Fonctionnement des assemblées	Dépenses	0,044	0,011	0,022	0,019

Action 2 : **Courrier et gestion administrative**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- garantir une gestion optimisée du courrier,
- optimiser l'utilisation des nouveaux outils numériques dans l'optique de la dématérialisation.

Les objectifs opérationnels 2019 sont les suivants :

- développer le projet Webnote,
- poursuivre l'évolution et l'utilisation effective d'Icourrier par l'ensemble des directions et du Cabinet, en particulier en instaurant l'usage d'Icourrier pour le courrier sortant,
- poursuivre le développement de l'usage de l'impression à distance par les services des sites éloignés.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Courrier et gestion administrative	Dépenses	1,007	1,060	0,950	0,920
	Recettes	0,042	0,160	0,090	0,150

Mission

Numérique et systèmes d'information

Programme

Innovation et territoires numériques

Programme

Systemes d'information

Programme : Innovation et territoire numériques

*Ce programme relève
de la Mission*

**Numérisation et systèmes
d'information**

Ce programme comporte trois actions :

- Laboratoire d'innovation,
- Aménagement numérique,
- Développement et accompagnement des usages numériques.

Objectifs du programme

La place du digital dans la société et les évolutions législatives induites par la loi NOTRe (et plus précisément son chapitre III sur la lutte contre la fracture numérique) et le projet de loi numérique, font du numérique un enjeu majeur pour les collectivités. La compétence stratégique du Département en matière de coordination de l'aménagement numérique du territoire affirmée par ces textes vient confirmer le choix du Conseil Départemental de faire de l'innovation numérique un axe stratégique de l'action départementale. Cette orientation s'est traduite par la création, en 2017, de la Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information (DINSI) porteuse à la fois des enjeux métiers en matière de système d'information et de la politique publique numérique menée sur le territoire.

L'objectif de ce programme est d'accompagner la transformation numérique du territoire :

- en pilotant le déploiement du très haut débit dans les 40 communes du Département,
- en mobilisant les forces vives du territoire, acteurs privés, associatifs, de l'enseignement, afin de permettre une plus grande synergie autour d'objectifs communs de transformation numérique,
- en développant des expérimentations s'appuyant sur l'innovation numérique pour améliorer les services et usages sur le territoire, et au profit des usagers.

Les objectifs opérationnels 2019 seront les suivants :

- poursuivre le déploiement du très haut débit sur le territoire,
- initier des échanges avec les collectivités autour des usages et des services numériques : transformation des Commissions Départementales d'Aménagement Numérique (CDAN) en Comité Stratégie Numérique Territorialisé,
- assurer la transformation numérique au service des chantiers transverses de la collectivité : démarche usagers, JOP et transition écologique.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Innovation et territoire numériques	Dépenses	0,008	-	-	-
	Recettes		-	-	0,024

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Innovation et territoire numériques	Dépenses	0,100	0,652	0,600	0,660
	Recettes			0,300	0,393

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Les postes affectés en pilotage sont au nombre de 3 ETP et sont comptabilisés dans les postes du programme « Systèmes d'information ».

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Poursuivre le déploiement du Très Haut Débit sur le territoire				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat : % de couverture du territoire en THD FTTH	cible	20	40	60	80	100
	réalisé	15	33	49 (année en cours)		
<p><u>Commentaire :</u> L'objectif affiché dans le Schéma directeur d'aménagement numérique de 2012 est de 100 % du territoire couvert en fibre optique fin 2020. Pour atteindre cet objectif, le Département s'appuie sur les conventions avec les opérateurs privés : Orange (27 communes), SFR (7 communes) et le Réseau d'Initiative Publique Débitex (6 communes).</p>						

Objectif		Initier des échanges avec les collectivités autour des usages et services numériques				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de communes rencontrées	cible	40	40	40	40	40
	réalisé	17	32	30 (année en cours)		
<p><u>Commentaire :</u> Premières sensibilisations en 2017 des communes. L'objectif est d'aboutir en 2019 à des projets co-construits avec les communes.</p>						

Objectif		Transformation numérique au service des chantiers transverses de la collectivité				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de projets inscrits au portefeuille projets	cible	1	1	2	3	4
	réalisé	1	1	2		
<p><u>Commentaire :</u> L'objectif est d'avoir des projets inscrits dans la feuille de route de la stratégie numérique spécifiquement sur la relation usager, les JOP et la transition écologique. En 2016 et 2017, le SP Lab avait travaillé notamment sur la qualité de l'air et la MDS du futur. En 2017-2018, la Direction a piloté le groupe de travail dédié au numérique dans le cadre du Schéma départemental d'accessibilité aux services au public (SDAASP). En 2018, en partenariat avec Ecoter, une journée d'étude « l'accessibilité des services à l'heure du numérique » fut organisée.</p>						

Action 1 : Laboratoire d'innovation

Objectifs de l'action

Le laboratoire d'innovation numérique s'inscrit dans la volonté du Département d'impulser des services publics plus proches de ses usagers, en utilisant le numérique comme un levier. En s'appuyant sur des démarches telles que le design de service, il a pour objectif stratégique d'améliorer la qualité des services publics en s'appuyant sur des partenaires issus de l'écosystème numérique tout en explorant des technologies émergentes.

Les objectifs opérationnels 2019 seront les suivants :

- orienter les projets du laboratoire sur les politiques transversales prioritaires du Département,
- intégrer l'offre de services « SP Lab » dans une démarche d'innovation globale portée au niveau de la collectivité.

Action 2 : Aménagement numérique

Objectifs de l'action

L'action aménagement numérique recouvre les relations avec les opérateurs privés (Orange et SFR) qui déploient le très haut débit (THD) pour les entreprises et les particuliers dans 34 communes du département ainsi que le déploiement par le département (via l'établissement public repris en régie Debitex) du très haut débit sur les 6 communes restantes. L'objectif est d'atteindre en 2020 un déploiement du THD sur le territoire à 100 %.

Les priorités 2019 seront les suivantes :

- poursuivre l'accompagnement des 34 communes hors zone Debitex dans leur dialogue avec les opérateurs,
- poursuivre le déploiement du THD en zone Debitex.

La fin des travaux de déploiement du THD en zone Debitex est prévue pour fin 2019.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Aménagement numérique	Dépenses	0,008	-	-	-
	Recettes		-	-	0,024

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Aménagement numérique	Dépenses	0,100	0,652	0,600	0,660
	Recettes			0,300	0,393

Action 3 : Développement et accompagnement des usages numériques

Objectifs de l'action

Le développement et l'accompagnement des usages numériques est au cœur de la politique publique départementale du numérique. Cette action est déclinée dans le cadre des politiques sectorielles portées par les Directions : sociales, jeunesse, culture...

Le rôle de la DINSI est d'une part d'apporter une vision d'ensemble, cohérente aux chantiers menés. La DINSI joue à ce titre le rôle d'assembleur des bonnes pratiques et de capitalisation et diffusion des résultats d'expérimentation, qu'ils soient à destination des agents ou des habitants. D'autre part, la DINSI apporte son expertise dans la mise en œuvre de ces projets numériques et accompagne certaines directions métiers dans le déploiement des règles de l'art de projets numériques.

Enfin, la DINSI souhaite accompagner les projets qui s'inscrivent dans des politiques transversales prioritaires et allant dans le sens d'un développement des usages numériques.

En 2019, il s'agira en particulier de soutenir les projets en lien avec les priorités de la collectivité : transition écologique, simplification de la relation usager, JOP.

Programme : **Systèmes d'information**

*Ce programme relève
de la Mission*

**Numérique et systèmes
d'information**

Ce programme comporte cinq actions :

- Évaluation et maintenance des services numériques,
- Gouvernance numérique et de la donnée,
- Mobilité, équipements et offre de services numériques,
- Sécurité des systèmes d'information,
- Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures.

Objectifs du programme

Le programme systèmes d'information porte sur le maintien en conditions opérationnelles des infrastructures des systèmes d'information du département, la poursuite du déploiement du réseau très haut débit (THD) départemental, le renouvellement et le développement du parc informatique, des outils de mobilité, et la mise en œuvre du portefeuille de projets annuel.

En 2019, les principaux projets porteront sur :

- la mise en œuvre du portefeuille de projets sur les applications régaliennes (refonte du SI des Solidarités, évolutions du SIRH, migration IGDA) mais aussi de nouveaux processus internes dématérialisés, la mise en œuvre d'un SI d'archivage électronique, etc.
- la mise en ligne de nouveaux services à l'usager : dématérialisation de nouveaux formulaires et appels à projet et mise en œuvre de téléservices pour les prestations sociales (MDPH, PAPH),
- le renforcement de la mobilité numérique dans les sites déconcentrés et centraux (équipements et wifi),
- la poursuite du déploiement du THD sur l'ensemble des sites du Conseil départemental.
- la poursuite de la modernisation de nos infrastructures et réseaux de télécommunication

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Systèmes d'information	Dépenses	2,825	3,297	3,279	3,525
	Recettes	0,030	-	-	0,048

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Systèmes d'information	Dépenses	8,017	5,858	7,350	8,434
	Recettes	0,034	-	-	0,071

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018, Effectif CT 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	150	84	64	2

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Maîtrise des projets informatiques				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat : Taux des phases projet respectant les délais	cible		75%	75 %	75 %	75 %
	réalisé		80%	Année en cours		
<p><u>Commentaire</u> : 36 phases projet ont été atteintes ; 26 respectent le planning théorique ; 10 sont hors délai, d'où une valeur de l'indicateur de 72 %, proche de l'objectif de 75 %.</p>						

Objectif		Maîtrise de la maintenance corrective et adaptative des applications				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat : Taux de satisfaction d'une demande de maintenance de type 2 (bloquante et priorité forte – à résoudre dans le délai prévu de 2 jours)	cible		75 %	75 %	80 %	80 %
	réalisé		75 %	85 % (année en cours)		
Indicateur de résultat : Taux de satisfaction d'une demande de maintenance de type 3 (bloquante et priorité moyenne à résoudre dans le délai prévu de 7 jours)	cible		80 %	80 %	90 %	90 %
	réalisé		90 %	97 % (année en cours)		
Indicateur de résultat : Taux de satisfaction d'une demande de maintenance de type 4 (non bloquante et priorité faible à résoudre dans le délai prévu de 21 jours)	cible		90 %	90 %	95 %	95 %
	réalisé		98 %	100 %		
<p><u>Commentaire sur les 4 indicateurs T2 T3 T4 et T5</u>: 1600 tickets résolus sur l'année La majorité d'incidents applicatifs ont concernés iotas et les dispositifs de dématérialisation (comptable, GED, Actes ...).</p>						

Objectif		Maîtrise de la maintenance corrective et adaptative des applications				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat : pourcentage de résolution des incidents du mois.	cible		80%	80 %	80 %	80 %
	réalisé		80%	85 % (année en cours)		

Objectif		Traduire l'efficacité énergétique du Datacenter				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat : PUE (Power Usage Effectiveness)	Cible			<= 2	<= 2	<= 2
	Réalisé			2,77 (année en cours)		
<p><u>Commentaire</u> : Le PUE est un indicateur utilisé pour qualifier l'efficacité énergétique d'un centre d'exploitation informatique. C'est un des éléments de l'informatique éco-responsable. PUE = Moyenne de l'efficacité sur l'année = Energie totale consommée par le centre informatique / Energie consommée par les équipements informatiques.</p>						

Action 1 : Evolution et maintenance des services numériques

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- assurer les évolutions du système numérique métier du Département pour répondre aux orientations de l'Exécutif et de la Direction Générale, aux évolutions légales et réglementaires et apporter aux directions et services des outils automatisés facilitant l'exercice de leurs missions de service public. Pour cela de nouveaux projets informatiques sont instruits et peuvent aboutir :
 - > à l'acquisition de nouveaux logiciels et autres composants numériques et leur déploiement sur le SI,
 - > à des réalisations internes sous forme de développements informatiques utilisant les technologies en place et en les complétant par des nouvelles technologies,
 - > à faire évoluer les solutions en exploitation par l'ajout de nouveaux composants ou fonctionnalités.
- de garantir le maintien en condition opérationnelle (MCO) du parc de solutions numériques en exploitation. Sont ainsi menés des travaux de maintenance préventive, adaptative et corrective. Ces interventions peuvent être réalisées par les équipes internes ou en s'adjoignant les compétences d'éditeurs de logiciels, dans le cadre de contrat de maintenance.

Les principales actions d'informatisation qui seront menées en 2019 concernent :

- des évolutions d'ampleur sur la gestion des prestations sociales (solutions Iodas): la mise en œuvre du SI harmonisé des MDPH et rapprochement avec les PAPH, la modernisation des environnements pour l'ASE et le SDAF, la mise en œuvre du portail de téléservices, la reconstruction du socle technique iodas, la mise en œuvre du nouvel outil éditique et l'amélioration de la GED ;
- sur le médico-social : poursuite de l'informatisation des PMI et du SPAS avec le logiciel Nova,
- des évolutions autour des solutions de gestion des bénéficiaires du RSA et la poursuite du projet plateforme de formation,
- des évolutions réglementaires et fonctionnelles de la gestion RH: prélèvement à la source, DADS-U et déploiement d'un logiciel pour la gestion du recrutement,
- pour les collèges : le déploiement d'un logiciel pour la gestion des cuisines centrales et les premières étapes de la construction d'un SI collège pour la DEJ,
- concernant la dématérialisation de l'écosystème financier : des évolutions fonctionnelles et techniques du logiciel IGDA, la poursuite de la dématérialisation dans le domaine comptable, pour la gestion des actes administratifs et pour les circuits de notes internes et le déploiement d'un nouveau logiciel pour la gestion de la commande publique.
- dans le cadre de la Stratégie Foncière et Immobilière : l'évolution technique et fonctionnelle de l'outil de gestion
- dans le cadre de la poursuite de la dématérialisation : la poursuite de la plateforme de GED Alfresco et le remplacement du logiciel du service de documentation.
- l'activité de maintenance des logiciels en exploitation. Elle consiste essentiellement à traiter les dysfonctionnements constatés, à assurer le maintien en condition opérationnelle et à réaliser des adaptations mineures sur les fonctions en place.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Evolution et maintenance des services numériques	Dépenses	0,906	0,987	0,899	1,065

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Evolution et maintenance des services numériques	Dépenses	1,167	1,604	2,629	3,336

Action 2 : Gouvernance numérique de la donnée

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- définir une stratégie de la gouvernance de la donnée,
- mettre en œuvre la stratégie de valorisation de la donnée à travers le système d'information : urbanisation, industrialisation, qualité et amélioration continue,
- définir la politique de protection de la donnée à caractère personnel.

Les objectifs opérationnels 2019 seront les suivants :

- continuer et renforcer la gouvernance du SI à travers les instances en place Comités de Pilotage portefeuille projets numériques, comités de projets
- mettre en œuvre une gouvernance de la donnée : démarrage d'un premier chantier sur un périmètre restreint avec une preuve de concept sur la base de cas d'usages identifiés par les directions métiers ; acculturation des agents à la culture de la donnée et sensibilisation aux enjeux de la protection des données,
- poursuivre l'urbanisation des SI sur un périmètre comprenant les collègues et le recrutement. Les travaux d'urbanisation du domaine solidarité seront poursuivis,
- inventorier les traitements des données à caractère personnel, poursuivre les actions de mise en conformité au règlement général de la protection des données (RGPD), contrôler le respect des obligations.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Gouvernance numérique de la donnée	Dépenses		0,038	0,076	0,074

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Gouvernance numérique de la donnée	Dépenses	1,110	0,868	0,700	0,885

Action 3 : Mobilité, équipements et offre de services numériques

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- faciliter la relation de l'usager interne avec les différents services de la DINSI,
- industrialiser la gestion des postes de travail (fixes ou mobiles) et des smartphones,
- mettre en œuvre une plateforme d'aide intuitive répondant aux usages bureautiques ainsi que sur les applications transverses et structurantes,
- réorganiser le service de la prestation aux usagers internes en fonction des objectifs stratégiques.

2019 permettra de finaliser les projets lancés en 2018 et démarrer de nouvelles actions :

- le déploiement du portail de service sera poursuivi en offrant la possibilité à chaque agent d'adresser une demande d'intervention, d'incident ou d'un nouveau besoin matériel ou logiciel. Ce portail développé sur l'outil Itop permettra aux directions d'avoir un suivi de leurs demandes et de planifier des dates d'interventions. Une seconde phase consistera à produire de la documentation et des outils d'aide aux usages qui seront embarqués sur ce portail,
- la mise en œuvre d'outils de gestion des parcs de matériels PC, mobiles et tablettes permettant une administration vélocité des installations, du maintien en conditions opérationnelles des équipements ainsi qu'une meilleure visibilité du patrimoine,
- la réorganisation du service des Prestations de Services aux Utilisateurs, accompagnée d'une réflexion sur les missions des correspondants informatiques, permettant de répondre aux objectifs fixés et notamment de faciliter les usages numériques pour les usagers internes.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Mobilité, équipements et offre de services numériques	Dépenses	0,447	0,393	0,368	0,351

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Mobilité, équipements et offre de services numériques	Dépenses	1,392	0,724	0,910	1,140

Action 4 : Sécurité des systèmes d'information

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- répondre aux nouveaux enjeux nés des évolutions des usages numériques et des menaces qui y sont liées,
- réduire les risques liés aux systèmes d'information et à leur utilisation,
- garantir aux utilisateurs internes et aux usagers un traitement fiable et sécurisé des informations les concernant.

Les objectifs opérationnels 2019 seront les suivants :

- mettre à jour la politique de sécurité des systèmes d'information,
- sensibiliser aux enjeux de la sécurité informatique,
- auditer la sécurité des systèmes d'information,
- analyser les risques sur les évolutions du système d'information et nouveaux projets,
- mettre en place des indicateurs de la sécurité des systèmes d'information.

Action 5 : Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures

Objectifs de l'action

Cette action consiste à assurer le maintien en conditions opérationnelles des serveurs et du stockage. Il s'agit notamment d'améliorer durablement le socle technique régalién supportant les applications importantes.

Sur le volet infrastructures serveurs et stockage, les objectifs opérationnels se déclinent en 5 grands axes :

- faire évoluer les plateformes de virtualisation & hébergement,
- moderniser les systèmes de gestion de messagerie, de fichiers, d'annuaire et de sauvegarde,
- industrialiser la gestion de la supervision et s'assurer de son exhaustivité,
- industrialiser l'orchestration,
- faire évoluer les systèmes de gestion de bases de données,
- moderniser les architectures techniques IODAS, GRAND-ANGLE & SIRH,
- reprise du système d'information Gerfaut II.

Sur le volet maintien en conditions opérationnelles et modernisation des infrastructures réseaux, les objectifs opérationnels se déclinent en 9 grands axes :

- maintenir en conditions opérationnelles le cœur des réseaux et la sécurité,
- rénover les infrastructures de communication du Département,
- maîtriser les consommations téléphoniques & Internet,
- améliorer la sécurité des serveurs,
- moderniser et renforcer la sécurité des systèmes de téléphonie,
- maintenir et exploiter les systèmes,
- assurer la supervision des équipements,
- raccorder les sites départementaux au THD,

- moderniser les systèmes de téléphonie.

En termes de priorité au niveau infrastructure réseau, les actions suivantes seront particulièrement suivies :

- poursuite des raccordements au THD des sites sociaux et finalisation des collèges,
- déploiement du Wifi dans les bâtiments départementaux (une dizaine de circonscriptions du service social pour les sites sociaux et des salles de réunion pour les sites centraux),
- prise en charge de la maintenance des installations téléphoniques des collèges et, au cas par cas, migration vers le système de téléphonie du département.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Maintenance en conditions opérationnelles des infrastructures	Dépenses	1,473	1,880	1,936	2,035
	Recettes	0,030	-	-	0,048

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Maintenance en conditions opérationnelles des infrastructures	Dépenses	4,347	2,662	3,716	3,073
	Recettes	0,034	-	-	0,071

Mission

Modernisation de l'administration et ressources humaines

Programme

Pilotage et stratégie

Programme

Politique salariale et gestion des carrières

Programme

**Modernisation et gestion prévisionnelle des emplois et des
compétences**

Programme

Relations sociales et qualité de vie au travail

Programme : Pilotage et stratégie

Ce programme relève de la Mission
Modernisation de l'administration et ressources humaines

Ce programme comporte sept actions :

- Modernisation et innovation de l'administration,
- Analyse et gestion,
- Evaluation des politiques publiques,
- Observatoire départemental,
- Conseil en organisation,
- Coopération territoriale,
- Veille et gestion des connaissances.

Objectifs du programme

Le dispositif de pilotage des politiques et des activités du Département a vocation à préparer et accompagner la prise de décision. La Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation (DSOE) anime 6 fonctions d'aide à la décision :

- l'observation propose une connaissance fine du territoire et de ses habitants, qui nourrit la prospective sur les dynamiques territoriales,
- l'analyse de gestion fait vivre en continu un socle de connaissances sur les politiques du Département et la mise en œuvre des activités,
- la coopération territoriale structure le partenariat institutionnel du Département, notamment avec les communes et EPT, contribuant à la territorialisation de son action,
- le conseil en organisation, management et innovation pilote le projet d'administration, développe et anime la culture de l'innovation au sein de la collectivité, impulse et contribue à la démarche usagers, à la stratégie de modernisation des fonctions support. Il accompagne les directions et les Pôles dans leur projet de modernisation et de transformation,
- la veille et la gestion des connaissances contribuent à la compréhension des sujets de fond et à la capitalisation des connaissances au service du pilotage stratégique et opérationnel des directions,
- l'évaluation des politiques publiques s'attache à apprécier les effets et l'utilité sociale des politiques et dispositifs départementaux.

Les objectifs stratégiques du programme Pilotage et stratégie sont de :

- soutenir l'ensemble des directions pour le pilotage stratégique et opérationnel de leurs politiques, dispositifs, projets et prestations, qu'il s'agisse de réinterroger les objectifs, d'apprécier les résultats obtenus, de proposer des ajustements ou des évolutions, en prenant en compte les besoins du territoire et les enjeux de territorialisation, les attentes des usagers, les contraintes budgétaires,
- impulser et animer la mobilisation pour moderniser l'administration et favoriser l'innovation, en particulier en matière de management et d'organisation interne.

En 2019, le Département initiera une démarche de budget participatif, dans le but d'associer les habitants à la conduite des politiques publiques. Cette démarche concernera la politique d'investissement du Département en faveur des parcs départementaux et la politique en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées.

Concernant le premier axe, cinq parcs départementaux pourraient être ciblés et 25 projets concrets pourraient être soumis à la consultation du public. Concernant le second axe, en tant que chef de file de la politique Autonomie, le Département a placé la citoyenneté et le maintien d'une vie sociale riche et épanouissante au cœur de sa politique d'accompagnement et de soutien aux personnes âgées et aux personnes handicapées. La consultation interviendra à partir d'une série de projets pré-identifiés. Ce dispositif innovant et expérimental pourra s'appuyer sur le recours à des outils de participation dématérialisés, en complément des outils de vote traditionnels.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Pilotage et stratégie	Dépenses	0,581	0,474	0,459	0,438
	Recettes	0,049	0,041	0,061	0,041

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Pilotage et stratégie	Dépenses	0,016	0,040	0,044	0,038
	Recettes	0,000	-	0,050	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	79	55	12	8

Ce programme inclut les postes de la Direction générale.

Action : Modernisation et innovation de l'administration

Objectifs de l'action

Les principaux objectifs de cette action sont de :

- piloter et animer le projet d'administration *Investissons l'avenir !* et les dispositifs qui lui sont liés : Parlons d'avenir et Idées d'avenir,
- favoriser la diffusion de la culture de l'innovation et défricher les projets de modernisation de l'administration que la Direction générale et les directions souhaiteraient explorer et investir,
- contribuer au travail de réflexion prospective et de propositions porté par la DSOE en matière d'évolution et d'avenir des métiers de la collectivité, et plus globalement en matière d'évolution des organisations,
- animer la démarche d'innovation managériale au sein de la collectivité, et piloter l'organisation des séminaires de l'encadrement.

Pour 2019, il s'agira tout particulièrement de :

- poursuivre le dispositif Idées d'avenir dédié à la collecte auprès des agents d'idées innovantes,
- poursuivre le dispositif Parlons d'avenir, cycle de conférences en direction des agents sur des grandes thématiques d'avenir pour le département territoire et le département institution,
- favoriser la diffusion de la culture de l'innovation et défricher les projets de modernisation de l'administration, avec les Directions (ex : gestion du temps, gestion des réunions, gestion des mails, etc...),
- coordonner et animer la démarche Usagers,
- poursuivre le travail mené sur l'avenir des métiers, en lien avec la Direction de la gestion du personnel et l'ensemble des directions, ainsi que le partenariat avec les Départements de la Loire-Atlantique et de l'Isère,
- en matière d'innovation managériale, mettre en œuvre l'offre de services aux encadrants et diffuser des outils pour les soutenir dans l'exercice de leurs activités ; expérimenter des ateliers sur la conduite de projet sur le même modèle que les ateliers « 90 minutes pour » ; concevoir et piloter l'organisation d'un séminaire dédié à l'innovation managériale.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Modernisation et innovation de l'administration	Dépenses	0,166	0,069	0,085	0,046

Action : **Analyse de gestion**

Objectifs de l'action

Les principaux objectifs de cette action sont de :

- animer le cycle de gestion du Département : accompagnement des directions pour réaliser les documents de gestion (Note de préparation des activités et du budget, rapport annuel de performance nouvelle version), formalisation des objectifs de politiques du Département, suivi des réalisations et développement d'indicateurs de résultats, réalisation des documents d'orientation (Projet d'activités, Bilan d'activités),
- assurer la mise à jour de la segmentation stratégique en lien avec les souhaits de la Direction générale et des directions,
- construire des outils de pilotage transversaux en réponse aux besoins et attentes de la Direction générale,
- accompagner les directions dans le renforcement de leur pilotage interne,
- renforcer la maîtrise et la fiabilité des données stratégiques du Département et permettre leur valorisation via le système d'information décisionnel (SID),
- participer à la démarche Open data du Département,
- proposer et réaliser des études thématiques à la demande de la Direction générale et des directions en veillant à l'appropriation des résultats et des préconisations,
- diffuser la culture de gestion au sein de la collectivité, notamment chez les cadres.

Pour 2019, il s'agira tout particulièrement de :

- accompagner la mise en place des nouveaux PAP et RAP,
- accompagner la mise en place, par les directions, d'indicateurs de résultats,
- poursuivre l'amélioration du dispositif de suivi des activités,
- développer des flux de données entre les applications métiers et le SID,
- accompagner la construction d'outils de pilotage interne et d'outils transversaux,
- réaliser de nouvelles études à la demande,
- réaliser les productions transversales et thématiques, en lien avec les directions concernées,
- mettre à jour le portail SID et le site Open data de la collectivité,
- organiser des formations internes.

Le Département continuera de participer aux réseaux professionnels (principalement AFIGESE).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Analyse de gestion	Dépenses	0,166	0,069	0,085	0,001

Action : **Evaluation des politiques publiques**

Objectifs de l'action

Les principaux objectifs de cette action sont de :

- animer la démarche d'évaluation des politiques publiques du Département,
- poursuivre la mise en œuvre le programme pluriannuel d'évaluation 2017 – 2019, en réalisant des évaluations et en apportant une assistance à maîtrise d'ouvrage aux directions et services,
- mettre à disposition des outils et méthodes pour développer l'évaluation, en particulier pour développer la prise en compte du point de vue, des attentes et de la satisfaction des usagers,
- favoriser l'appropriation, par les directions, la Direction générale et les Elus, des résultats et des préconisations des évaluations,
- diffuser la culture de l'évaluation au sein de la collectivité (formation, mise en réseau) et articuler la démarche avec le contrôle de gestion et les audits internes.

Les priorités en termes de travaux d'évaluation sont en cours de mise à jour, à partir du recueil des attentes en la matière, pour ajuster le Programme pluriannuel d'évaluation des politiques publiques. Parmi les projets et pistes d'étude ou d'évaluation, figurent : l'évaluation du dispositif ADOPHE (en lien avec l'Observatoire de protection de l'enfance), une étude auprès des habitants sur les discriminations (en lien avec la Mission Diversité et la mise en œuvre du Plan de lutte contre les discriminations et son suivi-évaluation), le suivi-évaluation du Programme départemental d'insertion et d'emploi, une évaluation de l'Appel à projet « insertion santé », une étude sur les publics de la politique culturelle du Département (en lien avec le projet de direction).

Les collaborations avec la Société Française d'évaluation et l'AFIGESE seront poursuivies.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Evaluation des politiques publiques	Dépenses	0,047	0,051	0,035	0,025

Action : Observatoire départemental

Objectifs de l'action

L'observatoire départemental est un centre de ressources et d'expertises interne qui aide à comprendre les dynamiques territoriales, démographiques et sociales en Seine-Saint-Denis. Ses capacités d'analyse et de traitement de l'information statistique et géographique lui permettent d'examiner tout type de phénomène par une approche multi-scalaire, allant de l'échelle infra-départementale aux échelles métropolitaine et régionale, voire au-delà.

Les objectifs stratégiques de l'observatoire départemental sont :

- de mettre à disposition de l'ensemble des directions et des agents des informations, données et des cartes, sur le territoire de la Seine-Saint-Denis,
- de réaliser des études et analyses thématiques et des diagnostics territoriaux,
- d'accompagner la réalisation par les directions d'études et d'analyses territorialisées,
- d'animer la stratégie d'information géographique du Département, à travers le développement des usages du Géoportail93.

En 2019, l'accent sera mis sur la mise en œuvre de la nouvelle offre de service du Géoportail93 auprès des directions et de leurs partenaires. Il s'agit de donner la possibilité à des communautés de professionnels de partager, de renseigner, d'actualiser et d'analyser leurs données territorialisées.

En termes d'études et d'analyse territoriales, les principaux travaux porteront sur :

- l'analyse des nouveaux jeux de données de projection de population de l'INSEE, et plus précisément sur les publics cibles du Département : vieillissement de la population (en lien avec le Schéma autonomie), démographie des collégiens et de la petite enfance,
- une analyse prospective des emplois liés au vieillissement de la population,
- la diffusion de résultats de l'exploitation d'une enquête qualitative (HBSC) sur les jeunes de Seine-Saint-Denis en termes de santé et de perception (en lien avec la MMPCR et la Mairie de Paris),
- une analyse sur les mutations sociales du territoire à travers une observation des mouvements résidentiels de la population à un niveau infra-départemental,
- des analyses ciblées sur des sujets autour des mobilités et de l'impact dans les territoires des futures infrastructures de transports (en lien avec le groupe étude piloté par la DDMH).

Enfin, le service de l'observatoire anime l'Observatoire départemental des données sociales (ODDS), dont le pilotage vient à nouveau d'être confié au Département pour une période de trois ans. L'ODDS publiera en 2019 une étude sur le handicap (en lien avec le Schéma Autonomie).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Observatoire départemental	Dépenses	0,002	0,004	0,009	0,007
	Recettes	0,049	0,041	0,041	0,041

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Observatoire départemental	Dépenses	0,016	0,040	0,020	0,029

Action : Conseil en organisation

Objectifs de l'action

Les principaux objectifs de cette action sont de :

- piloter la mise en œuvre de la stratégie de modernisation des fonctions support,
- répondre aux demandes d'accompagnement des directions, en lien avec les priorités de la Direction générale,
- proposer des outils aux directions leur permettant de compléter et consolider leurs compétences, dans un souci d'efficacité collective, d'innovation, de partage d'une culture commune et de développement de l'autonomie des directions dans ce domaine.

Pour 2019, il s'agira tout particulièrement :

- d'assurer le pilotage global et l'appui aux chantiers de la stratégie de modernisation des fonctions support,
- d'appuyer les Pôles et les directions : évolution de l'organisation de la MDPH, projet de direction de la DEF, projet de service du Service social départemental (DPAS), projet de direction de la DGP,
- d'élaborer des outils pour les directions et les agents : diffusion d'un Guide aux directeurs-ices sur l'élaboration des projets de direction avec son site collaboratif, élaboration d'un kit sur l'animation des équipes et d'un kit sur la modernisation des processus.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		Proposition BP 2019
Conseil en organisation	Dépenses	0,015

Les moyens financiers étaient jusqu'alors liés à ceux de l'action « Modernisation et innovation de l'administration ».

Action : Coopération territoriale

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- renforcer l'actualisation des dossiers de coopération en étroite collaboration avec les directeurs du Département et les partenaires, pour une meilleure prise en compte des enjeux,
- faire vivre la convention globale 2018-2020 avec Paris, pour un service public coordonné et ambitieux de part et d'autre du périphérique,
- simplifier les outils de coopération pour qu'ils soient encore plus stratégiques et utiles à la territorialisation des politiques publiques,
- faire vivre les dispositifs d'information sur les priorités stratégiques pour tous les partenaires,
- suivre les évolutions institutionnelles métropolitaines afin d'alimenter les réflexions du Département,
- mettre à disposition l'expertise du service en matière de travail transversal et partenarial pour des dossiers à fort enjeux (bilan annuel de l'Etat, lutte contre les discriminations...).

Les objectifs opérationnels et priorités de cette action seront notamment les suivants :

- échanger davantage avec les partenaires entre les rencontres,
- impulser, préparer et suivre les réunions entre les services du Département et de Paris pour la réalisation des actions prévues dans la convention globale 2018-2020,
- à partir des indicateurs prioritaires, construire un outil plus stratégique et lisible, coordonné avec les autres documents d'aide au pilotage,
- suivre les évolutions institutionnelles métropolitaines afin d'alimenter les réflexions du Département, et poursuivre la contribution administrative aux travaux menés par la Commission des élus,
- suivre les conseils métropolitains, les conseils de territoire et autres instances métropolitaines de décisions,
- suivre les évolutions des projets de la réforme institutionnelle.

Moyens de l'action

La coopération territoriale n'a pas de dépenses directes.

Action : Veille et gestion des connaissances

Objectifs de l'action

Ce programme décline :

- trois missions à visée interne (les connaissances de notre environnement interne) :
 - capitaliser les connaissances produites en interne par les services à des fins de partage et de réutilisation de l'intelligence collective,
 - dispenser une prestation de gestion des connaissances au cœur des projets pour mieux soutenir le mode projet de la collectivité et ré-exploiter les connaissances produites et les experts mobilisés dans de nouveaux projets,
 - piloter les usages de l'outil de gestion électronique des documents (GED transverse), à travers un portefeuille de projets et en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) : sites collaboratifs, dématérialisation de processus documentaires, bibliothèques numériques, gestion du cycle de vie des documents (de leur création à leur archivage intermédiaire).
- trois missions à visée externe (les connaissances de notre environnement externe) :
 - veiller sur l'ensemble des domaines de compétences départementales pour contribuer au développement des savoirs et de l'expertise de la collectivité et appuyer la prise de décision,
 - centraliser et mutualiser les achats d'information-documentation des services départementaux : revues, quotidiens, ouvrages, vidéos, bases de données, agrégateur de presse, etc.
 - offrir un accès et du conseil en bibliothèque à tous les agents : sites Picasso et DEA.

Les principales priorités 2019 seront les suivantes :

- déployer le portail fédéré des ressources documentaires, qui permettra d'offrir un accès unique aux ressources documentaires de la collectivité quelle que soit l'entité documentaire, le public utilisateur et son lieu de travail, grâce à une solution libre (open source), en réduisant les coûts de maintenance,
- rendre accessible sur le Web la Bibliothèque numérique de référence (BNR),
- réinterroger le dispositif des sites collaboratifs pour préparer la mise en production de la fonctionnalité qui permettra à tous les agents de pouvoir co-écrire des documents en mode simultané, intégrer de nouveaux besoins en matière de gestion transversale des projets, et participation de communautés d'agents,
- améliorer la prestation interne de gestion des connaissances,
- tester un scénario de dispositif de veille prospective et collaborative,
- faire évoluer l'espace de bibliothèque en un lieu multi-accueil ou multi-usages, tout en préservant l'accès aux ressources documentaires et l'accueil des lecteurs.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Veille et gestion des connaissances	Dépenses	0,363	0,336	0,330	0,345

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Veille et gestion des connaissances	Dépenses	-	-	0,024	0,009

Programme : Politique salariale et gestion des carrières

Ce programme relève de la Mission

Modernisation de l'administration et ressources humaines

Ce programme comporte quatre actions :

- Pilotage de la masse salariale,
- Engagement professionnel,
- Déplacement des agents,
- Ressources humaines de la direction de l'eau et de l'assainissement.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- piloter la démarche de sécurisation des procédures de paie et de carrière,
- gérer la carrière, les situations administratives, la mise en œuvre des évolutions statutaires dans la sécurité juridique et selon des critères simples et transparents favorisant l'implication professionnelle,
- mettre en œuvre la politique d'avancement pour davantage prendre en compte la manière de servir et les fonctions des agents,
- poursuivre la mise œuvre du régime indemnitaire du Département en permettant de reconnaître davantage les fonctions et responsabilités exercées par les agents,
- rémunérer les agents en assurant sécurité juridique, équité et bonne compréhension des éléments de paye, dans le cadre de la lutte contre les discriminations,
- mettre en œuvre un pilotage efficace de la masse salariale,
- améliorer la réactivité et la qualité de réponse aux agents sur leur carrière,
- poursuivre les chantiers liés au Système d'information ressources humaines (SIRH).

Les objectifs opérationnels 2019 seront les suivants :

- mettre en place un bureau retraite afin de mieux répondre aux attentes des agents sur les conditions de leur départ à la retraite,
- assurer la mise en œuvre des évolutions réglementaires et en particulier de l'accord relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations des fonctionnaires (2016-2020),
- poursuivre la dématérialisation de la gestion des carrières et de la gestion comptable (contrôle de légalité, comité médical, commission de réforme, e-dossier RH...) et mettre en œuvre les procédures adaptées,
- contribuer à une meilleure communication de la politique Ressources humaines (RH) et participer au développement de la culture statutaire de l'encadrement,
- poursuivre la sécurisation des processus de traitement de la paye et de la carrière des agents,
- poursuivre la démarche d'amélioration de la qualité de l'accueil des agents et du traitement des demandes d'information, notamment en matière de retraite,
- participer activement à la politique de prévention des absences,
- accompagner le développement des compétences RH des directions,
- mettre en œuvre les directives nationales en matière de perception de l'impôt sur le revenu avec l'entrée en vigueur du prélèvement à la source pour les revenus autres (PASRAU).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Politique salariale et gestion des carrières	Dépenses	343,161	340,510	349,511	349,832
	Recettes	10,428	11,185	9,932	3,039

Remarque : les dépenses prennent en compte les ressources humaines de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	88	24	51	13

Action : **Pilotage de la masse salariale**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont de :

- maîtriser les dépenses de personnel dans le cadre d'une optimisation de gestion des effectifs,
- déconcentrer la gestion de la masse salariale pour donner plus d'autonomie aux directions et leur permettre de mieux organiser et anticiper leur politique publique.

Les priorités 2019 seront de donner aux directions des outils de pilotage de leur masse salariale et d'accompagner les directions dans leur atteinte des objectifs.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Pilotage de la masse salariale	Dépenses	329,875	326,544	335,932	336,226
	Recettes	10,428	11,185	9,932	3,039

Action : **Engagement professionnel**

Objectifs de l'action

Inscrite comme un chantier de la stratégie RH, cette action vise à reconnaître et à valoriser l'engagement professionnel des agents :

- en plaçant la manière de servir comme premier critère de la politique de promotion interne et d'avancement de grade,
- en mettant en œuvre le régime indemnitaire prenant en compte les fonctions occupées, en matière de responsabilité (encadrement hiérarchique ou fonctionnel), de conditions d'exercice ou de niveau d'expertise,
- en priorisant les agents qui s'investissent dans leur carrière formulation (mobilité, formation, concours et examens, prise de responsabilité).

Les objectifs opérationnels 2019 sont de mettre en œuvre des nouveaux critères d'avancement de grade et de promotion interne, et d'accompagner davantage les agents dans leur démarche d'évolution de carrière à travers la formation et la mobilité.

Action : **Déplacement des agents**

Objectifs de l'action

Par la délibération du 31 mai 2018, le Département a défini de nouvelles actions pour le Plan de mobilité des agents. Le nouveau Secrétariat général ressources du Pôle Pilotage, Ressources Humaines, Diversité participe à la mise en œuvre de plusieurs de ces actions à destination des agents : aide à l'abonnement aux parkings relais, mise en place expérimentale de l'indemnité kilométrique vélo et nouvelles règles d'accès aux parkings des sites centraux pour les véhicules individuels.

L'objectif prioritaire du Plan de mobilité est de réduire l'utilisation de la voiture individuelle pour les trajets domicile-travail. Cet objectif stratégique se déclinera en 2019 selon les objectifs opérationnels suivants :

1. Mettre en œuvre le plan de mobilité des agents :

Il s'agit de :

- favoriser l'usage des transports en commun, à travers :
 - le maintien de la participation complémentaire du Département sur le forfait Navigo,
 - la mise à disposition de tickets de service pour les déplacements professionnels,
 - la mise en œuvre de critères d'attribution des accès aux parkings des sites centraux prenant en compte l'accessibilité en transport pour les trajets domicile/travail,
 - la révision des critères d'attribution des autorisations d'utilisation des véhicules personnels en vue d'une meilleure utilisation de la flotte du Département (dont les véhicules et vélos électriques).
 - favoriser les mobilités actives et l'intermodalité, avec :
 - la mise en place expérimentale de l'indemnité kilométrique vélo pour les agents utilisant le vélo pour leur trajet domicile travail,
 - l'expérimentation d'une aide à l'abonnement aux parkings relais pour les agents dont le domicile est éloigné d'une station de transport en commun et qui doivent utiliser leur véhicule pour accéder aux transports en commun.
2. Poursuivre l'optimisation du coût des déplacements des agents dans le cadre des nouveaux marchés des déplacements tout en étant vigilant sur le service rendu aux agents : congés bonifiés et déplacement en mission et formation.
3. Poursuivre la dématérialisation des demandes de frais de déplacement, en particulier pour les agents de la Protection maternelle infantile, et mettre en place des formulaires dématérialisés pour la demande d'IKV, l'aide aux parkings relais et la demande d'accès aux parkings des sites centraux.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Déplacement des agents	Dépenses	0,726	0,960	0,687	0,712
	Recettes	0,001	-	-	-

Action : Ressources humaines de la Direction de l'eau et de l'assainissement

Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action sont les mêmes que ceux présentés au niveau du programme.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Ressources humaines de la direction de l'eau et de l'assainissement	Dépenses	12,581	13,006	12,893	12,894

Ces moyens sont rattachés au budget annexe d'assainissement.

Programme : Modernisation et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Ce programme relève de la Mission

Modernisation de l'administration et ressources humaines

Ce programme comporte cinq actions :

- Communication interne,
- Prospective sur les métiers et les effectifs,
- Formation des agents,
- Gestion des compétences et de la mobilité professionnelle,
- Maintien dans l'emploi et politique du handicap.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- mettre en place un Schéma directeur pluriannuel des emplois et des compétences,
- favoriser la mobilité interne à travers, notamment, une identification des passerelles de mobilité et une meilleure communication sur les métiers du département,
- faire évoluer la politique de recrutements de la collectivité en tendant à réduire les délais et répondre aux enjeux de diversification des métiers, en lien avec le développement de la marque employeur du Conseil départemental et la préparation des Jeux olympiques et paralympiques 2024 (JOP 2024),
- poursuivre l'adaptation du dispositif de maintien dans l'emploi, pour faciliter et accélérer la recherche de lieux d'accueil et maîtriser les coûts induits,
- poursuivre le Plan d'actions engagé en matière de lutte contre les discriminations, en particulier en faveur de la mixité femmes-hommes dans les métiers, et de l'accompagnement des carrières longues (lire le Programme Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations),
- préparer l'avenir et gérer les âges dans le cadre d'un plan dédié,
- accompagner les transformations de la collectivité en développant le niveau de compétences des organisations,
- accompagner les agents dans leurs parcours professionnels, notamment en matière de mobilité interne et reconversion professionnelle.

Les objectifs opérationnels 2019 seront les suivants :

- construire des outils rendant plus faciles l'accès et la connaissance des passerelles de mobilité, en s'appuyant sur l'identification des emplois types construite avec la cotation des postes,
- acquérir un logiciel recrutements afin d'améliorer les procédures de recrutements,
- déployer l'outil informatique d'inscription en formation en le partageant avec les correspondants formation,
- enrichir le référentiel de compétences du département sur la base du travail réalisé sur les directions accompagnées dans la rédaction de leurs profils,
- achever l'harmonisation des profils de poste pour toutes les directions départementales et favoriser l'appropriation par les agents et les encadrants,
- élaborer et mettre en œuvre le plan de formation 2019-2020, adapté à la stratégie Ressources humaines (RH) de la collectivité, en adéquation avec l'évolution du partenariat avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT),
- développer une stratégie de pré-recrutement (stagiaires, apprentis) pour l'adapter aux priorités du département (recrutement de jeunes, maîtrise de la masse salariale et optimisation des moyens). Il est ainsi prévu d'accueillir 60 apprentis de plus en 2019 par rapport à 2018,
- poursuivre le suivi des effectifs avec les directions dans un contexte de déconcentration générale de la gestion de la masse salariale aux directions,
- mettre en œuvre la nouvelle méthodologie de réorganisation pour mieux répondre aux besoins d'évolution des directions.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Modernisation et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	Dépenses	1,017	0,704	1,581	1,492
	Recettes	0,554	-	-	0,430

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Modernisation et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	Dépenses	0,051	0,072	0,065	0,058

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	118	50	30	38

Action 1 : Communication interne

Objectifs de l'action

En lien avec les chantiers de la stratégie RH, les priorités 2019 seront les suivantes :

- élaborer et mettre en œuvre les plans de communication sur les actions RH avec un fort impact sur les agents : parcours professionnels, déroulement des carrières, mobilité interne, prélèvement à la source, prévention des absences...,
- coordonner et participer à la rédaction de deux pages supplémentaires consacrées aux Ressources humaines dans le magazine Acteurs,
- actualiser et refondre l'espace RH de l'Intranet,
- poursuivre la mise en œuvre des actions de communication prévues dans le protocole égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : mixité des métiers, lutte contre les stéréotypes et les comportements sexistes, prévention des violences sur le lieu de travail, guide de protection fonctionnelle,
- communiquer sur les actions mises en place dans le cadre de la politique de lutte contre les discriminations : nouveau dispositif d'alerte, réseau des ambassadeurs, sensibilisation et formation,
- mettre en place une communication à destination des encadrants, notamment par la création d'une demi-journée d'accueil des nouveaux encadrants, et d'un site collaboratif comportant les ressources dédiées aux encadrants,
- préparer la mise en place de nouveaux outils de communication à destination des agents : assistant conversationnel (chat bot) et système de vote en ligne (type « Mentimeter »)

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Communication interne	Dépenses	0,088	0,053	0,055	0,074

Action 2 : Prospective sur les métiers et les effectifs

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- anticiper l'évolution des métiers et s'adapter aux transformations d'organisation rendues nécessaires par l'évolution des missions de la collectivité,
- définir une politique de recrutement, de mobilité et de formation qui s'adapte aux évolutions des métiers et des politiques publiques,
- faire évoluer les organisations en tenant compte des changements d'orientation.

En s'appuyant sur l'étude interne menée en 2018 par la Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation (DSOE) auprès des agents sur leurs métiers et à travers les revues des missions et la réflexion en cours sur l'évolution des métiers, l'accompagnement des directions et des agents est un enjeu central de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences.

En 2019, les objectifs opérationnels seront les suivants :

- poursuivre la démarche prospective sur les métiers de demain (axe fort du projet d'administration), les compétences amenées à disparaître ou évoluer et celles à développer pour accompagner les directions dans les transformations de la collectivité (réforme territoriale, révolution numérique, ...),
- construire des outils rendant plus faciles l'accès et la connaissance des passerelles de mobilité notamment vers les métiers de demain,
- finaliser un référentiel des emplois-types de la collectivité et s'appuyer sur la cotation des postes pour poursuivre une gestion prospective des RH et favoriser les parcours professionnels,
- intégrer dans tous les projets de réorganisation des directions un volet évolution des métiers,
- poursuivre l'enrichissement du référentiel de compétences du département sur la base du travail réalisé sur les directions accompagnées, dans l'actualisation des profils,
- poursuivre le suivi des effectifs avec les directions en lien notamment avec le projet d'évolution des Secrétariat des affaires générales (SAG),
- mettre en œuvre l'offre d'accompagnement des transformations des directions.

Action 3 : Formation des agents

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- Développer et enrichir l'offre de formation en appui des politiques départementales.

Il s'agit notamment de développer les compétences des agents pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers, d'accompagner la mise en œuvre des grands chantiers du Département, de permettre l'évolution des métiers de la collectivité.

- Accompagner les parcours professionnels des agents.

Il s'agit en particulier de faciliter les parcours professionnels par la mobilité, l'évolution professionnelle et les reconversions des agents, en particulier sur les métiers à usure, et de développer de nouveaux moyens pour un meilleur accompagnement des agents dans le cadre de leur projet professionnel et communiquer sur ces nouveaux dispositifs.

- Favoriser la formation des publics qui en sont les plus éloignés.

Il s'agira de redéfinir les priorités du Plan de formation pour l'adapter à la stratégie RH de la collectivité : diversité, sécurisation de l'activité, prévention de l'usure, reconversion, maintien dans l'emploi, management et pilotage, et accompagnement des formations qualifiantes et de reconversion professionnelle.

Il s'agit notamment de :

- garantir et faciliter l'accès à la formation et consolider la politique formation de la collectivité (communication, expérimentation de la délocalisation de certaines formations, élaboration d'un projet de fonctionnement du centre de formation de l'européen II),
- élaborer des dispositifs de formations pour répondre aux priorités départementales et, pour cela, consolider les modalités de mise en œuvre des parcours professionnels santé et sécurité au travail, et élaborer des bilans intermédiaires et développer l'analyse des données formation.

Il s'agira aussi de :

- consolider le partenariat avec le CNFPT, pour obtenir davantage de jours de formation intra et réduire si possible le recours aux prestataires externes
- poursuivre la démarche de dématérialisation de la gestion des formations (mise en place d'interfaces INSER – plateforme CNFPT pour les formations intra, partage d'INSER avec les directions et notamment avec les correspondants formation) ;
- poursuivre les projets d'optimisation déjà engagés : lutte contre l'absentéisme des agents aux formations avec des dispositifs plus contraignants en direction des absents, optimisation de la plateforme des inscriptions, réflexion autour de la fonction du correspondant formation notamment dans le cadre de l'accompagnement des parcours professionnels.

Enfin, le réseau formation sera conforté : mise en œuvre du plan de formation pluriannuel pour les chargés formation et les correspondants formation favorisant une culture RH commune, développement du travail collaboratif avec les correspondants formation à travers des ateliers de travail thématiques pilotés par les chargés de formation.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Formation des agents	Dépenses	0,375	0,317	1,034	0,840

Action 4 : Gestion des compétences et de la mobilité professionnelle

Objectifs de l'action

Il s'agit de définir et mettre en œuvre une gestion stratégique des effectifs et compétences (GPEC) adaptée à l'évolution des métiers.

Cela recouvre plusieurs objectifs stratégiques :

- favoriser l'évolution des agents à travers une politique d'accompagnement individuelle ambitieuse,
- développer la mobilité interne à travers, notamment, une meilleure communication sur les métiers du Département dans une logique de GPEC,
- accompagner les publics spécifiques,
- poursuivre le plan d'actions engagé en matière de lutte contre les discriminations, en particulier en faveur de la mixité femmes-hommes dans les métiers, et de l'accompagnement des secondes carrières.

Les priorités pour l'année 2019 seront les suivantes :

- ajuster le dispositif de requalification pour les agents en reclassement professionnel conformément aux engagements pris dans le cadre de l'amélioration du dispositif de maintien dans l'emploi,
- redéfinir le cadre des dispositifs de pré-recrutement pour l'adapter aux priorités du département (maîtrise de la masse salariale et optimisation des moyens) : extension de l'apprentissage en priorisant les domaines dans lesquels le département connaît une pénurie de ressources (métiers en tension : auxiliaires de puériculture, cuisiniers dans les collèges, techniciens et ingénieurs...) et poursuite de la politique d'accueil des stagiaires pour l'adapter au mieux aux besoins des directions,
- poursuivre la politique volontariste du département en faveur des jeunes : nouvelle campagne d'accueil des collégiens de 3ème dans tous les services du département, développement de l'accueil de jeunes en service civique (50/an) ;
- mettre en œuvre des mesures d'accompagnement à la mobilité interne, notamment en créant un centre dédié d'accompagnement des agents en mobilité interne et dans le cadre de reconversion professionnelle.

Il s'agit notamment de :

- mieux communiquer sur les métiers du département en interne en développant les initiatives pour valoriser certains métiers (postes de terrain, en tension de recrutement) et en externe en développant une stratégie de marque employeur permettant d'attirer les talents,
- définir un parcours spécifique pour les « secondes carrières » dans le cadre du Plan âge,
- accompagner les promotions internes et réussites à concours dans leur mobilité interne,
- mieux définir les règles de pourvoi des postes, pour viser un équilibre entre le public prioritaire et la mobilité interne par l'actualisation du guide du recrutement dans le cadre du label diversité,
- travailler à un assouplissement des règles de mobilité interne en cas de mobilité géographique,
- créer un dispositif de reconversion professionnelle, permettant d'améliorer la prise en charge et le suivi des agents souhaitant bénéficier d'un accompagnement de leur parcours professionnel.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Gestion des compétences et de la mobilité professionnelle	Dépenses	0,458	0,221	0,367	0,460
	Recettes	0,003	0,000	-	-

Action 5 : **Maintien dans l'emploi et politique du handicap**

Objectifs de l'action

Dans la continuité de la dynamique initiée dès 2009 autour de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, le Département s'est engagé, pour la période 2019-2021, dans un quatrième partenariat par convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Cette nouvelle convention répond à la volonté de généraliser un dispositif de maintien dans l'emploi pérenne au sein de la collectivité pour tout agent en situation de handicap. Plus particulièrement, au regard des mutations des environnements de travail auxquelles doit faire face le Département, elle ambitionne de mettre en œuvre de nouvelles actions pour ceux fragilisés par des troubles psychiques et ceux dont le niveau scolaire ou une situation d'illettrisme pourraient entraver une progression ou une reconversion professionnelle. L'enjeu du nouveau projet est d'offrir une carrière sans discrimination à toute personne en situation de handicap.

Cette action poursuit ainsi trois objectifs stratégiques:

- mieux accéder à l'emploi,
- s'y maintenir durablement en compensant les conséquences du handicap,
- progresser par le biais de parcours professionnels adaptés.

La nouvelle convention et ses 9 actions s'articulent autour de 4 axes, qui s'inscrivent dans la continuité de l'action du Département contre les discriminations et pour favoriser le maintien dans l'emploi.

Axe 1- Favoriser l'accès à l'emploi.

L'objectif opérationnel est de développer de nouveaux partenariats avec les acteurs du territoire afin de recruter 38 travailleurs handicapés dont 6 apprentis, d'accueillir 18 apprentis en situation de handicap ainsi que 6 services civiques et 9 stagiaires rémunérés.

Axe 2 - Maintenir le plus longtemps possible un agent sur son poste de travail.

Il s'agit là de compenser un environnement inadapté pour que chacun puisse exprimer ses potentialités via des études ergonomiques, des solutions techniques et matérielles ainsi que des travaux d'accessibilité, et d'améliorer la qualité de vie au travail grâce à la prise en charge de prothèses auditives et de transports domicile/travail adaptés.

Axe 3 - Accompagner la reconversion professionnelle.

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- améliorer la prise en charge des agents en reclassement dont le niveau ne leur permet pas d'intégrer le cursus de reconversion classique, par le biais d'un accompagnement spécifique qui mobilise un bilan d'évaluation professionnelle préalable à l'élaboration d'un projet et une formation individualisée de remise à niveau permettant l'acquisition de compétences,
- développer des parcours de formation personnalisés et l'accès à des formations diplômantes ou qualifiantes en lien avec le projet professionnel,
- intégrer une activité sportive dans le parcours de reclassement professionnel.

Axe 4 - Prévenir les discriminations et promouvoir la diversité.

Les priorités en la matière sont les suivantes :

- développer pour certains agents en situation de handicap ou de reclassement professionnel une nouvelle prise en charge médico-psychologique, de proximité, individualisée et mobilisable à tout moment si le besoin s'en fait sentir pour la personne et/ou son collectif,
- sensibiliser tous les agents de la collectivité afin de faire évoluer les représentations liées au recrutement et au maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Maintien dans l'emploi et politique du handicap	Dépenses	0,096	0,114	0,125	0,117
	Recettes	0,552	0,000	-	0,430

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Maintien dans l'emploi et politique du handicap	Dépenses	0,051	0,072	0,065	0,058

Programme : Relations sociales et santé au travail

Ce programme relève de la Mission
Modernisation de l'administration et ressources humaines

Ce programme comporte cinq actions :

- Santé, conditions de travail et qualité de vie au travail,
- Organisation du travail,
- Dialogue social,
- Action sociale du personnel,
- Conditions de travail de la DEA.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- garantir le bon fonctionnement du dialogue social,
- connaître, analyser, et agir sur les absences pour raison de santé,
- permettre une organisation du temps de travail garantissant le bon fonctionnement de services,
- œuvrer à la qualité de vie au travail.

Les priorités de l'année 2019 seront de déployer le plan de prévention des absences, de structurer la politique de prévention du Département, de réinterroger les règlements des instances paritaires et protocoles des droits syndicaux, à avec les nouveaux représentants du personnel élus en décembre 2018, et d'organiser les élections du CDOS.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Relations sociales et santé au travail	Dépenses	2,401	2,203	2,401	2,280
	Recettes	0,112	0,171	-	0,001

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Relations sociales et santé au travail	Dépenses	0,153	0,078	0,185	0,137
	Recettes	0,023	0,001	0,035	0,027

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	68	25	12	31

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Structurer la politique de prévention au sein des Directions					
		2016	2017	2018	2019	2020
Part des directions ayant 1 correspondant Santé et sécurité au travail identifié et formé	cible				100 %	100 %
	réalisé					

Objectif		Diminuer le nombre d'accidents de travail				
		2016	2017	2018	2019	2020
Taux de diminution du nombre d'accidents du travail	cible				- 10 %	- 10 %
	réalisé					

Action 1 : Santé, conditions de travail et qualité de vie au travail

Objectifs de l'action

La politique de santé et de sécurité au travail est un marqueur de la responsabilité sociale du Département-employeur. Elle se construit en cohérence avec la stratégie RH 2016-2020 et s'appuie en priorité sur des actions de prévention.

Elle vise à :

- préserver la santé physique et psychique des agents, et promouvoir la qualité de vie au travail,
- améliorer la qualité du service public et la performance de l'organisation, en contribuant par ses actions à l'engagement professionnel des agents et à la réduction des absences liées aux risques professionnels et aux conditions de travail.

Cette action se décline autour de quatre objectifs stratégiques :

1. Consolider l'organisation des acteurs de la santé et de la sécurité au travail du Département

Concernant la médecine préventive, il s'agira en 2019 de renforcer le pôle de santé au travail par le recrutement de médecins du travail (y compris par le biais de vacations), de structurer l'animation du service de médecine préventive en nommant un médecin coordinateur et de mettre à jour les protocoles nécessaires au bon fonctionnement de ce service, notamment en articulation des missions des infirmier-e-s du travail.

En matière de prévention des risques physiques et psychosociaux, il s'agira de structurer le réseau des correspondants santé et sécurité au travail et d'assurer leur montée en compétences (formation de base). Il s'agira aussi de clarifier le rôle des responsables de sites et des chefs d'établissement et les former, de mobiliser et former les managers du département autour de la santé au travail, et de la prévention des risques, notamment en contribuant à la refonte du cycle de management sur le champ de la santé au travail, et aussi de développer une co-construction des démarches de prévention dans le cadre des travaux du Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail.

Enfin, en 2019, il s'agira d'engager la réflexion sur les démarches d'étude d'impact ou d'évaluation des incidences sur les conditions de travail ou de sécurité, des changements intervenants dans la collectivité : organisationnel, de procédés de travail, de matériel ou de locaux.

2. Renforcer la pluridisciplinarité sur les dimensions collectives et individuelles

Les objectifs en la matière sont de consolider les échanges pluridisciplinaires permettant le maintien dans l'emploi des agents en difficulté, qu'ils soient bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou non, de développer les interventions de regards croisés en milieu de travail (médecins, conseillers de prévention, psychologues, assistantes sociales) et de renforcer la communication autour des dispositifs de soutien psychologique, en particulier relatifs à la prévention du stress post traumatique, à destination de l'encadrement.

3. Poursuivre les démarches de prévention des risques, de réduction de la pénibilité et d'amélioration des conditions de travail.

Les objectifs sont les suivants :

- accompagner les directions dans l'évaluation et la prévention des risques professionnels, physiques, techniques et psychosociaux, par l'élaboration, la conduite et le suivi de plans d'actions de prévention, dans une optique d'amélioration permanente,
- affiner la réponse de formation aux exigences règlementaires et aux risques professionnels,

- renforcer la démarche d'évaluation des risques psychosociaux, notamment sur la DEJ, la DEF ou d'autres directions prioritaires,
- finaliser les démarches de prévention des risques d'exposition à l'amiante (maintenance, archives et nettoyage),
- contribuer à l'identification des matériels protecteurs principalement pour les crèches et les collègues,
- renforcer les démarches de réduction des facteurs de pénibilité (bruit, ACD, vibrations, manutention...),
- mettre en œuvre une démarche d'autonomisation des directions, sur la prévention des risques liés au travail sur écran y compris dans la démarche de maintien dans l'emploi (réparation),
- renforcer l'autonomie des Directions et services dans les démarches d'analyses des causes des accidents de travail.

4. Poursuivre et consolider l'accompagnement social des agents

Il s'agit dans ce domaine de poursuivre la synergie entre les assistantes sociales et le service des carrières pour mieux répondre aux besoins et droits des agents, de contribuer à la réflexion sur l'accueil et l'orientation des femmes victimes de violences dans le cadre d'un dispositif pluri-professionnel (juriste, victimologue...).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Santé, conditions de travail et conditions de vie au travail	Dépenses	0,368	0,226	0,404	0,322
	Recettes	0,110	0,171	-	-

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Santé, conditions de travail et conditions de vie au travail	Dépenses	0,068	0,031	0,074	0,074

Action 2 : Organisation du travail

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- adapter les organisations de travail aux besoins des usagers du service public,
- mettre en place des outils de suivi, de contrôle et d'aide au pilotage du temps de travail.

Mieux répondre aux attentes des usagers du service public passe notamment par la sécurisation et l'harmonisation de la gestion des temps des agents. Cet objectif prend appui sur les principaux constats tirés des audits de la DACIGR sur le suivi des absences et d'un diagnostic externe sur la gestion du temps de travail.

Il s'agit d'expérimenter de nouvelles modalités d'organisation du travail pour mieux répondre aux exigences et attentes des usagers.

Il est prévu de :

- tirer le bilan de l'expérimentation du télétravail à domicile lancé en novembre 2016,
- expérimenter le télétravail dans des espaces de co-working, introduire davantage de souplesse dans l'organisation et les modalités de travail, avec un principe d'évolution,
- clarifier les cycles de travail tenant compte des usagers.

Action 3 : Dialogue social

Objectifs de l'action

Après la signature du Protocole d'exercice des droits syndicaux et du dialogue social signé en 2015, la diffusion de ce document et son appropriation par les services du Département est fondamentale pour favoriser l'adhésion autour de

l'objectif de l'Autorité territoriale d'un dialogue social de qualité à travers des règles d'exercice des droits syndicaux claires, transparentes et équitables.

Le dialogue social passe par une communication permanente avec les organisations syndicales et les représentants du personnel auprès des instances représentatives du personnel. Il passe également par un exercice aisé des droits syndicaux. Enfin, il importe de poursuivre les négociations sur l'usage des nouvelles technologies par les organisations syndicales.

En 2019, il s'agira de poursuivre les travaux de concertation autour des thématiques annuelles de l'Agenda social, notamment les chantiers RH, pour faire évoluer certaines orientations ou actions de la Stratégie RH 2016-2021, pour les années 2019-2021.

Enfin, l'année suivra la tenue des élections professionnelles de décembre 2018 : renouvellement des instances représentatives du personnel (Comité technique, Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, Commissions administratives paritaires et Commissions consultatives paritaires) pour le mandat 2019-2022.

Les objectifs opérationnels pour 2019 seront les suivants :

- rouvrir le protocole sur l'exercice des droits syndicaux,
- renégocier les règlements intérieurs du CT et du CHSCT, en toutes lettres,
- poursuivre l'accompagnement auprès des Directions et Services du Protocole d'exercice des droits syndicaux et du dialogue social (communication interne, formation managériale...),
- enrichir le protocole : au regard des évolutions réglementaires parues depuis la signature et par deux volets, « technologie de l'information et de la communication » et « carrière des agents déchargés d'activité de service »,
- conduire des concertations autour des thématiques de l'Agenda social 2019,
- contribuer à l'amélioration des conditions de travail des agents par la coordination et le suivi des signalements en santé et sécurité au travail et l'organisation de la Commission des locaux,
- consolider le suivi des mouvements sociaux, des saisines syndicales et de l'exercice du droit syndical,
- organiser des élections au CDOS pour 2019.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Dialogue social	Dépenses	0,007	0,014	0,018	0,019

Action 4 : Action sociale du personnel

Objectifs de l'action

La vocation de cette action est d'améliorer la qualité de vie au travail des agents par la prise en compte de leurs conditions de travail et de leurs besoins sociaux.

Ses objectifs stratégiques sont les suivants :

- promouvoir l'adhésion à la couverture complémentaire santé et à la couverture prévoyance pour prévenir les difficultés sociales en cas d'arrêts prolongés, au travers de la participation du Département ; réaliser un bilan de l'adhésion au contrat de groupe du CIG pour décider de poursuivre ou non le système de conventionnement ou le retour à la labellisation en 2020,
- prévenir les exclusions sociales ou professionnelles (prêts sociaux, prévention du surendettement, aide à la recherche d'un logement),
- promouvoir une offre de loisirs et de pratiques sportives au travers de subventions aux associations du personnel : CDOS et Association pour la pratique du sport pour les agents du Département 93 (APSAD),
- valoriser les agents qui ont dédié leur carrière professionnelle au service des habitants de la Seine-Saint-Denis.

Les priorités 2019 seront les suivantes :

- poursuivre le dispositif de participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire prévoyance afin de mieux couvrir les agents les plus fragilisés à travers une convention avec le Centre de gestion de la Petite Couronne,
- améliorer les modalités de gestion, d'instruction, et de contrôle de la prestation subventions et allocations, et résorber le retard constaté sur l'action sociale employeur,

- poursuivre la réflexion sur la dématérialisation du dossier de l'agent en lien avec les partenaires concernés,
- améliorer les conditions de prise en charge de l'accompagnement budgétaire et financier des agents par le développement des prestations et actions conduites par la conseillère en économie sociale et familiale,
- poursuivre la gestion dématérialisée des dossiers médailles (gestion éco responsable et adaptée à l'évolution des procédures des Préfectures) et l'archivage des diplômes en lien avec le SGCR,
- accompagner l'APSAD dans les actions conduites en faveur du « sport santé » dans le cadre de la prévention de l'absentéisme, et du partenariat pour les Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Action sociale du personnel	Dépenses	1,968	1,916	1,922	1,940
	Recettes	0,002	-	-	0,001

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Action sociale du personnel	Dépenses	0,085	0,047	0,111	0,063
	Recettes	0,023	0,001	0,035	0,027

Action 5 : Conditions de travail de la DEA

Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action sont ceux énoncés au niveau du programme.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Conditions de travail de la DEA	Dépenses	0,058	0,047	0,056	0,054

Ces moyens sont rattachés au budget annexe d'assainissement.

Mission

Egalité et diversité

Programme

Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

Programme

Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations

Programme : Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

*Ce programme relève
de la Mission **Egalité et
diversité***

Objectifs du programme

L'année 2019 sera consacrée à la poursuite de la mise en œuvre des engagements du protocole relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et à l'élaboration d'un plan d'action transversal qui articulera les volets interne (cadre du protocole) et externe (actions en direction des usagers et des habitants) de la politique égalité femmes-hommes.

À l'occasion de l'audit de renouvellement du Label Diversité au deuxième semestre 2019, le Département candidatiera également au Label Égalité professionnelle pour faire reconnaître l'engagement du Département en matière d'égalité femmes-hommes.

Opérationnellement, sur le volet interne, les objectifs prioritaires seront les suivants :

- mettre à jour le protocole d'accord en faveur de l'égalité professionnelle signé en mars 2016 avec les organisations syndicales et identifier des actions nouvelles,
- développer l'effort de formation sur la question spécifique de l'égalité femmes-hommes : formation des cadres et des professionnel·le·s de la communication sur les enjeux de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les stéréotypes sexistes, formation des encadrant·e·s du Département,
- poursuivre les actions de sensibilisation en direction des agent·e·s sur les thèmes du harcèlement sexuel et de la mixité des métiers, avec une sensibilisation spécifique des ambassadeur·rice·s Diversité,
- poursuivre le dispositif d'aide aux agentes victimes de violences sexuelles et conjugales.

Sur le volet externe, conformément à l'engagement pris par l'exécutif lors de la signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, un plan d'actions est en cours de rédaction, il est élaboré avec le concours actif de l'ensemble des directions du Département et sur la base des données recueillies dans les deux études de la Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation (DSOE).

Le plan d'actions externe est décliné en quatre axes :

- **Une collectivité exemplaire** intégrant l'égalité femmes-hommes dans la communication et la représentation du Département et faisant des femmes un sujet d'étude et de visibilité,
- **La promotion des droits fondamentaux des femmes** en luttant contre les violences faites aux femmes et en garantissant l'accès aux soins et au droit de disposer de son corps, en lien avec l'Observatoire des violences faites aux femmes
- **La promotion d'une culture de l'égalité en Seine-Saint-Denis** en sensibilisant les partenaires du Département à ce sujet ainsi que les Séquano-Dionysiens,
- **Un territoire pour tous et toutes** en assurant un accès égal à la culture, au sport et aux loisirs et en garantissant un accès des femmes à l'espace public.

Pour mettre en œuvre ces nouvelles actions, en interne et externe, un budget supplémentaire par rapport à 2018 a été arbitré pour 2019.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		BP 2018	Proposition BP 2019
Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	Dépenses	0,011	0,028

Programme : Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations

*Ce programme relève de la Mission **Egalité et diversité***

Objectifs du programme

L'année 2019 sera consacrée à la poursuite de la démarche Diversité en interne, avec l'échéance de l'audit de renouvellement du Label Diversité de l'AFNOR, prévu au second semestre, et au déploiement du nouveau Plan Départemental de Lutte contre les Discriminations 2019-2021, en cours d'élaboration, consacré au volet externe et aux habitants.

Ce nouveau Plan départemental comportera 4 axes de travail :

- la prévention et l'action contre les discriminations à l'appui des politiques publiques du département,
- le Département, offre de service public exemplaire,
- le Département, animateur d'un réseau territorial de lutte contre les discriminations,
- la sensibilisation des habitants à la lutte contre les discriminations et la déconstruction des préjugés.

Les objectifs opérationnels pour 2019 sont les suivants :

Sur le volet interne :

- élaborer et mettre en œuvre les actions correctives identifiées par les évaluateurs de l'Association française de normalisation (AFNOR) à l'issue de l'audit de suivi réalisé en mars 2018, et assurer une revue des actions et du pilotage de la démarche en vue de la préparation de l'audit de surveillance,
- élaborer la stratégie de sensibilisation à la lutte contre les discriminations et créer de nouveaux outils de sensibilisation à destination des agents,
- renouveler le réseau d'agents volontaires Ambassadeurs diversité pour essaimer la sensibilisation à la lutte contre les discriminations,
- poursuivre la formation des encadrants, notamment sur les pratiques managériales non discriminantes, et le dispositif laïcité,
- poursuivre l'amélioration du dispositif d'alerte et de traitement des discriminations,
- formaliser de nouveaux plans d'actions en plus des cinq plans pré-existants, en particulier sur les 3 critères suivants : origine, grosse phobie, LGBTphobie.

Sur le volet externe, il s'agira de :

- construire des actions de prévention des discriminations et de lutte contre les préjugés à destination des habitants,
- piloter des actions en faveur du recours au droit des habitants : caravane itinérante contre les discriminations sur le territoire en lien avec les collectivités, les mécènes, et les associations, et le Défenseur des droits,
- piloter un réseau des acteurs du territoire œuvrant dans la lutte contre les discriminations,
- mener des actions de formation / sensibilisation à destination d'acteurs du territoire, en particulier dans les champs de l'emploi, de la santé et du logement. reconduire un dispositif de subventions aux associations agissant dans le domaine de la lutte contre les discriminations, en réinterrogeant les critères d'attribution pour les mettre en cohérence avec les orientations du Département, et en envisageant un appel à projets qui permettrait de repérer de nouveaux acteurs impliqués sur le territoire.

Pour conduire ces nouvelles actions en interne et en externe, le budget en matière de lutte contre les discriminations est en hausse en 2019 par rapport aux crédits 2018.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		BP 2018	Proposition BP 2019
Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations	Dépenses	0,061	0,199

Sont pris en compte dans les dépenses ci-dessous les crédits prévus pour le soutien aux associations de prévention et de lutte contre les discriminations, dépenses précédemment inscrites sur le programme Droits fondamentaux.

Mission

Conduite de l'action départementale

Programme
Stratégie budgétaire et financière

Programme
Gestion de la dette

Programme
Commande et achats publics

Programme
Information et communication

Programme
Audit interne

Programme
Marketing territorial et mécénat

Programme
Jeux olympiques et paralympiques

Programme
Transition écologique

Programme : **Stratégie budgétaire et financière**

*Ce programme relève
de la Mission **Conduite de
l'action départementale***

Ce programme comporte huit actions :

- Analyse financière globale,
- Recettes générales,
- Expertise financière,
- Gestion comptable du patrimoine,
- Gestion mandats et recettes,
- BSPP et Préfecture de police,
- Finances assainissement,
- Contrôle de gestion.

Objectifs du programme

La Direction du budget, des finances et du contrôle de gestion (DBFCG) aide à la décision et au pilotage budgétaire de la collectivité pour la Direction générale, en lien avec les orientations de l'exécutif. Elle coordonne le travail de préparation et de suivi de l'exécution budgétaire de l'ensemble de la collectivité. Elle assure la soutenabilité budgétaire et financière des orientations, en les inscrivant notamment dans le nouveau cadre réglementaire de la contractualisation. Elle est garante de la qualité et de la fiabilité de l'information budgétaire et comptable. Elle contribue à l'optimisation de l'allocation des ressources via un dialogue continu avec les directions opérationnelles. Enfin, elle s'attache à la maîtrise des risques financiers liés aux partenaires.

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- garantir la solvabilité budgétaire et financière de la collectivité dans un contexte de faible évolution des recettes, de plafonnement des dépenses de fonctionnement et d'un fort besoin territorial en équipement,
- alimenter la Direction générale concernant les évolutions institutionnelles et socio-économiques impactant la collectivité,
- animer le dialogue de gestion avec les directions opérationnelles dans un souci d'optimisation des procédures et d'allocations des ressources,
- moderniser la fonction comptable pour fiabiliser les comptes de la collectivité dans la perspective de la certification.

Les principaux objectifs opérationnels 2019 seront les suivants :

- réaliser la prospective budgétaire et financière, et suivre l'exécution budgétaire en tenant compte de la contrainte de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement imposée par la contractualisation à 1,2 %,
- consolider la veille juridique et institutionnelle et les outils d'analyse retro-prospective d'aide à la décision, notamment en matière d'endettement,
- assurer le suivi des grands plans d'investissement du Département : Jeux olympiques et paralympiques, Plan exceptionnel d'investissement, Plan ambition collègues, Plan petite enfance et parentalité, Plan handicap, Plan piscines, Plan mobilités durables, Plan à vos parcs,
- suivre les réformes à venir et estimer leurs effets sur les ressources et le cadre institutionnel : fiscalité locale, fonds de péréquation, dotations d'État,
- réaliser des études comparatives, notamment sur l'évolution des dépenses sociales,
- produire des outils fiabilisés de suivi de l'activité et de l'exécution budgétaire, notamment pour les directions sociales,
- aider à l'identification et à la réalisation des économies induites par le cadrage budgétaire,
- suivre la mise en œuvre des recommandations validées par la Direction générale suite aux missions du contrôle de gestion,
- accompagner les directions tout au long du cycle budgétaire : aide à la préparation budgétaire, formalisation d'outils de pilotage, formations,
- favoriser la recherche active de nouvelles recettes en soutien des directions opérationnelles,
- accompagner les directions dans leurs relations avec les partenaires du Département, en leur apportant une expertise financière en particulier dans les secteurs social et médico-social.

Deux projets structurants seront poursuivis :

- la dématérialisation de la chaîne comptable,
- la mise en œuvre du projet de centralisation de la fonction comptable à la DBFCG : création d'un centre de services partagés à partir du 1^{er} janvier 2019 suite à l'approbation de l'organigramme cible en CT de juillet 2018, travail d'élargissement du périmètre pour une nouvelle intégration début 2020, développement simultané du contrôle interne comptable.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes tous mouvements)

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Stratégie budgétaire et financière	Dépenses	132,35	154,16	118,35	131,10
	Recettes	1947,25	1930,35	1843,69	1849,60

Investissement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Stratégie budgétaire et financière	Dépenses	73,21	112,04	16,74	29,98
	Recettes	138,35	184,27	88,44	104,95

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	37	22	8	7

Objectifs prioritaires – indicateurs de résultat

Objectif	Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement					
Maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement (évolution en % / n-1)		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat (en %)	cible	-1,2 %	-2,3 %	-5 %	-3 %	-
	réalisé	-1,6 %	-1,56 %	Année en cours	-	-
Commentaire : en attendant les arbitrages, le scénario budgétaire conduit à une baisse des dépenses sectorielles de fonctionnement de 3 % au cadrage du BP 2019 hors AIS, charges de personnel et aide sociale à l'enfance afin de respecter les objectifs de contractualisation et de préserver la solvabilité départementale.						

Objectif	Garantir la solvabilité départementale					
Améliorer progressivement la capacité de désendettement		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat en années	cible	-	-	17	17	13
	réalisé	9,9	13,4	Année en cours	-	-
<u>Commentaire</u> : le nouveau cadre réglementaire définit un plafond de désendettement du budget principal non contraignant à hauteur de 10 années pour les Départements.						

Action 1 : Analyse financière globale

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est d'apporter les éléments d'expertise financière pour permettre les arbitrages politiques des enveloppes budgétaires attribuées à chaque programme, à partir :

- d'une analyse des marges de manœuvre sectorielles,
- de l'identification des possibilités de dégager des marges de manœuvre pour les années futures, afin de permettre au Département de faire face aux dépenses de solidarité qui lui incombent, tout en préservant sa capacité à investir pour l'avenir.

Les efforts porteront en 2019 sur :

- le suivi des dépenses sectorielles, et tout particulièrement les conditions de réalisation des projets d'investissement,
- la prospective 2018-2021,
- le suivi des recettes générales avec l'évolution probable de la fiscalité locale,
- le suivi de la contractualisation avec l'État,
- l'accompagnement des directions dans l'exécution de la dépense tout au long de l'exercice et particulièrement en clôture (respect du cadrage voté et des orientations...).

Moyens de l'action

Fonctionnement réel (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Analyse financière globale	Dépenses	19,37	36,72	0,02	0,02
	Recettes	94,92	80,87	36,70	25,00

Investissement réel (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Analyse financière globale	Dépenses	41,77	92,65	-	-
	Recettes	41,77	92,65	-	-

Action 2 : Recettes générales

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- préserver l'autonomie financière du Département dans un contexte de stagnation de ses recettes et sans recourir au levier fiscal,
- veiller à ce que la réglementation soit correctement appliquée à travers les recettes notifiées,
- suivre en trésorerie la réalité des encaissements et leur rythme.

Les objectifs opérationnels 2019 seront les suivants :

- suivre la concordance entre la prévision budgétaire et l'enregistrement des recettes, notamment pour les droits de mutation,
- s'assurer du bon calcul des recettes perçues au regard des charges effectives de la collectivité,
- suivre le reste à charge des allocations individuelles de solidarité pour le Département.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Recettes générales	Dépenses	24,50	24,64	23,89	27,89
	Recettes	1761,09	1780,81	1746,99	1762,22

Investissement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Recettes générales	Recettes	23,52	26,27	26,56	42,82

Action 3 : Expertise financière

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- maîtriser les risques financiers sous-jacents au financement de tiers par le Département,
- contribuer à la sécurité financière des partenariats départementaux (associations subventionnées, sociétés d'économie mixte, structures médico-sociales tarifées, OPH...),
- accompagner les directions opérationnelles dans leur dialogue de gestion avec leurs partenaires et identifier les situations à risques,
- apporter à la Direction générale des outils de pilotage et d'aide à la décision en matière de financement des partenaires.

Opérationnellement, en 2019, le Bureau de l'expertise financière poursuivra le développement de son offre de services au bénéfice des directions et d'outils de pilotage propices à une aide à la décision budgétaire.

Une vigilance particulière sera apportée au renforcement de la sécurité financière des partenariats départementaux. Cet objectif nécessitera d'élargir le périmètre des partenariats actuellement suivis par le Bureau et de fournir à la collectivité de nouveaux moyens de contrôle financier.

À ce titre, seront mis en place en 2019 :

- un scoring des bailleurs sociaux bénéficiant de garanties d'emprunt départementales,
- une cartographie des risques des partenaires bénéficiant de « participations » et extérieurs au dispositif de visa financier,
- un référentiel des tarifs et des coûts de fonctionnement des Etablissements et services médico-sociaux (ESMS) tarifés dans les secteurs des personnes âgées, des personnes handicapées et de l'aide sociale à l'enfance.

Par ailleurs, l'enjeu de structuration du dialogue de gestion interne et externe sera également l'occasion d'un rapprochement fonctionnel entre le Bureau de l'expertise financière et le pôle du contrôle de gestion. Des outils et des procédures en matière d'analyse budgétaire seront conjointement travaillés aux fins d'aide à la décision politique.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Expertise financière	Dépenses	0,017	-	-	-

Action 4 : Gestion comptable du patrimoine

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- fiabiliser les écritures comptables d'ordre patrimonial, notamment d'amortissement et d'intégration des marchés de travaux terminés,
- avoir une vision exhaustive du patrimoine comptable, et, dans ce but, élaborer un inventaire comptable et son suivi afin de fiabiliser l'état de l'actif et des charges d'amortissement annuelles en conséquence, déterminer des modes opératoires permettant un rapprochement de l'inventaire physique et de l'état de l'actif et gérer régulièrement les entrées et sorties de l'actif,
- participer à la réflexion transversale en matière d'optimisation de la gestion du patrimoine, dont le fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Les priorités 2019 seront les suivantes :

- un travail de rapprochement entre l'inventaire physique et comptable, et d'ajustement avec l'état de l'actif du compte de gestion et les annexes budgétaires. Ce point intègre la participation aux réflexions de conception de l'outil métier Odoo au profit de plusieurs directions ;

- la fiabilisation des procédures à l'attention des directions opérationnelles afin d'obtenir les informations nécessaires aux écritures comptables obligatoires telle que la communication des données relatives aux sorties de biens,
- la pérennisation de la sensibilisation des acteurs de la chaîne comptable aux bonnes pratiques et enjeux de la gestion du Patrimoine,
- la formation et l'accompagnement des agents intégrés à la DBFCG dans le cadre de la centralisation de la fonction comptable.

Moyens de l'action

Fonctionnement réel (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Gestion comptable du patrimoine	Dépenses	50,60	50,74	53,66	62,13
	Recettes	10,30	11,17	12,28	15,07

Investissement réel (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Gestion comptable du patrimoine	Dépenses	10,30	11,17	12,28	15,07
	Recettes	50,60	50,74	53,66	62,13

Action 5 : Gestion mandatements et recettes

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est de mettre en œuvre des écritures comptables transversales qui garantissent une image sincère et fidèle de l'état des dettes et des créances départementales.

Les priorités 2019 seront les suivantes :

- positionner le service de la gestion comptable et réglementaire (GCR) comme centre de services partagés (CSP) hors masse salariale,
- retranscrire en comptabilité les créances éteintes de la collectivité pour lesquelles la paierie est prescriptrice,
- mettre en place et en application d'une politique relative aux créances admises en non-valeur.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Gestion mandatements et recettes	Dépenses	0,49	1,85	0,63	1,11
	Recettes	-	9,89	-	-

Action 6 : BSPP et préfecture de police

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- contribuer au financement de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) au titre de ses missions relatives à la lutte contre l'incendie et aux interventions de secours aux victimes, et au financement des services communs de la Préfecture de police de Paris (Objets trouvés, Institut médico-légal, Laboratoire central des services vétérinaires),
- maîtriser le niveau de la participation départementale, fixée au prorata de la population des départements de la petite couronne dans le cadre d'un dialogue avec la Préfecture via les instances de concertation.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
BSPP et Préfecture de police	Dépenses	35,89	38,95	38,70	37,57

Investissement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
BSPP et Préfecture de police	Dépenses	1,23	1,45	1,80	1,45

Action 7 : Finances d'assainissement

Objectifs de l'action

Cette action est gérée par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA).

Elle concerne le financement de l'ensemble du budget annexe d'assainissement principalement pour les opérations de fonctionnement ainsi que les opérations d'investissement pour la part d'autofinancement dégagée par la section de fonctionnement, ainsi que la gestion de l'encours de dette du budget annexe.

Moyens de l'action (hors reprise de résultat)

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Finances assainissement	Dépenses	1,49	1,27	1,52	2,38
	Recettes	45,05	47,91	47,71	48,38

Investissement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Finances assainissement	Dépenses	19,90	6,77	2,65	-
	Recettes	22,46	14,61	8,23	-

Action 8 : Contrôle de gestion

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- analyser les dispositifs de politique publique de la collectivité et en particulier du pôle solidarité dans un objectif d'optimisation financière mais également d'optimisation des processus,
- apporter des éléments de compréhension et d'analyse budgétaire en particulier du secteur social,
- accompagner l'évolution des systèmes d'information sectoriels en assurant une fonction d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les priorités 2019 seront notamment l'optimisation des recettes des crèches départementales et de la Protection maternelle et infantile, des moyens consacrés à l'Aide sociale à l'enfance, à la Direction des personnes âgées et des personnes handicapées, à la Direction de la prévention et de l'action sociale, et l'optimisation du pilotage budgétaire d'aide à la décision.

Programme : Gestion de la dette

*Ce programme relève de la Mission **Finances**.*

Ce programme comporte deux actions :

- Dette,
- Trésorerie.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- assurer la pérennité et la sécurité des sources de financement du Département en matière d'emprunts,
- développer les relations avec les banques tout en favorisant le recours aux prêteurs publics ou parapublics,
- diversifier les sources de financements afin de financer les plans d'investissement du Département au meilleur coût,
- gérer activement la dette départementale de manière à en minimiser les coûts,
- ajuster la stratégie de gestion de la trésorerie à celle de la dette.

Les principaux objectifs opérationnels pour l'année 2019 seront les suivants :

- la notation financière de la Collectivité par une agence de notation : suite à la désensibilisation complète du portefeuille de la dette départementale accomplie en 2017, le Département souhaite entrer dans une démarche de notation, indicative dans un premier temps, pour évaluer l'opportunité de lancer un emprunt obligataire. Cette démarche a également vocation à formaliser des pistes d'optimisation en termes de gouvernance et de gestion,
- la mise en place de financements obligataires : en fonction de ses besoins de financement et des opportunités offertes par les marchés financiers, le Département envisage l'émission d'emprunts obligataires. Si ce mode de financement est mis en œuvre, un accompagnement par un prestataire conseil en gestion des risques de taux sera nécessaire,
- la prospection de nouveaux financements auprès des établissements financiers pour couvrir les besoins du Département pour les années à venir,
- la gestion active de la dette et, en particulier, du risque de taux par l'intermédiaire d'actions telles que le remboursement anticipé de prêts, la souscription d'emprunts à taux variable ou de swap de taux ou le refinancement de contrats de partenariat. L'enjeu est également, en lien avec les prévisions budgétaires, de réduire au maximum l'emprunt d'équilibre afin de limiter la croissance de l'encours,
- la planification des besoins de financement en lien avec la prospective budgétaire.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes tous mouvements)

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Programme gestion de la dette	Dépenses	42,22	36,07	50,53	44,09
	Recettes	1,27	18,10	10,62	7,54

Investissement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Programme gestion de la dette	Dépenses	112,73	64,68	69,70	74,56
	Recettes	103,07	112,71	152,56	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	2	2	0	0

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Optimiser le coût de financement des investissements			
Taux moyen de la dette du budget principal (hors PPP) au 31.12. n		2016	2017	Prévision 2018	Prévision 2019
Indicateur de résultat :	Cible	-	-	À définir	A définir
	réalisé	3,16	2,87	-	-
<p><u>Commentaire</u> : Suite à la désensibilisation totale du portefeuille, l'objectif est d'amoinrir l'impact des marges bancaires et donc d'obtenir des taux plus proches des taux de marché. Le financement par les prêteurs publics a permis d'enclencher cette dynamique, l'émission d'obligation pourrait la consolider.</p>					

Action 1 : Dette

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- garantir la soutenabilité de la dette du Département en empruntant aux meilleures conditions,
- assurer la pérennité et la sécurité des sources de financement en matière d'emprunt en développant les relations avec les partenaires financiers et institutionnels et en communiquant positivement sur la dette du Département.

Ils se déclineront en 2019 selon les axes suivants :

- l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle de gestion de l'encours de dette qui permette de tirer parti des opportunités de marché dans un contexte de remontée des taux,
- l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle de financement des investissements départementaux,
- la négociation d'une nouvelle enveloppe de financement avec une ou plusieurs banques publiques,
- le maintien du dialogue avec les banques privées,
- le pilotage de la notation financière du Département : lancement de la démarche (procédure d'achat public), suivi et mise en œuvre d'un Plan d'actions d'ajustement en fonction des conclusions du rapport de notation,
- la préparation d'un financement par emprunts obligataires des dépenses d'investissement en intégrant les composantes ISR (investissement socialement responsable).

Moyens de l'action (hors reprise de résultat)

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Dette	Dépenses	44,810	46,070	50,490	44,07
	Recettes	2,860	18,100	10,620	7,54

Investissement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Dette	Dépenses	115,910	64,680	69,700	74,06
	Recettes	107,250	115,380	152,560	-

Action 2 : Trésorerie

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- assurer la continuité du financement des actions du Département,
- innover sur le plan de l'ingénierie financière.

Ils se déclineront en 2019 selon les axes suivants :

- la diminution de l'encours dans le cadre d'une politique de réduction de l'emprunt d'équilibre. Cette stratégie de gestion sera mise en œuvre sur plusieurs exercices afin de veiller à la soutenabilité budgétaire,
- l'amélioration de l'outil de suivi de trésorerie afin d'anticiper les besoins et de limiter les coûts, travail partenarial à mener en lien avec la pairie départementale.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Trésorerie	Dépenses	-	-	0,040	0,02

Programme : Commande et achats publics

*Ce programme relève de la Mission **Conduite de l'action départementale***

Ce programme comporte trois actions :

- Sécurisation juridique des marchés,
- Développement d'une commande publique durable,
- Dématérialisation de la commande publique.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- assurer la sécurité juridique de la commande publique et être garant du respect des règles juridiques en la matière,
- favoriser la mise en œuvre des politiques du Département au moyen de sa commande publique,
- améliorer l'accompagnement des acteurs de l'achat.

Ils se déclineront en 2019 selon les objectifs opérationnels décrits dans les pages suivantes.

En lien avec la réorganisation de la Direction de la commande et de l'achat public, intégrant désormais une fonction achat, une des priorités est de renforcer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics. Deux objectifs opérationnels seront poursuivis en 2019 :

- déployer une nouvelle nomenclature de marchés et une cartographie des achats,
- et diffuser la culture de performance achat dans la commande publique départementale.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Commande publique	Dépenses	0,019	0,024	0,025	0,010

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	15	10	5	0

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Accroître le montant dans la commande publique départementale concernée par une clause sociale					
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat (en part du montant total)	Cible				10 %	12 %
	réalisé	Non disponible	Non disponible	Année en cours		
<p><u>Commentaire</u> : On entend par clause sociale toute disposition contractuelle relative à l'amélioration des conditions de travail dans le cadre de la commande publique, mais aussi à l'insertion des publics impliqués dans l'exécution, qu'il s'agisse de marchés réservés aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ou aux établissements des secteurs adapté et protégé (ESAT/EA).</p> <p>La méthode de calcul est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lorsqu'un marché est entièrement concerné par la clause (ex : marchés réservés), c'est le montant total qui est pris en compte - Pour les clauses ne s'appliquant qu'à une partie du marché (ex : imposition d'une part d'heures effectuées en IAE), c'est le montant affecté qui est comptabilisé. <p>Pour 2016 et 2017, la donnée n'est pas renseignée en raison d'une méthode de calcul différente.</p> <p>Pour rappel, l'introduction de clauses sociales est conditionnée à la capacité de contrôle dans l'exécution, en particulier lorsqu'il s'agit</p>						

d'un volume horaire. En matière d'insertion par l'activité économique, ce contrôle est réalisé par la Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale (DEIAT).

Par ailleurs, la DCAP a proposé plusieurs engagements dans son Schéma des achats publics responsables :

- ⇒ Formaliser préalablement à chaque acte d'achat la décision d'opportunité d'intégrer ou non une action d'insertion, et le cas échéant les modalités qui en découlent, afin que tous les marchés pertinents pour mettre en place une action d'insertion puissent comporter une clause sociale
- ⇒ Notifier au moins cinq marchés réservés aux SIAE en 2018, augmenter cet objectif de 2 marchés par an, et atteindre le nombre de 10 marchés notifiés l'année 2020
- ⇒ Assurer à l'horizon 2020 l'exécution d'au moins 200.000 heures d'insertion supplémentaires
- ⇒ Poursuivre la démarche de diversification des clauses sociales
- ⇒ Passer chaque année au moins deux contrats d'insertion portant sur des prestations de service
- ⇒ Veiller à augmenter la part de femmes concernées par les clauses d'IAE dans les marchés de travaux, avec un objectif d'au moins 10%
- ⇒ Renforcer le partenariat avec les facilitateurs territoriaux (PLIE, Maisons de l'emploi, réseaux de l'IAE, Inser'éco 93, autres structures...), les collectivités territoriales de Seine-Saint-Denis et notamment les EPT
- ⇒ Effectuer une veille ciblée sur les structures de l'IAE offrant des solutions innovantes en matière d'économie circulaire
- ⇒ En matière de marchés réservés aux secteurs adaptés et protégés (ESAT/EA), compter 2 marchés supplémentaires en exécution chaque année, soit 10 marchés en 2020
- ⇒ Augmenter de 30% par an le volume total de marchés réservés au secteur adapté, pour atteindre un montant minimum de 1.500.000 € HT à l'horizon 2020
- ⇒ Formaliser un nouveau partenariat avec les acteurs territoriaux du secteur adapté (GESAT et UNEA)

Objectif		Accroître le recours aux clauses environnementales dans la commande publique départementale				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat (en part du nombre de marchés notifiés)	cible				50 %	60 %
	réalisé	41 %	41 %	Année en cours		
<p><u>Commentaire</u> : Cet objectif sera réalisé en lien avec le Schéma des achats responsables, qui prévoit notamment la mise en place de mesures plus exigeantes dans les chartes relatives aux engagements en matière de protection de l'environnement, aujourd'hui jointes à l'ensemble des marchés de travaux.</p>						

Objectif		Renforcer l'efficacité de la commande publique et les économies budgétaires au moyen de la négociation				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat (gain issu de la négociation en € HT)	Cible				1 500 000 €	2 000 000 €
	Réalisé	157 380 €	1 260 414 €	Année en cours		
<p><u>Commentaire</u> : Cet indicateur est calculé à partir de la différence entre l'offre initiale de l'attributaire et son offre négociée.</p>						

Objectif		Dans le cadre des contrats de service, optimiser le temps moyen de passation d'un marché depuis la réception d'une fiche de définition de besoin jusqu'à la notification				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat (durée de passation en mois)	Cible				7	6
	Réalisé			Année en cours		
<p><u>Commentaire</u> : En fonction des capacités de suivi offertes dans le cadre du paramétrage du SI Achat, il sera possible d'affiner cette donnée, a minima par procédure voire par phase.</p> <p>Au sein des contrats de services, ces objectifs pourront également être déclinés par direction, en fonction des contraintes propres à chaque entité.</p>						

Objectif		Améliorer la concurrence sur les marchés du Département				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat (nombre de dépôts par lot, hors marchés négociés sans mise en concurrence)	Cible				3	6
	Réalisé	Non disponible	Non disponible	Année en cours		
<u>Commentaire</u> : Cet indicateur doit pouvoir être mesuré par le nouvel SI Achat, en phase 4 de son développement (fin 2019).						

Action 1 : Sécurisation juridique des marchés

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est d'assurer la sécurité juridique de la commande publique.

Il se déclinera en 2019 selon les objectifs opérationnels suivants :

- à l'aide du nouveau logiciel de commande et d'achat publics, faciliter l'appropriation des procédures par les utilisateurs du Département,
- formaliser le rôle d'accompagnateur de la DCAP par la mise en place de contrats de service,
- maintenir la certification ISO 9001,
- animer dix matinales de la commande publique,
- former l'ensemble des agents impliqués dans la chaîne de commande publique au nouveau code de la commande publique,
- poursuivre la diffusion d'information par la lettre de veille « l'écho de la commande publique »,
- respecter les délais de notification attendus (objectif à partager avec les directions prescriptrices).

Action 2 : Développement d'une commande publique durable

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est de favoriser la mise en œuvre des politiques du Département au moyen de sa commande publique.

Il se déclinera selon les objectifs opérationnels suivants en 2019 :

- accroître le recours aux clauses sociales et environnementales,
- développer et déployer des outils d'aide à la mise en œuvre de la commande publique durable : clauses type, modèles de grilles d'analyse environnementale, etc.,
- mettre en place un comité de suivi des engagements du schéma des achats publics responsables avec un objectif d'au moins 10 nouveaux engagements réalisés.

Action 3 : Dématérialisation d'une commande publique

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est d'améliorer l'accompagnement des acteurs de l'achat.

Il se déclinera en 2019 selon les objectifs opérationnels suivants :

- mettre à profit le « Tout démat' » et le nouveau SI achat pour réduire l'usage du papier dans les procédures départementales,
- former les agents de la DCAP à l'utilisation d'I-courrier,
- mettre en œuvre le principe du « Dites-le nous une fois » (simplification des procédures administratives) grâce au nouveau logiciel de commande et d'achat publics.

Programme : Information et communication

*Ce programme relève de la Mission **Conduite de l'action départementale***

Ce programme comporte trois actions :

- Information générale
- Communication sectorielle
- Communication interne

Objectifs du programme

Ce programme a vocation à répondre aux besoins de communication des directions départementales en poursuivant la mise en place d'outils innovants et performants, à mettre en valeur les politiques départementales et à rendre visible pour les habitants l'action du Département.

Il se décline en trois objectifs stratégiques :

- Développer le mode projet avec les autres directions et au sein même de la Direction de la communication

Le mode projet est utilisé par la Direction avec la ou les directions concernée(s) pour chaque opération de communication. Ainsi, les chefs de projets, par leur connaissance des politiques départementales et leur perception des enjeux de communication, sont force de propositions et les équipes spécialisées initient de nouvelles solutions techniques.

La Direction de la communication souhaite également développer le mode projet en son sein, entre les différents pôles, afin de renforcer leurs synergies et d'encourager la créativité. La réorganisation du pôle des chefs de projet amorcée en 2018 va se poursuivre en 2019.

- Optimiser et exploiter les données

L'optimisation de la base de données est nécessaire au développement des supports ciblés (newsletters, gestion de contenus dynamiques ou événementiels géolocalisés). Le déploiement de l'outil "Arc" permet ce ciblage efficace. L'objectif est de disposer d'une base de données alimentées et mises à jour par les directions du Département.

La réflexion continuera en 2019 sur le développement d'une communication ciblée dans le domaine social, notamment sous la forme d'informations personnalisées par SMS. Enfin, la Direction de la communication souhaite mieux connaître les impacts de ses campagnes de communication digitale, mesurer leur degré de visibilité, de compréhension et d'utilité pour les destinataires. Il s'agit de mieux comprendre le comportement de l'internaute et de l'interpréter afin d'améliorer la politique de communication.

- Limiter le recours aux ressources extérieures à l'accompagnement ciblé

L'intervention d'agences de communication vient compléter le dispositif de communication mis en œuvre en interne. Si le recours aux prestataires devient moins systématique, il tend à se spécialiser.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Information et communication	Dépenses	2,821	3,059	2,673	2,591
	Recettes	0,010	0,005	0,007	0,005

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Information et communication	Dépenses	0,039	0,046	0,050	0,050

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	41	19	19	3

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Fidéliser et élargir le lectorat de la Newsletter				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'abonnements à la dernière newsletter de l'année	cible	-	-	100 000	110 000	120 000
	réalisé	79 255	92 832	Année en cours		

Objectif		Favoriser la lecture effective de la Newsletter				
		2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'ouverture moyen des dernières newsletters de l'année	cible	-	-	26 %	30 %	35 %
	réalisé	24,80 %	24,83 %	Année en cours		

Objectif		Fidéliser et élargir le lectorat du Mag				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'abonnements à la dernière newsletter du Mag en ligne de l'année	cible	-	-	70 000	80 000	90 000
	réalisé	48 580	59 106	Année en cours		

Objectif		Favoriser la lecture effective du Mag				
		2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'ouverture moyen de la dernière newsletter du Mag en ligne de l'année	cible	-	-	25 %	30 %	35 %
	réalisé	18,80 %	21,70 %	Année en cours		

Action 1 : Information générale

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont de faire connaître le Département, de permettre aux usagers d'être informés sur les prestations auxquelles ils pourraient prétendre, de faire participer les citoyens, et de valoriser les initiatives mises en œuvre sur le territoire.

Ils se déclinent dans cinq champs d'intervention :

1. Le Magazine « Seine-Saint-Denis »

Le magazine doit rendre compte de l'actualité du Département et de ses politiques publiques et mettre en valeur la richesse et le potentiel de la Seine-Saint-Denis. Il participe à la création d'un sentiment d'appartenance.

Les objectifs opérationnels sont de veiller à maintenir un haut niveau de pertinence des articles en fonction de l'utilité de l'information pour les habitants et en lien avec les préoccupations de ceux-ci, et de garantir l'efficacité de la diffusion du journal et le contrôle amélioré de la prestation. La périodicité du magazine sera maintenue en 2019 (10 magazines par an) et le contrôle du taux de distribution du magazine sera poursuivi afin de s'assurer que les foyers séquanodionysiens reçoivent directement chez eux les informations du Département.

2. Le Web

L'enjeu est d'être plus utile pour l'utilisateur par la dématérialisation du service rendu, par une plus grande accessibilité et une mobilité accrue des contenus via un travail éditorial en lien avec les vidéos et les contenus rédactionnels, et par la présence du Département sur Facebook, Instagram et Twitter.

Les enjeux sont d'assurer le suivi de l'actualité départementale sur les différents supports digitaux, de poursuivre les travaux sur les téléprocédures en repensant l'approche web (parcs, travaux publics, finalisation de la refonte du site de la Maison départementale des personnes handicapées) et d'analyser les comportements des internautes afin de réaliser des opérations qui rencontrent leur intérêt et leur attention. Enfin, en 2019, en remplacement du JT Web évalué peu efficace, d'autres types de vidéos seront postés.

3. La vie démocratique

Ce champ recouvre plusieurs domaines : la diffusion des séances de l'Assemblée départementale accompagnée par le fil d'actualité sur le Twitter du Conseil départemental ; les échanges du Président du Conseil départemental avec des habitants à l'occasion de grands moments politiques (vote du budget par exemple) ou de campagnes de concertation ; le développement des échanges directs avec les habitants et, par la même, l'accompagnement des actions de la démocratie participative.

Les enjeux sont d'aller au-delà des formes traditionnelles de communication (discours, campagnes, réunions d'informations, voire questionnaires en ligne), afin de promouvoir une plus grande participation citoyenne, et de conforter la confiance des citoyens et des habitants de la Seine-Saint-Denis vis-à-vis de l'action publique.

4. Initiatives et Événements

Le déroulement d'un événement implique l'envoi d'invitations, la mise en place de signalétique et l'habillage des sites d'accueil. Suite à l'événement, un retour sur l'initiative est établi par des reportages vidéos et photos, ainsi que par des articles dans les médias print et digitaux. Les photos viennent alimenter la bibliothèque d'images et peuvent alors être réutilisées pour d'autres conceptions de supports de communication. L'enjeu est d'effectuer un travail de réorganisation de la bibliothèque d'images et de repenser l'indexation des photos afin que la classification soit plus optimale et la recherche facilitée.

5. Le développement du ciblage via la communication digitale

Le ciblage consiste à adresser des informations individualisées à des publics définis. Pour que celui-ci soit optimal, il convient d'effectuer un travail de mise à jour de la base de données dédiée, laquelle permet cet adressage spécifique et une information géocalisée.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Information générale	Dépenses	2,531	2,715	2,357	2,331
	Recettes	0,010	0,005	0,007	0,005

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Information générale	Dépenses	0,039	0,046	0,050	0,050

Action 2 : Communication sectorielle

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est de répondre aux besoins des directions en matière de communication sectorielle.

Il se décline en trois champs concrets :

1. La construction des plans de communication des actions portées par les directions

Il s'agit de définir et la planifier les besoins de communication des directions, en particulier pour répondre aux nouveaux besoins en communication. Il s'agira aussi, en 2019, de pallier au manque de supports et d'outils de communication autour des problématiques de santé et de prévention.

Il s'agit aussi de choisir des outils mobilisables afin d'établir le plan de communication.

2. L'organisation et l'harmonisation de la communication auprès des partenaires associatifs et institutionnels.

La communication de réseau est un enjeu très important pour le Département dans l'exercice de ses missions. Afin d'harmoniser cette communication de réseau, le Centre de ressources des partenaires (CRP) a été déployé en 2016. Cette plateforme permet de relier le Département à l'ensemble de ses partenaires (associations, entreprises, porteurs de projets, collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale...). Plusieurs évolutions du CRP ont été conduites en 2017 et 2018 pour améliorer les performances de cet outil de coopération. L'enjeu est désormais le suivi des impacts de ces évolutions.

3. Le développement du ciblage via les outils de la communication digitale

Les Newsletters dispensent des informations à une cible prédéfinie. L'enjeu réside dans la pertinence du choix des destinataires des newsletters.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Communication sectorielle	Dépenses	0,290	0,344	0,316	0,260

Action 3 : Communication interne

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est de bâtir une communication de proximité et utile à l'agent.

Il se décline en trois objectifs opérationnels :

1. Le Magazine Acteurs

Le Magazine Acteurs met l'agent au cœur de ses articles et recherche toujours une proximité avec le lecteur. En 2019, la diffusion par adressage au domicile de chaque agent du Département sera poursuivie. L'enjeu est de mettre à la disposition des agents des informations les concernant, relatives aux méthodes de travail, projets des collègues et aux grandes évolutions internes ainsi que des informations destinées à comprendre les politiques internes.

2. L'Intranet

L'Intranet est devenu l'espace de travail privilégié de l'agent car il y trouve sa messagerie professionnelle, les applications métiers ainsi que diverses données collectées. Par ailleurs, le e-dossier RH permet l'accès à ses fiches de paie, à son historique de carrière et à diverses télé-procédures (modification de RIB, remboursement de frais de transport et demande de supplément familial de traitement). Les entretiens professionnels annuels et les fiches de postes dématérialisés viendront alimenter cet espace virtuel. Les enjeux sont de mieux éditorialiser le suivi de l'actualité et de dynamiser le mouvement d'appropriation de l'Intranet afin qu'il devienne l'espace virtuel personnel privilégié de l'agent.

3. Communication sectorielle

Les besoins en accompagnement de communication sectorielle sont de plus en plus forts dans les directions. La Direction de la communication accompagne les directions pour répondre au mieux à leurs besoins. Une part importante de la communication sectorielle concerne la politique RH portée par le Pôle Pilotage, Ressources Humaines et Diversité. Dans ce cadre, la Direction de la communication communique notamment sur la mise en œuvre de la Stratégie RH 2016-2021 (expérimentation du télé-travail, RIFSEEP) et sur la Politique Diversité (actions de sensibilisation) menée par le Département.

Programme : **Audit interne**

Ce programme relève de la Mission
Conduite de l'action départementale

Ce programme comporte trois actions :

- Mise en œuvre du plan d'audit annuel et conduite des missions d'inspection,
- Contrôle et suivi des recommandations,
- Capitalisation et suivi.

Objectifs du programme

Les objectifs de ce programme, mis en œuvre par la Direction de l'audit interne, du contrôle interne et de la gestion des risques (DACIGR), sont les suivants :

- sensibiliser les directions afin qu'elles s'approprient une démarche de contrôle interne en propre,
- analyser les risques,
- favoriser la mise en œuvre des recommandations (externes et internes) de maîtrise des risques,
- renforcer les dispositifs internes de maîtrise et de contrôle des risques.

L'objectif global est de concourir à la consolidation du contrôle interne et son appropriation systématique par les directions dans leur activité quotidienne.

Pour 2019, les priorités sont les suivantes :

- l'animation de la démarche de contrôle interne pour bâtir et consolider une culture commune,
- l'accompagnement des directions pour le renforcement de la maîtrise de leurs risques et de leur contrôle interne, en particulier sur le champ de la prévention de la fraude avec la cellule de contrôle de conformité,
- la contribution à l'amélioration de la relation aux usagers par le renforcement de la démarche de contrôle interne,
- l'appropriation et l'utilisation de l'outil de gestion des risques et de la cartographie des risques en lien avec les directions métiers,
- l'actualisation du Plan pluriannuel d'audit,
- le renforcement de la capacité de la direction à accompagner les directions en matière de contrôle interne,
- le maintien de la certification de la direction au regard des normes professionnelles,
- l'information du Comité d'audit sur l'activité de la direction, le niveau de maîtrise des risques et les actions de renforcement du contrôle interne,
- le suivi des travaux des directions et le reporting auprès des membres du comité d'audit et de la direction générale,
- le développement de partenariats extérieurs et la valorisation de l'action du Département.

Au-delà de la mise en œuvre du Plan annuel d'audit et du suivi des recommandations, la direction s'est engagée dans une démarche d'informatisation des données liées aux risques. La cartographie des risques ainsi que le suivi des recommandations d'audit et des dispositifs de contrôle interne se feront à l'aide de l'outil TIGRe déployé en 2018.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Audit interne	Dépenses	0,018	0,018	0,019	0,018

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	14	11	2	1

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Augmenter le nombre d'audits et de missions d'inspection				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'audits et de missions d'inspections réalisés	cible	15	15	15	13	13
	réalisé	10	10	10*		
<p><u>Commentaire</u> : La vacance de deux postes d'auditeurs n'a pas permis de réaliser l'objectif. Le métier d'auditeur est toujours un métier en tension pour lequel les recrutements sont difficiles et longs.</p> <p>* prévisionnel</p>						

Objectif		Augmenter le nombre de contrôles de conformité				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de contrôles de conformité	cible	-	-	30	20	20
	réalisé	-	30	20*		
<p><u>Commentaire</u> : La vacance d'un poste n'a pas permis de réaliser l'objectif. Il est prévu de minorer le nombre de contrôles en quantité à partir de 2019. En effet, les contrôles habituels sur pièces et sur place seront complétés de contrôles des procédures et de l'organisation. Ils dureront ainsi 2 semaines au lieu d'une semaine.</p> <p>* prévisionnel</p>						

Objectif		Augmenter le nombre d'inspections réalisées par l'agent chargé d'une mission d'inspection (ACFI)				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'inspections ACFI (santé et sécurité au travail)	cible	-	10	12	12	
	réalisé	-	10	12*		
<p><u>Commentaire</u> :</p> <p>* prévisionnel</p>						

Objectif		Développer la sensibilisation des directions et de l'encadrement en matière de gestion des risques				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de directions accompagnées, en sensibilisation, d'une part et en accompagnement individualisé, d'autre part.	cible	-	-	-	- Toutes en sensibilisation - 4 en accompagnement individualisé	
	réalisé	-	-	-		

Action 1 : Mise en œuvre du plan d'audit annuel et conduite des missions d'inspection

Objectifs de l'action

Il s'agit de réaliser les missions d'audit inscrites au Plan pluriannuel d'audit à la demande du Directeur général des services et en fonction des priorités approuvées par le Comité d'audit.

Dans le cadre d'une mission d'inspection, il s'agit d'analyser les causes qui ont permis la survenance d'un incident une fois que l'existence de celui-ci est avérée. Cela nécessite la conduite d'un diagnostic de l'organisation et de son système de contrôle interne.

En 2019, l'actualisation de la cartographie des risques permettra de relever les risques majeurs pour la collectivité, et d'établir le programme des audits à réaliser. Il conviendra de mettre en œuvre les nouvelles missions d'audit et également les axes prioritaires pour développer l'animation en matière de contrôle interne en lien notamment, avec la démarche usagers.

Moyens de l'action (hors reprise de résultat)

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Mise en œuvre du plan d'audit annuel	Dépenses	0,018	0,018	0,019	0,018

Action 2 : Contrôle et suivi des recommandations

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est de renforcer la maîtrise des risques, par la mise en place d'un suivi des actions engagées par les directions et d'un reporting structuré vers la Direction générale et le comité de supervision.

En 2019, les objectifs opérationnels de l'action seront les suivants :

- suivre la mise en œuvre des Plans d'action des directions suite aux recommandations d'audit et aux évaluations des dispositifs de contrôle interne,
- améliorer le suivi des actions de maîtrise des risques identifiés par la cartographie des risques à l'aide de l'outil en déploiement,
- assurer un contrôle de conformité de la tenue des dossiers dans les directions sociales,
- accompagner les prises de poste éventuelles en renforçant les capacités à travailler sur les risques de gestion.

Moyens de l'action

Cette action ne donne pas lieu à des dépenses directes.

Action 3 : Contrôle interne

En plus des travaux actuels de missions d'audit, de suivi des plans d'action des directions en réponse aux recommandations d'audit, des contrôles de conformités, la DACIGR doit organiser la prise en compte et le déploiement d'un véritable accompagnement en matière de contrôle interne des directions.

Le renforcement du contrôle interne dans les directions permettra d'améliorer la relation avec les usagers pour l'ensemble des actions et des prestations départementales.

Par ailleurs, avec ce qui découle de la loi anticorruption « Sapin II », la DACIGR devra organiser et coordonner les moyens de prévention des risques éthiques et financiers dans le département de Seine-Saint-Denis. Ces risques devront être identifiés, évalués. Ils feront l'objet d'une approche de maîtrise et d'une déclinaison de la prévention dans les différents domaines d'activité propres du département mais aussi dans les relations avec les organismes associés.

La DACIGR fera des propositions dans la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions législatives très prochainement, d'autant que les contrôles de l'Agence française anticorruption (AFA) vont intervenir dans un temps rapproché, et en tout état de cause dans le courant de l'année 2019, particulièrement dans les collectivités territoriales.

Moyens de l'action (hors reprise de résultat)

Cette action ne donne pas lieu à des dépenses directes.

Action 4 : Capitalisation et suivi

Objectifs de l'action

La capitalisation consiste à organiser une gestion efficace des informations et données utilisées par la DACIGR, à faciliter leur partage au sein de l'équipe, à garantir la traçabilité des missions d'audit et d'inspection générale et à contribuer à la gestion des savoirs. Elle consiste aussi à accompagner les directions dans leur démarche de renforcement de leurs systèmes de management des risques.

Par ailleurs, la DACIGR participe à la valorisation et à la promotion de la Seine-Saint-Denis en assurant des formations auprès d'autres collectivités locales, et via des organismes de formation (Centre national de la fonction publique territoriale, Institut national des études territoriales, Ecole nationale d'administration, Association finances, gestion, évaluation des collectivités territoriales ...).

La DACIGR promeut les échanges avec les collectivités européennes, notamment les collectivités territoriales grecques qui bénéficient d'un accompagnement étroit. Elle les aide à construire leur propre référentiel d'audit à partir de celui de la Seine-Saint-Denis.

En 2019, il s'agira notamment de déployer un référentiel de contrôle interne référençant les bonnes pratiques existantes au sein des directions, de développer les partenariats avec l'Institut français de l'audit et du contrôle interne, le Centre national de la fonction publique territoriale, l'Association management des risques et des assurances de l'entreprise, la Conférence des inspecteurs et auditeurs territoriaux, l'Association nationale des directeurs financiers et de contrôle de gestion, l'Ecole nationale d'administration, l'Institut national des études territoriales, AFA, l'Association finances, gestion, évaluation des collectivités territoriales, et d'organiser ou participer à une journée d'étude sur la maîtrise du risque et l'audit auprès d'autres collectivités et partenaires.

Moyens de l'action (hors reprise de résultat)

Cette action ne donne pas lieu à des dépenses directes.

Programme : Marketing territorial et mécénat

Ce programme relève de la Mission **Conduite de l'action départementale**

Ce programme comporte deux actions :

- Marketing territorial
- Mécénat

Objectifs du programme

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- promouvoir et animer la marque de territoire « IN Seine-Saint-Denis »,
- mettre en place les fondements d'une stratégie de marketing territorial partagée avec les directions départementales,
- développer le recours au mécénat et accompagner les directions comme le tissu associatif dans cette pratique.

En 2019, il s'agira notamment de promouvoir la notoriété de la marque « In Seine-Saint-Denis » et de renforcer le dispositif des Ambassadeurs.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Marketing territorial et mécénat	Dépenses	-	0,128	0,170
	Recettes	-	0,050	0,070

Investissement (En M€)		CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Marketing territorial et mécénat	Dépenses	0,093	0,100	0,100

En matière de marketing, les crédits proposés sont principalement consacrés à la mise en œuvre de la stratégie initiée en 2018, à l'achat de campagnes digitales, à la réalisation d'une étude sur la connaissance de productions « made in Seine-Saint-Denis » et leur impact social. En matière de mécénat, la dépense sera ciblée sur le développement du mécénat de compétences. En matière de recettes, il s'agira d'augmenter la participation des Fondations aux appels à projets.

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	4	4	-	-

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Promouvoir la marque de territoire In SSD/animer un réseau qualifié				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'ambassadeurs	cible			740	900	1050
	réalisé	400	590	Année en cours		

Objectif		Promouvoir la marque de territoire/développer la notoriété de la marque				
		2016	2017	2018	2019	2020
Communauté virale FB + Instagram	cible			7 000	9 000	11 000
	réalisé		4 000	Année en cours		

Action 1 : Marketing territorial

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- développer la notoriété de la marque de territoire #IN SSD,
- faire émerger les nouveaux talents en initiant des projets dédiés,
- promouvoir le « Made » In Seine-Saint-Denis en faisant reconnaître le département comme territoire de création, de fabrication, de production,
- assurer le développement du réseau d'Ambassadeurs et valoriser les rencontres d'acteurs,
- définir et réaliser des outils nécessaires à la conduite des projets de marketing,
- piloter la démarche globale de marketing territorial en transversalité avec l'ensemble des directions concernées.

En 2019, il s'agira notamment de :

- développer la connaissance et la valorisation de la production « made In SSD », en lien avec l'impact social de cette dernière,
- définir et accompagner du plan d'actions de stratégie de marketing territorial.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Marketing territorial	Dépenses	-	0,093	0,160

Investissement (En M€)		CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Marketing territorial	Dépenses	0,093	0,100	0,100
	Recettes	0,093	0,100	-

Action 2 : Mécénat

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- identifier des projets susceptibles de donner lieu à des financements dans le cadre du mécénat,
- rechercher des financements auprès des Fondations,
- assurer le suivi des conventions,
- constituer un pôle de ressources, pour les directions départementales et les acteurs locaux, en matière de mécénat, à travers des activités de veille et de formation.

En 2019, il s'agira notamment de :

- développer la recherche de financement par le dépôt de dossier aux APP des fondations,
- développer la compréhension et la mise en œuvre du mécénat de compétence au sein des associations départementales.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Mécénat	Dépenses		0,035	0,010
	Recettes		0,050	0,070

Programme : Jeux olympiques et paralympiques

*Ce programme relève
de la Mission **Conduite de
l'action départementale***

Objectifs du programme

Depuis le 13 septembre 2017 et la décision du CIO lors de sa session de Lima, il est acquis que les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 se dérouleront à Paris et en Seine-Saint-Denis.

Les éditions passées des Jeux montrent que les exploits sportifs, la qualité de l'organisation des compétitions ou les bonnes conditions d'accueil des spectateurs ne suffisent pas à faire de l'événement un succès durable pour la ville hôte, même si ces éléments en constituent une condition *sine qua non*. De même, la construction d'équipements et d'infrastructures ou la réalisation des travaux d'aménagement d'envergure ne suffisent pas à constituer un héritage olympique profitable à tous et au développement pérenne des territoires. Les Jeux véritablement réussis et inoubliables sont toujours ceux qui ont impliqué les populations et leur ont directement bénéficié sur les plans économiques, sociaux, éducatifs et culturels.

Si le Comité d'organisation des jeux olympiques (COJO) aura la responsabilité de l'organisation de l'événement et la Société de livraison des équipements olympiques (SOLIDEO) celle de l'héritage matériel, c'est bien à l'État et aux collectivités territoriales - singulièrement au Département pour la Seine-Saint-Denis - qu'il revient à travers leurs politiques publiques de garantir que Paris 2024 sera une édition pleinement réussie des Jeux.

Le Département a la responsabilité de veiller à ce que les Jeux bénéficient à l'ensemble du territoire de la Seine-Saint-Denis. En effet, la compacité du concept olympique a pour effet de limiter les aménagements proprement olympiques à certaines parties du territoire départemental. Or, c'est à toute la Seine-Saint-Denis que doit bénéficier l'accueil des Jeux, non seulement en termes d'équipements (rénovations et aménagements des sites d'entraînement et sites labellisés) mais aussi en termes de dynamiques économiques, sociales, sportives ou culturelles, en lien avec les communes et les EPT.

Pour piloter l'ensemble de ses actions relatives aux JOP, le Département a créé une Délégation aux Jeux olympiques et paralympiques (DéJOP). En lien étroit avec l'ensemble des directions, la DéJOP assure l'animation et la coordination des actions et favorise une imprégnation des enjeux olympiques à travers les politiques publiques du Département.

Suite à la décision du CIO, le Département s'est fortement mobilisé pour construire avec l'ensemble de ses directions un plan de mobilisation permettant de proposer au territoire, à ses acteurs et à ses habitants les outils et le cadre de travail partagé. Ce plan de mobilisation, adopté par l'Assemblée départementale le 27 septembre 2018, n'est pas un objet fini. Il s'agit d'une démarche que la collectivité portera et partagera de manière continue pendant 5 ans avec les habitants, les usagers, les partenaires et les différents acteurs de Paris 2024.

En parallèle, le Département a lancé la démarche La Fabrique des Jeux en Seine-Saint-Denis le 13 juin 2018. La Fabrique sera un outil privilégié de partage avec l'ensemble des acteurs départementaux qui souhaitent participer à l'animation de ce plan de mobilisation. La Fabrique aura également vocation à co-construire des actions ou des outils de mobilisation avec l'ensemble des acteurs départementaux sur tous les sujets relatifs aux Jeux, à leur impact et leur héritage en Seine-Saint-Denis.

Dans ce contexte, la DéJOP structure son action selon 4 objectifs stratégiques :

- assurer la livraison et la meilleure insertion possible dans le tissu urbain des équipements et aménagements olympiques du projet de Paris 2024 de maîtrise d'ouvrage départementale.
Il s'agit de coordonner et suivre les projets d'investissement dont le Département a la maîtrise d'ouvrage, de coordonner et suivre la collaboration, les liens conventionnels et financiers avec la SOLIDEO, d'assurer la transmission des informations en interne et de porter auprès de la SOLIDEO et des autres acteurs publics les projets et actions permettant de favoriser la qualité, l'insertion urbaine, l'excellence environnementale et l'inclusion des habitants dans la réalisation des ouvrages olympiques en Seine-Saint-Denis. L'expérimentation, conduite à l'occasion

de la réalisation de la Piscine à Pierrefitte par le Département, de la démarche de la Fabrique urbaine sensible a suscité l'intérêt de la SOLIDEO, comme outil participatif dans le cadre de la livraison des ouvrages olympiques. En 2019, le Département partagera les résultats de cette expérimentation avec la SOLIDEO ;

- représenter la collectivité, le territoire et les habitants au sein des instances de Paris 2024 et auprès de ses partenaires publics et privés.
Il s'agit de garantir la bonne représentation du Département et de ses intérêts au sein des différentes instances de coordination de l'organisation des jeux, et notamment d'accompagner les élus départementaux dans leurs participations aux instances du COJO et de la SOLIDEO, et lors de leurs rencontre avec l'ensemble des autres acteurs publics et privés engagés dans le projet Paris 2024. La DÉJOP se chargera de diffuser l'ensemble des informations utiles à la conduite des projets en lien avec les JOP et de promouvoir dans les instances et auprès de l'ensemble des acteurs de Paris 2024 les propositions, projets, actions utiles à l'héritage des Jeux de la collectivité, des acteurs du territoire et des habitants. La DÉJOP assurera notamment un rôle de coordination avec les autres partenaires institutionnels de la Seine-Saint-Denis (Etablissements publics territoriaux et villes)
- construire, animer et suivre la mobilisation de la collectivité dans l'ensemble de ses champs de politique publique, Il s'agit de construire les outils de conduite de projet et de suivi budgétaire du Plan de mobilisation, mais également d'impulser, animer et suivre les cadres de travail et outils partenariaux pour faciliter la mise en œuvre transversale du plan de mobilisation. . Concernant les actions votées dans le cadre du plan de mobilisation, il s'agira notamment de mener des démarches partenariales avec les anciennes villes hôtes afin de s'inspirer des expériences passées pour construire le meilleur héritage des Jeux pour les habitants. Par ailleurs, il s'agira de promouvoir au sein de la collectivité et auprès de ses partenaires la construction d'actions innovantes visant à maximiser l'héritage des Jeux pour les habitants.
- mobiliser, associer et faire participer les acteurs et les habitants du territoire au projet olympique et paralympique. Il s'agira en 2019 de poursuivre le lancement de Seine-Saint-Denis 2024 - La Fabrique à travers la formalisation de son laboratoire et le lancement et l'animation de plusieurs ateliers thématiques, de finaliser puis de mettre en œuvre avec les Etablissements publics territoriaux de Seine-Saint-Denis et la Ville de Paris une nouvelle convention JOP, et d'assurer une interface, une ressource et un relais sur le projet Paris 2024 pour les acteurs et réseaux départementaux.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		BP 2018	Proposition BP 2019
Mission JOP	Dépenses	0,977	0,950

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	7	4	3	-

Programme : Transition écologique

*Ce programme relève
de la Mission **Conduite de
l'action départementale***

Objectifs du programme

La Délégation à la transition écologique (DTE) a été créée à l'été 2017 pour mettre en œuvre les orientations du Plan d'action du Département pour la transition écologique.

Le premier enjeu est de veiller à la bonne mise en œuvre des 36 actions inscrites dans le plan, d'évaluer leurs résultats et de les valoriser. Un second enjeu concerne l'élargissement du plan, en vue d'intégrer des enjeux peu travaillés jusqu'à présent. L'amélioration de la santé environnementale, la transition énergétique du territoire, la ville apaisée et résiliente et la diminution de l'impact carbone de l'administration constitueront les axes prioritaires de travail de la DTE et des directions engagées. Il s'agira également d'amplifier certaines politiques encore peu lisibles ou peu explorées par le Département, notamment autour des thématiques de l'économie circulaire et du développement des énergies renouvelables. Sur ces deux thématiques, le développement de partenariats avec des structures citoyennes et de l'économie sociale et solidaire (ESS) sera un axe fort de l'activité de la DTE. Une des orientations fortes du plan pour la transition écologique concerne l'animation territoriale et la gouvernance de la transition écologique en Seine-Saint-Denis. C'est un axe prioritaire de travail de la DTE de permettre l'élaboration de projets partagés entre collectivités du territoire et en associant d'autres acteurs.

La DTE contribuera enfin à la préparation de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. L'héritage environnemental est au cœur de l'ambition du Département, pour que les JOP contribuent de manière forte à la transformation écologique de la Seine-Saint-Denis.

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- **amplifier les actions ayant un impact direct sur le territoire dans le cadre d'une nouvelle politique de partenariats.** Le Département revisite sa politique de partenariats dans une logique d'appropriation citoyenne. Ils porteront sur la qualité de l'air et les démarches citoyennes de collecte des données, le réemploi et l'économie circulaire, et sur les projets de développement des énergies renouvelables ;
- **amplifier la lutte contre la précarité énergétique**, en adoptant un véritable positionnement de chef de file de la lutte contre la précarité énergétique au niveau départemental, dans le cadre du partenariat avec les Agences locales de l'énergie et du climat ;
- **poursuivre l'action Vrac Pop** pour expérimenter la vente de vrac alimentaire par camion dans différents quartiers du département. L'action, pilotée par la DTE en lien avec la Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale (DEIAT), sera portée par un acteur de l'économie sociale et solidaire. Elle vise à lutter contre les déchets d'emballages et à proposer aux habitants une offre alimentaire et non alimentaire de qualité, produite en partie localement, bonne pour la santé et pour la planète ;
- **donner plus de visibilité aux semaines événementielles**, en particulier à la Semaine du développement durable ;
- **renforcer les démarches en matière d'éco-responsabilité**, en particulier l'accompagnement des agents aux changements de comportements et le croisement de toutes les démarches (plan de mobilité, énergie, prévention des déchets) dans le cadre d'une expérimentation « bâtiment ou direction zéro perte ». Dans ce cadre, un stationnement vélo sécurisé pour les agents sur l'espace public sera expérimenté ;
- **mieux accompagner les directions du Département** : un appel à projets interne destiné à soutenir les nouveaux projets des directions en matière de transition écologique sera lancé ;
- **donner une plus grande visibilité au travail mené avec les acteurs du territoire.** L'Appel à projets Transition écologique In Seine-Saint-Denis sera articulé avec l'Appel à projets In Seine-Saint-Denis (lire la partie consacrée au programme Marketing territorial et mécénat), tout en conservant la spécificité écologique des projets. Le travail engagé avec les communes sera poursuivi et valorisé (rencontres du réseau développement durable et de la COP 93). Ce travail partenarial sera également coordonné avec la démarche menée par la Fabrique des JOP.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		BP 2018	Proposition BP 2019
Transition écologique	Dépenses	0,240	0,228
	Recettes	0,020	0,049

Les parcours éducatifs « changement climatique » seront financés en 2019 par le programme « Biodiversité et nature en ville ». Le Département poursuivra son soutien, tout en le diminuant, à l'association Airparif. Il confortera son soutien aux partenariats permettant des interventions directes vers les habitants. Les actions d'animation seront renforcées, notamment dans le cadre de la Semaine du Développement durable.

Investissement (En M€)		BP 2018	Proposition BP 2019
Transition écologique	Dépenses	0,280	1,155
	Recettes	0,050	-

Il est proposé de mettre en place un partenariat avec deux sociétés coopératives d'énergie citoyenne pour installer des panneaux photovoltaïques sur des équipements départementaux. Les subventions se répartissent entre un Appel à projets « Made In Seine-Saint-Denis, transition écologique et innovation sociale », le soutien à des projets liés à la transition écologique, à l'innovation sociale, à la lutte contre le changement climatique et contre la pollution, et le soutien à des acteurs de l'ESS.

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	4	4		

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Amplifier la visibilité des événements Transition Ecologique internes (Semaine du développement durable, de la mobilité, de la réduction des déchets)				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat : nb de personnes sensibilisées lors des semaines DD, réduction déchets, mobilité.	cible			550	650	
	réalisé		236	En cours		
<u>Commentaire</u> : 2017 : Organisation des semaines mobilité et réduction des déchets uniquement						

Objectif		Co-construire la transition écologique avec les acteurs du territoire				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de rencontres organisées dans l'année	Cible			3	3	3
	Réalisé	1	2			
Nombre de projets menés en commun avec au moins un partenaire	cible			1	3	5
	réalisé					
<u>Commentaire</u> : une rencontre devra s'inscrire dans le cadre de la Fabrique des JOP 2024. Projets prévus pour 2019 : appel à projet sur l'agriculture urbaine, fermeture ponctuelle de voies départementales lors de la Journée sans voiture.						

Mission

Orientation des politiques départementales

Programme

Assemblée départementale

Programme

Moyens des groupes politiques

Programme : Assemblée départementale

*Ce programme relève de la Mission **Orientation des politiques départementales***

Ce programme comporte une action :
- Assemblée départementale.

Objectifs du programme

Ce programme réunit les moyens nécessaires au travail de l'Assemblée départementale.

Les principaux objectifs de ce programme sont les suivants :

- assurer le secrétariat des Assemblées (le Conseil départemental et sa Commission permanente),
- dresser les ordres du jour et établir les procès verbaux,
- assurer le secrétariat des commissions de travail de l'Assemblée et de la Conférence des Présidents,
- gérer les désignations des Conseillers départementaux dans les organismes extérieurs,
- établir les arrêtés de délégation de signature,
- procéder au dernier examen puis au suivi dans le circuit de signature des arrêtés de portée générale et des conventions,
- publier les actes (RAAD) et les archiver,
- assurer la gestion des situations individuelles des Conseillers départementaux et la gestion des moyens des groupes d'Elus.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Assemblée départementale	Dépenses	2,494	2,461	2,655	2,645

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	60	30	28	2

Programme : Moyens des groupes politiques

*Ce programme relève de la Mission **Orientation des politiques départementales***

Ce programme comporte une action :

- Groupe d'élus.

Objectifs du programme

Ce programme concerne la rémunération des personnels affectés aux groupes d'élus.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Moyens des groupes politiques	Dépenses	0,470	0,460	0,536	0,550

Investissement (En M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Moyens des groupes politiques	Dépenses	0,005	0,005	0,020	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	11	7	-	4